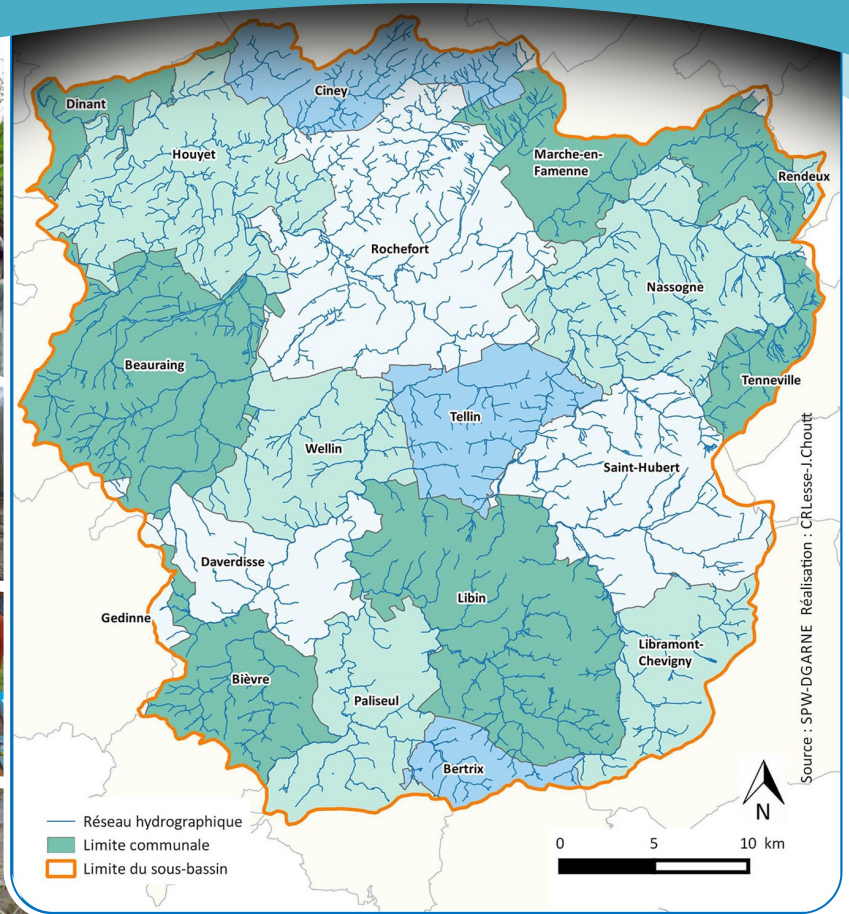




# A.S.B.L. Contrat de rivière *pour la* Lesse



## *Protocole d'accord pour un programme d'actions*

*du* 23/12/2019 *au* 22/12/2022



Réalisé avec le soutien de :



PROVINCE de NAMUR



Wallonie



VILLE DE BEAURAING



Bertrix



Bièvre



CANEY



Daverdisse



DINANT



Gedinne



Houyet



CONTRATS DE RIVIERE DE WALLONIE



Nassogne



Paliseul



Rendeux



Rochefort



SAINT HUBERT



Tellin



Tenneville



Wellin

*Nous remercions tous nos partenaires ayant participé à la rédaction ou la relecture de ce document, plus particulièrement Aline Bauduin, Arnaud Dewez, Benjamin Englebert, Jean-Claude Lebrun et Pierre-Nicolas Libert.*



## TABLE DES MATIERES

<b>1<sup>ère</sup> Partie : un protocole d'accord pour 3 ans (23/12/19 au 22/12/22) : engagements généraux et financiers</b>		<b>3</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : le Contrat de rivière pour la Lesse</b>		<b>5</b>
1- Contexte législatif		5
2- Historique		5
3- Echelles de travail		6
4- Méthodes de travail		6
<b>3<sup>ème</sup> partie : la carte d'identité du sous-bassin hydrographique de la Lesse : atlas cartographique</b>		<b>8</b>
1- Localisation		8
2- Masses d'eau de surface et réseau hydrographique		10
3- Etats des masses d'eau de surface		12
4- Catégories de cours d'eau et gestionnaires		18
5- Occupation du sol		24
6- Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)		26
6.1 Zones d'assainissement collectif		26
6.2 Zone d'assainissement autonome		30
6.3 Zones transitoires		30
7- Masses d'eau souterraine, formations aquifères et sites karstiques		31
7.1 Masses d'eau souterraine		31
7.2 Formations aquifères		31
7.3 Sites karstiques		31
8- Captages et zones de prévention de captages		34
8.1 Les réserves d'eau potable dans le sous-bassin		34
8.2 Protection des eaux souterraines et potabilisables		34
8.3 Les producteurs d'eau dans le sous-bassin et les zones de prévention		36
9- Zones sensibles et zones vulnérables		38
9.1 Zones sensibles		38
9.2 Zones vulnérables		38
10- Aléa d'inondations, zones inondables et risques d'inondations		40
10.1 La probabilité d'inondation (ou aléa)		40
10.2 Applications de la carte de l'aléa d'inondation		40
11- Eléments de valeurs liées au milieu aquatique et à son environnement		43
11.1 Patrimoine lié à l'eau : fontaines, moulins...		43
11.2 Zones Natura 2000		44
11.3 Réserves naturelles, Cavités souterraines d'intérêt scientifique et zones humides d'intérêt biologique		48
11.4 Sites de grand intérêt biologique		49
11.5 Parc Naturel des Deux Ourthes		54
11.6 Parc Naturel Ardenne méridionale		54
11.7 Géopark Famenne-Ardenne		54
11.8 Paysages		56

12-Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords, ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages (tourisme, sport, loisirs, industrie, agriculture, ...)	58
12.1 Population	58
12.2 Industries	59
12.3 Agriculture	61
12.4 Tourisme	65
12.5 Sylviculture	66
12.6 Pisciculture et étangs	66
12.7 Activités récréatives	66

#### **4<sup>ème</sup> partie : l'inventaire de terrain** **74**

1- Méthodologie de l'inventaire	74
2- Résultats par masse d'eau et catégorie de cours d'eau	76
3- Résultats par type d'observations	77
3.1 Ensemble des observations	77
3.2 Les déchets	80
3.3 Les entraves	82
3.4 Les érosions	84
3.5 Les ouvrages	88
3.6 Le patrimoine culturel et paysager	90
3.7 Les plantes invasives	92
3.8 Les protections de berges	94
3.9 Les rejets	96
3.10 Les captages et prises d'eau	98
3.11 Les autres	100
4- Information du public sur les résultats de l'inventaire	100

#### **5<sup>ème</sup> partie : le programme d'actions 2020-2022** **102**

1- Elaboration du programme d'actions 2020-2022	102
2- Domaines d'activités	102
2.1 Domaines d'activités correspondant aux thèmes du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)	103
2.2 Domaines d'activités correspondant aux types du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences PGRI	105
2.3 Domaines d'activités hors DCE et PGRI	107
3- La liste des actions	108
3.1 Répartition des actions selon les 3 domaines (voir 2. ci-dessus)	108
3.2 Classement des actions	110
3.3 Présentation des actions	110

#### **6<sup>ème</sup> partie : budget et financement** **138**

#### **7<sup>ème</sup> partie : liste des partenaires et signatures** **138**

#### **Annexe : Les décisions des collèges et/ou Conseils communaux** **155**



# 1<sup>ère</sup> Partie : un protocole d'accord pour 3 ans (23/12/19 au 22/12/22) : engagements généraux et financiers

## ▪ Engagements généraux :

- *Les partenaires soussignés sont associés dans une association sans but lucratif 'Contrat de rivière pour la Lesse' fondée entre les communes le 29 juin 2007, et étendue aux autres partenaires le 22 juin 2009, avec pour but social la mise en œuvre de l'article 32(§3) du Code de l'Eau (transposition en droit wallon de la Directive-Cadre-Eau (2000/60/CE) « Le contrat de rivière a pour objet d'informer et de sensibiliser de manière intégrée, globale et concertée le cycle de l'eau- dans le cadre d'un sous-bassin hydrographique- et d'organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord. Ce protocole d'accord contribue à atteindre les objectifs environnementaux établis aux articles D.1er et D.22 en engageant ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés ».*
- *Les partenaires soussignés s'engagent pour le quatrième programme d'actions de trois ans du 22 décembre 2019 jusqu'au 22 décembre 2022.*
- *Chaque partenaire soussigné s'engage à participer à l'échelon local, en fonction de ses possibilités humaines, techniques et financières, à la préservation des ressources en eau par une gestion intégrée, globale et concertée à l'échelle du sous-bassin hydrographique.*
- *Chaque partenaire soussigné s'engage à tout mettre en œuvre, dans les limites de ses compétences et de ses responsabilités, pour réaliser les actions qu'il a approuvées et de prévoir les budgets nécessaires dans les délais fixés.*
- *Chaque partenaire soussigné s'engage à privilégier les solutions concertées, à partager ses compétences, à participer dans la mesure du possible à la mise à jour de l'inventaire, aux réunions de travail, et à diffuser largement les actions d'information et de sensibilisation.*
- *Le protocole d'accord reste ouvert à toutes nouvelles propositions d'actions qui contribueraient à la réalisation du but social de l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse'.*
- *La cellule de coordination s'engage à mobiliser tous les acteurs de l'eau dans le sous-bassin hydrographique par l'information, la participation et l'éducation, à instaurer une solidarité entre les usagers par la médiation, la concertation et la recherche de consensus, à organiser et à tenir à jour un inventaire de terrain, à assurer le suivi des actions visées dans le protocole d'accord et à contribuer ainsi à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique.*

## ▪ Engagements liés au financement du Contrat de rivière pour la Lesse :

- *Le SPW s'engage à prendre en charge 70 % du budget (voir budget dans la 6<sup>ème</sup> partie du protocole d'accord) jusqu'à un plafond fixé en 2019 (par l'arrêté du gouvernement du 13/11/2008) à 121.291,57 €, cette part étant conditionnée aux paiements des communes et provinces concernées.*
- *La Province de Namur s'engagerait à prendre en charge 7.654 euros pour 2020. Les communes s'engagent à prendre en charge les contributions financières calculées selon le tableau page suivante (répartition basée sur la population et la superficie dans le sous-bassin), en sachant que le paiement par les communes et provinces conditionne le paiement par le SPW de la même part contributive X 2,33 (70%). Chaque commune s'engage à payer sa part contributive annuelle sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile, après l'approbation par l'Autorité de Tutelle du crédit budgétaire requis. Les montants communaux n'ont pas été indexés depuis 2013 (contrairement au plafond du SPW, qui l'est chaque année). C'est pourquoi il a été décidé lors du CA du 1<sup>er</sup> mars 2019 de calculer la participation financière en 2020 des communes pour atteindre le plafond 2019 du SPW. Et ensuite de pratiquer une indexation annuelle sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.*

**Tableau 1 : contributions financières des communes, pour l'année 2020, calculées selon une répartition basée sur la population et la superficie dans le sous-bassin pour le Protocole d'Accord 2020-2022**

Communes partenaires du sous-bassin de la Lesse	Superficie dans le bassin (%)	Superficie dans le bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie du bassin (%)	Population dans le bassin	Population du bassin (%)	Moyenne (%)	Part communale année 2020 (€)
Beauraing	70,3	121,78	9,10	6994	10,59	9,84	4.377,50 €
Bertrix	17	23,29	1,74	515	0,78	1,26	560,25 €
Bièvre	51,2	55,56	4,15	2219	3,36	3,76	1.669,96 €
Ciney	35,9	53,37	3,99	2139	3,24	3,61	1.606,65 €
Daverdisse	100	56,83	4,25	1457	2,21	3,23	1.434,53 €
Dinant	22,8	21,71	1,62	716	1,08	1,35	601,68 €
Gedinne	4,4	6,38	0,48	38	0,06	0,27	118,77 €
Houyet	92,7	113,95	8,51	4073	6,17	7,34	3.264,06 €
Libin	100	140,67	10,51	5069	7,67	9,09	4.043,22 €
Libramont-Chevigny	30,3	53,47	3,99	2761	4,18	4,09	1.817,72 €
Marche-en-Famenne	63,7	76,8	5,74	7032	10,65	8,19	3.643,12 €
Nassogne	100	112,84	8,43	5404	8,18	8,31	3.693,71 €
Paliseul	61,2	68,05	5,08	3787	5,73	5,41	2.405,32 €
Rendeux	5,2	3,77	0,28	43	0,07	0,17	77,10 €
Rochefort	100	166,44	12,43	12544	18,99	15,71	6.987,81 €
Saint-Hubert	96,5	108,18	8,08	5550	8,40	8,24	3.665,45 €
Tellin	100	56,96	4,26	2460	3,72	3,99	1.774,35 €
Tenneville	28,7	26,38	1,97	11	0,02	0,99	441,91 €
Wellin	100	67,78	5,06	3027	4,58	4,82	2.144,97 €
<b>TOTAL</b>		<b>1334,21</b>	<b>99,68</b>	<b>65839</b>	<b>99,69</b>	<b>99,6812</b>	<b>44.328,08 €</b>

Source des données A. Smoos 2016





### 1- Contexte législatif

- La **Directive-Cadre-Eau**<sup>1</sup>, transposée dans le **Code de l'Eau** en 2005
- Le Décret du 4 octobre 2018 modifiant divers texte en ce qui concerne les cours d'eau, principalement le Code de l'eau en complétant le **titre V relatif aux cours d'eau** (D.33 à D.52/1) et le **titre VI relatif aux waterings** (articles D.55 à D.154) – entrée en vigueur le 15 décembre 2018
- La **Directive Inondation**<sup>2</sup>
- La **Directive Nitrates**<sup>3</sup> et sa mise en œuvre dans le Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA)
- **L'article D.32** du Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de rivière
- **L'AGW du 13 novembre 2008** modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau
- Le Contrat de rivière pour la Lesse est une ASBL, fondée le 29 juin 2007 (n°d'entreprise 0894.160.351)



### 2- Historique

- 2006 - 2007 : phase préparatoire
  - Rédaction du dossier préparatoire, à l'initiative des Naturalistes de la Haute Lesse
  - 15 septembre 2006 : protocole d'accord des communes de s'engager dans un contrat de rivière
  - 12 juin 2007 : signature de la convention d'étude entre les 18 communes concernées et la Région wallonne
  - 29 juin 2007 : création de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse »
  - décembre 2007 : engagement d'une coordinatrice et d'une coordinatrice adjointe
- 2008 – 2010 : exécution de la convention d'étude
  - Mise en place du Comité de rivière constitué de représentants de la Région, des provinces, des communes, des intercommunales, d'entreprises, d'associations sportives, de riverains, de pêcheurs, d'associations environnementales...
  - Mise en place et réunions des groupes de travail, préparation du programme d'actions
  - Premier inventaire de terrain et actions ponctuelles
  - Travail de sensibilisation auprès des écoles et du public adulte (ciblé ou non)
  - Engagement d'une secrétaire et d'un collaborateur scientifique
  - 28 octobre 2010 : approbation du premier protocole d'accord contenant le premier programme d'actions pour 3 ans : actions préventives et curatives sur les cours d'eau du sous-bassin de la Lesse, adopté en concertation au sein du Comité de rivière avec tous les partenaires
  - 15 décembre 2010 : cérémonie de signature
- 22/12/2010 – 22/12/2013 : exécution du premier programme d'actions
  - Chaque partenaire assure l'exécution des actions pour lesquelles il s'est engagé dans un délai raisonnable
  - Une évaluation est effectuée tous les semestres avec chaque partenaire engagé dans la démarche
  - Mise à jour de l'inventaire de terrain pour préparer le deuxième programme d'action
  - Réunions de groupes de travail, à partir de points noirs prioritaires, sur des cours d'eau, une section de cours d'eau, un bassin versant, ou une problématique
  - 12 juillet 2013 : le deuxième programme d'actions est soumis à l'approbation du Comité de rivière
  - 19 décembre 2013 : cérémonie de signature
- 22/12/2013-22/12/2016 : exécution du deuxième programme d'actions
  - Chaque partenaire assure l'exécution des actions pour lesquelles il s'est engagé dans un délai raisonnable avec évaluation tous les semestres
  - Mise à jour de l'inventaire de terrain pour préparer le troisième programme d'actions
  - Réunions de groupes de travail, à partir de points noirs prioritaires, sur des cours d'eau, une section de cours d'eau, un bassin versant, ou une problématique
  - 6 octobre 2016 : le troisième programme d'actions est soumis à l'approbation du Comité de rivière
  - 15 décembre 2016 : cérémonie de signature
- 22/12/2016-22/12/2019 : exécution du troisième programme d'actions

<sup>1</sup> Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000

<sup>2</sup> Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007

<sup>3</sup> Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, intégrée dans la Directive Cadre-Eau

- Chaque partenaire assure l'exécution des actions pour lesquelles il s'est engagé dans un délai raisonnable avec évaluation tous les semestres
  - Mise à jour de l'inventaire de terrain pour préparer le troisième programme d'actions
  - Réunions de groupes de travail, à partir de points noirs prioritaires, sur des cours d'eau, une section de cours d'eau, un bassin versant, ou une problématique
  - Mars 2017 : engagement d'un chargé de communication à ½ temps via un appel à projet MARIBEL
  - 15 octobre 2019 : le quatrième programme d'actions est soumis à l'approbation du Comité de rivière
  - 19 décembre 2019 : cérémonie de signature
- 22/12/2019-22/12/2022 : exécution du quatrième programme d'actions



### 3- Echelles de travail

La gestion de l'eau au sens large se traite par bassin versant et non par limites administratives : c'est le principe même de la gestion intégrée.

- A l'échelon le plus grand : le **district international Meuse** : tout le sous-bassin hydrographique de la Lesse est situé dans le district international Meuse.
- A l'échelon intermédiaire : le **sous-bassin hydrographique**.
- A l'échelon de la Directive européenne : les **masses d'eau de surface** et les **masses d'eau souterraines**. Les masses d'eau représentent l'unité de gestion et de contrôle pour arriver au bon état.
- A l'échelon le plus local : par **cours d'eau** ou par **bassin versant**. De nombreuses actions se feront sur l'ensemble d'un ruisseau ou d'une rivière, notamment en ce qui concerne les obstacles aux poissons.
- Et de manière transversale : les **zones protégées**. Certaines actions signalent leur situation dans une zone protégée : zone Natura 2000, zone de prévention de captage, zone de baignade ou zone amont.... Voir plus loin la 3<sup>ème</sup> partie : Carte d'identité du sous-bassin de la Lesse, point 12 « Eléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement » et la carte.



### 4- Méthodes de travail

1- Le Contrat de rivière, sous forme d'une asbl, a mis en place un « Comité de rivière » (assemblée générale-AG) qui est composé de trois groupes d'associés concernés par la gestion de l'eau du sous-bassin :

- Les pouvoirs locaux (19 communes et 2 provinces)(voir liste en 3<sup>ème</sup> partie, point 1)
- Les entités des administrations régionales concernées (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ex-DGARNE) ; SPW-Mobilité et Infrastructures (ex-DGO1 et DGO2) ; SPW-Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (ex-DGO4))
- Les acteurs locaux : intercommunales, pêcheurs, associations environnementales, opérateurs touristiques, exploitants de kayaks, agriculteurs, industriels, forestiers, ...

Cinq représentants de chaque groupe, élus par le Comité de rivière, constituent le conseil d'administration (CA). Le schéma suivant illustre la répartition des trois groupes dans l'AG.

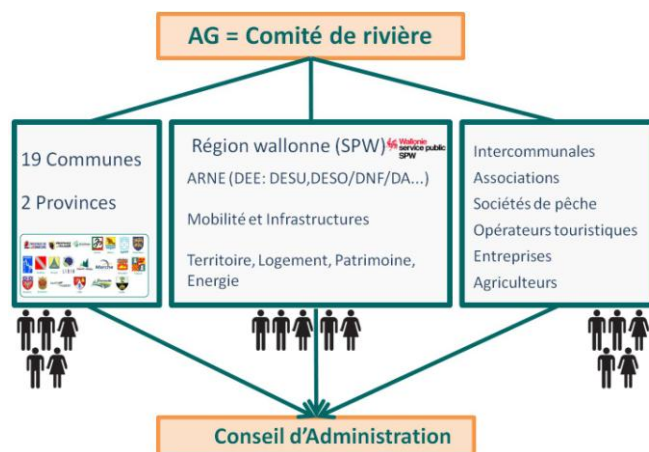


Figure 1 : répartition des groupes dans le Comité de rivière ou AG



- 2- Le Contrat de rivière a engagé une « cellule de coordination » chargée de réaliser l'inventaire de terrain et de réunir des groupes de travail pour en dégager des propositions d'actions afin de maintenir ou restaurer la qualité de l'eau. La cellule de coordination s'engage à mobiliser tous les acteurs de l'eau dans le sous-bassin hydrographique par l'information, la participation et l'éducation, à instaurer une solidarité entre les usagers par la médiation, la concertation et la recherche de consensus.
- 3- Le Comité de rivière établit les priorités et adopte un programme d'actions de trois ans.
- 4- Chaque partenaire, dans le cadre de ses compétences, exécute les actions qu'il s'est engagé à réaliser.

Une dynamique constante doit être développée. Le Contrat de rivière n'est pas statique, mais évolutif. La Cellule de coordination a pour mission de maintenir ce dynamisme tout en l'inscrivant dans un cadre juridique très clair : les exigences de la Directive-Cadre-Eau et le plan de gestion du SPW en réponse à cette Directive.

Ce dynamisme peut être illustré selon le schéma suivant :

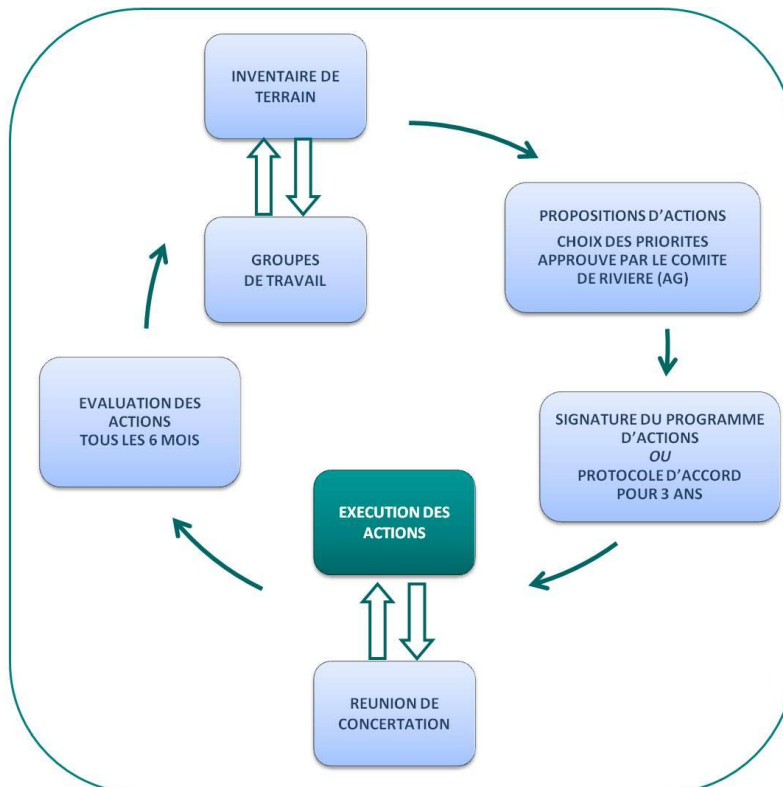


Figure 2 : Fonctionnement d'un contrat de rivière

Très pratiquement, pour mettre en œuvre ces principes et ces méthodes, les membres de la cellule de coordination :

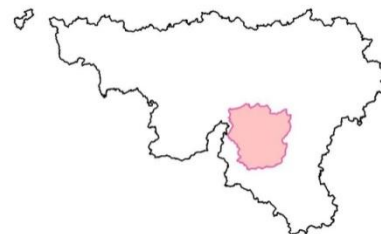
- reprennent contact chaque semestre avec chaque partenaire en particulier pour voir avec lui l'état d'avancement des actions qu'il a acceptées de prendre en charge. Ce contact se fait de préférence lors d'une rencontre, ce qui permet de prendre le temps d'évaluer ensemble l'état d'avancement de chacune des actions.
- proposent des réunions de concertation au sein de groupes de travail, pour mettre en contact les partenaires concernés et envisager des solutions.
- complètent ou vérifient l'inventaire de terrain en fonction de l'état d'avancement des actions.
- organisent de nombreuses actions de sensibilisation, répondent à toutes les invitations pour des séances d'information ou de formation.
- communiquent et valorisent les efforts consentis par les partenaires.

# 3<sup>ème</sup> partie : la carte d'identité du sous-bassin hydrographique de la Lesse : atlas cartographique

**Remarque préalable** : les cartes réalisées ainsi que les valeurs chiffrées sont issues de données de la Région wallonne acquises en 2008, 2013, fin 2015 et 2019.



## 1- Localisation



Le sous-bassin hydrographique de la Lesse fait partie du district international (DI) de la Meuse.

Il est entouré au Nord / Nord-Ouest par le sous-bassin de la Haute-Meuse, à l'Est par celui de l'Ourthe, et au Sud par celui de la Semois-Chiers.

Il se trouve entièrement en Région wallonne et concerne :

- **2 provinces** : la province de Namur et la province de Luxembourg;
- **23 communes** : Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Hotton, Houyet, La Roche-en-Ardenne, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Tellin, Tenneville, Wellin.  
**19 communes** ont signé la convention, les 4 autres (Hotton, Sainte-Ode, Somme-Leuze et La Roche-en-Ardenne) étant peu ou très peu concernées.
- **65 839 habitants** sur une superficie de 1334 km<sup>2</sup>, soit une densité de population est de 49 habitants/km<sup>2</sup> (pour 213,1 hab./km<sup>2</sup> en Wallonie). Le sous-bassin est le moins peuplé du DI de la Meuse et la population est principalement concentrée dans les communes de Rochefort, Marche-en-Famenne, Beauraing et Saint-Hubert<sup>4</sup>.

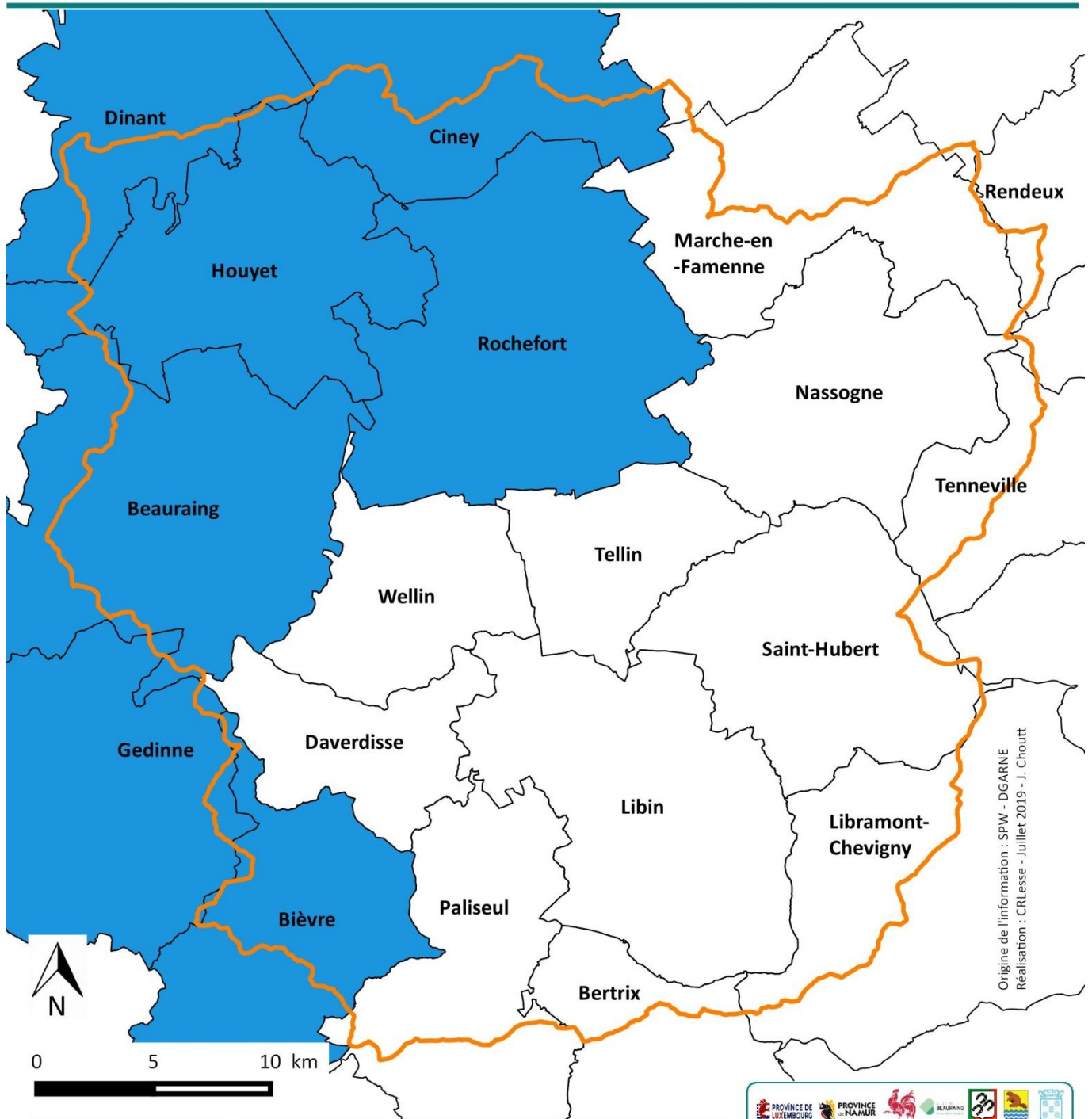
Le point culminant du sous-bassin se situe à 590 m dans le bois de Hazeille (commune de Saint-Hubert) et le point le plus bas est à 90 m à la confluence avec la Meuse (commune de Dinant)<sup>5</sup>.

La carte page suivante situe la ligne de crête du sous-bassin hydrographique de la Lesse et les différentes communes et provinces partenaires du Contrat de rivière.

<sup>4</sup> Source : SPW-DESU données 2016

<sup>5</sup> Source : DHI Meuse – PGRI Cycle 1 - 2016-2021



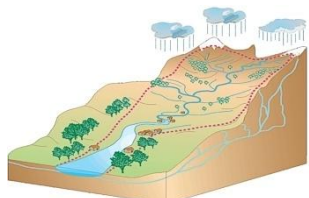


Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : CR Lesse - Juillet 2019 - J. Choutt

	Limite communale		Communes de la Province de Namur
	Limite du sous-bassin		Communes de la Province de Luxembourg



## 2- Masses d'eau de surface et réseau hydrographique



La notion de « **Masse d'eau** » (ME) a été créée par la Directive-cadre sur l'eau<sup>6</sup>. La masse d'eau est en quelque sorte un « mini bassin versant », unité de gestion de l'eau, d'analyse, et de rapportage à l'Europe.

Plusieurs critères sont utilisés pour délimiter et catégoriser une masse d'eau (ligne de crête, pente moyenne du cours d'eau, paramètres hydrogéologiques, possibilités de captage...). Les masses d'eau ne connaissent que les lignes de crête et non les limites administratives, elles concernent souvent deux ou plusieurs communes.

Le sous-bassin hydrographique de la Lesse comprend 30 masses d'eau de surface. Il avait initialement été divisé en 29 masses d'eau, numérotées de LE01R à LE29R (LE pour Lesse, et R pour Rivière). La masse d'eau LE11R a ensuite été supprimée et divisée en deux nouvelles : LE30R et LE31R.

Toutes les masses d'eau de la Lesse sont des masses d'eau dites « naturelles », sauf une (la masse d'eau LE22R, le Biran) dite masse d'eau « fortement modifiée ». Parmi les 30 masses d'eau, 21 constituent des têtes de bassin et ne sont donc pas influencées par des masses d'eau en amont.

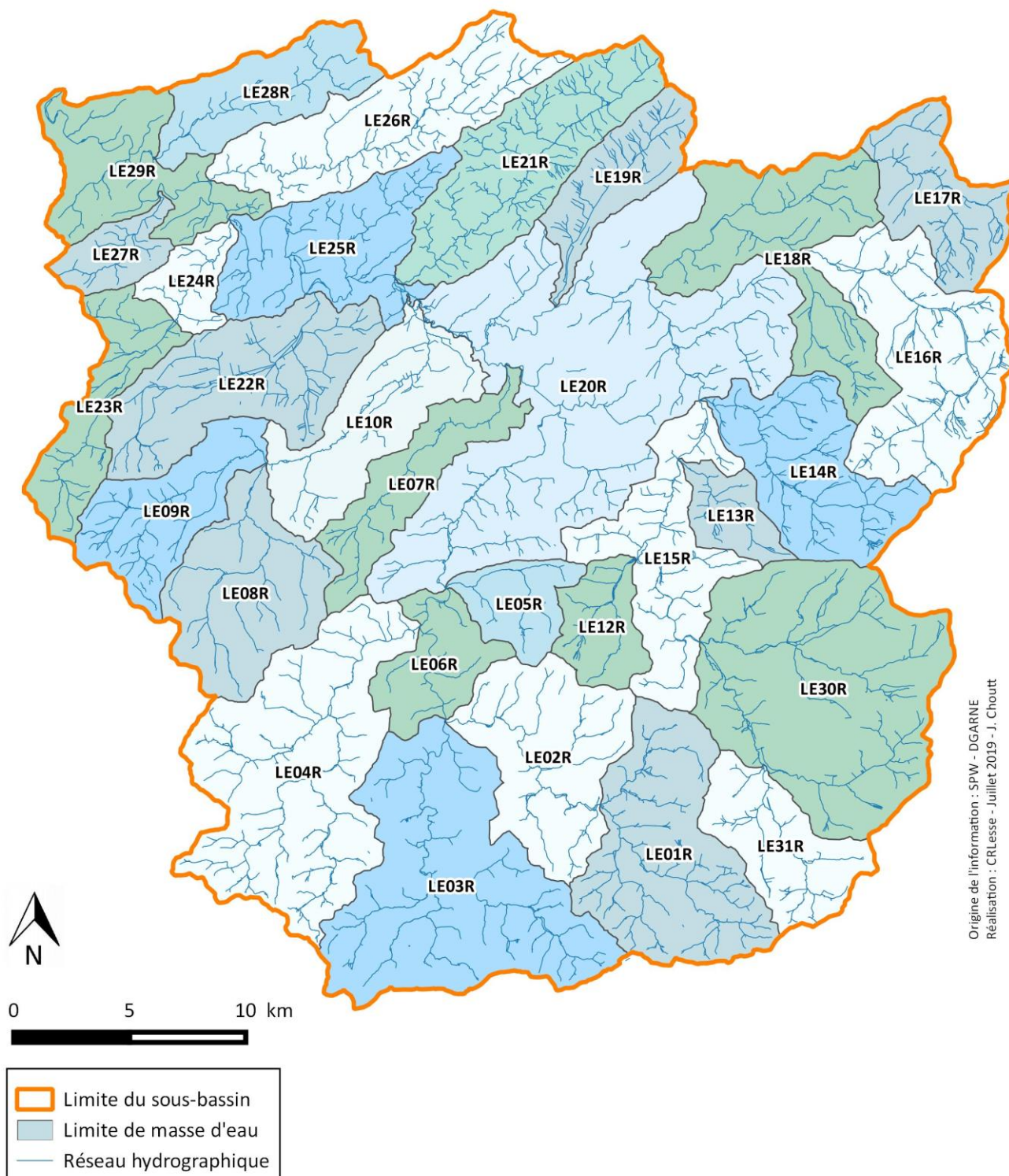
La carte suivante localise les différentes masses d'eau du sous-bassin et le tableau ci-dessous présente les rivières principales et communes selon les 30 masses d'eau.

**Tableau 2 : rivières principales et communes selon les 30 masses d'eau du sous-bassin de la Lesse**

Masse d'eau	Rivière principale	Communes
LE01R	Lesse	Libin - Libramont - Bertrix
LE02R	Lesse	Paliseul - Libin
LE03R	Our	Bertrix - Paliseul - Libin - Bièvre - Daverdisse
LE04R	Almache	Bièvre - Paliseul - Gedinne - Daverdisse - Wellin
LE05R	Ry des Glands	Libin - Tellin - Wellin
LE06R	Lesse	Daverdisse - Libin - Wellin
LE07R	Ry d'Ave	Wellin - Rochefort
LE08R	Wimbe	Daverdisse - Wellin - Beauraing
LE09R	Ry de Snaye	Beauraing - Gedinne
LE10R	Wimbe	Beauraing - Wellin - Rochefort
LE12R	Ry de Marsaul	Libin - Saint-Hubert - Tellin
LE13R	Ry d'Awenne	Tellin - Saint-Hubert
LE14R	Masblette	Saint-Hubert - Nassogne - Tenneville
LE15R	Lomme	Libin - Saint-Hubert - Tellin - Nassogne
LE16R	Wamme	Tenneville - Nassogne - Marche-en-Famenne - La Roche-en-Ardenne
LE17R	Hedrée	Rendeux - Nassogne - Marche-en-Famenne - Hotton
LE18R	Wamme - Hedrée	Nassogne - Marche-en-Famenne - Rochefort
LE19R	Ruisseau de Biran	Rochefort - Marche-en-Famenne
LE20R	Lesse - Lomme	Wellin - Tellin - Nassogne - Rochefort - Marche-en-Famenne
LE21R	Vachaux	Rochefort - Marche-en-Famenne - Ciney - Somme-Leuze
LE22R	Biran	Beauraing - Rochefort - Houyet
LE23R	Hilau	Beauraing - Houyet
LE24R	Hilau	Beauraing - Houyet
LE25R	Lesse	Rochefort - Houyet
LE26R	Ywenne	Houyet - Rochefort - Ciney
LE27R	Ruisseau de Mahoux	Houyet
LE28R	Ruisseau des Forges	Houyet - Dinant - Ciney
LE29R	Lesse	Houyet - Dinant - Ciney
LE30R	Lomme	Libin - Libramont - Saint-Hubert - Sainte-Ode
LE31R	Ruisseau du Serpont	Libin - Libramont

<sup>6</sup> Directive Cadre Eau (2000/60/CE)

## Masses d'eau de surface et réseau hydrographique



Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : CR Lesse - Juillet 2019 - J. Choutt



### 3- Etats des masses d'eau de surface<sup>7</sup>

L'objectif majeur de la DCE est l'atteinte du « bon état/potentiel écologique<sup>8</sup> » et du « bon état chimique » des différentes masses d'eau (article 2 §18 de la DCE). Un des objectifs supplémentaires de la DCE est de s'assurer que la qualité des masses d'eau ne se dégrade pas, y compris dans les masses d'eau qui atteignent le bon état.

Un programme de surveillance a ainsi été établi et est assuré au SPW-ARNE par la Direction des Eaux de surface (DESU) pour ce qui concerne les paramètres chimiques et physico-chimiques et par le Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole (DEMNA) pour les indicateurs biologiques.

Lors du premier cycle des Plans de gestion, un maximum d'informations ont été collectées afin d'obtenir une image précise de l'état des masses d'eau de surface en Wallonie. C'est ainsi que, pour fin 2015, tous les paramètres permettant de définir les états chimique et écologique auront été mesurés au niveau de chacune des 352 masses d'eau de surface.

Dans le cadre du deuxième cycle des Plans de gestion, l'accent est mis sur le suivi des « problèmes » mis en évidence en augmentant la fréquence de mesure des paramètres déclassants. De plus, les nouvelles substances intervenant dans la définition de l'état chimique (imposées par la directive 2013/39/CE) ont été incorporées au réseau afin d'évaluer leurs impacts sur la qualité des masses d'eau de surface.

Outre les analyses réalisées dans la colonne d'eau, un réseau biote est mis en place afin de surveiller les substances pour lesquelles des normes ont été imposées dans cette matrice par les directives 2008/105/CE et 2013/39/CE.

#### ❖ Sites de contrôle

**33 sites** de contrôle (*localisation* : voir cartes page 16 et 17) ont été fixés par le SPW sur les masses d'eau de surface du sous-bassin de la Lesse et sont répartis selon **3 types de contrôle** répondant à des objectifs particuliers :

- contrôle de surveillance (symbole □ sur les cartes) : où un maximum est analysé : 4 sites dans le sous-bassin
- contrôle opérationnel (Δ) : sur les masses d'eau à risque, analyses spécifiques du problème identifié (par ex, nitrates, pesticides) : 28 sites dans le sous-bassin
- contrôle additionnel (⊙) : sur les zones protégées, les meilleures Masses d'eau comme référence... : 1 site dans le sous-bassin

Remarque : ponctuellement, un contrôle d'enquête peut être mené afin de rechercher la ou les raison(s) de non-atteinte des objectifs et déterminer l'ampleur et l'incidence des pollutions accidentelles

#### ❖ L'état écologique

L'état écologique s'évalue par 3 niveaux :

- biologique : via 4 indicateurs : macro-invertébrés (IBGN/IBGA), macrophytes (IBMR), diatomées (IPS), poissons (IBIP-EFI)... Si un seul des indicateurs est mauvais, tout est mauvais: c'est le principe du « one out, all out ».
- physico-chimique : macro-polluants (t°, pH, O<sub>2</sub> dissous, matières azotées et phosphorées, ...) et micro-polluants (pesticides, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ...) ; via l'indice SEQ-EAU
- hydromorphologique : continuité latérale et longitudinale du cours d'eau, nature des berges, ....

**L'état écologique est classé en 'très bon', 'bon', 'moyen', 'médiocre' ou 'mauvais'.**

D'après les données dont nous disposons au 02/07/19, l'état écologique présente les résultats suivants (voir tableau 3 et carte p.13) :

- 'très bon état' pour 1 masse d'eau : LE14R (la Masblette)
- 'bon état' pour 25 masses d'eau
- 'état moyen' pour 3 masses d'eau : LE07R (Ry d'Ave), LE19R (Ruisseau du Biran) et LE22R (Le Biran)
- 'mauvais état' pour 1 masse d'eau : LE31R (Ruisseau de Serpont)

<sup>7</sup> Sources : Plans de Gestion 2016-2021 : document général et DHI Meuse et Seine / [www.eau.wallonie.be](http://www.eau.wallonie.be) + SPW-ARNE/DEE

<sup>8</sup> Pour les masses d'eau fortement modifiées et artificielles, la notion de bon état écologique est remplacée par celle de bon potentiel écologique.



❖ **L'état chimique**

L'état chimique de la masse d'eau s'évalue en prenant en compte les normes de qualité environnementale (NQE) relatives d'une quarantaine de substances prioritaires de la Directive 2013/39/UE<sup>9</sup>.

**L'état chimique est classé en 'bon' ou 'pas bon'.**

D'après les données dont nous disposons au 02/07/19, et sans tenir compte des substances considérées comme des PBT ubiquistes<sup>10</sup>, 8 masses d'eau ont un état 'pas bon' : LE06R, LE09R ; LE15R, LE16R, LE19R, LE20R, LE27R et LE30R.

❖ **Objectifs environnementaux**

Pour 2021, 4 masses d'eau n'atteindront pas le bon état ou bon potentiel (LE07R, LE19R, LE22R et LE31R) et des dérogations ont alors été demandées avec un motif technique pour les 3 premières et un motif naturel pour la dernière.

Le tableau p.14-15 et cartes p. 16 et 17 reprennent les résultats des masses d'eau en 2016.



Figure 3, Figure 4 : pêche électrique sur le Ruisseau de Poix + mesures des prises -04/09/2018



Fig. 5 : Rau de Poix : mesures des prises 04/09/2018



Figure 6 : pêche électrique sur la Masblette 18/06/2019

<sup>9</sup> <http://data.europa.eu/eli/dir/2013/39/oj>

<sup>10</sup> Ce sont des substances prioritaires, se comportant comme des substances Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques, que l'on retrouve à grande échelle dans les eaux de surface de l'Union européenne (substances « ubiquistes »). Ces substances sont souvent des polluants historiques dont l'utilisation a été interdite ou restreinte ; d'autres sont plutôt liées à des processus de combustion et au transport atmosphérique transfrontalier à longue distance. Ces substances très stables sont susceptibles d'être détectées encore pendant des décennies dans l'environnement aquatique, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale (NQE) applicables aux eaux de surface.

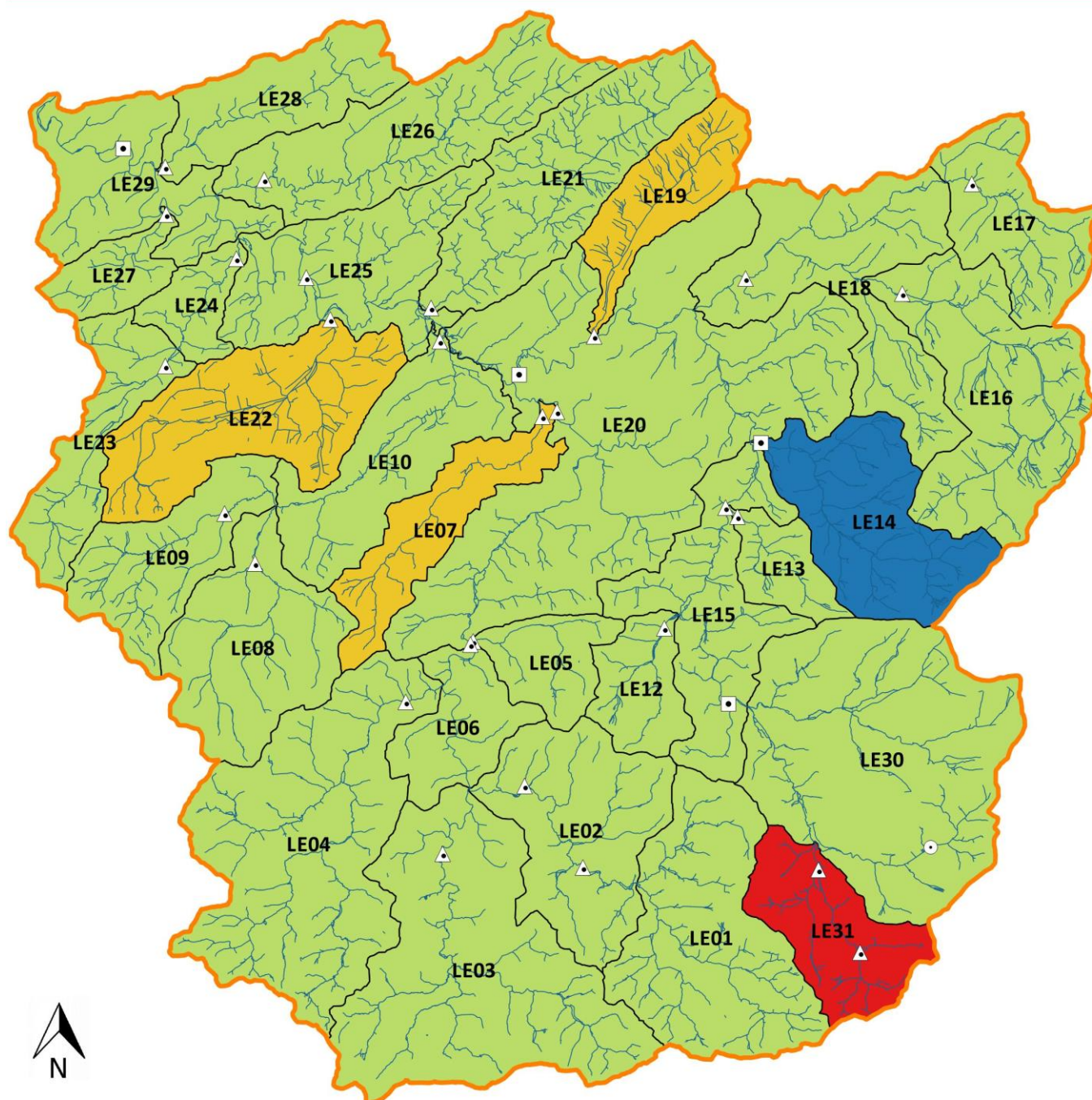
Tableau 3 : état écologique et état chimique des masses d'eau du sous-bassin de la Lesse en 2016






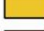



Masse d'eau		Qualité écologique							
		Qualité biologique (4 groupes indicateurs)							
		Macroinvertébrés benthiques		Diatomées benthiques		Poissons		Macrophytes	
		Etat	Année	Etat	Année	Etat ( ) non utilisé avis expert	Année	Etat ( ) non utilisé avis expert	Année
LE01R	Lesse I	Bon	2013	Bon	2013	Très bon	2012	Bon	2013
LE02R	Lesse II	Très bon	2013	Bon	2013	pas de données		Bon	2013
LE03R	Our	Bon	2013	Bon	2013	Très bon	2015	Bon	2014
LE04R	Ruisseau de Gembes	Très bon	2016	Bon	2016			Très bon	2013
LE05R	Ruisseau des Glands	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2007	(Bon)	2012
LE06R	Lesse III	Très bon - Av. Exp.	2010	Bon	2016	Bon	2016	Bon	2013
LE07R	Ry d'Ave	Bon	2013	Bon	2013	Moyen	2015	Bon	2012
LE08R	Wimbe I	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2016	(Bon)	2013
LE09R	Ruisseau de Snaye I	Bon - Av. Exp.	2010	Bon	2013	Bon	2015	Bon	2012
LE10R	Wimbe II	Bon	2013	Bon	2013			Très bon	2013
LE12R	Ruisseau de Marsaul	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2007	Très bon	2013
LE13R	Ry d'Awenne	Bon	2013	Bon	2013	Très bon	2016	Bon	2012
LE14R	Masblette	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2016	(Bon)	2016
LE15R	Lhomme II	Très bon	2016	Bon	2016	Très bon	2012	Bon	2013
LE16R	Wamme I	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2016	(Bon)	2012
LE17R	Hédrée	Bon	2016	Bon	2015	Très bon	2010	Bon	2014
LE18R	Wamme II	Bon	2013	Bon	2013	Bon	2016	Très bon	2013
LE19R	Ruisseau de Biran	Bon	2013	Bon	2013	Moyen	2015	Bon	2013
LE20R	Lesse IV	Très bon	2016	Bon	2016	Très bon	2016	Bon	2016
LE21R	Vachaux	Bon	2013	Bon	2013	Bon	2016	Très bon	2013
LE22R	Biran	Moyen	2013	Bon et plus	2016	pas de données		non pertinent	
LE23R	Hilan I	Bon	2016	Bon	2016	Très bon	2012	(Moyen)	2012
LE24R	Hilan II	Bon	2013	Bon	2013	pas de données		Très bon	2013
LE25R	Lesse V	Très bon	2016	Bon	2013	pas de données		pas de données	
LE26R	Ywenne	Très bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2015	Très bon	2013
LE27R	Ruisseau de Mahoux	Bon	2016	Très bon	2016	Bon	2015	Très bon	2012
LE28R	Ruisseau des Forges	Bon	2016	Bon	2016	Bon	2010	Très bon	2008
LE29R	Lesse VI	Très bon	2016	Bon	2016	Très bon	2016	Très bon	2016
LE30R	Lhomme I	Très bon	2016	Bon	2016	Très bon	2010	Bon	2014
LE31R	Ruisseau du Serpont	Mauvais	2013	Médiocre	2013	Moyen	2009	Moyen	2013

			Qualité chimique	
	Qualité physico-chimique		Etat Chimique 2011-2016 Nqe 2013/39 Sans Pbt et Avis Expert	Paramètres Déclassants NQE 2013/39 Hors Pbt Ubiquistes
Etat biologique global (2016)	MACROPOLLUANTS	Qualité écologique bilan 2016		
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Très bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Atrazine MOY+MAX (Eau)
Moyen	Bon	Moyen	Bon	
Très bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Fluoranthène (invertébrés 2015)
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Très bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Très bon	Très bon	Très bon	Bon	
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Fluoranthène MAX(EAU);
Très bon	Bon	Bon	Pas Bon	Cadmium soluble MOY(EAU);
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Moyen	Moyen	Moyen	Pas Bon	Fluoranthène (invertébrés 2015)
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	HCH(lindane MOY+MAX (Eau), Isoproturon MAX (Eau), Cyperméthrine MOY (Eau)
Bon	Bon	Bon	Bon	
Moyen	Mauvais	Moyen	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Très bon	Bon	Bon	Bon	
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Di(2-éthylhexyl)phtalate MOY(EAU);
Bon	Bon	Bon	Bon Hors Biotes	
Bon	Bon	Bon	Bon	
Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Fluoranthène (invertébrés 2016)
Mauvais	Mauvais	Mauvais	Bon Hors Biotes	



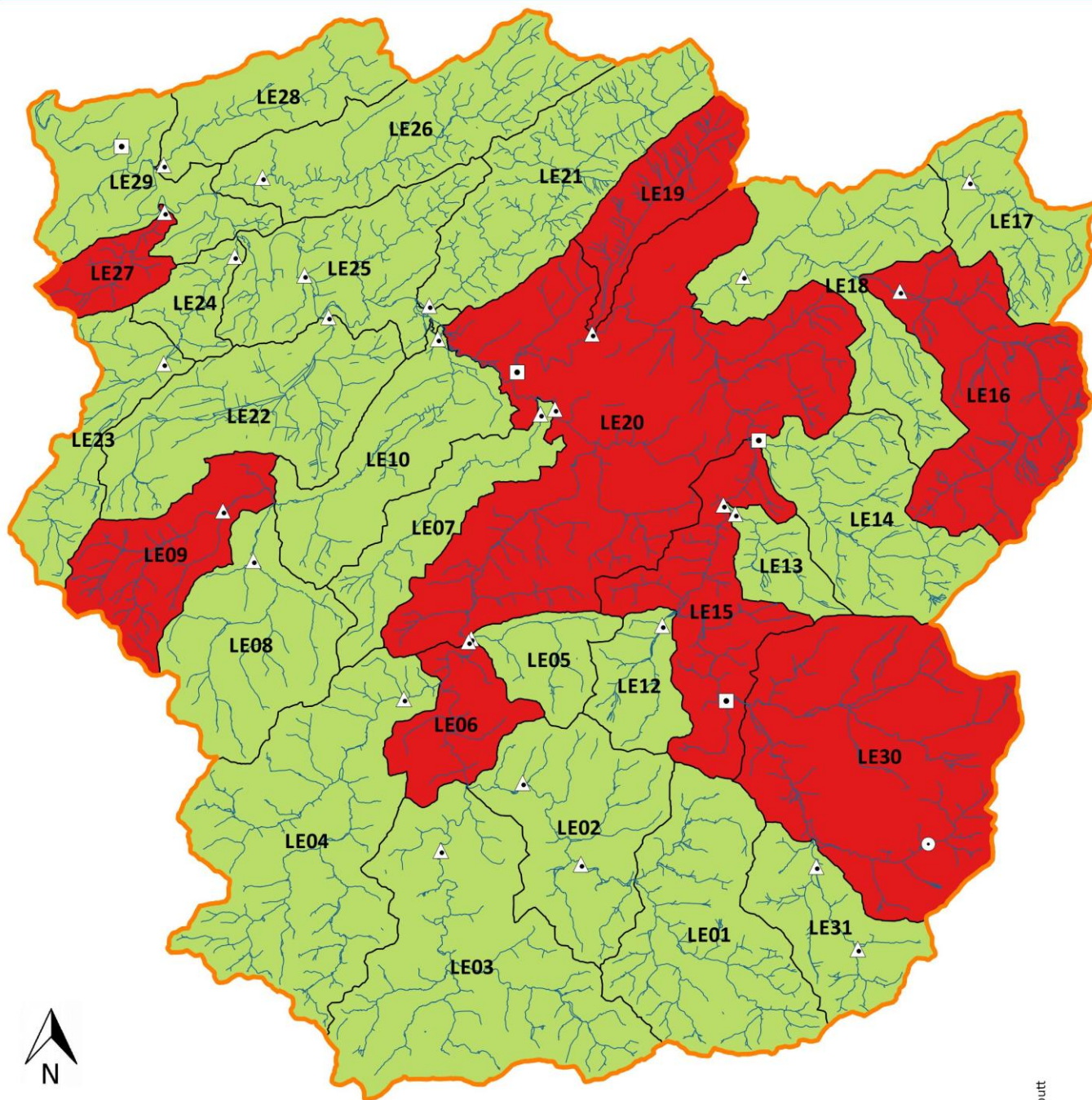
## Etat écologique des masses d'eau de surface en 2016






Site de contrôle des eaux de surface		Etat écologique des masses d'eau de surface en 2016	
	Limite du sous-bassin		Très Bon
	Réseau hydrographique		Bon
	Additionnel		Moyen
	Opérationnel		Mauvais
	Surveillance		



## Etat chimique des masses d'eau de surface en 2016



0 5 10 km

	Site de contrôle des eaux de surface	Etat chimique des masses d'eau de surface en 2016
		
—		
	○ Additionnel	 Bon
	△ Opérationnel	 Pas Bon
	◻ Surveillance	

Origine de l'information : SPW - ARNE  
Réalisation : CR Lesse - octobre 2019 - J. Choutt

## 4- Catégories de cours d'eau et gestionnaires

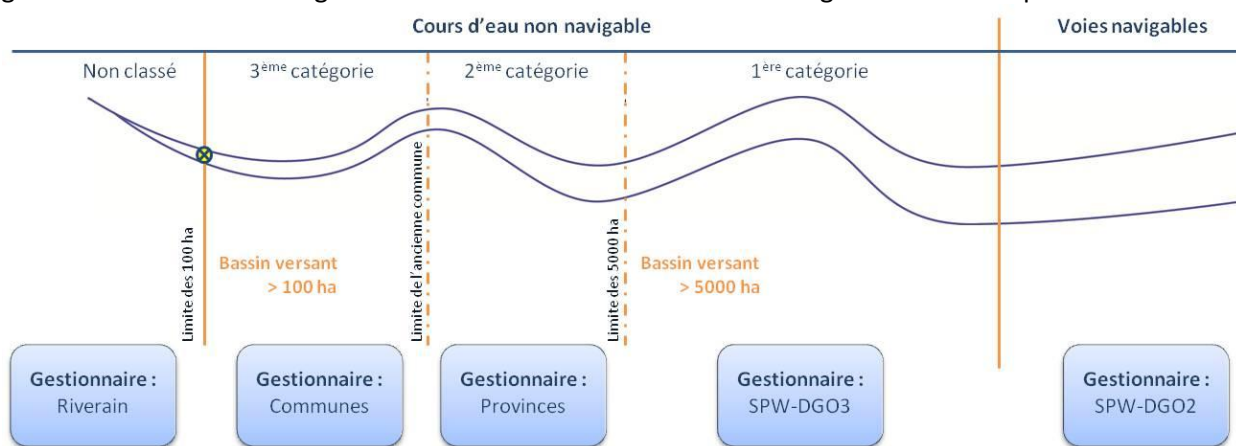
Le sous-bassin hydrographique de la Lesse compte plus de 1930 km de cours d'eau.

Les gestionnaires des cours d'eau varient en fonction de la catégorie du cours d'eau et sont chargés de veiller au bon entretien en vue d'assurer le bon écoulement de l'eau. Les problèmes liés à la qualité de l'eau relèvent du Service Public Wallon- DGO3 (D GARNE) (voir point 3).

Les cours d'eau sont classés en plusieurs catégories<sup>11</sup> :

- **Cours d'eau navigables** : Ils sont classés comme tels par le Gouvernement régional et appartiennent au domaine public wallon. Ils sont gérés par le SPW-Mobilité et infrastructures (ex DGO2) -Département des Voies hydrauliques de Charleroi et de Namur- **Direction des Voies hydrauliques de Namur**.
- **Cours d'eau non navigables de 1<sup>ère</sup> catégorie** : parties de cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5000ha. Ils sont gérés par le SPW-ARNE (ex DGO3)-Département du développement, de la ruralité, des cours d'eau et du bien-être animal- **DCENN**.
- **Cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5000ha. Ils sont gérés par les **Provinces**.
- **Cours d'eau non navigables de 3<sup>ème</sup> catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite administrative de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des Communes). Ils sont gérés par les **Communes** sous tutelle provinciale (police, autorisations...).
- **Cours d'eau non classés** : entre leur source et le point où le bassin versant du cours d'eau atteint 100ha, les cours d'eau sont dits «non classés». Ils sont gérés par les **propriétaires riverains** en conformité avec le règlement provincial et le code civil.

La figure 7 schématise les catégories de cours d'eau en Wallonie et leurs gestionnaires respectifs:



⊗ Origine légale du cours d'eau sous approbation de Monsieur le Gouverneur

Figure 7 : schéma des catégories de cours d'eau

Sur le sous-bassin de la Lesse, le réseau hydrographique représente un **linéaire total de 1930,8 km** qui se répartit suivant le tableau 4 :

Tableau 4 : réseau hydrographique du sous-bassin de la Lesse selon les catégories de cours d'eau

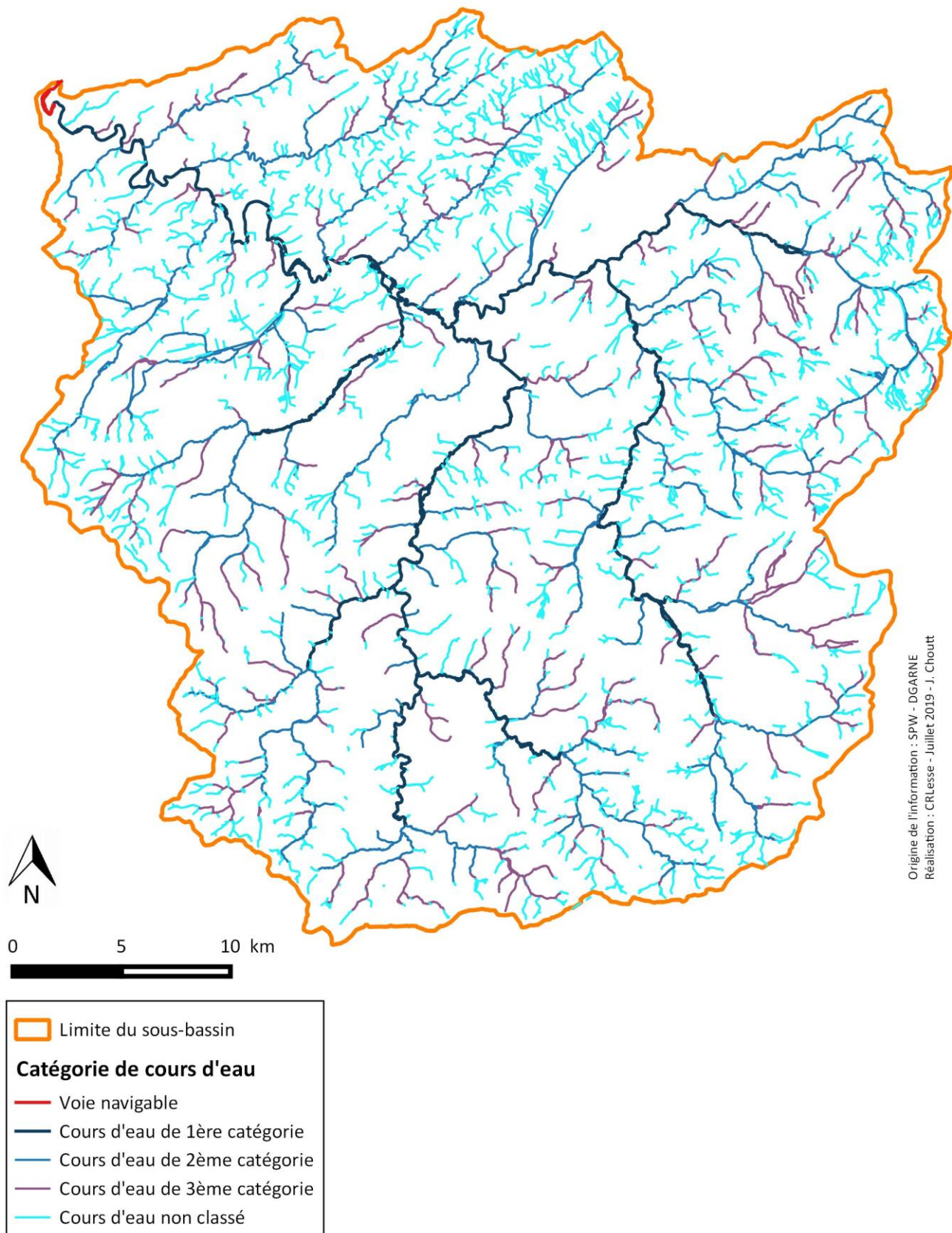
Catégorie de cours d'eau	Linéaire total sur le sous-bassin (en km)
cours d'eau navigable	4,5
cours d'eau non navigable (CENN) de 1 <sup>ère</sup> catégorie	203,9
CENN de 2 <sup>ème</sup> catégorie	472,7
CENN de 3 <sup>ème</sup> catégorie	360,9
cours d'eau non classé	888,7
<b>Total général</b>	<b>1930,8</b>

La carte suivante illustre la répartition des catégories de cours d'eau sur le sous-bassin de la Lesse.

<sup>11</sup> Pour connaître la catégorie d'un cours d'eau, se référer à l'Atlas des cours d'eau <http://environnement.wallonie.be/cartosig/atlascenn/>



## Catégories de cours d'eau



Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : CRLesse - Juillet 2019 - J. Choutt

❖ Nouveau Décret du 15/12/2018<sup>12</sup>

La loi sur les cours d'eau non navigables du 28 décembre 1967 était principalement liée à la **gestion hydraulique et devenue ainsi obsolète face aux objectifs environnementaux assignés aux rivières, et aux objectifs de prévention contre les risques d'inondation.**

Une nouvelle réforme du cadre juridique a ainsi été lancée en 2012 à l'initiative de la DCENN.

Le nouveau **décret du 12 décembre 2018<sup>13</sup>** a pour objectif d'instaurer un cadre juridique global et transversal de la gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons.

Cette gestion doit désormais **concilier les fonctions hydraulique, écologique, économique et socioculturelle.**

Le décret du 04/10/18 Intègre toutes les dispositions décrétales relatives aux cours d'eau non navigables et aux waterings dans le Code de l'Eau. Certaines de ses dispositions s'appliquent depuis son entrée en vigueur, d'autres nécessitent des dispositions d'exécution reprises dans un projet d'arrêté en phase d'adoption.

#### Les principaux axes du décret concernant les cours d'eau sont :

- le maintien des 3 catégories de CENN et de leurs gestionnaires respectifs (voir page précédente)
- une gestion intégrée sectorisée, formalisée grâce aux P.A.R.I.S. (voir p.22 du PA) en prenant en compte les atouts de l'eau au niveau de la faune, la flore, des enjeux socio-économiques, socioculturels et la force hydraulique.
- garantir la libre circulation des poissons par l'interdiction de nouveaux obstacles, la suppression d'obstacles sur les cours d'eaux prioritaires, l'introduction d'un débit réservé suffisant.<sup>14</sup>
- d'avantage de pouvoirs d'intervention aux gestionnaires, sous certaines conditions
- un atlas numérique des cours d'eau non navigables géré par la Wallonie.
- le (dé)classement des CENN par catégorie modifié par le Gouvernement.
- la concrétisation de la domanialité (art. D34) : le lit mineur des CENN est présumé appartenir à son gestionnaire et il relève dorénavant du domaine public. Ce principe de domanialité de modifie pas les droits de riverainetés (ex droits de pêche) reconnus en vertu du Code Civil ou Code rural.
- un nouveau régime pour les travaux sur les CENN : on distingue deux types de travaux :
  - \* **les travaux d'entretien et de petite réparation (art. D. 37 du Code l'Eau)** :
    - travaux légers de maintenance (sans incidence notable sur l'environnement) réalisés par les gestionnaires à intervalle régulier : curage, retrait d'embâcles, entretien des ouvrages des atterrissements, végétation le long des berges (notamment les plantes invasives), renforcement des digues.
    - Il n'y a pas de procédure d'autorisation mais une concertation (avis préalable) auprès du DNF est nécessaire dans certains cas.
    - La tutelle d'avis est maintenue : la Province émet un avis technique préalable sur les travaux envisagés par les gestionnaires communaux.
  - \* **les travaux soumis à autorisation domaniale (art. D. 40)** :
    - travaux plus conséquents de modification (sous, dans ou au-dessus) du lit mineur ou des ouvrages qui y sont établis ;
    - délivrée par le gestionnaire du cours d'eau ;
    - le demandeur peut être toute personne de droit privé ou de droit public, sauf le gestionnaire.



Fig.8 : zone humide en bordure du Ruisseau de Passe-Brebis (Tellin)



Figure 9 : la zone humide de Lavaux-Sainte-Anne (Rochefort)

<sup>12</sup> [http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\\_dgrne/news/visiteur/displaynews.cfm?idnews=611&langue=FR](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/news/visiteur/displaynews.cfm?idnews=611&langue=FR)

<sup>13</sup> Adopté par le Parlement wallon le 4/10/2018, publié au Moniteur belge le 5/12/2018, entré en vigueur le 15/12/2018 ; Il abroge la loi du 28 décembre 1967 sur les CENN et la loi du 5 juillet 1956 relative aux Waterings ;

<sup>14</sup> Au sens de la Directive-cadre « Eau », la libre circulation des poissons correspond à un indicateur de l'état écologique des cours d'eau.





Figure 10 : La Lesse à Ciergnon (Houyet)



Figure 11: L'Eutrope Fontaine (Paliseul)

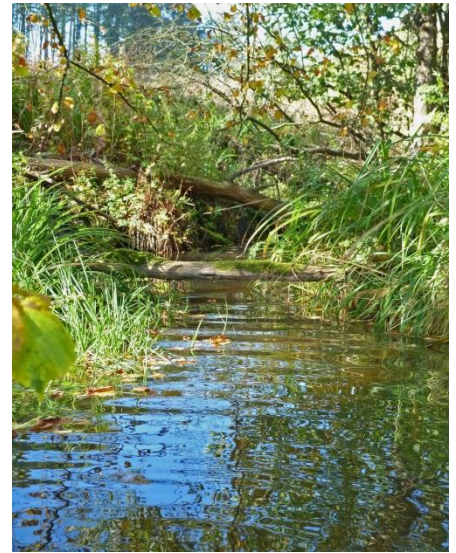


Figure 12 : Rau des Clairs Chênes (Rendeux)



Fig. 13 : Rau de Nanfurnal Nassogne)



Figure 14 : La Lomme à Eprave (Rochefort)

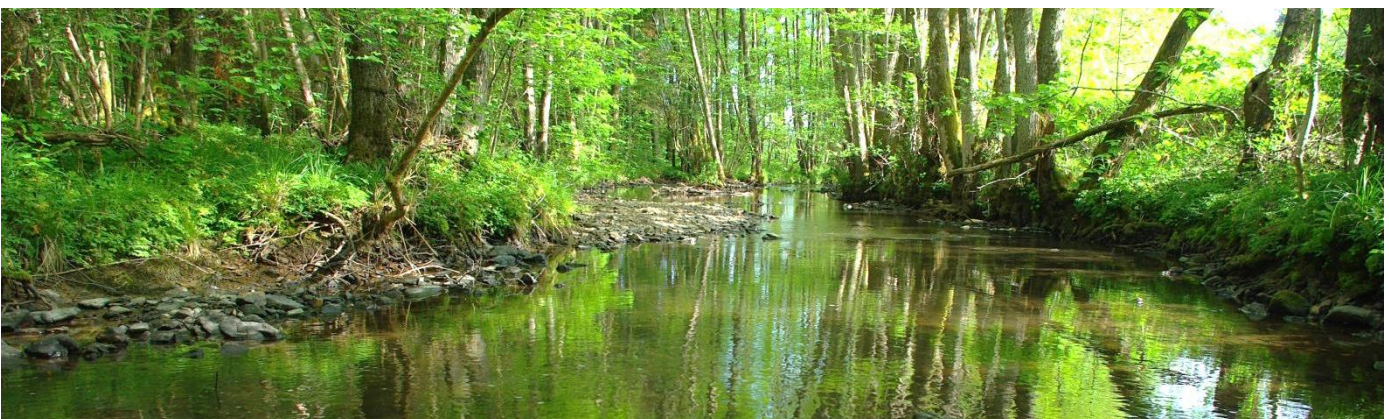


Figure 15: La Wimbe près de Lavaux-Sainte-Anne (Rochefort)



❖ P.A.R.I.S. - Programmes d'Action sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

Dans le nouveau Décret Cours d'eau du 15/12/18, les Articles D.33/3 à D. 33/6 donnent une base légale pour les **P.A.R.I.S.** (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée).

Le P.A.R.I.S. est basé sur un **découpage** du linéaire du cours d'eau en différents segments physiquement homogènes du point de vue de l'hydro-morphologie et de l'occupation du sol du lit majeur, peu changeantes dans le temps

Ce découpage, appelé **sectorisation**, a porté sur le réseau hydrographique classé (les cours d'eau classés navigables et les cours d'eau classés non navigables de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie). Il a abouti à l'identification de 6185 secteurs P.A.R.I.S. en Région wallonne, et pour chacun de ces secteurs, à la définition du bassin versant hydrographique intermédiaire correspondant (appelé "Bassin versant contributif") et un état des lieux.

**Sur le sous-bassin de la Lesse, 366 secteurs** ont été classés selon 15 occupations du sol différentes (bâtiment, cultures, forêts, prairies, mixtes, zones humides,...

Le tableau suivant reprend la répartition des secteurs P.A.R.I.S. sur le sous-bassin selon les occupations du sol:

**Tableau 5 : répartition des secteurs P.A.R.I.S. sur le sous-bassin de la Lesse :**

Occupation du sol majoritaire/discriminante	Nombre de secteur
Bâtiments continus	6
Bâtiments discontinus	36
Carrières	1
Cultures	3
Cultures et forêts	1
Espaces verts	17
Forêts	127
Friches agricoles	1
Friches industrielles	1
Prairies	81
Prairies et cultures	3
Prairies et forêts	70
Souterrains artificiels	6
Souterrains naturels	3
Zones humides	10
<b>Total général</b>	<b>366</b>

Chaque secteur constitue une unité de gestion.

Pour chacun de ses secteurs, le gestionnaire du cours d'eau fixe :

- un ou plusieurs **enjeux prioritaires** (hydraulique, écologique, économique, socio-culturels);
- des **objectifs** de gestion;
- un **programme d'actions** sur 6 ans pour atteindre ces objectifs.

Ces programmes d'actions P.A.R.I.S. déclinent, au niveau local, de grandes mesures planifiées dans des contextes et des échelles plus larges,

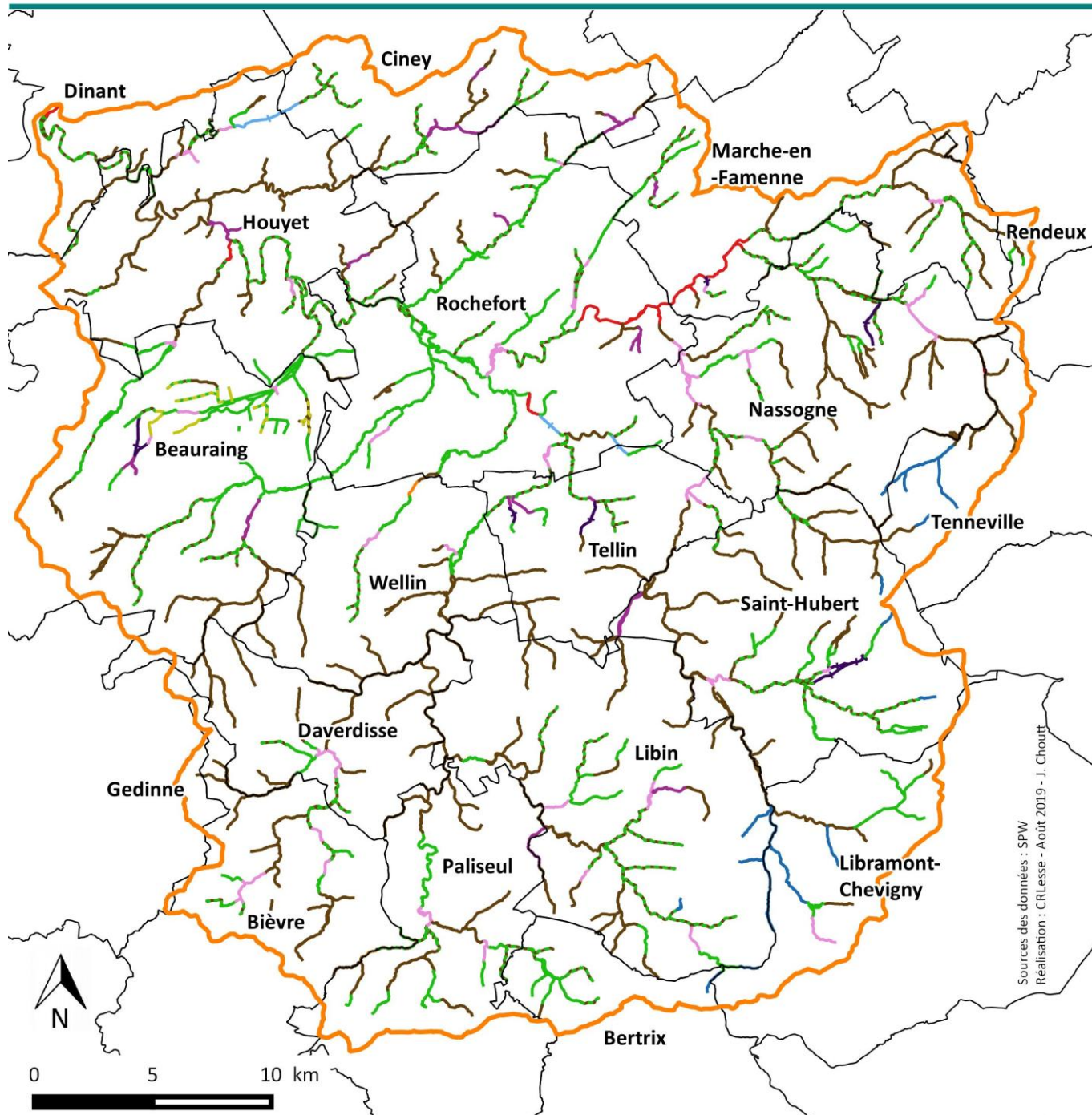
- à savoir à l'échelle des masses d'eau définies par les plans de gestion de district hydrographique (PGDH) imposés par la Directive-cadre sur l'Eau;
- à l'échelle des sous-bassins hydrographiques définies dans les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) imposés par la Directive Inondations et qui vise la mise à jour du plan PLUIES.

Les projets de P.A.R.I.S. devront être validés par les gestionnaires de cours d'eau, au sein des Comités techniques par sous-bassin hydrographique (CTSBH) pour juin 2020.

La carte jointe représente les secteurs P.A.R.I.S. pour le sous-bassin de la Lesse sur les tronçons classés et voies navigables.



## Secteur PARIS (version 2016 - 2021)



Sources des données : SPW  
Réalisation : CRLeffe - Août 2019 - J. Chout

Réseau hydrographique	<b>Secteurs PARIS</b>	Forêts	Zones humides
Limite communale	Bâtiments continus	Friches agricoles	
Limite du sous-bassin	Bâtiments discontinus	Friches industrielles	
	Carrières	Prairies	
	Cultures	Prairies et cultures	
	Cultures et forêts	Prairies et forêts	
	Espaces verts	Souterrains artificiels	
		Souterrains naturels	

## 5- Occupation du sol

Le sous-bassin de la Lesse est très faiblement urbanisé et plutôt à caractère rural et naturel.

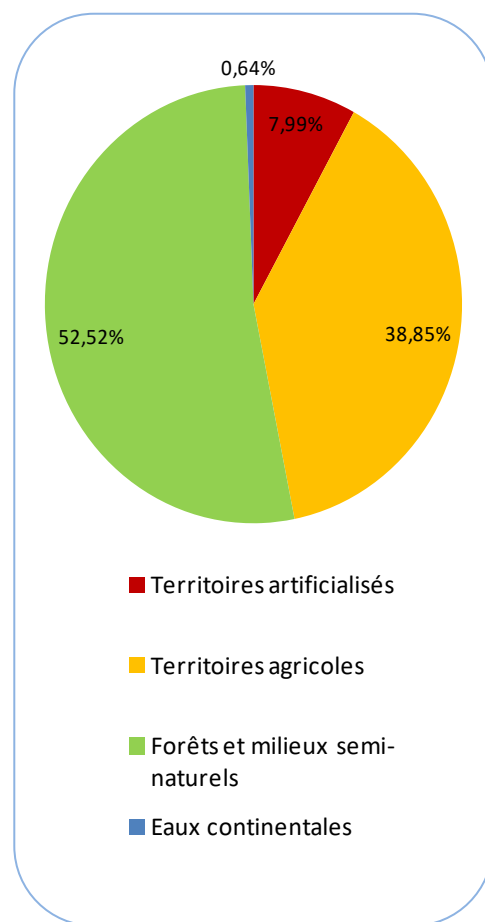
Sur le sous-bassin de la Lesse, l'occupation du sol se répartit de la manière suivante<sup>15</sup> :

- presque 8 % du territoire est artificialisé (dont près de 5% alloués aux espaces d'activités économique, de service d'équipement et de communication);
- près de 40% est occupé par des surfaces agricoles;
- plus de 50 % est recouvert de forêts et de milieu semi-naturels avec 10% de résineux, 20% de feuillus et 20% n'est pas défini).

Le tableau suivant reprend la répartition de l'occupation du sol selon les différents milieux.

**Tableau 6 : occupation du sol sur le sous-bassin**

Occupation du sol	Surface (ha)	% sur le sous-bassin
<b>Territoires artificialisés</b>		
Terrains résidentiels	2.685,5	2,01
Espaces d'activité économique, de service, d'équipement et de communication	6.240,2	4,66
Mines, décharges et espaces abandonnés	1.082,0	0,81
Espaces verts artificialisés, non agricoles	690,9	0,52
Autres terrains artificialisés	1,4	0,00
<i>Total territoires artificialisés</i>	<b>10.700,1</b>	<b>7,99</b>
<b>Territoires agricoles</b>		
Terres arables	13.995,2	10,46
Cultures permanentes	243,3	0,18
Surfaces enherbées	37.451,7	27,98
Friches agricoles	309,9	0,23
<i>Total territoires agricoles</i>	<b>52.000,0</b>	<b>38,85</b>
<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>		
Forêts (type non spécifié)	26.630,3	19,89
Forêts de feuillus	26.317,6	19,66
Forêts de conifères	13.780,4	10,29
Forêts mélangées	7,6	0,01
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	3.514,1	2,63
Zones humides intérieures	53,4	0,04
<i>Total forêts et milieux semi-naturels</i>	<b>70.303,4</b>	<b>52,52</b>
<b>Eaux continentales</b>	<b>852,1</b>	<b>0,64</b>
<b>Total général</b>	<b>133.855,6</b>	<b>100</b>



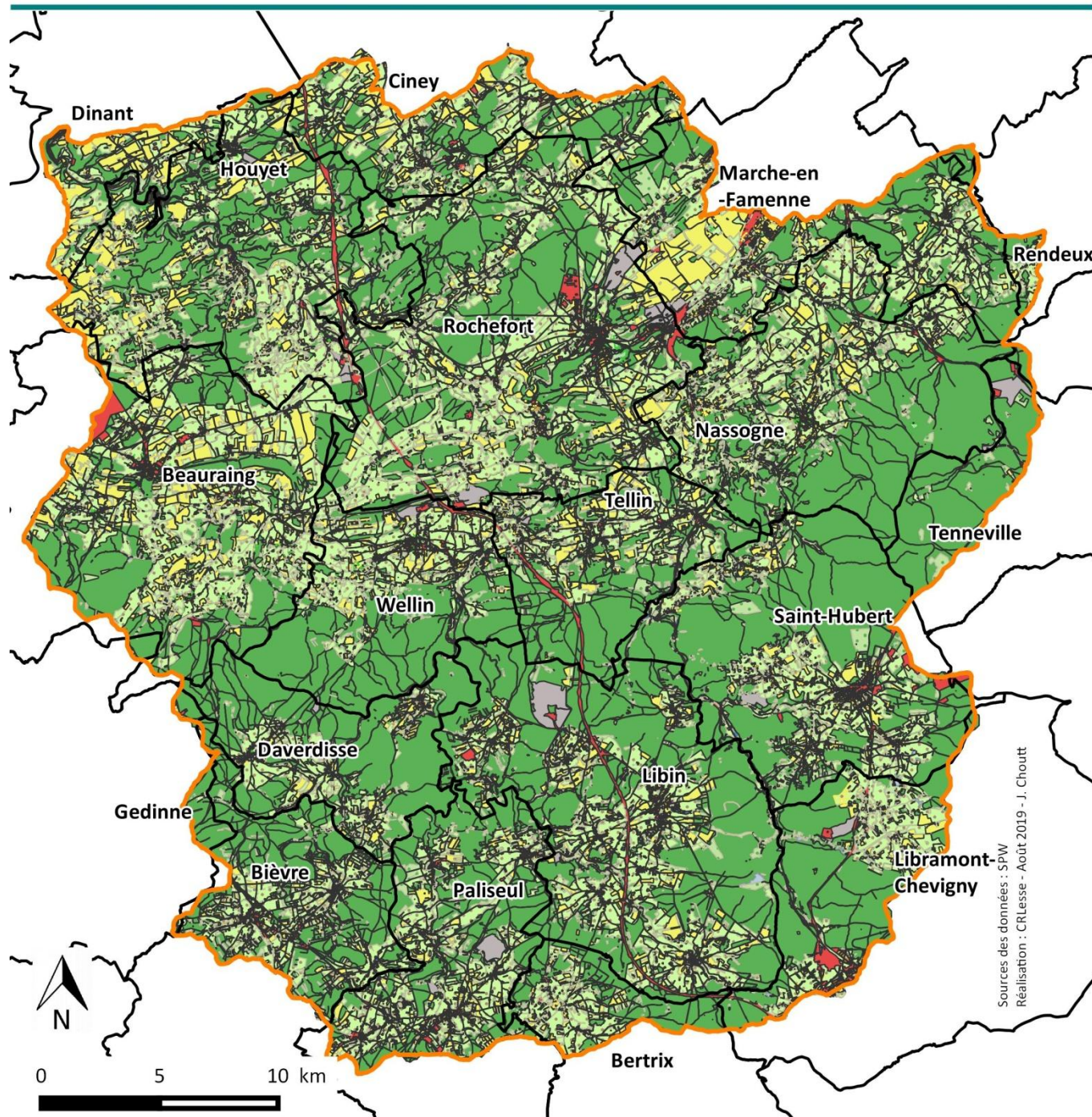
**Figure 16 : répartition de l'occupation du sol sur le sous-bassin**

La carte suivante reprend l'occupation du sol sur le sous-bassin.






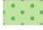
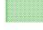
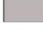




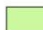
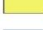

<sup>15</sup> source : données issues de la couche COSW, 2007



## Occupation du sol



Sources des données : SPW  
Réalisation : CR Lesse - Août 2019 - J. Chouff

	Limite communale		Forêts
	Limite du sous-bassin		Friches agricoles
	Autres terrains artificialisés		Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
	Cultures permanentes		Mines, décharges et espaces abandonnés
	Eaux continentales		Surfaces enherbées
	Espaces d'activité économique, de service, d'équipement et de communication		Terrains résidentiels
	Espaces verts artificialisés, non agricoles		Terres arables
			Zones humides intérieures

## 6- Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)

En 1999, le Gouvernement a chargé la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) de l'élaboration des PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) et de ses révisions.

Quinze PASH correspondant aux quinze sous-bassins hydrographiques en Wallonie couvrent le territoire wallon. Le **PASH de la Lesse** a été adopté par le gouvernement wallon le 10 novembre 2005 et révisé le 23/11/2017 (M.B. 11/12/2017). D'autres adaptations pourront suivre suite à l'évolution du développement territorial et humain du sous-bassin. A la rédaction de ce présent document, 2 projets de modifications sont en cours

### Les PASH délimitent 3 zones :

1. Les zones soumises au **régime d'assainissement collectif**, caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts débouchant vers une station d'épuration (STEP)
2. Les zones soumises au **régime d'assainissement autonome**, caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées, via un système d'épuration individuelle (SEI).
3. Les **zones transitoires**, caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter vers un des deux régimes ci-dessus.

Les étapes de la mise en œuvre des stations d'épuration collective dépendent des directives européennes et des priorités environnementales.

D'après les données de la SPGE<sup>16</sup> (données de 2017), la population du sous-bassin de la Lesse compte 64.925 habitants dont :

- 51.468 sont repris en zone d'épuration collective, soit 79,3% de la population;
- 12.870 repris en zone d'épuration autonome, soit 19,8% de la population (dont 5.599 personnes en habitat dispersé (hors z. urbanisable);
- 586 repris en zone transitoire soit 0,9 % de la population.

Le schéma ci-dessous illustre cette répartition de l'assainissement.

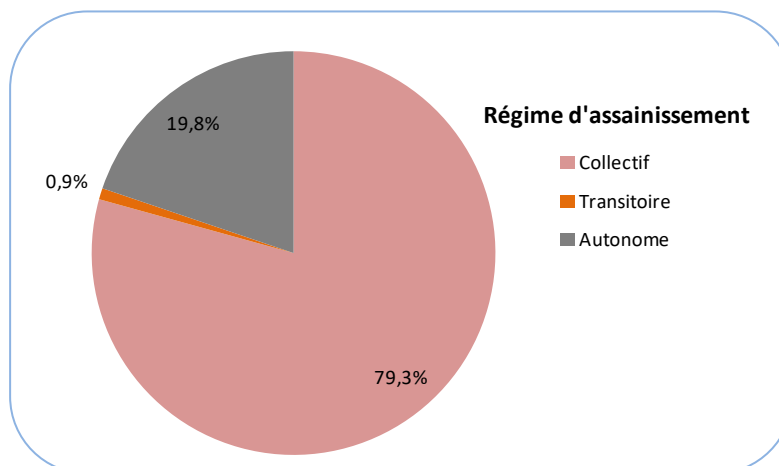


Figure 17 : répartition des régimes d'assainissement sur le sous-bassin

La carte ci-jointe illustre le PASH sur le sous-bassin de la Lesse.

### 6.1 Zones d'assainissement collectif

Les communes sont tenues d'équiper en égouts les agglomérations reprises en assainissement collectif. La SPGE finance les travaux d'égouttage, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux étant confiée aux organismes d'assainissement agréés (OAA).

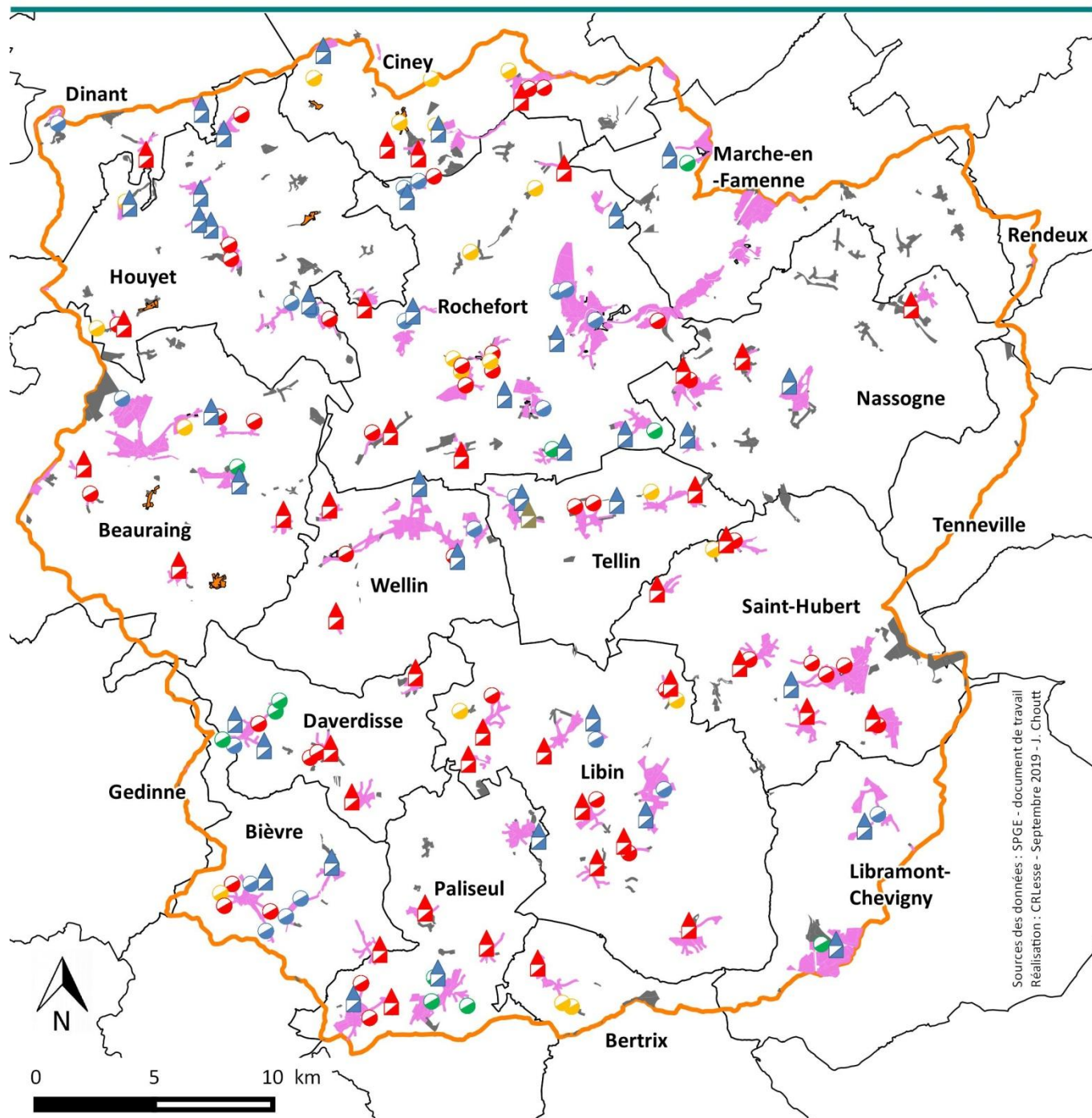
Au 30 juin 2019, 37 stations d'épuration (STEP) sont en service sur le sous-bassin de la Lesse pour une capacité totale de 68.207 EH. Il reste 39 stations d'épuration plus petites à construire pour une capacité totale de 17.315 EH.

Le tableau 7 p.28 et le tableau 8 p. 29 reprennent les STEP existantes et à construire sur le sous-bassin.

<sup>16</sup> Source [www.spge.be/module/index.html?IDC=2071](http://www.spge.be/module/index.html?IDC=2071)



## PASH - Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique



Sources des données : SPGE - document de travail  
Réalisation : CRLesse - Septembre 2019 - J. Choult







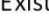


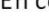

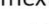

 Limite communale	<b>Station de pompage</b>	<b>PASH</b>
 Limite du sous-bassin	 SEC	 Rég. d'assainissement collectif
<b>Station d'épuration</b>	 SEE	 Rég. d'assainissement autonome
 Existante	 Inexistante	 Rég. d'assainissement transitoire
 En cours de réalisation	 Ouvrage non repris par l'Intercommunale	
 Inexistante		
 A déclasser		



Tableau 7 : liste des 37 stations d'épuration construites sur le sous-bassin de la Lesse

Commune	Nom STEP	Organisme d'épuration agréé	Masse d'eau	Cours d'eau récepteur	Capacité nominale (EH)
Rochefort	Rochefort	INASEP	LE20R	Lomme	21330
Saint-Hubert	Saint-Hubert	AIVE	LE30R	Rau de Poix	5400
Libramont-Chevigny	Libramont Lhomme	AIVE	LE31R	Rau des Gouttes	3780
Beauraing	Beauraing (Gozin)	INASEP	LE22R	Biran	3600
Rochefort	Han-Sur-Lesse	INASEP	LE20R	Lesse	3600
Marche-En-Famenne	Aye	AIVE	LE19R	Rau de Biran	2430
Wellin	Wellin	AIVE	LE07R	Ry d'Ave	2340
Nassogne	Nassogne	AIVE	LE20R	La Pépinette	2070
Ciney	Chevetogne (Dom.Prov.)	INASEP	LE26R	Ywoigne	1980
Paliseul	Paliseul	AIVE	LE03R	Eutrope Fontaine	1980
Tellin	Resteigne	AIVE	LE20R	Lesse	1800
Bièvre	Bièvre	INASEP	LE04R	Rau des Rives	1670
Paliseul	Carlsbourg	AIVE	LE03R	Rau de Carlsbourg	1620
Tellin	Tellin	AIVE	LE20R	Ry des Boyes	1620
Houyet	Houyet	INASEP	LE29R	Hileau	1500
Libin	Libin	AIVE	LE01R	Rau du Moulin de Libin	1440
Houyet	Wanlin	INASEP	LE25R	Lesse	1080
Beauraing	Pondrôme	INASEP	LE09R	La Wimbe	900
Rochefort	Wavreille	INASEP	LE20R	Rau d'en Faule	770
Libin	Maissin	AIVE	LE02R	Rau des Tchènes	720
Libramont-Chevigny	Bras	AIVE	LE30R	Lomme	630
Wellin	Halma	AIVE	LE20R	Lesse	630
Bièvre	Graide	INASEP	LE04R	Rau de Graide	450
Ciney	Achêne (Parc Industriel)	INASEP	LE28R	Conneu	450
Daverdisse	Haut-Fays (Sclassin)	AIVE	LE04R	Rau de Burnai Fontaine	450
Daverdisse	Haut-Fays (Wimbe)	AIVE	LE08R	La Wimbe	450
Rochefort	Mont-Gauthier	INASEP	LE25R	Rau de Malfosse	450
Rochefort	Havrenne	INASEP	LE19R	Rau de Biran	450
Rochefort	Villers-Sur-Lesse	INASEP	LE21R	Vachau	450
Houyet	Celles	INASEP	LE28R	Rau des Forges	400
Libin	Euro Space Center	AIVE	LE12R		400
Houyet	Hulsonniaux	INASEP	LE29R	affluent de la Lesse	300
Dinant	Boisseilles	INASEP	LE28R	affluent Rau des Forges	270
Rochefort	Belvaux	INASEP	LE20R	Lesse	270
Houyet	Celles (Gendron)	INASEP	LE29R	Rau de Gendron	230
Nassogne	Lesterny	AIVE	LE20R	Rau de Veni	180
Houyet	Herhet	INASEP	LE29R	Rau de Ferage	117
<b>TOTAL</b>					<b>68207</b>

Tableau 8: liste des 39 stations d'épuration à construire sur le sous-bassin de la Lesse

Commune	Nom STEP	Organisme agréé	Masse d'eau	Capacité nominale (EH)
Nassogne	Forrieres	AIVE	LE20R	1500
Ciney	Haid	INASEP	LE26R	1200
Libin	Ochamps	AIVE	LE01R	1100
Tellin	Grupont	AIVE	LE15R	1100
Saint-Hubert	Arville	AIVE	LE30R	900
Beauraing	Javingue	INASEP	LE23R	750
Libin	Villance	AIVE	LE02R	600
Nassogne	Bande	AIVE	LE16R	600
Saint-Hubert	Vesqueville	AIVE	LE30R	600
Bertrix	Jehonville	AIVE	LE03R	550
Saint-Hubert	Mirwart	AIVE	LE15R	540
Daverdisse	Daverdisse	AIVE	LE04R	414
Daverdisse	Porcheresse	AIVE	LE04R	400
Libin	Anloy	AIVE	LE02R	400
Libin	Transinne	AIVE	LE02R	400
Saint-Hubert	Awenne	AIVE	LE13R	400
Saint-Hubert	Hatrival	AIVE	LE30R	400
Libin	Redu	AIVE	LE02R	350
Nassogne	Ambly	AIVE	LE20R	350
Rochefort	Lavaux Saint-Anne	INASEP	LE10R	350
Libin	Smuid	AIVE	LE15R	315
Beauraing	Voneche	INASEP	LE09R	300
Beauraing	Honnay	INASEP	LE10R	300
Daverdisse	Gembes	AIVE	LE04R	300
Bièvre	Naome	INASEP	LE03R	300
Paliseul	Merny	AIVE	LE03R	300
Rochefort	Ave-Et-Auffe	INASEP	LE07R	300
Houyet	Finnevaux	INASEP	LE23R	275
Houyet	Ciergnon	INASEP	LE25R	260
Ciney	Chevetogne	INASEP	LE26R	250
Paliseul	Framont	AIVE	LE03R	250
Paliseul	Opont	AIVE	LE03R	250
Rochefort	Buissonville	INASEP	LE21R	225
Dinant	Furfooz	INASEP	LE29R	200
Libin	Glaireuse	AIVE	LE01R	150
Libin	Lesse	AIVE	LE02R	126
Wellin	Froidlieu	AIVE	LE10R	120
Ciney	Enhet	INASEP	LE26R	100
Wellin	Fays-Famenne	AIVE	LE07R	90
<b>TOTAL</b>				<b>17315</b>

## 6.2 Zone d'assainissement autonome

Pour rappel, la population du sous-bassin de la Lesse compte 64.925 habitants dont 12.870 sont repris en zone d'épuration autonome soit 19,8 % de la population<sup>17</sup>.

En zone d'assainissement autonome, un **système d'épuration individuelle (SEI)** doit être installé dans les cas suivants :

- pour toute nouvelle habitation, c'est-à-dire une habitation érigée après la date d'approbation du plan communal général d'égouttage (PCGE) ou du PASH, qui l'a classée dans une zone d'assainissement autonome ;
- pour une habitation faisant l'objet d'aménagements, extensions qui augmentent la charge polluante du logement ;
- pour une habitation situées en zones prioritaires (zone de baignades et zones amont, prévention de captages, voir 6.PASH) ;
- pour une habitation pour laquelle la commune a imposé un SEI en vue de régler un problème de salubrité publique.

### **Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)**

Effective depuis le 1er janvier 2018, une **réforme de l'assainissement autonome** a été effectuée afin d'améliorer la qualité des services dans toutes les actions qui touchent **l'installation, le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'épuration individuelle** sur le territoire wallon.

Dans ce cadre, la **Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)** a été mise<sup>18</sup> en place et confiée à la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) avec le concours des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA).

Depuis le **1er janvier 2018**, il n'y a plus d'**exonération au paiement du coût véritable assainissement (CVA)** en cas d'installation d'un nouveau système d'épuration individuelle (SEI).

Le paiement du CVA permet de compenser les coûts des services rendus par la GPAA : primes d'installation, aide pour le remboursement des entretiens, paiement des vidanges, information aux particuliers, suivis et contrôle par les OAA.

Pour les personnes déjà équipées d'un SEI et actuellement exonérées du paiement du CVA, 2 possibilités s'offrent à eux d'ici le 31/12/2021 : 1) mettre fin volontairement à l'exonération du paiement du CVA et bénéficier directement des services de la GPAA (voir plus bas) OU 2) maintenir l'exonération (avec comme date butoir le 31 décembre 2021) et assurer à sa charge les frais liés aux entretiens et les vidanges de boue.

Au-delà du 31 décembre 2021, toute personne dont l'habitation est équipée d'un SEI relèvera de la GPAA avec une prise en charge par la SPGE des principaux frais liés au suivi de ces systèmes et sera soumise au paiement du CVA<sup>19</sup>.

## 6.3 Zones transitoires

Dans le sous-bassin de la Lesse, il existe encore des zones transitoires, pour lesquelles les Organismes d'Assainissement Agréés (AIVE et INASEP) ont mené une étude de zone.

- En province de Luxembourg, toutes les zones transitoires ont été définies et proposées en zone d'assainissement collectif. Cela concerne les villages de : Fays-Famenne (Wellin), Daverdisse, Mirwart (Saint-Hubert), Smuid (Libin), Lesse (Libin) et Glaireuse (Libin).
- En province de Namur, cela concerne les études pour les villages de Froidfontaine (Beauraing), Wancennes (Beauraing) et Mesnil-Eglise (Houyet) sont terminées et transmises à la SPGE pour approbation. Conjoux (Ciney), Ronvaux (Ciney) et Vêr (Houyet) sont encore à l'étude.



Figure 18 : village en zone transitoire : Mesnil-Eglise (Houyet)



Figure 19 : STEP de Rochefort (21.330 EH)

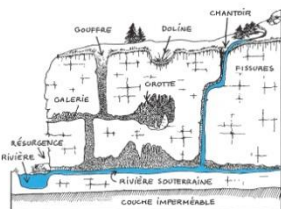
<sup>17</sup> Parmi les 12.870 habitants, 5.599 personnes en habitat dispersé (hors z. urbanisable)) ; Source [www.spge.be/module/index.html?IDC=2071](http://www.spge.be/module/index.html?IDC=2071)

<sup>18</sup> Via le décret du 23/06/2016, et l'arrêté du 01/12/2016 du Gouvernement wallon, qui ont apporté des modifications au Code de l'Eau

<sup>19</sup> Plus d'informations sur le site [www.gpaa.be](http://www.gpaa.be)



## 7- Masses d'eau souterraine, formations aquifères et sites karstiques



### 7.1 Masses d'eau souterraine

Comme pour les Eaux de surface, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE) a introduit un nouveau concept, celui de **masse d'eau souterraine** : unité de gestion de l'eau souterraine, d'analyse, et de rapportage à l'Europe. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères

La Wallonie compte **33 masses d'eau souterraine dont 4** concernent le sous-bassin de la Lesse.

Du nord au sud du sous-bassin, nous retrouvons :

- **RWM071** : une très petite surface des alluvions et graviers de la Meuse
- **RWM021** : les calcaires et grès du Condroz
- **RWM023** : les calcaires et grès de la Calestienne et de la Famenne
- **RWM100** : les grès et schistes du massif ardennais.

Le **réseau de surveillance DCE** de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraine totalise, en 2019, 552 sites de contrôle<sup>20</sup>, sur l'ensemble de la Wallonie, dont **17** situés sur le sous-bassin de la Lesse<sup>21</sup>.

Les 4 masses d'eau souterraine concernant le sous-bassin sont en bon état qualitatif et quantitatif au regard des critères de la DCE<sup>22</sup>.

### 7.2 Formations aquifères

Les formations aquifères sont des formations géologiques contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau et constituée de roches perméables et capables de la restituer naturellement et/ou par exploitation.

Sur le sous-bassin de la Lesse, les masses d'eau souterraine appartiennent aux formations aquifères des Massifs schistos-gréseux du Primaire et du Calcaire du Primaire<sup>23</sup>.

### 7.3 Sites karstiques

Dans les massifs calcaires, l'eau a creusé de nombreuses cavités. On parle alors de massifs ou de reliefs karstiques. On trouve dans les reliefs karstiques des formes géographiques bien particulières comme les grottes, les dolines ou encore les résurgences. Ces sites demandent une vigilance particulière, les nappes d'eau étant en contact quasi direct avec la surface et donc particulièrement vulnérables aux pollutions.

Dans le sous-bassin de la Lesse, les phénomènes karstiques, souterrains comme de surface, se concentrent sur deux bandes calcaires étroites et disjointes.

Grâce à une convention avec la Direction des Eaux Souterraines, la **CWEPSS** (Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains) a mis à jour l'inventaire des sites karstiques reprenant une description et une localisation des **785 sites recensés** sous forme de **2 monographies** :

- une étude sur la **Basse Lesse** (depuis l'aval d'Houyet jusqu'à Anseremme), parue en juin 2014;
- une étude sur la Calestienne, de Beauraing à Marche-en-Famenne parue en juin 2015<sup>24</sup>.

La carte suivante reprend la répartition des masses d'eau souterraines sur le sous-bassin, les sites karstiques relevés et la localisation des sites de contrôle du SPW.



Figure 20 et Figure 21 : couvertures des 2 monographies

<sup>20</sup> Source : Etat des nappes d'eau souterraines de la Wallonie, janvier 2019, 17<sup>ème</sup> édition

<http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>

<sup>21</sup> La masse d'eau souterraine RWM100 ne comporte aucun point de mesure de surveillance chimique DCE officiel : lors de sa caractérisation, la masse d'eau RWM100 a été évaluée en bon état et donc pas recensée comme courant un risque (annexe V point 2.4.2 de la DCE). Cependant, la qualité de la masse d'eau est suivie à l'aide de réseaux additionnels (réseau d'impact des producteurs, survey nitrate,...)

<sup>22</sup> source : SPW- Fiches de caractérisation de la masse d'eau RWM071- 021-023-100-Mai 2016 (état des lieux 2013). Plus d'infos sur <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique67>

<sup>23</sup> source : SPW : Projets de deuxième Plans de gestion-DHI Meuse et Seine et Etat des nappes d'eau souterraines de la Wallonie, janvier 2019, 17<sup>ème</sup> édition

<sup>24</sup> en vente au bureau du Contrat de rivière ainsi que dans les librairies et opérateurs touristiques (liste sur [www.crlesse.be](http://www.crlesse.be))





Figure 22 : Cunette Lhoist (Marche-en-Famenne)



Figure 23 : Trou du Grand Duc (Furfooz-Dinant)



© Atlas du Karst Wallon  
- Bassin de la Lesse  
Calestienne

Figure 24 : Chantoir dy Ry d'Houisse (Tellin)



© Atlas du Karst Wallon  
- Bassin de la Lesse  
Calestienne

Figure 25 : Trou des Nutons (Forrières-Nassogne)



Fig.26 : Chantoir Mairia (Houyet).



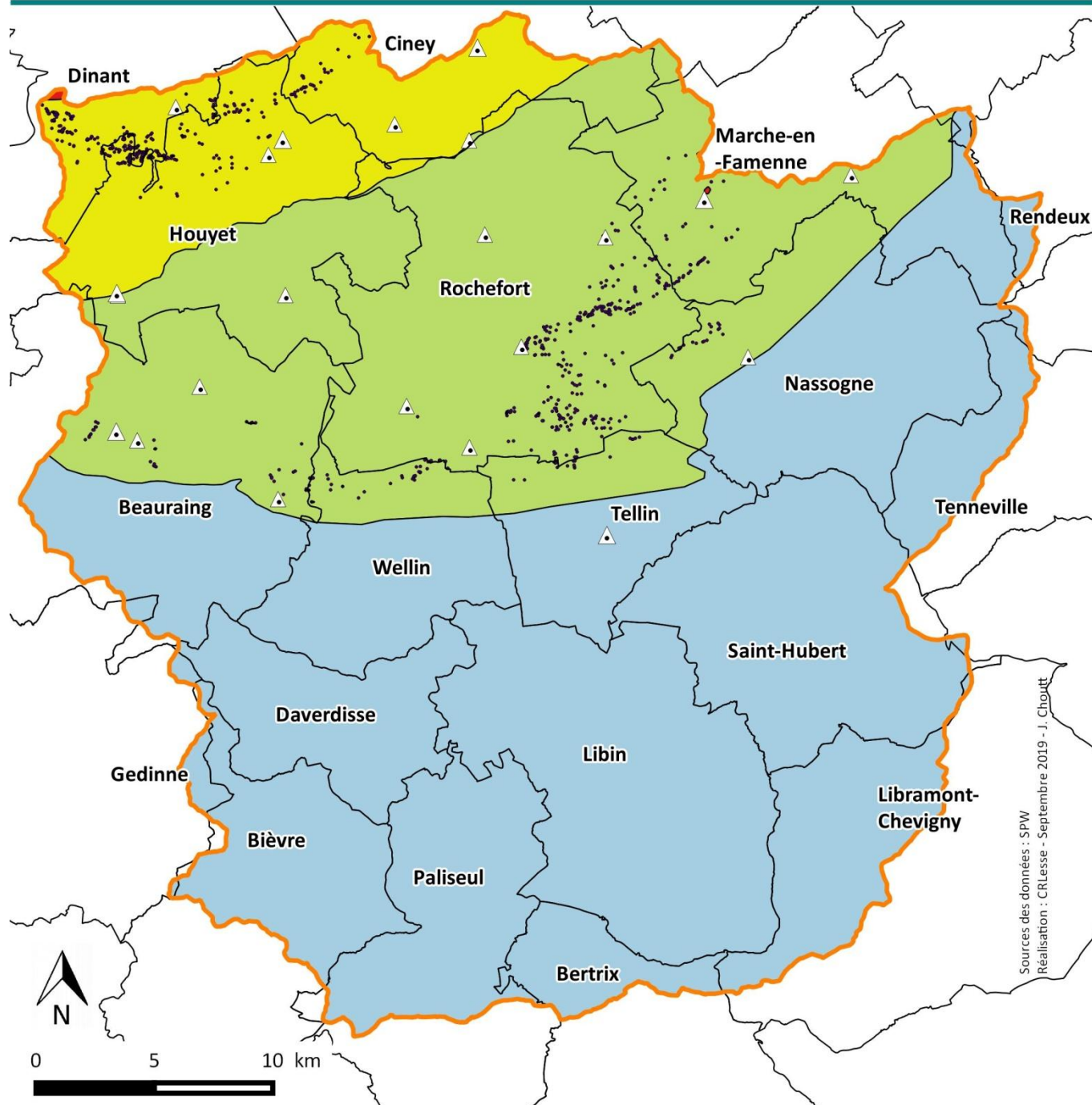
© Atlas du Karst Wallon - Bassin de la Lesse Calestienne

Fig. : dépression rocheuse de Grande Porée (Wellin) Fig.28 : la Wamme à sec à Jemelle (Rochefort)













## Masses d'eau souterraine, formations aquifères et sites karstiques



Sources des données : SPW  
Réalisation : CR Lesse - Septembre 2019 - J. Chouff

 Limite communale	<b>Masse d'eau souterraine</b>
 Limite du sous-bassin	 RW M071 : les alluvions et graviers de la Meuse
 Site karstique	 RW M021 : les calcaires et grès du Condroz
 Sites de contrôle des masses d'eau souterraine	 RW M023 : les calcaires et grès de la Calestienne et de la Famenne
	 RW M100 : les grès et schistes du massif ardennais



## 8- Captages et zones de prévention de captages

### 8.1 Les réserves d'eau potable dans le sous-bassin

Le sous-bassin de la Lesse compte de très nombreux captages pour la distribution publique d'eau potable. Cela s'explique par la nature du sous-sol et des nappes d'eau souterraine :

- Les réserves en eau souterraine contenues dans le **calcaire et le grès de la Calestienne et de la Famenne** (masse d'eau souterraine **RWM023**) représentent une ressource naturelle d'une grande importance en raison du double rôle qu'elles assurent :
  - une fonction naturelle essentielle d'alimentation des cours d'eau en période de récession hydrologique et d'étiage,
  - un usage anthropique de production-distribution publique d'eau potable prédominant sur les autres usages : 80,6 % des volumes prélevés. Les autres usages relèvent essentiellement des secteurs industriels, agricoles et privés (campings, puits domestiques,...)<sup>25</sup>.
- Les prises d'eau dans les **formations schisto-gréseuses du Dévonien (Ardenne) et du socle cambro-silurien** (masse d'eau souterraine **RWM100**) représentent 7 % du total prélevé en eau souterraine. On n'y retrouve pas de prise d'eau importante, mais un grand nombre de petites prises d'eau pour l'alimentation locale en milieu rural. Ces aquifères sont généralement peu productifs. L'eau est souvent captée à proximité de la surface, soit à l'émergence, soit par drains ou encore dans des puits peu profonds<sup>26</sup>.

### 8.2 Protection des eaux souterraines et potabilisables

Une zone de prévention doit être déterminée pour toute prise d'eau de la catégorie B<sup>27</sup> en nappe libre<sup>28</sup>.

Une zone de prévention peut être déterminée pour toute prise d'eau de la catégorie B en nappe captive<sup>29 30</sup>.

On distingue **4 zones de prévention**<sup>31</sup> :

- **Zone I : zone de prise d'eau** : zone située à une distance de 10 mètres autour des limites extérieures des installations de surface nécessaires à la prise d'eau. Elle est la propriété du producteur d'eau, et seules les activités en rapport avec la production d'eau y sont autorisées.
- **Zone IIa : zone de prévention rapprochée** : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage en moins de 24 heures.
- **Zone IIb : zone de prévention éloignée** : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage en moins de 50 jours.
- **Zone III : zone de surveillance** : correspond à l'aire géographique du bassin d'alimentation du captage. Les activités de la zone de surveillance sont réglementées par le Gouvernement wallon.

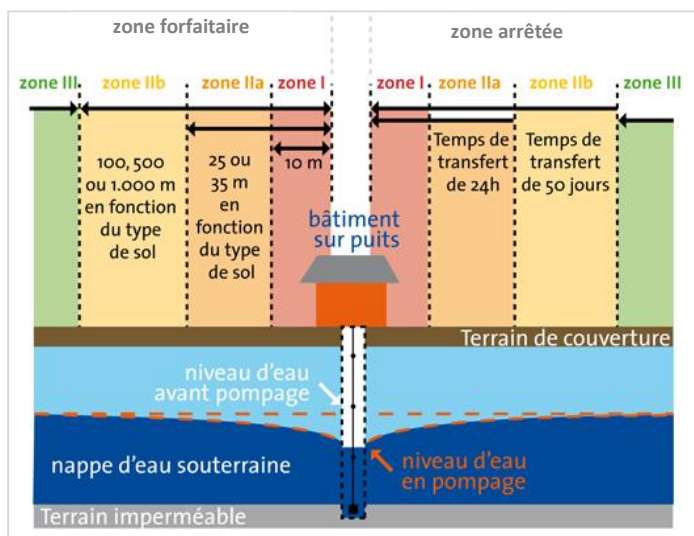


Figure 29 : schéma d'une zone de protection de captage (source : [www.agreau.be](http://www.agreau.be))

Pour ces différentes zones, les activités, installations ou usages à risque sont donc réglementés, voire interdits, afin de prévenir toute pollution du captage.

<sup>25</sup> DHIM, Etat des lieux de la masse d'eau souterraine RWM023 ; «Calcaires et Grès de la Calestienne et de la Famenne», juin 2010 version 1-1. SPW ; <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique67>

<sup>26</sup> Etat des nappes d'eau souterraines de la Wallonie, janvier 2019, 17<sup>ème</sup> édition <http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>

<sup>27</sup> CAT. B = distribution publique, distribution sous forme conditionnée d'eau de source ou minérale naturelle, eaux à usage thermal, consommation humaine, fabrication de denrées alimentaires et alimentation des installations publiques (piscines, bains, douches ou autres)

<sup>28</sup> nappe d'eau, souvent une nappe phréatique, dont la partie supérieure n'est pas limitée par une couche imperméable

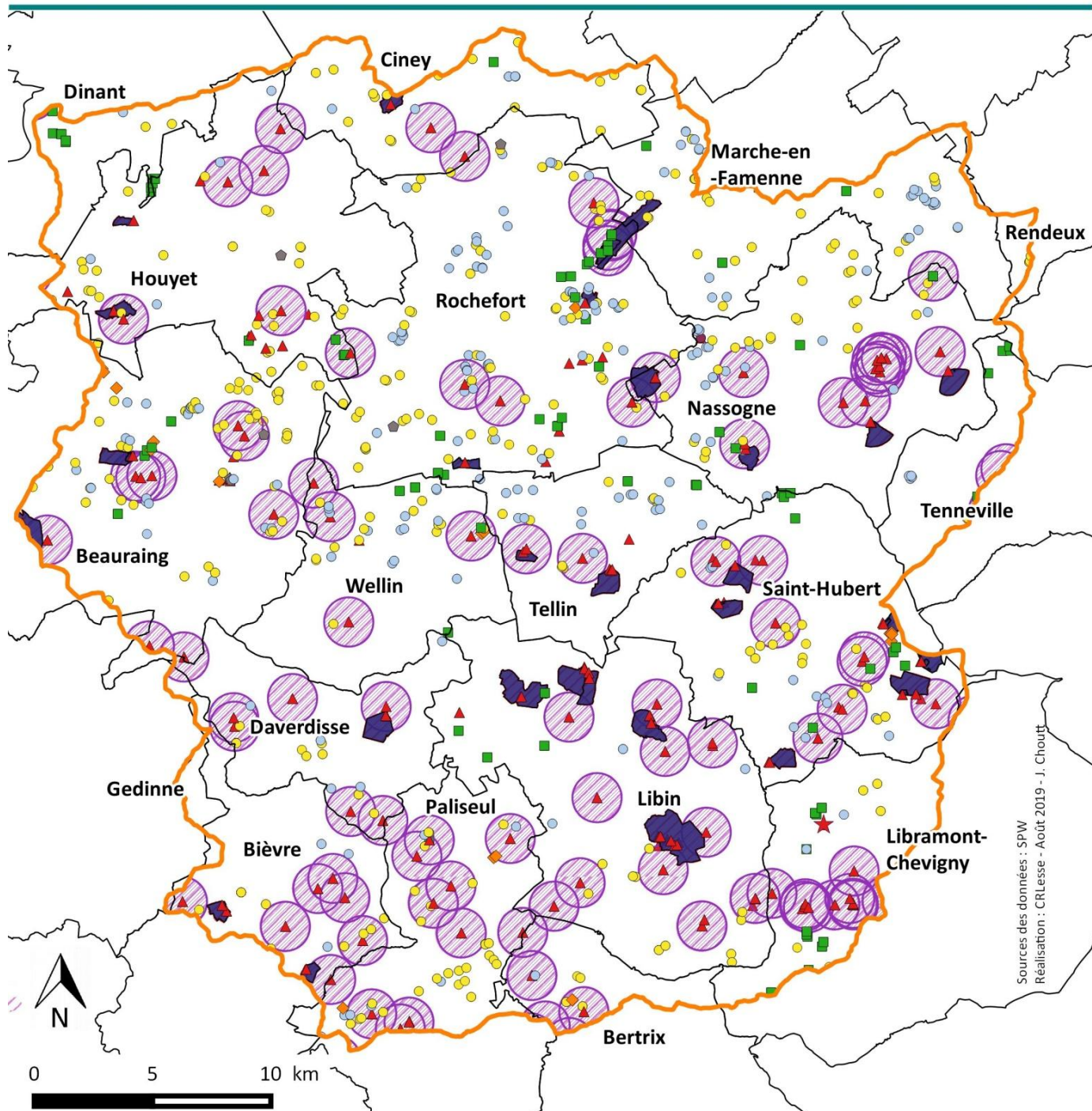
<sup>29</sup> nappe d'eau souterraine qui circule entre deux couches de terrains imperméables

<sup>30</sup> article 155 &1 et &2 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau

<sup>31</sup> source : [www.spge.be](http://www.spge.be)



# Captages et zones de prévention de captage



Sources des données : SPW  
Réalisation : CRLesse - Août 2019 - J. Chout

Limite communale	<b>Captage en eau souterraine</b>
Limite du sous-bassin	Activité agricole
Zone de prévention arrêtée (II)	Activité commerciale et industrielle
Zone de prévention forfaitaire (II)	Administration publique (hors distribution)
Captage en eau de surface	Captage temporaire
	Distribution privée
	Distribution publique d'eau
	Particulier



### 8.3 Les producteurs d'eau dans le sous-bassin et les zones de prévention

Les producteurs d'eau dans le sous-bassin sont la SWDE, l'INASEP et des communes.

Ce sont eux qui mettent en œuvre la procédure de délimitation des captages, en collaboration avec le SPW-ARNE- Direction des eaux souterraines et prise en charge par la SPGE.

Sur la carte p.33, les cercles représentent schématiquement les zones de prévention éloignée qui n'ont pas encore été délimitées et réglementées par un arrêté du gouvernement wallon. Il s'agit de la majorité des captages. Les zones de prévention éloignée qui ont été délimitées ont une forme irrégulière en fonction du relief sur St-Hubert et 2 sur Rochefort) du terrain. Cela concerne 75 captages au 10/01/19 dont 9 sont en cours d'étude.

Les fournisseurs publics sur le sous-bassin sont<sup>32</sup> :

- I.N.A.S.E.P.,
- SWDE,
- A.I.E.C. (Ciney)
- commune de Bièvre,
- commune de Rochefort,
- commune de Nassogne,
- commune de Tellin,
- commune de Libin,
- commune de Saint-Hubert,
- commune de Tenneville,
- et commune de Libramont-Chevigny.

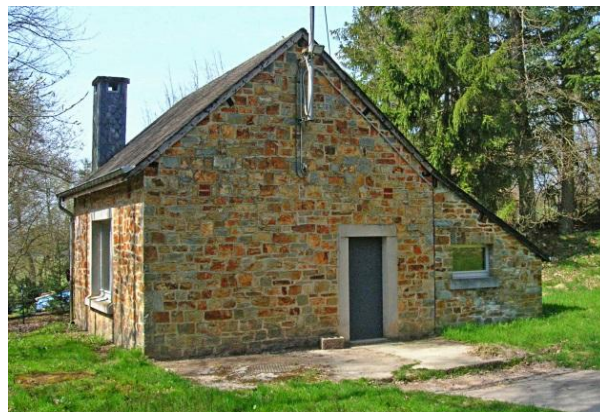


Figure 30 : pompage Petit Maçon (Saint-Hubert)



Figure 31 : captage à Haut-Fays (Daverdisse)



Figure 32 : captage 'Neuve\_Fontaine' à Rochefort



Figure 33 : Captage dans le parc du Castel (Beauraing)

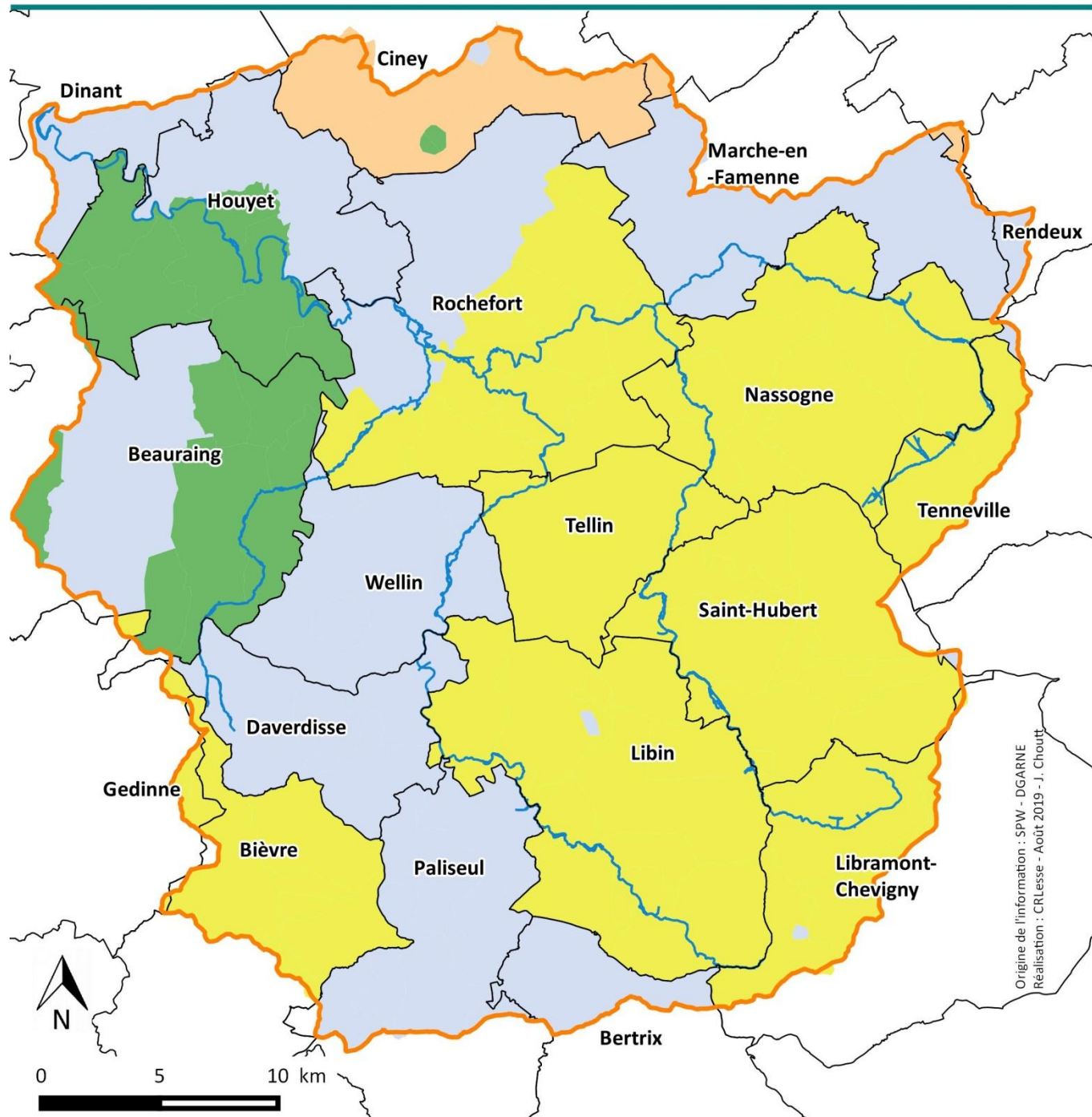


Figure 34: captage 'Puits le Sart' (Bertrix)








<sup>32</sup> [http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartehydrogeo/Producteurs\\_eau.htm](http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartehydrogeo/Producteurs_eau.htm), données 2011



## Producteurs d'eau sur le sous-bassin de la Lesse



Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : CRLesse - Août 2019 - J. Chouff

	Limite communale	<b>Distributeur public (au 01/06/2016)</b>
	Limite du sous-bassin	 AIEC
	Principaux cours d'eau	 INASEP
		 SWDE
		 Services communaux ou régies

## 9- Zones sensibles et zones vulnérables



### 9.1 Zones sensibles<sup>33</sup>

Toute la Wallonie est considérée comme zone sensible depuis 2001.

Une zone est désignée comme sensible :

- si elle est eutrophe<sup>34</sup> ou pourrait le devenir si des mesures de protection ne sont pas prises,
- si la masse d'eau de surface destinée au captage d'eau potable risque de contenir une concentration de nitrates supérieure aux normes si des mesures de protection ne sont pas prises,
- si un niveau de traitement supérieur est nécessaire pour satisfaire à d'autres directives.

### 9.2 Zones vulnérables<sup>35</sup>

Les zones vulnérables constituent un périmètre de protection des eaux souterraines et de surface contre le nitrate d'origine agricole. Elles couvrent des territoires dont les teneurs en nitrates des eaux souterraines dépassent les 50 mg/l ou risquent de les dépasser et des territoires qui contribuent à l'eutrophisation de la Mer du Nord.

Outre les obligations valables sur l'ensemble du territoire wallon, des mesures spécifiques sont appliquées à la zone vulnérable. Historiquement, la zone vulnérable est constituée **de 6 zones vulnérables**, à savoir : les Sables Bruxelliens, le Crétacé de Hesbaye, le territoire de Comines, le Pays de Herve, le Sud Namurois et le Nord du sillon Sambre et Meuse. Ces 6 zones vulnérables ont été délimitées et font chacune l'objet d'un arrêté ministériel quant à leur désignation.

**44% du sous-bassin de la Lesse (591,05ha) est situé en zone vulnérable 'Sud Namurois'** et reprend en tout ou en partie les communes de :

- Dinant
- Houyet
- Beauraing
- Ciney
- Wellin
- Rochefort
- Tellin
- Marche-en-Famenne
- Nassogne

La surveillance des teneurs en nitrates dans les nappes phréatiques, appelée "**Survey Nitrate**", est systématique depuis 1994. Cette surveillance vise à identifier les zones vulnérables à l'infiltration des nitrates et à contrôler l'efficacité du PGDA.

Cette surveillance des nitrates est organisée, pour 70%, réglementairement par les producteurs d'eau destinée à la consommation humaine qui sont tenus de transmettre régulièrement les résultats des analyses au niveau de leurs captages et, pour 30%, par la DESo (Direction des Eaux souterraines)

Au total, le **réseau de surveillance** comprend **880 points de prélèvement, dont 70 sur le sous-bassin de la Lesse**<sup>36</sup>.

La carte ci-contre illustre la répartition de la zone vulnérable sur les différentes communes du sous-bassin ainsi que les points de mesure du réseau 'Survey Nitrate'.

<sup>33</sup> Article R275 du Code de l'Eau- Livre II du Code de l'Environnement

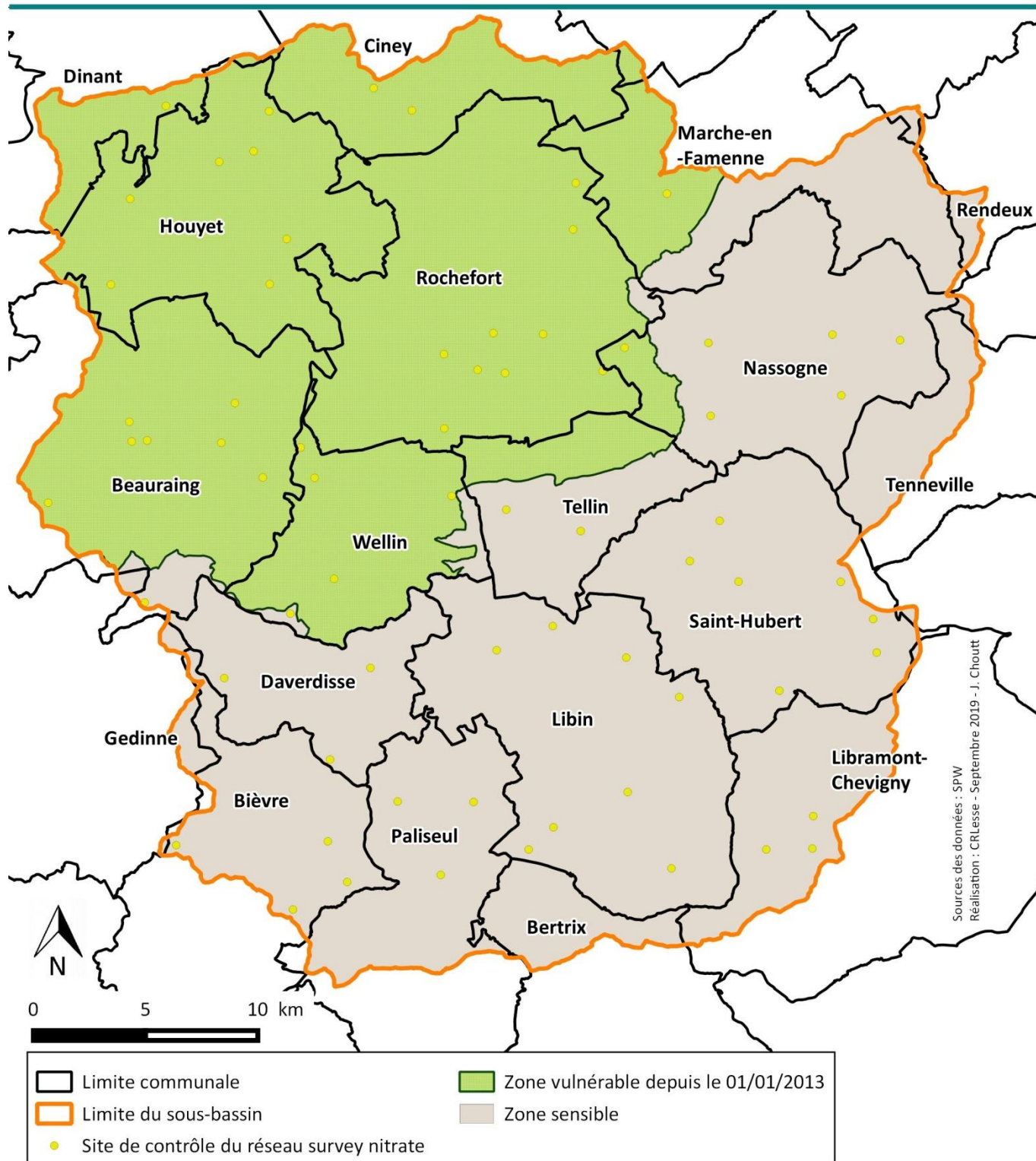
<sup>34</sup> Eutrophe= riche en éléments nutritifs plus ou moins acides, permettant une forte activité biologique. L'eutrophisation est la modification et la dégradation du milieu aquatique

<sup>35</sup> Articles R 190 à 192 et 213 à 220 du Code de l'Eau- Livre II du Code de l'Environnement

<sup>36</sup> Etat des nappes d'eau souterraines de la Wallonie, janvier 2019, 17<sup>ème</sup> édition

<http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>

## Zones sensibles et zones vulnérables







## 10- Aléa d'inondations, zones inondables et risques d'inondations

Le risque d'inondation est lié bien sûr au débordement des rivières et ruisseaux, mais aussi au ruissellement de l'eau dans les vallons et les cuvettes, sans cours d'eau permanent. Pour définir le niveau de risque, la Wallonie met à disposition des communes et des citoyens un ensemble de cartes, dont notamment la carte de l'aléa d'inondation, communément appelée carte des zones inondables, établie selon des règles très précises et mise à jour tous les 6 ans. L'aléa représente la probabilité d'inondation à un endroit donné. La carte est disponible à l'adresse <http://geoapps.wallonie.be/inondations/> ou via WalOnMap, catalogue Nature et environnement, rubrique Eau.

La carte p.41 illustre la cartographie de l'aléa d'inondation sur le sous-bassin de la Lesse.

### 10.1 La probabilité d'inondation (ou aléa)

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement concentré est déterminé par la combinaison de deux facteurs : 1/la *réurrence* (période de retour) d'une inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement et 2/ son *importance* (profondeur de submersion ou débit de pointe).

**Les valeurs peuvent être : très faible, faible, moyenne ou élevée.**

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones (autour des rivières) et des axes (dans les vallons) où il existe une probabilité d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa ou d'un axe sur la carte ne peut garantir que cette partie de territoire soit à l'abri de toute inondation. En effet, il peut se produire d'autres types d'inondation que le débordement de cours d'eau ou le ruissellement repris dans le cadre de cette cartographie (par exemple, sur un versant en pente, le long d'une route, etc.)

Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du refoulement d'égout, de la remontée de nappe phréatique ou de phénomènes apparentés.

La cartographie de l'aléa exclut toute hypothèse d'inondation catastrophique, liée à un événement accidentel tel qu'une rupture de barrage ou de digue, une panne de système de pompage, et tout autre incident similaire. Seul le débordement « naturel » des cours d'eau est pris en compte dans la délimitation des zones d'aléa d'inondation et seul le ruissellement « naturel » des eaux de pluie est représenté par des axes d'écoulement préférentiel.

Enfin, la carte ne prend en compte que partiellement les ouvrages liés aux activités humaines. Il est tout-à-fait possible de rencontrer des endroits où l'eau s'écoule autrement que ce qui est indiqué sur carte : une analyse « de terrain » doit idéalement toujours compléter l'information cartographique.

### 10.2 Applications de la carte de l'aléa d'inondation

En pratique, cette carte est utile pour les **gestionnaires de cours d'eau, les communes (urbanisme et travaux), les riverains, les agriculteurs et les forestiers.**

Pour les **gestionnaires de cours d'eau**, la carte est un instrument de base pour établir un plan d'entretien, identifier des zones pour les gestions des crues ou pour lutter contre l'érosion des berges. Cette carte est utile pour coordonner leurs actions, notamment en lien avec les PGRI.

Les **services des travaux des communes** ont également l'usage de cette carte pour planifier leurs interventions d'entretien et d'aménagement des fossés, avaloirs, talus, canalisations, ... dans un rôle préventif pour assurer une conduite efficace des écoulements, mais aussi pour assurer un retour plus rapide à la normale en cas d'inondation.



© SPW-ARNE

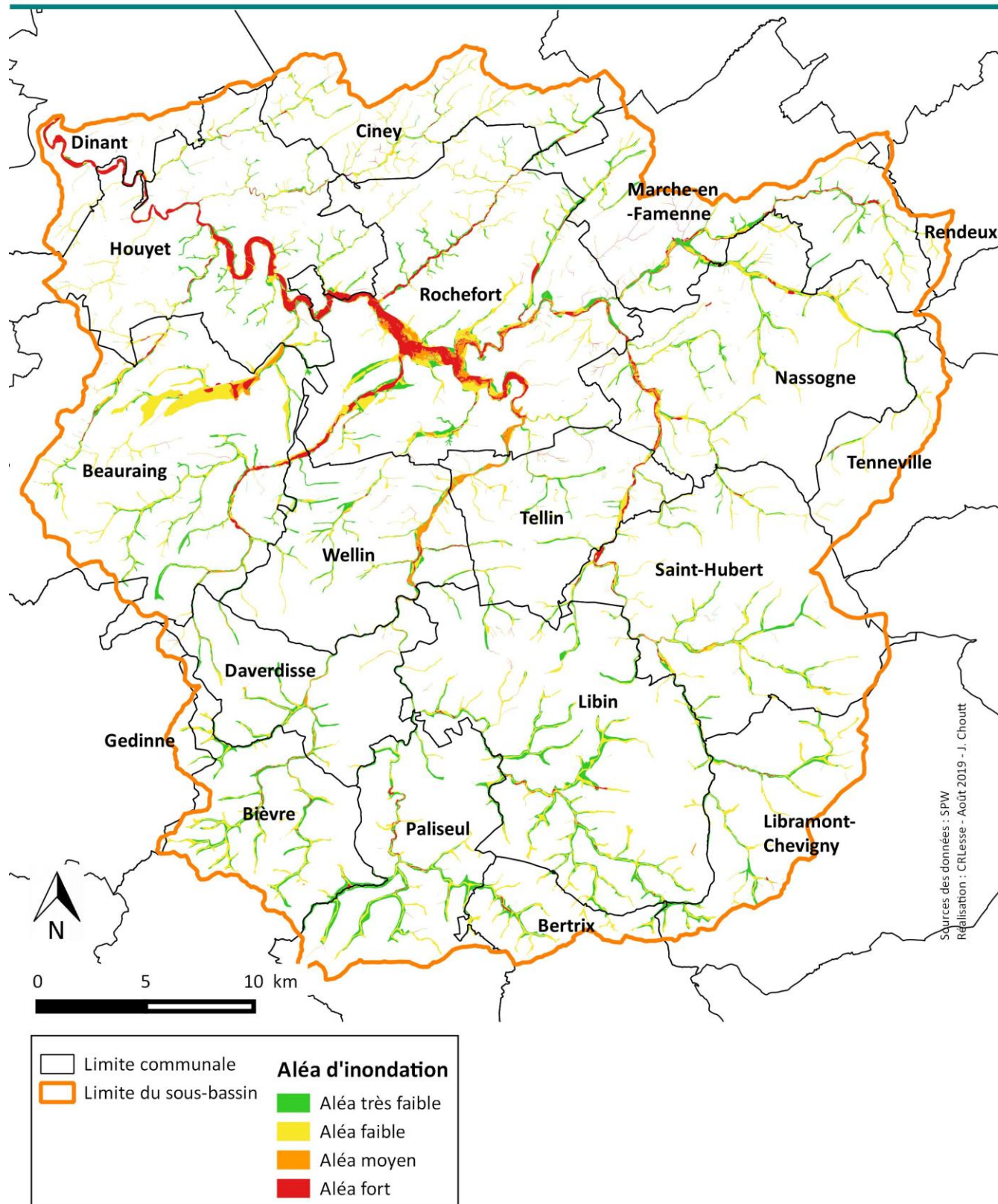
Figure 35 : entretien du cours d'eau



© SPW-ARNE

Figure 36 : rénovation d'un fossé

## Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau



Les **services d'urbanisme** utilisent cette carte au quotidien dans leur mission d'information des auteurs de projet et de composition des dossiers de permis d'urbanisme. Le Code wallon de Développement territorial prévoit des consultations obligatoires dans l'instruction des demandes de permis en zones soumises à un risque naturel d'inondation.



Grâce à cette carte, **les riverains de cours d'eau ou d'axe de concentration du ruissellement** peuvent anticiper le risque d'inondation et appliquer des aménagements intérieurs et extérieurs afin de protéger leur habitation et leur terrain.



Figure 37 : inondation La Wamme à Bande début juin 2016



Figure 38 : débordement du Ry d'Eure (Nassogne) – 02/06/19

Enfin, les **agriculteurs et les forestiers** ont tout intérêt à consulter cette carte pour adapter leurs pratiques d'exploitation de manière à minimiser l'impact d'une inondation sur les plantes, et surtout, pour réduire le risque d'érosion et de perte de sol fertile.



Figure 39 : érosion agricole



Figure 40 : ouverture de la pêche - Resteigne (Tellin) – mars 2019

#### Des documents techniques sont disponibles :

- \* pour les communes :
  - circulaire – CoDT – Risque inondation : [lien ici](#)
  - Brochure SPW inondations : [lien ici](#)
- \* pour les riverains :
  - Guide inondation : [lien ici](#)
- \* pour les agriculteurs et les forestiers
  - brochure GISER partie 1 : [lien ici](#)
  - brochure GISER, partie 2 : [lien ici](#)

#### **Pour plus d'information :**

- \* Sur le calcul de l'aléa d'inondation et le débordement de cours d'eau :  
SPW ARNE – Direction des cours d'eau non navigables – Cellule PGRI ; [gtonondations@spw.wallonie.be](mailto:gtonondations@spw.wallonie.be)
- \* Sur le ruissellement et l'érosion :  
SPW ARNE – Direction du développement rural – Cellule GISER ; [erosion@spw.wallonie.be](mailto:erosion@spw.wallonie.be)





## 11- *Eléments de valeurs liées au milieu aquatique et à son environnement*

L'environnement de ce bassin versant est assez exceptionnel et mérite une vigilance particulière. Ses principales caractéristiques sont :

- une faible densité de population
- peu d'activités industrielles à fort potentiel de pollution
- une couverture forestière importante.

En plus des thèmes repris dans d'autres chapitres (zone de prévention de captage, zone en amont d'une zone de baignade, zone sensible et vulnérable du point de vue des nutriments, zone inondable, zone karstique...), d'autres réglementations européennes et régionales se préoccupent plus spécifiquement de la protection de la biodiversité.

Les différents éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement sont repris sous les rubriques suivantes :

1. patrimoine lié à l'eau
2. zones Natura 2000 et les projets LIFE
3. réserves naturelles, Cavité souterraines d'intérêt scientifique et zones humides d'intérêt biologique
4. sites de grand intérêt biologique
5. paysages : zone reprise dans l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager, alignements d'arbres, haies et arbres remarquables
6. Parc Naturel
7. Geopark



### 11.1 *Patrimoine lié à l'eau : fontaines, moulins...*

Il existe bien sûr beaucoup d'éléments du patrimoine bâti lié à l'eau sur notre sous-bassin : fontaines, lavoirs, abreuvoirs, moulins, ponts, ponceaux...

L'inventaire du Contrat de rivière Lesse (voir 4<sup>ème</sup> partie - 3.6) recense également ce patrimoine, dont le relevé est non exhaustif et mis à jour régulièrement.



Figure 41 : Bac à eau, Lignéres (Marche-en-Famenne)



Figure 42 : Lavoire de la Maladrie - Rau de Chermont Saint-Hubert



Figure 43: Pont des Gades sur l'Almache à Gembres (Daverdisse)

## 11.2 Zones Natura 2000

«Natura 2000 » est un réseau écologique de sites visant à assurer la conservation des habitats et des espèces menacés en Europe. Ce « réseau » résulte d'une initiative de l'Union européenne via deux directives :

- la Directive « Oiseaux »<sup>37</sup> qui a défini des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**. Elle s'attache à la protection des oiseaux sauvages au sein d'un réseau écologique tenant compte de leurs habitats, mais également des mouvements migratoires. En Wallonie, 101 espèces d'oiseaux sont protégés par cette Directive.
- la Directive « Habitats »<sup>38</sup> qui définit quant à elle des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et vise la création d'un réseau écologique pour la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la flore et de la faune (autres que les oiseaux) rares ou menacés. En Wallonie, 44 habitats naturels et 31 espèces sont concernés par cette Directive.

Le réseau Natura 2000 compte 240 sites couvrant 221 000 ha (soit 13 % du territoire wallon) dont 75 % de forêts et 15 % de prairies. Parmi ceux-ci, **22 sites sont situés sur le sous-bassin de la Lesse**.

Plus de 25% de la superficie du sous-bassin de la Lesse (37 450 ha) est en Natura 2000. Les cours d'eau ont été souvent retenus comme sites Natura 2000, ils constituent en effet des couloirs intéressants (connectivité entre les sites avec un large potentiel de biodiversité).

Les tableaux 9 page 45 et 46 reprennent par masse d'eau, tous les sites Natura 2000 sur le sous-bassin.

La législation Natura 2000 se retrouve dans les textes légaux majeurs suivants:

- **L'arrêté de désignation**

L'arrêté de désignation constitue la base légale de protection des sites. Ce document, unique à chaque site, précise ce qui s'y trouve et ce qui doit être mis en œuvre pour protéger voire restaurer le patrimoine naturel, c'est-à-dire les objectifs de conservation du site et la cartographie des Unités de gestion.

Les Arrêtés de Désignation des 240 sites ont été adoptés par le Gouvernement wallon le 24 mars 2011 (AGW 24/03/2011). Suivant cet AGW, les sites ont été désignés par vague de 2014 à 2017.

- **L'arrêté « Mesures générales »**

Cet arrêté précise les actes interdits, les actes soumis à autorisation et à notification sur l'ensemble des sites Natura 2000, qu'ils soient désignés ou non (AGW du 24/03/2011).

- **L'arrêté « Catalogue » (mesures particulières)**

Cet arrêté reprend l'ensemble des « mesures particulières » propres à chaque **Unité de gestion**<sup>39</sup>. L'arrêté synthétise la description et la cartographie de chaque site.

Plus d'infos : <https://www.natagriwal.be/fr/natura-2000/en-quelques-mots-1>



### Certains sites Natura 2000 bénéficient de projets « LIFE »

Les projets LIFE participent à la restauration et la mise en valeur du réseau Natura 2000 par la réalisation d'actions de protection des espèces et des habitats ciblés par ces directives.

Ils constituent pour l'Europe des outils au service de sa politique environnementale : LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement). LIFE (devenu LIFE+ depuis 2007) comprend trois volets : LIFE Nature et Biodiversité, LIFE Politique et Gouvernance et LIFE Information et Communication.

Quatre projets Life sont actuellement en cours dans le sous-bassin de la Lesse : ils sont complémentaires et concernent des territoires différents. Le contrat de rivière est un partenaire privilégié des projets LIFE et leur fournit toutes les informations et les données cartographiques et d'inventaire dont ils disposent.

<sup>37</sup> Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979

<sup>38</sup> Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992

<sup>39</sup> Au total, **14 unités de gestion (UG)** sont cartographiées en fonction des habitats ou des espèces présents. L'unité de gestion 1 (UG 1) est liée aux milieux aquatiques, les UG 2 à 5 sont liées aux milieux ouverts de type prairie et les UG 6 à 10 aux milieux forestiers. Trois UG dites « temporaires » existent également. (source [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be))





### 1. LIFE prairies bocagères (2012-2020)

Natagora et Virelles-Nature portent ce projet Life d'une durée de 8 ans, visant à la sauvegarde de prairies extensives sur 150 ha (prairies maigres de fauche, prairies humides du molinion et mégaphorbaies) et d'espèces particulièrement menacées à l'échelle de l'Europe : triton crêté, agrion de mercure, petit et grand rhinolophe, murin à oreilles échanquées, pie-grièche écorcheur.

Sur 13 communes concernées, 7 se situent dans le sous-bassin de la Lesse : Beauraing, Houyet, Rochefort, Wellin, Tellin, Nassogne et Marche-en-Famenne.

Pour plus d'information sur le projet LIFE Prairies Bocagères : <http://www.lifeprairiesbocageres.eu> - Contacts : Thibaut Goret, coordinateur, [thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

### 2. LIFE PAYS MOSAN (2014-2021)

En juillet 2014, Natagora a démarré un nouveau projet : le LIFE Pays Mosan.

Au sein du bassin de la Meuse et de ses affluents entre Andenne et Maastricht, le LIFE pays mosan a pour objectifs de restaurer une mosaïque de prairies sèches de haute valeur biologique ainsi qu'un biotope favorable pour 4 espèces menacées de chauves-souris en Wallonie: le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le grand murin et le vespertilion à oreilles échanquées.

Sur les 60 communes concernées par le projet, 5 se situent dans le sous-bassin de la Lesse : Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin et Saint-Hubert.

Pour plus d'information sur le projet LIFE Pays Mosan: [www.lifepaysmosan.eu](http://www.lifepaysmosan.eu)



### 3. LIFE INTEGRE (2015-2021)

Ce projet LIFE a pour objectif de définir et de mettre en œuvre, pour la Belgique, une stratégie visant la réalisation des objectifs fixés par les directives européennes : l'amélioration progressive mais continue des états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en vue d'atteindre leur bon état de conservation. Il est coordonné par l'Agentschap voor Natuur en Bos (ANB) en association avec le SPW-DGO3, le SPF Santé publique, Inverde, Natagora et Natuurpunt.

Les deux axes principaux en termes d'actions pour la Wallonie sont l'établissement de plans de gestion pour les 240 sites Natura 2000 wallons et la réalisation de plans d'action ciblant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de manière à contribuer au mieux aux objectifs de conservation régionaux et aux objectifs d'autres stratégies telles que le cadre d'actions prioritaires (PAF, 2012). Concernant les plans de gestion, 18 sites pilotes ont été sélectionnés pour expérimenter la gestion par opérateur local, dont 1 sur le sous-bassin de la Lesse : la Vallée de la Wimbe (BE35037).

Pour plus d'information sur le projet LIFE Intégré : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/life-integre.html?IDC=6006>



Figure 44 L'agrion de mercure, espèce du LIFE Prairies Bocagères



Figure 45 : Petit rhinolophe, espèce du Life Pays Mosan



Figure 46 : la Wimbe à Lavaux-Sainte-Anne, 'rypisilve' habitat du LIFE BNIP

Tableau 9 : liste des sites Natura 2000 par masse d'eau

Masse d'eau (ME)	Code Natura 2000	Intitulé du site	Superficie du site située dans la ME (ha)	% du site situé dans la ME
LE01R - Lesse I	BE34037	Haute-Lomme	114,8	5,6
	BE34036	Haute-Lesse	235,7	59,5
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	1,3	0
LE02R - Lesse II	BE34036	Haute-Lesse	105,9	26,7
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	1,2	0
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	4,8	0,1
LE03R - Our	BE34026	Haute-Lesse	54,5	13,8
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	0,1	0
LE04R - Ruisseau de Gembes	BE35042	Vallée de l'Almache en amont de Gembes	1.070,9	89,7
	BE34025	Haute-Wimbe	190,1	6,2
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	1.374,5	30,4
LE05R - Ruisseau des Glands	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	22	0,6
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	1.098,9	24,3
LE06R - Lesse III	BE34036	Haute-Lesse	0	0
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	1.221,9	27
LE07R - Ry d'Ave	BE35038	Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly	391,9	15,2
	BE35037	Vallée de la Wimbe	71,4	3,2
	BE34025	Haute-Wimbe	32,9	1,1
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	6,6	0,1
LE08R - Wimbe I	BE35042	Vallée de l'Almache en amont de Gembes	46,8	3,9
	BE34025	Haute-Wimbe	2.837,5	91,7
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	2,8	0,1
LE09R - Ruisseau de	BE35039	Vallée de la Houille en aval de Gedinne	43,8	1,3
	BE34025	Haute-Wimbe	20,6	0,7
LE10R - Wimbe II	BE35038	Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly	43,6	1,7
	BE35036	Vallée du Biran	41,2	7,9
	BE35037	Vallée de la Wimbe	1.831,7	82,4
	BE34025	Haute-Wimbe	0	0
LE12R - Ruisseau de Marsaul	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	1.138,2	31,3
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	91,1	2
LE13R - Ry d'Awenne	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	344,1	4,7
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	216,7	6
LE14R - Masblette	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	3.177,6	43,3
	BE34030	Forêt de Freyr	1,9	0,1
	BE34028	Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort	5,2	3,3
LE15R - Lomme II	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	104,6	1,4
	BE34028	Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort	41,7	26,5
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	2.075,2	57,1
LE16R - Wamme I	BE34030	Forêt de Freyr	24,1	0,8
	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	2.491,9	34
	BE34022	Basse vallée de la Wamme	6,4	8,5
LE18R - Wamme II	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	801,8	10,9
	BE34022	Basse vallée de la Wamme	68,4	91,5
LE19R - Ruisseau de Biran	BE34068	Bois de Famenne à Humain et Aye	510,3	94,3
	BE35038	Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly	1,6	0,1
	BE35025	La Famenne entre Eprave et Havrenne	435,5	17,3



Masse d'eau (ME)	Code Natura 2000	Intitulé du site	Superficie du site située dans la ME (ha)	% du site situé dans la ME
<b>LE20R - Lesse IV</b>	BE35038	Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly	2.131,4	82,9
	BE35037	Vallée de la Wimbe	219,8	9,9
	BE35025	La Famenne entre Eprave et Havrenne	1.194,2	47,4
	BE34026	Massif forestier de Daverdisse	720,8	16
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	12,4	0,3
	BE34028	Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort	110,8	70,2
<b>LE21R - Vachaux</b>	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	2,7	0,5
	BE34068	Bois de Famenne à Humain et Aye	20,2	3,7
	BE35025	La Famenne entre Eprave et Havrenne	879,8	34,9
	BE35024	Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau	987,7	43,6
<b>LE22R - Biran</b>	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	0	0
	BE35036	Vallée du Biran	478,6	92,1
	BE35037	Vallée de la Wimbe	99,1	4,5
	BE35035	Vallée de l'Ilève	207	26,3
<b>LE23R - Hilan I</b>	BE35035	Vallée de l'Ilève	399	50,6
	BE35039	Vallée de la Houille en aval de Gedinne	167,6	4,9
	BE35034	Vallées des Ruisseaux de Rempeine et de la Scheloupe	165,4	25,1
<b>LE24R - Hilan II</b>	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	0,1	0
	BE35035	Vallée de l'Ilève	149,8	19
<b>LE25R - Lesse V</b>	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	342,2	61,3
	BE35022	Bassin de l'Iwène	2,2	0,2
	BE35038	Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly	2,1	0,1
	BE35035	Vallée de l'Ilève	32,1	4,1
	BE35025	La Famenne entre Eprave et Havrenne	11,2	0,4
	BE35024	Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau	1.279,3	56,4
<b>LE26R - Ywenne</b>	BE35021	Vallée de la Lesse en aval de Houyet	2,8	0,2
	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	1,9	0,3
	BE35022	Bassin de l'Iwène	902,1	98,2
	BE35024	Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau	0,2	0
<b>LE27R - Ruisseau de Mahoux</b>	BE35021	Vallée de la Lesse en aval de Houyet	375,5	22,6
<b>LE28R - Ruisseau des Forges</b>	BE35021	Vallée de la Lesse en aval de Houyet	207,4	12,5
<b>LE29R - Lesse VI</b>	BE35023	Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet	211,3	37,9
	BE35022	Bassin de l'Iwène	14	1,5
	BE35021	Vallée de la Lesse en aval de Houyet	1.074,5	64,7
<b>LE30R - Lomme I</b>	BE34029	Haute-Wamme et Masblette	248,7	3,4
	BE34030	Forêt de Freyr	299,1	9,6
	BE34037	Haute-Lomme	821,1	40,1
	BE34027	Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont	161,8	4,5
<b>LE31R - Ruisseau du Serpont</b>	BE34037	Haute-Lomme	1.110,7	54,3
<b>TOTAL</b>			<b>16.864,2</b>	

### 11.3 Réserves naturelles, Cavités souterraines d'intérêt scientifique et zones humides d'intérêt biologique

La Loi de la Conservation de la Nature prévoit différents types de statuts de zones protégées :

- la **Réserve Naturelle Domaniale** (RND) qui concerne les terrains propriétés de la Région wallonne ou les terrains communaux mis à la disposition de la Région;
- la **Réserve Naturelle Agréée** (RNA) qui est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre;
- la **Réserve Forestière** (RF) qui a pour buts de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu;
- la **Zone Humide d'Intérêt Biologique** (ZHIB) dont la valeur écologique et scientifique est reconnue;
- la **Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique** (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue. Une CSIS s'applique à la fois aux sites souterrains d'origine naturelle (les grottes) et aux sites d'origine anthropique (mines, carrières, ... .) lorsque ceux-ci présentent un intérêt remarquable.



Les RND et les RNA peuvent être des **réserves intégrales** lorsqu'elles sont créées "dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois" ou des **réserves naturelles dirigées** "lorsqu'une gestion appropriée est mise en œuvre pour la maintenir dans son état".

En dehors des statuts, il n'y a en principe pas d'autres statuts de protection officiels. Des sites bénéficient d'une appellation "**réserve naturelle privée**" parce que leurs propriétaires souhaitent les protéger mais ce n'est pas un statut officiel.<sup>40</sup>

Sur le sous-bassin de la Lesse, on recense 11 RNA, 35 RND, 4 RF, 21 ZHIB, 9 CSIS (voir tableaux 10, 11, 12 ci-dessous).

**Tableau 10 : liste des réserves naturelles sur le sous-bassin de la Lesse**

Masse d'eau	Nom de la réserve	Type de réserve	Masse d'eau	Nom de la réserve	Type de réserve
LE01R	La Vieille Rochette	RNA	LE20R	Ave et Auffe (Bois Niau et des Gaudrées)	RF
	Terme de la Hesse (ou Tienne de la Hesse)	RND		Ellinchamps (Bois d')	RF
LE03R	Devant le Terme	RND		Chenet (Le) à Tellin	RF
LE04R	Roda	RNA		Le Cobri	RNA
	Graide	RNA		Ri de Howisse	RNA
LE07R	Ave et Auffe (Bois Niau et des Gaudrées)	RF		Lesse et Lomme (ou Lhomme)	RND
	Lesse et Lomme (ou Lhomme)	RND		Tige d'Eprave	RND
LE10R	Basse Wimbe	RNA		Ruisseau le Glan (Lomme)	RND
	Lesse et Lomme (ou Lhomme)	RND	LE22R	Comogne	RNA
LE12R	Forges (Pré des)	RND		Pré de Happe Tortia	RND
	Vallée de la Pierre au Charme (Lomme)	RND		Argillère de Wanlin	RND
LE14R	Rouge Poncé (ou Ponceau)	RND		La Comogne à Focant	RND
	Mochamps-Wamme (Saint-Michel et Freyr)	RND	LE23R	Grand Quarti	RNA
	Ribaudet	RND	LE26R	Namorimont à Chevetogne	RND
	Fagne de Falgaude (Saint-Michel et Feyr)	RND		Plaine d'Ychippe (La) à Ciney	RND
LE15R	Forges (Pré des)	RND		Marie Mouchon à Leignon	RND
	Aux Cloyes	RND	LE29R	Furfooz	RNA
	Ri des Revaus	RND	Chaleux (Aiguilles de)	RND	
	Sources du Bois de Tellin (Lomme)	RND	LE30	Fagne des Anomalies	RND
LE16R	Fagne de Sainte-Gertrude (Saint-Michel et Freyr)	RND		Fange de Tailsus	RND
	Prairies de la Converserie (Saint-Michel et Freyr)	RND		Grande Fange (Lomme)	RND
LE18R	Les Spinets	RNA		Libin (Pont de)	RND
	Château de Jemeppe à Hargimont	RND		Ruisseau du Golo	RND
	Les Hérens et les Huttes	RND	LE31R	Troufferies de Libin	RND
LE19R	Coin de Suzin	RNA		Vallée de la Noire Eau	RND

<sup>40</sup> source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reserves-naturelles-co.html?IDC=825>

Tableau 11 : liste des ZHIB sur le sous-bassin

Masse d'eau	Nom de la ZHIB
Le04R	Fagne de Gaudru (Lomme)
	Bissu (Ry de)
Le05R	Sources du Ruisseau du Passe Brebis (Lomme)
	Ruisseau le Glan (Life Lomme)
Le06R	Neupont (Lomme)
Le07R	Sohier (Mare de )
Le08R	Sources d'Hollenne (Lomme)
Le12R	Fange Mariette (Life Lomme)
	Vallée de la Pierre au Charme (Life Lomme)
	Mârsau (Vallée du) (Life Lomme)
Le15R	Fagne de Stan (Lomme)
	Fagne de Wiaupont (Life Lomme)
	Vieux Moulin (Life Lomme)
	Pont à Smuid (Life Lomme)
Le16R	Hourchamps (tourbière de)
Le20R	Vallée du Wéry (Lomme)
Le30R	Plateau de Saint-Hubert
	Rond Fayai (Lomme)
	Tachenires (Life Lomme)
	Val de Poix (Lomme)
Le31R	Troufferies (Life Lomme)

Tableau 12: liste des CSIS sur le sous-bassin

Masse d'eau	Nom de la CSIS
Le20R	Grotte de Resteigne
	Trou du Palan à Rochefort
	Trou du Faisan
	Grotte préhistorique du bois de WUrimont
	Réseau souterrain de la Carrière de Lam'Soul
Le29R	Nou Maulin
	Trou qui fume
	Chantoir des Nutons (Grotte du)
	Puits des Vault



Figure 47 : panneau du SGIB de l'Etang des Moines et Ruisseau de la Pierre au Charme (Tellin)

### 11.4 Sites de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la **structure écologique principale** : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Depuis plus d'un siècle, les naturalistes les identifient, les décrivent et ils tentent de les protéger.

Ces sites ont été rassemblés, structurés et réorganisés dans la base de données SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats. (source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

331 SGIB sont inventoriés sur le sous-bassin. Le tableau 13 suivant les reprend par masse d'eau.

Tableau 13 : liste des SGIB sur le sous-bassin de la Lesse

Masse d'eau	Code	Nom du Site
LE01R - Lesse I	161	La Vieille Rochette
	406	Houssi
	596	Terme de la Hesse
	600	Fond humide de la Voie du Cerf
	601	La Rochette
	1131	Prés de la Geaide
	1600	Carrière de l'Arfaye
	1606	Carrière du Grand Rolé
	1874	Wargivau
	2716	Source de la Lesse
	2829	Vallée de la Lesse à Ochamps

Masse d'eau	Code	Nom du Site
	2828	La Noue Marion
LE02R - Lesse II	1895	Ancienne carrière Le Marcha
	3284	Les Baraques de Transinne
LE03R - Our	10	Bois du Defoy
	405	Vallée de la Lesse ardennaise de Recogne à Halma
	858	Ruisseau d'Acremont
	859	Gurhaumont
	860	Prairies humides de Jehonville
	876	Ruisseau de la Goutelle à Naomé
	878	Clairière du Bois de Boulôt
	879	Les Longs Champs



Masse d'eau	Code	Nom du Site
	880	Ru de l'Entrope Fontaine
	882	Merny
	883	Au Geffri
	884	Au Grand Gérot
	886	Les Brassines à Opont
	887	Ruisseau du Brou
	1388	Redu
	1832	Devant le Terme
<b>LE04R - Ruisseau de Gembes</b>	121	Graide
	162	Roda
	395	Vallée de l'Almache
	428	Ry de Bissu
	865	Marais du Vicinal
	866	Porcheresse
	867	Ruisseau de Graide (aval)
	868	Ruisseau de Graide (amont)
	869	Etangs de Graide
	870	Ruisseau des Rives (aval)
	871	Ruisseau d'Entre-deux-Bans
	872	Ruisseau des Rives à hauteur de Laide Haie
	873	Au Grand Moulin
	875	Ruisseau de Noirenfoy
	885	Ruisseau de la Grande Scierie à hauteur de la Scierie
	1369	Pré Taman
	1672	La Fontaine aux Trembles
	1715	Ruisseau de la Vaulx
	1781	Rau de la Ferme Agrainchenet
	2827	La Rancenne
<b>LE05R - Ruisseau des Glands</b>	423	Etang de Bestin
	2845	Ruisseau du Glan au Tienne des Hougoules
	3310	Sources du Bois de Tellin
	3311	Le Ruisseau Le Glan à Transinne
<b>LE06R - Lesse III</b>	3196	Bois d'Halma et Fagne Chaumont
<b>LE07R - Ry d'Ave</b>	436	Mare de Sohier
	498	Tienne del Core
	500	Tienne de Boton-Botton
	501	Turmont
	502	Prelieu-Prelleu ou Preleu
	505	Les Grignaux et Hérimont
	525	Borquet
	526	Bronfosse
	528	Petit Bois à Auffe

Masse d'eau	Code	Nom du Site
	529	Tienne du Curet
	538	Sourd d'Ave
	1349	Pesire
	1350	Thérimont
	1605	Petite Carrière du Fond des Vaulx
	1937	Carrière du Fond des Vaux
	2355	Tiennes de Wellin
	2618	Tienne du Sourd d'Ave
	2624	Etang de la Cluse du Ry d'Ave
	2846	Pelouse des Limites
	3297	Les Marlières
	<b>LE09R - Ruisseau de Snaye I</b>	1578
3252		Mare de Pondrôme
<b>LE10R - Wimbe II</b>	497	Le Roptai
	506	Le Gros Tienne
	522	Tienne de Boutai
	527	Tienne del Vigne
	1045	Les Montats
	1134	Basse Wimbe
	1209	Carrière de Malakof
	1210	Carrière du Ban de Malakof
	1211	Carrière d'Eclaye
	1212	Anciennes petites carrières de la pelouse d'Eclaye
	1409	Petite Carrière de Froidlieu
	1449	Bois de Hart
	1586	Copu tienne
	1604	Carrière du Tienne de Gongon
	1696	Vallon du Ruisseau d'Eclaye
	1776	Bois des Petites Tailles - RN
	1795	Petit Brayon
	1877	Le Tomboi
	2620	Bois du Solin (Rocheport)
	2621	Pré Mouchon (Rocheport)
	2622	Tienne de l'Eglise (Rocheport)
	2968	Tige de Lessive
3058	Vallée de la Wimbe à Revogne	
3200	Zone humide du château de Lavaux-Sainte-Anne	
3394	Bois de la Héronnerie	
<b>LE12R - Ruisseau de Marsaul</b>	592	Fange Mariette
	2769	Etang des Moines et Ruisseau de la Pierre au Charme

Masse d'eau	Code	Nom du Site
<b>LE13R - Ry d'Awenne</b>	1055	Al Linguette
	77	Fagne du Rouge Poncé
<b>LE14R - Masblette</b>	605	Tourbière de Hourchamps
	1060	Beyoli
	1064	Forêt St-Michel et vallée de la Masblette
	1503	Vallée de la Diglette
	1524	Sources de la Doneuse
	1534	Fourneau St-Michel
	1541	Rochers entre Forrières et Masbourg - En Nawchin
	1544	Fourneau St-Michel - Prairies domaniales
	1558	Prairie alluviale de la Masblette en amont de Masbourg
	1559	Prairie alluviale de la Masblette, aval Fourneau St-Michel
	1560	Erablière de la Masblette "Tier des Roches"
	1582	Etang et ruisseau de Bilaude
	1872	Fagne de Falgaude
	2664	Ribaudet (Nassogne)
<b>LE15R - Lomme II</b>	75	Pré des Forges
	1054	Vallée du Marsau à Mirwart
	1778	Parfond Ri
<b>LE16R - Wamme I</b>	3255	Ri des Revas
	604	Fontaine au Stock
	607	Carrière de la Wamme
	989	Tourbière Sainte-Gertrude
	1504	Mares près des sources de la Diglette
	1507	Vallée supérieure de la Wamme
	1508	Fagne du Taureau, Fagne Massa et Ru de Mehin
	1510	Vallée de la Wamme (entre N889 et N4)
	1529	Ligne électrique de Nassogne à Tenneville
	1530	Source du ruisseau du Baileu
	1538	Ancienne carrière du Bois de Bande
	1539	Erablières versant gauche de la Wamme
	1547	Prairie alluviale de la Wamme en bordure de la N4
	1552	Vallon du ruisseau de Cheveni
1588	Carrière du Bois de Journal	
1868	La Flache	
1869	Les Houilles	

Masse d'eau	Code	Nom du Site
<b>LE17R - La hédrée</b>	1870	Vieil étang de Mochamps
	2357	Ruisseau de Grimbiémont
<b>LE18R - Wamme II</b>	1137	Les Spinets – RN privée
	1274	Bocogne - RN
	1527	Les Huttes
	1554	Vallon du ruisseau de Wassoie
	1555	Les Hérins
	1879	Prés de la Wamme
	1907	Tier aux Pierres
	3357	Vallée de la Wassoie à Harsin
	3409	Tiers des Fochtes
	3419	Vallée du Ri d'Eure et Laid Vivier à Grune
<b>LE19R - Ruisseau de Biran</b>	40	Abbaye de Saint-Rémy
	474	Ancienne carrière Saint-Remy
	624	Coin de Suzin
	1284	Cocrai - RN privée
	1410	Carrière de marbre Chafosse
	1883	Bois d'Aye
	1884	Bois des Colais
<b>LE20R - Lesse IV</b>	1935	Carrière de la Boverie
	85	Les Gaudrées
	453	Gouffre de Belvaux
	475	Mare de Wavreille
	476	Etang du Fond des Valennes
	499	Tienne d'Aise
	503	La Rouge Croix
	504	Rocher Serin et Fond St-Martin
	507	Maupas
	508	Carrière de Biernauchamp
	509	Dry d'Haurt
	510	Carrière du Batis d'Haurt
	512	Les Pairées Amont
	513	Les Pairées
	516	Bois de Wérimont
	517	Tier de Maulin
	518	Rond Tienne
	519	Tienne des Roches, Al Justice et Grotte d'Eprave
	520	Sur le Mont
	521	Laid Potay
524	Griffaloux	
530	Chaurmet	
531	Thier des Falizes et Bois de Noulaiti	

Masse d'eau	Code	Nom du Site
	532	Banalbois
	533	En Laurcy
	534	Spineusart
	535	Les Hectais et Fosse Eghin
	539	Quaux les Pairées partie sud
	540	Bois de Wève
	541	Haurt
	543	Lorinchamps
	544	Bodaille
	545	Eho
	547	Carroi - Le Chenet
	548	Ellinchamps
	549	Tienne des Vignes et Chéfiri
	550	Minaure
	633	Bois d'Ellinchamps
	1046	Carrière de Lam'soùle
	1135	Behotte
	1160	Petite carrière de So Hère
	1179	Carrière Dasse
	1180	Carrière de la Martinette
	1181	La Martinette
	1198	Carrière du Bois de Lam'soùle
	1199	Les Haures
	1224	Le Cobri
	1233	Nau Maulin
	1250	Les Tiers à Jemelle
	1258	Thier de la Haie
	1286	Carrière de la Lesse
	1331	Les Belles Plumes
	1333	Aux Ins et Couji
	1352	Chéfiri
	1368	Petite Tinaimont - Champs Spaloux
	1376	Brouire
	1386	Ri d'Howisse - réserve naturelle
	1412	Carrière Les Brûlins
	1419	Carrière "Au Frêne"
	1542	Bois de la Grande Ramée
	1553	Erablières de la Lhomme à Lesterny
	1598	Fond des Vaux
	1607	Carrière du Trou des Nutons
	1614	Carrière "Les Brûlins"
	1647	Tienne St-Inal
	1700	Grotte préhistorique du bois de Wérimont
	1701	Trou du Faisan

Masse d'eau	Code	Nom du Site
	1716	Grande Tinaimont
	1720	Bouchaie
	1725	Devant le Roké
	1775	Tranchée de l'ancienne voie ferrée à Jemelle
	1784	Planté de Jamblinne
	1859	Malispré
	1913	Voie ferrée de Forrières à Grupont
	1970	Bois de Lorinchamps
	2230	Trou du Palan
	2250	Réseau souterrain de la Carrière du Bois de Lam'soùle
	2320	Grotte de Resteigne
	2358	Tienne d'al Golette Magritte
	2383	Tige d'Eprave
	2715	Vallée de la Lesse entre Lessive et Villers-sur-Lesse
	2966	Massif de la Grotte d'Eprave
	2967	Al Fosse
	3263	Les Rovis
	3354	Bobauchamp
	3356	Bois de Boine
	3358	Bois de Fesches
	3395	Vallon du ruisseau de Bonnefosse
	3408	Inzès Fochales
<b>LE21R - Vachaux</b>	477	Etang et mares de Navaugle
	610	Etang du Moulin à Buissonville
	1332	Etang de la Haie du Grand Pré
	1792	Couria Hénon - Briquemont
	3377	Bois de Saint-Remy et Fonds Saint-Pierre
<b>LE22R - Biran</b>	634	Bois du Roi
	1044	Henri
	1136	Comogne - réserve naturelle
	1183	Argilière de Wanlin
	1200	Carrière de Tamizon (nord)
	1238	Terre des Aujes
	1259	Biran
	1266	Prairies et pelouses schisteuses de Happe-Tortia - RN
	1365	Plaine du Biran - Plaine de Focant
	1378	Cron de Neuville
	2762	La Comogne
	3057	Bois du Chi
	3221	Crêtes de Hour
	3243	Bois de Villers



Masse d'eau	Code	Nom du Site
<b>LE23R - Hilan II</b>	1264	Grand Quarti - RND
	1446	Tienne du Grand Sart
	1729	Base militaire de l'OTAN à Baronville
	2356	Etangs Chanoine
<b>LE24R - Hilan II</b>	1447	Tranchée de Wiesme
	1692	Mainchamp
<b>LE25R - Lesse V</b>	1217	L'Ectia
	1305	Tranchée de l'ancienne voie ferrée à Villers-sur-Lesse
	1306	La Collyre
	1576	Tienne d'Harroi - Bois du Tchéro
	1687	Le Pierri
	1723	Mares du Rovia
	1803	Pré al Batte
	1837	Tunnel de Hour
	2323	Tienne du Bru
	3280	Montinpré à Villers-sur-Lesse
<b>LE26R - Ywenne</b>	1667	Namorimont - réserve naturelle domaniale
	1712	Marie Mouchon - RND
	2689	Fossé Monsieur
	2693	Carrière du Tilleul de Ronvaux
	2694	Domaine de Chevetgone
	2726	Etangs des Cresses
<b>LE28R - Ruisseau des Forges</b>	847	Sablière 'Jean Marcaux'
	848	Ancienne sablière 'Jean Marcaux'
<b>LE29R - Lesse VI</b>	17	Parc national de Furfooz - réserve naturelle agréée
	946	Aiguilles de Chaleux - réserve naturelle domaniale
	1384	Fonds de Chaleux
	1844	Rochers de Vesse
	1952	Tienne Hubaille/Plain des Fosses
	2265	Trou qui fume - ZHIB et CSIS
	2266	Trou du Chantoir des Nutons - ZHIB et CSIS
	2267	Puits des Vaulx - ZHIB et CSIS
<b>LE30R - Lomme I</b>	412	Plaine Haie
	957	Vallée de la Lomme à l'ouest de Banal Bois
	1056	Prairies humides du Val de Poix

Masse d'eau	Code	Nom du Site
	1057	Site archéologique au sud de Vesqueville
	1058	Confluence des ruisseaux de Leupont et du Petit Vivier
	1059	Blanche Fagne - Tellihot
	1061	Tier de la Borne - Source du ruisseau du Parc
	1065	Rond Fayai
	1066	Sarwé
	1067	Aux Hages - Source du Petit Vivier
	1068	Aérodrome militaire de Saint-Hubert et ses abords
	1069	Etang Lozet et prairies humides à l'aval
	1070	Prairies humides à l'abandon le long du ruisseau du Petit Vivier
	1071	Boquet
	1072	Aérodrome civil de St Hubert
	1073	Fange de la Borne
	1074	Vallée de la Lhomme aux environs de Mirwart
	1075	Mares de la route Roi Albert
	1076	Prairie humide du ruisseau Petit Vivier
	1522	Ruisseau du Golo
	1525	Carrefour Aéroport
	1526	Lande à Hurtebise
	1694	Fagne des Anomalies
	1695	Grande Fagne
	2119	Sources de la Lomme à Bras-Haut
	2344	Vallée de la Lomme à Poix-Saint-Hubert
3294	Pont de Libin	
<b>LE31R - Ruisseau du Serpont</b>	65	Troufferies de Libin RND
	595	Fange Bubu
	597	Fange de Tailsus
	599	Fagne de Warinsart
	3298	Vallée de la Noire Eau



### 11.5 Parc Naturel des Deux Ourthes

Le Parc Naturel des Deux Ourthes a été créé en 2001 et recouvre 6 communes : La-Roche-en-Ardenne, Tenneville, Amberloup, Bertogne, Houffalize et Gouvy. Il a pour but de protéger leur patrimoine naturel et paysager mais surtout de valoriser leurs atouts touristiques et économiques.

Seule la commune de Tenneville se situe en partie sur le sous-bassin de la Lesse où se trouve la fagne de Mochamps. Cette fagne regroupe plusieurs sites protégés dont la réserve naturelle du Rouge Poncé qui est la plus ancienne réserve naturelle domaniale de Wallonie (1969).

Source : <http://www.pndo.be>

### 11.6 Parc Naturel Ardenne méridionale

9 communes se sont associées pour créer un parc naturel couvrant l'ensemble de leur territoire : Bertrix, Bièvre, Bouillon, daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

Le Parc Naturel Ardenne méridionale a été reconnu le 16 mai 2019.

Source : <https://ardennemeridionale.wordpress.com/>



### 11.7 Géopark Famenne-Ardenne



L'UNESCO Global Geopark Famenne-Ardenne, d'une superficie de 911 km<sup>2</sup> pour 67.228 habitants, associe les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. Au-delà des communes, l'association Geopark est composée de scientifiques des Universités de Mons et Namur, de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, d'archéologue, de la CWPSS, mais aussi d'Attractions et Tourisme et de deux Maisons du Tourisme.

Le Geopark repose sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) qui présentent un extraordinaire potentiel géologique largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques.

La « Calestienne » est le fil conducteur du Geopark Famenne-Ardenne. La région, comprise dans les bassins de la Lesse, de la Lomme et de l'Ourthe, est l'une des plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques. Les recherches scientifiques tant géologiques (karstogénèse, paléoclimatologie, ...) que géomorphologiques et hydrogéologiques contribuent à la bonne compréhension des phénomènes naturels. Les résultats de ces recherches sont régulièrement publiés.

Ce Geopark est le premier reconnu comme UNESCO Global Geopark en Belgique à l'heure actuelle.

Source : <https://www.geoparcfamenneardenne.be/>



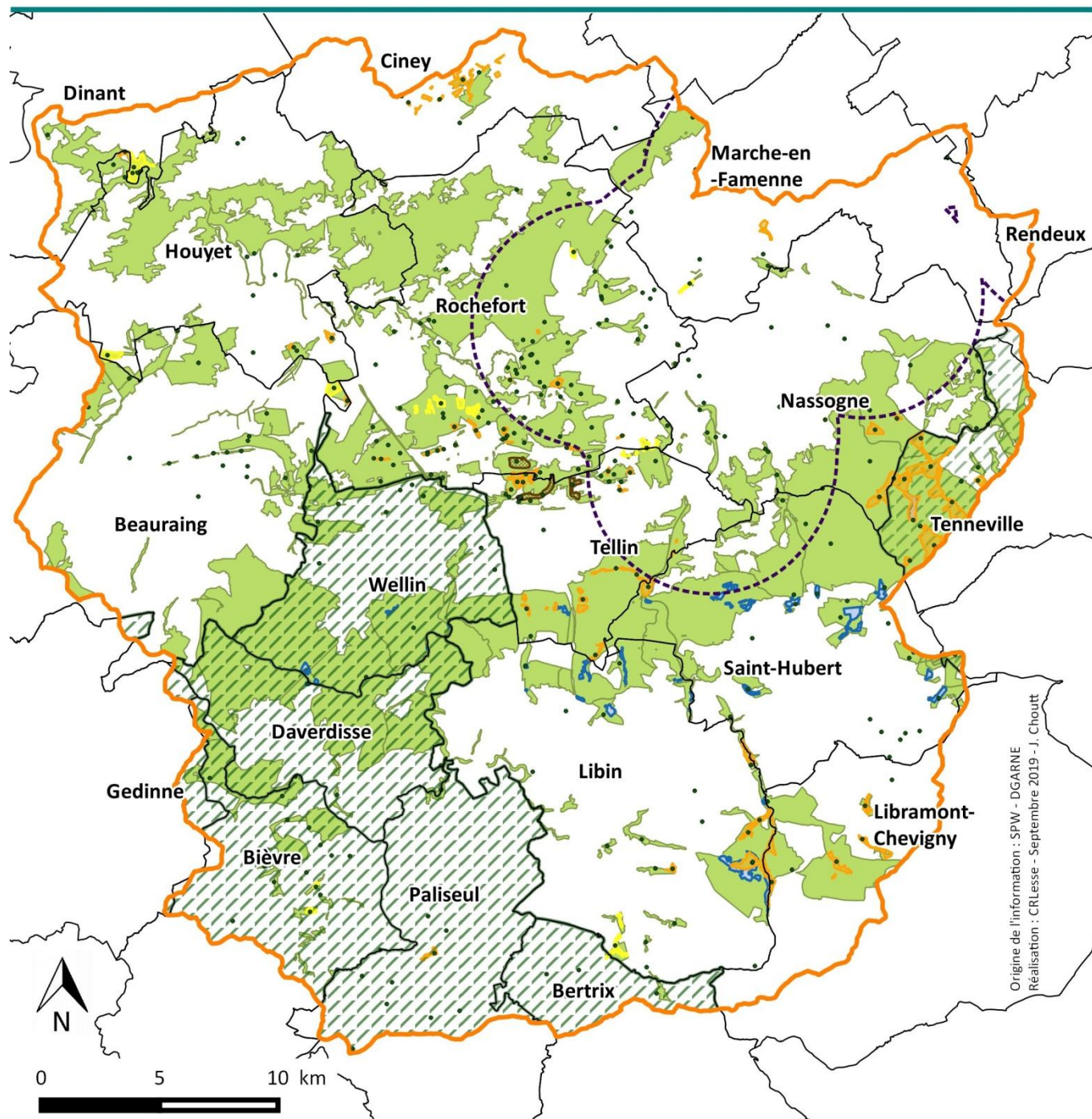
Fig.48 : JWE 2018 : balade liée au geosite du 'Castel' à Beauraing






Fig. 49 : JWE 2016 : visite geosite 'anticlinal de Wavreille à HSL



## Zones de protection de la nature



Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : CRLesse - Septembre 2019 - J. Chouët

	Limite communale		Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB)
	Limite du sous-bassin		Cavité Souterraine d'Intérêt Biologique (CSIS)
	Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)		Réserve Forestière
	Zone Natura 2000		Réserve Naturelle Agréée
	Parc Naturel		Réserve Naturelle Domaniale
	Projet Life Pays Mosan		



## 11.8 Paysages

Des paysages exceptionnels ont été répertoriés (extraits de l'*Etude de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) réalisée en 2004 par le Laboratoire d'Aménagement des Territoires des Facultés universitaires agronomiques de Gembloux*):

### - La Bordure condrusienne méridionale

Au sud du moyen plateau condrusien, les derniers tiges et chavées constituent une zone de transition vers la dépression de la Fagne - Famenne. Ces derniers tiges sont les plus hauts et les dernières chavées les plus creusées par les cours d'eau débouchant au niveau de la dépression. Ils offrent un relief accidenté de vallées aux versants boisés. A partir de la Meuse, la bordure du plateau condrusien est creusée profondément par la Basse Lesse (de Houyet à Anseremme) et ses affluents.

### - La dépression Fagne - Famenne

Dominée visuellement de part et d'autre par les versants du plateau condrusien et ceux de la bande calestienne, la dépression Fagne – Famenne, creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200m, présente des paysages de prairies sur un relief globalement plane structuré par une alternance de bandes boisées et de prairies que ponctuent les villages et les hameaux groupés.

### - La Calestienne

forme un replat d'altitude supérieure à 250 m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais dont le versant est couvert de prairies ou boisé selon la pente.

Les calcaires de la Calestienne sont exploités en de nombreux endroits par des carrières. A l'est, les tiennes, recreusés transversalement par la Lesse, la Lomme et la Wamme au sortir de leur parcours ardennais, marquent des paysages plus mouvementés, caractérisés par l'alternance des bois et des prairies. Ce faciès présente au nord un développement plus large des calcaires (notamment le plateau du Gerny entre Rochefort et Marche-en-Famenne) sur lesquels le dépôt d'une couverture limoneuse donne lieu à de belles étendues agricoles.

### - L'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale

Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au nord-est à environ 400 m au sud-ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m).

L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. Le haut plateau de l'Ardenne centrale est caractérisé par un relief peu accentué couvert d'herbages et planté de forêts.

Dans la partie occidentale du haut plateau de l'Ardenne centrale, les boisements dominants confèrent aux paysages un caractère de clairières agricoles où se concentrent des villages de taille importante. La partie orientale du haut plateau de l'Ardenne centrale est dominée par des pâtures et des prés de fauche que complètent quelques étendues de cultures fourragères. Les creusements des têtes de cours d'eau comme les sommets d'interfluves s'identifient par leur boisement.

D'autre part, un **inventaire des périmètres d'intérêt paysager (PIP), points et lignes de vue remarquables (PVR et LVR)** a été réalisé par l'asbl **ADESA** (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) avec la collaboration d'autres associations, de personnes compétentes, de bureaux d'étude.

Ces PIP, PVR et LVR révèlent l'existence de nos plus beaux paysages à l'aménageur, aux responsables locaux, à l'artiste, au promeneur, à l'éducateur. Ce sont des données fondamentales pour la gestion et la préservation de notre patrimoine paysager.

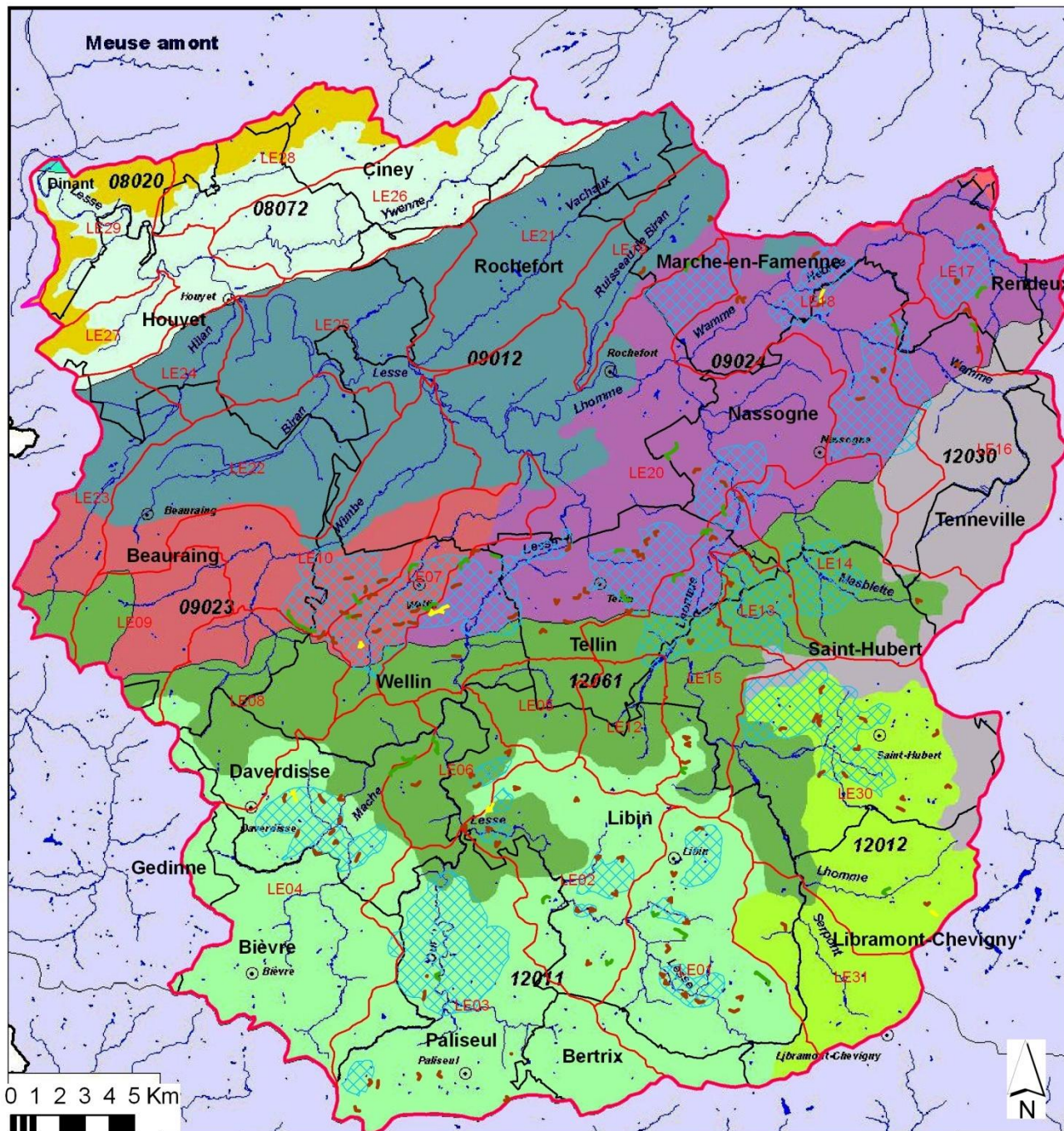
Pour plus d'information : asbl ADESA : Tel/Fax : 067/21.04.42 – [adesa@skynet.be](mailto:adesa@skynet.be)



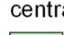
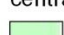

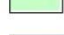












Figure 50 : plaine de Focant-Gozin (Beauraing)



# Paysages



 Limite du sous-bassin	<b>Ensemble du moyen plateau condrusien (08)</b>	<b>Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)</b>
 Limite communale	 08020: Moyen plateau du vrai Condroz	 12011: Haut plateau de l'Ardenne centrale, Faciès occidental
 Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	 08072: Bordure condrusienne méridionale	 12012: Haut plateau de l'Ardenne centrale, Faciès oriental
 LVR: ligne de vue remarquable (ADESA)	<b>Ensemble de la dépression Fagne-Famenne et de sa bordure sud (09)</b>	 12030: Haut plateau forestier de Saint-Hubert
 LVRC: ligne de vue remarquable composée de plusieurs éléments (ADESA)	 09012: Dépression Fagne-Famenne	 12061: Bordure forestières du plateau ardennais
 PVR: point de vue remarquable (ADESA)	 09023: Replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais (Beauraing-Wellin)	
 Réseau hydrographique	 09024: Replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais (Lesse, Lomme et Wamme)	

Origine de l'information: SPW-DGO4, CPD12003 - Réalisation: CR Lesse - J. Choutt - mai 2013

## 12- Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords, ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages (tourisme, sport, loisirs, industrie, agriculture, ...)

L'objectif du contrat de rivière est de concilier les divers usages locaux de la rivière, tout en respectant le milieu aquatique.

Quels sont les différents usages de l'eau ? :

1. **POPULATION** : eau potable, eau domestique, rejets des eaux usées et/ou épurées.

Intérêts : santé, sécurité, qualité de l'eau

2. **INDUSTRIES** : prélèvements et rejets.

Intérêts : économique, social, qualité de l'eau

3. **AGRICULTURE** : prélèvements et rejets.

Intérêts : économique, social, qualité de l'eau.

4. **TOURISME**

Intérêts : Economique, social, qualité de l'eau

5. **SYLVICULTURE**.

Intérêts : Economique, social, qualité de l'eau

6. **PISCICULTURE et ETANGS**

Intérêts : Economique, social, qualité de l'eau

7. **ACTIVITES RECREATIVES**.

Intérêts: économique, touristique, social, qualité de l'eau, sécurité, santé



### 12.1 Population

a. **Prélèvements pour l'eau potable : la distribution publique** (voir 3<sup>ème</sup> partie, point 8)

b. **Prélèvements pour l'usage domestique autre que l'eau potable :**

La récupération de l'eau de pluie pour les autres usages domestiques permet d'économiser les ressources d'eau potable via des citernes. Celles-ci sont encouragées ou imposées par de nombreuses communes et font parfois l'objet d'une prime communale. Mais ces eaux rejoignent le système de rejets des eaux usées et aboutissent finalement dans le milieu naturel.

c. **Rejets** (voir voir 3<sup>ème</sup> partie, point 6 et 4<sup>ème</sup> partie, point 3.9)

d. **L'utilisation des pesticides par les particuliers et les collectivités** <sup>41</sup>

Le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) a été mis en place en 2013 afin de répondre aux exigences d'une directive européenne visant à parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (Directive 2009/128/CE). L'objectif de cette directive est de réduire les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Elle vise aussi à encourager le recours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et à des méthodes ou techniques de substitution, telles que les moyens non chimiques alternatifs aux pesticides.

Le PWRP représente la partie wallonne d'un plan national appelé NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action Nationale).

Quelques dates clés :

- Depuis l'AGW du 11/07/2013, entré en vigueur en 2014, et qui est d'application pour une commune ou un particulier, il est désormais interdit d'utiliser des herbicides sur des surfaces imperméables ou peu perméables telles que voiries, trottoirs, pavés, graviers,... reliés 1/ à un réseau de collecte des eaux pluviales (filets d'eau, grille, avaloir,...) ou 2/aux eaux de surface (cours d'eau, étangs,...). En plus, une zone tampon doit également être respectée.

- Depuis le 01/06/2017, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate est interdite en Wallonie pour les particuliers et ces produits ne peuvent plus se trouver en libre accès.

- Depuis le 01/06/2018 : zéro phyto dans et à proximité des espaces accueillant du public vulnérable (crèches, homes,...)

- Depuis le 01/06/2019 : la période de transition de 5 ans, a amené les gestionnaires d'espaces publics vers le « zéro phyto ».

<sup>41</sup> <https://www.pwrp.be>





## 12.2 Industries

Le secteur industriel est relativement peu développé. Le sous-bassin compte 45 entreprises soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées (voir tableau 14 ci-dessous). On dénombre 8 entreprises IED<sup>42</sup>, et 3 entreprises SEVESO<sup>43</sup>. Les pressions industrielles s'exercent principalement dans les bassins versants des masses d'eau LE31R (zoning de Libramont – Lomme), LE20R (Zoning industriel de Rochefort –Lesse et Lomme) et LE16R (CET Tenneville) et LE26R.

A l'échelle du district international de la Meuse, partie wallonne, les industries localisées dans le sous-bassin de la Lesse n'interviennent que pour un très faible pourcentage des apports industriels : 0,9 % de la DCO<sup>44</sup>, 0,7% pour les matières en suspension (MES), 7,3% pour l'azote total (N) et 4,3% pour le phosphore total (P)<sup>45</sup>.

**Tableau 14 : liste des industries taxées, sites IED et SEVESO et sites potentiellement pollués. (Source : données DGARNE de 2010 dans 'Fiches de caractérisation des masses d'eau LE01R à LE31R', 2016 v2.1, DESU, SPW ARNE)**

Masse d'eau	Industrie						
	Nombre d'industries taxées pour rejets d'eau usées	Total des unités de charge de pollution générées	Nombre d'industries IED	Nombre d'industries SEVESO	Nombre de sites potentiellement pollués recensés	Nombre de dépotoirs	Nombre de SAED
LE01R	0	0	0	0	5	3	0
LE02R	1	47,24	0	0	4	0	0
LE03R	1	48,77	1	0	24	5	2
LE04R	0	0	0	0	55	7	5
LE05R	0	0	0	0	0	0	0
LE06R	0	0	0	0	0	0	0
LE07R	2	108,78	0	0	13	0	2
LE08R	1	102,26	1	0	15	0	0
LE09R	0	0	0	0	5	0	0
LE10R	0	0	0	1	18	5	1
LE12R	0	0	0	0	0	0	0
LE13R	2	29,45	0	0	1	0	0
LE14R	1	6,4	0	0	2	0	0
LE15R	1	87,92	0	0	9	1	1
LE16R	2	2045,55	1	1	7	0	2
LE17R	0	0	0	0	1	0	0
LE18R	5	349,31	1	0	82	6	5
LE19R	0	0	1	0	17	2	0
LE20R	6	1460,16	0	0	109	10	17
LE21R	2	47,71	0	0	6	1	2
LE22R	6	496,37	1	0	44	2	1
LE23R	0	0	0	0	4	0	0
LE24R	0	0	0	0	1	0	0

<sup>42</sup> La Directive relative aux émissions industrielles (IED), prévention et réduction intégrées de la pollution, concerne les entreprises européennes ayant un impact potentiel majeur sur l'environnement. Elle a pour objectif d'atteindre un haut niveau de protection de l'environnement. La directive IED remplace la directive 2008/1/CE, dite directive IPPC.

<sup>43</sup> Le terme "Seveso" fait référence à un accident industriel qui s'est produit en 1976 près de la ville de Seveso, en Italie. À la suite de cette catastrophe, des directives européennes dites « Seveso » ont été adoptées en vue de prévenir les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Tous les établissements Seveso sont soumis à une réglementation stricte avec notamment des actions préventives, des inspections, l'élaboration d'un plan d'urgence interne, ...

<sup>44</sup> DCO : Demande Chimique en Oxygène: Informe sur le degré et la nature des pollutions et les risques d'asphyxie du milieu

<sup>45</sup> Deuxième Plans de Gestion 2016-2021- DHI Meuse et Seine

Masse d'eau	Industrie						
	Nombre d'industries taxées pour rejets d'eau usées	Total des unités de charge de pollution générées	Nombre d'industries IED	Nombre d'industries SEVESO	Nombre de sites potentiellement pollués recensés	Nombre de dépotoirs	Nombre de SAED
LE25R	0	0	0	0	9	1	0
LE26R	3	788,04	1	0	11	0	0
LE27R	0	0	0	0	1	0	0
LE28R	1	28,34	0	0	3	2	0
LE29R	0	0	0	0	11	0	1
LE30R	3	563,89	0	0	33	4	0
LE31R	8	3471,05	1	1	43	2	2
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>9681,24</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>533</b>	<b>51</b>	<b>41</b>

### Remarque : l'hydroélectricité:

Une grande partie des masses d'eau est classée dans la catégorie « ruisseaux ou rivières à pente forte » : cette configuration particulière a permis depuis des siècles l'utilisation de la force motrice de l'eau à des fins industrielles. Aujourd'hui des micro-centrales hydroélectriques ont pris le relais.

La vallée de la Lomme à Poix Saint-Hubert est remarquable à cet égard : sur une distance de 6 km à vol d'oiseau, cette rivière présente un dénivelé de 34 m (pente de 1%) et le Ruisseau de Poix un dénivelé de 70 m : sur ces parcours on trouve 15 chutes d'eau, 8 sur la Lomme et 7 sur le ruisseau de Poix<sup>46</sup>. On trouve 5 micro-centrales sur la Lomme et une sur le Ruisseau de Poix<sup>47</sup>. Ces centrales peuvent poser des problèmes importants à la circulation des poissons (débit réservé, échelle à poisson).



Figures 51 et 52 : centrales hydroélectriques à Poix-Saint-Hubert

<sup>46</sup> JC Lebrun, Les Barbouillons, revue des Naturalistes de la Haute-Lesse, N°257 Janvier - Février 2011

<sup>47</sup> Impacts de la mise en service de la microcentrale « Hydroval » sur les populations de poissons de la Lhomme à Poix Saint-Hubert Implications pour la mise en place de dispositions réglementaires pour la gestion des débits réservés en Wallonie- Convention DGARNE-ULg - avril 2007



### 12.3 Agriculture

En terme d'occupation du sol<sup>48</sup>, l'agriculture occupe en moyenne 38,85 % de la superficie du sous-bassin (min 0,48% pour la masse d'eau LE05R (Le Ry des Glands) et max 55,81% pour la masse d'eau LE10R (La Wimbe)). Les principales occupations agricoles concernent les prairies permanentes qui totalisent 71,9 % des surfaces agricoles.

Ainsi, à l'échelle du sous-bassin, les bassins versants des masses d'eau situées dans les régions naturelles du Condroz et de la Fagne-Famenne (masses d'eau LE07R, LE10R, LE22R, LE27R, LE28R et LE29R) présentent les taux d'occupation du sol par l'agriculture les plus élevés.

Le tableau suivant reprend par masse d'eau la surface agricole totale (en ha et en pourcentage pour la masse d'eau), le nombre d'exploitations, leur taille moyenne ainsi que le nombre d'Unité Gros Bétail (UGB)<sup>49</sup> par hectare de surface de prairie.

**Tableau 15 : surface agricole totale, nombre d'exploitations, taille moyenne ainsi que le nombre d'Unité Gros Bétail (UGB) par hectare de surface de prairie (Source : données SIGEC/SANITEL de 2011 dans 'Fiches de caractérisation des masses d'eau LE01R à LE31R', 2016, v.2.1, DESU, SPW ARNE)**

Masse d'eau	Agriculture					
	Surface agricole utile totale (SAU) (ha)	% du bassin versant propre de la masse d'eau	Nombre d'exploitation	Surface moyenne des exploitations (ha)	Nombre d'UGB-bovins par ha de surface de prairie totale	Taux de liaison au sol
LE01R	1827,96	30,78	30	60,93	2,74	0,74
LE02R	1176,71	24,93	19	61,93	2,22	0,58
LE03R	3151,98	35,65	56	56,29	1,97	0,55
LE04R	2046,71	22,87	37	55,32	1,96	0,54
LE05R	7,65	0,48	0	0	2,18	0,68
LE06R	235,05	10,82	4	58,76	1,64	0,48
LE07R	1159,53	44,52	14	82,82	2,29	0,64
LE08R	514,63	12,54	7	73,52	1,7	0,6
LE09R	938,17	36,33	10	93,82	1,63	0,57
LE10R	2720,95	55,81	34	80,03	1,72	0,5
LE12R	11,34	0,65	0	0	2,52	0,71
LE13R	227,23	19,3	3	75,74	3,24	0,61
LE14R	209,4	4,7	3	69,8	1,58	0,51
LE15R	551,07	13,81	8	68,88	2,21	0,57
LE16R	789,9	14,16	11	71,81	1,9	0,54
LE17R	1077,97	19,07	19	56,74	2,66	0,68
LE18R	2154,21	38,11	27	79,79	2,42	0,63
LE19R	766,41	33,17	9	85,16	1,69	0,65
LE20R	6514,73	41,48	89	73,2	2,3	0,55
LE21R	1447,6	27,96	19	76,19	1,67	0,53
LE22R	2709,77	54,06	30	90,33	2,79	0,7
LE23R	1235,57	44,32	12	102,96	2,34	0,63

<sup>48</sup> Voir 3<sup>ème</sup> partie, point 5

<sup>49</sup> L'unité de gros bétail (UGB) est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il permet par extension d'évaluer les surfaces nécessaires pour l'élevage de ces animaux. 1 UGB est l'équivalent pâturage d'une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 kg/an de lait, sans complément alimentaire concentré.



Masse d'eau	Agriculture					
	Surface agricole utile totale (SAU) (ha)	% du bassin versant propre de la masse d'eau	Nombre d'exploitation	Surface moyenne des exploitations (ha)	Nombre d'UGB-bovins par ha de surface de prairie totale	Taux de liaison au sol
LE24R	212,51	17,87	2	106,25	1,79	0,52
LE25R	1342,84	31,48	15	89,52	1,93	0,64
LE26R	1998,36	39,2	25	79,93	2,53	0,7
LE27R	639,51	52,14	7	91,36	3,02	0,57
LE28R	1637,64	54,36	19	86,19	3	0,64
LE29R	1712,66	45,18	15	114,18	2,89	0,53
LE30R	2580,76	26,53	43	60,02	2,36	0,72
LE31R	251,71	8,29	4	62,93	1,86	0,59
<b>Total</b>	<b>41850,53</b>		<b>571</b>		<b>66,75</b>	
<b>Moyenne</b>		<b>28,69</b>	<b>19,03</b>	<b>72,15</b>	<b>2,23</b>	<b>0,60</b>

Les captages à des fins agricoles sont nombreux et indispensables. Lorsqu'ils se font directement dans les cours d'eau, les aménagements sont parfois des obstacles à la circulation des poissons.

L'abreuvement du bétail directement dans le cours d'eau pose de nombreux problèmes dans le sous-bassin de la Lesse. En effet le sous-bassin est composé essentiellement de zones de sources et de très petits cours d'eau qui, lorsqu'ils traversent une prairie, sont régulièrement piétinés jusqu'à disparaître.

**Deux arrêtés du Gouvernement wallon** (AGW du 17/10/2013 et du 30/11/17) organisent l'**obligation de clôturer** les terres pâturées situées en bordure des cours d'eau :

\*Pour les cours d'eau classés (repris en catégorie 1, 2 ou 3) : obligation de clôture

- pour tous les cours d'eau non navigables **sauf ceux** situés dans une ancienne commune bénéficiant d'une dérogation<sup>50</sup>
- au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant les anciennes communes qui bénéficient encore d'une dérogation
- **CEPENDANT** : obligation de clôture en bordure de cours d'eau non navigables dans une ancienne commune bénéficiant d'une dérogation si le cours d'eau se situe :
  - o En zone de baignade<sup>51</sup> ou zone amont : depuis le 31 mars 2014
  - o Ou en zone Natura 2000 : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015
  - o Ou en zone à enjeux spécifiques (masse d'eau à risque d'eutrophisation<sup>52</sup>) : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

\* Pour les cours d'eau non classés : obligation de clôture

- o En zone de baignade ou zone amont : depuis le 31 mars 2014
- o En zone Natura 2000 : depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018

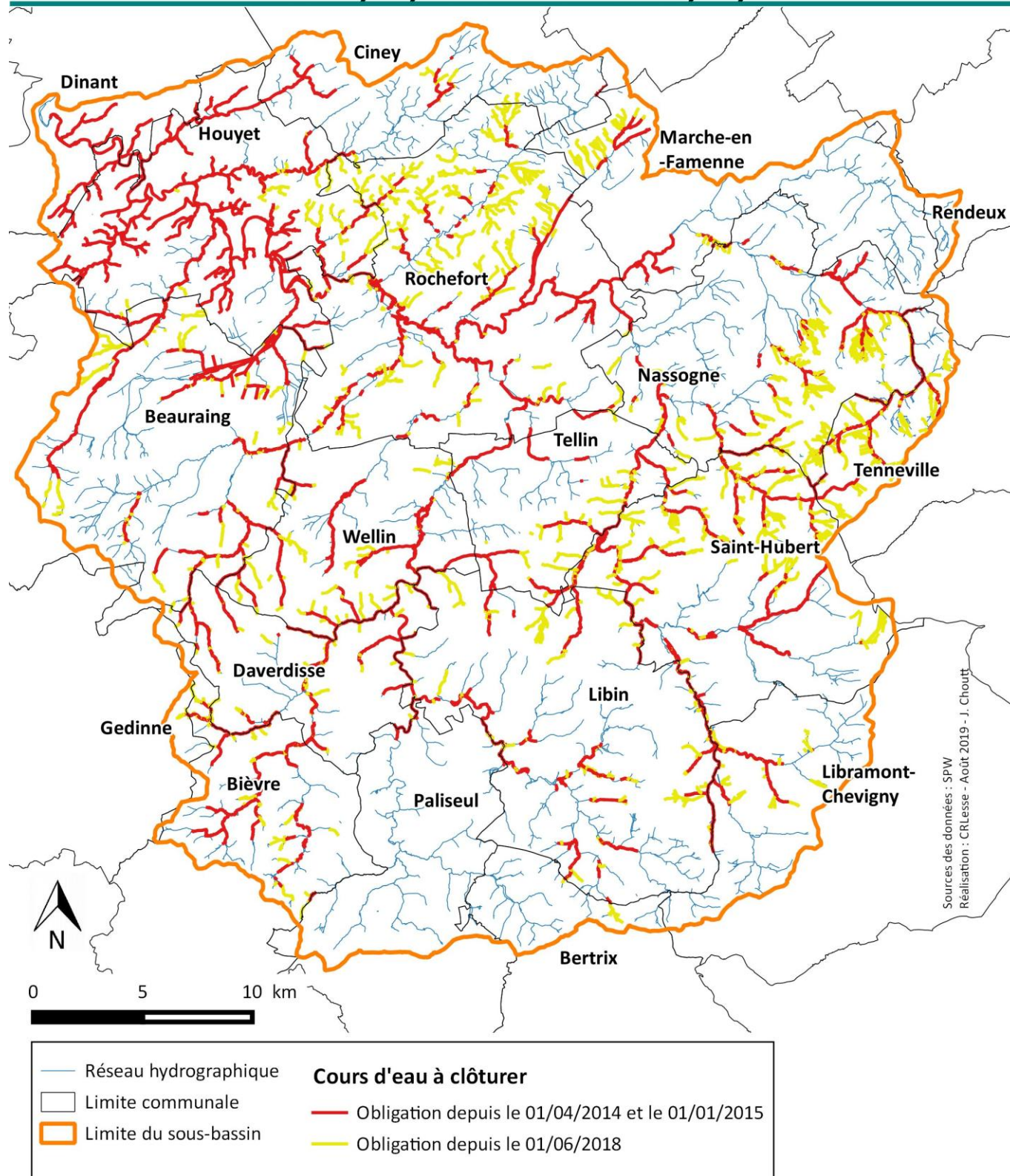
Dans certains cas, il y a possibilité de demander une dérogation auprès du DNF.

<sup>50</sup> 29 communes sont concernées sur le sous-bassin : Focant, Martouzin-Neuville, Dion, Bièvre, Pessoux, Dinant, Sorinnes, Foy-Notre-Dame, Furfooz, Falmagne, Malvoisin, Houdremont, Mesnil-Eglise, Wanlin, Beusaint, Marche-En-Famenne, Aye, On, Bande, Ambly, Offagne, Rochefort, Jemelle, Lavacherie, Saint-Hubert, Hogne, Bure, Grupont, Lomprez

<sup>51</sup> Voir point 'Baignade' 12.7 Activités récréatives

<sup>52</sup> Masse d'eau LE23R, LE24R, LE27R et LE28R reprises en annexe XIX bis de l'AGW du 17/10/2013

## Obligation de clôturer les terres pâturées situées en bordure de cours d'eau AGW du 17/10/2013 + AGW du 30/11/2017





Le tableau suivant récapitule les obligations de clôture :

**Tableau 16 Récapitulatif de la législation 'obligation de clôture des berges de cours d'eau :**

Type de zone	Catégories C.E.		Entrée en vigueur	Possibilité de dérogation
	CLASSES	N.C.		
Zones de baignade & amont	X	X	31/03/2014	(OK)
Sites Natura 2000	X		01/01/2015	OK
		X	1/06/2018	autorisation N2000
Zones à enjeux spécifiques (masses d'eau à risque d'eutrophisation)	X		01/01/2015	OK
Anciennes communes bénéficiant d'une dérogation	X		1/01/2023	OK
Autres cours d'eau	X		01/01/1973	OK

-> Clôture au sens large  
-> Distance : min. 1 m. de la crête de berge (min. 0,75 m pour clôtures préexistantes).

(source : présentation du 19 et 21/2/19- Infractions relatives au cours d'eau et clôtures, Samy Afelkay)

La carte page suivante localise les cours d'eau soumis à l'obligation de clôture le long des prairies.

L'utilisation des pesticides est réglementée. Le programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) entré en vigueur en 2014<sup>53</sup> est également d'application pour les agriculteurs. On y trouve notamment le respect, d'une bande tampon non pulvérisée le long des eaux de surface sur une largeur minimale de 6 m et ne pouvant être inférieure à celle reprise sur l'étiquette du produit utilisé.



Figure 53 et Figure 54 : Ruisseau du Prés des Sarts sur la commune de Paliseul – avant/après pose de clôture



Figure 55 : pose d'une pompe à museau sur la Lesse (Dinant)



Figure 56 : pose d'une pompe sur le Ruisseau des Raymonds (Bièvre)

<sup>53</sup> AGW du 11/07/2013





## 12.4 Tourisme

Sur le sous-bassin de la Lesse, région fort touristique, 497 établissements sont présents dont 31 campings. Le tourisme rural est également fort présent sur certaines masses d'eau.

La masse d'eau LE20R recense le plus d'établissements (120 dont 10 campings) suivies par LE04R (52 établissements) et LE30R (30 établissements).

Le nombre total d'EH générés (charge polluante) est de 14.884,5 EH dont 4.055,75 EH (27,2%) dans la masse d'eau LE20R, suivis par ordre décroissant par les masses d'eau LE26R, LE29R, LE15R et LE30R.

Le tableau suivant reprend le nombre d'établissements touristiques, nombre d'EH générés et répartition des établissements par masse d'eau.

**Tableau 17 : Nombre et répartition d'établissements touristiques, nombre d'EH générés, par masse d'eau (Source : données OWT de 2010 dans 'Fiches de caractérisation des masses d'eau LE01R à LE31R', 2015, DESU, SPW ARNE)**

Masse d'eau	Tourisme									
	Nombre d'établissements	Nombre campings	Nombre total d'EH générés	Répartition (%)						
				Camping	Village de vacances	Tourisme rural	Tourisme social	Hôtel	Attraction	Autre
LE01R	13	0	160	0	0	71,88	0	28,13	0	0
LE02R	29	0	363,75	0	0	56,6	14,3	26,9	2,1	0
LE03R	24	0	264	0	0	90,53	3,79	5,68	0	0
LE04R	52	2	628	1,6	1,6	78,3	8,3	10,2	0	0
LE05R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LE06R	9	0	99	0	10,1	89,9	0	0	0	0
LE07R	12	3	745	88,59	0	11,41	0	0	0	0
LE08R	6	0	43	0	0	53,5	0	46,5	0	0
LE09R	5	0	40	0	0	0	0	0	0	0
LE10R	13	0	170	0	0	28,8	0	43,5	27,7	0
LE12R	2	1	249	81,12	0	0	0	0	18,88	0
LE13R	7	0	87	0	0	65,5	0	34,5	0,0	0
LE14R	6	1	203	64,53	0	12,32	0	0	23,15	0
LE15R	19	2	1259,5	73,7	0	15,6	4,76	5,9	0	0
LE16R	4	0	39	0	0	0	0	0	0	0
LE17R	16	1	174,75	3,4	0	92,1	0	0,0	4,4	0
LE18R	14	1	165,25	36,01	0	53,25	6,05	0	4,69	0
LE19R	4	0	31	0,0	0	0	0	0,0	0	0
LE20R	120	10	4055,75	32,57	0,25	20,88	6,44	14,18	25,44	0,25
LE21R	9	0	91	0	0	62,6	0	0,0	0	37,4
LE22R	12	0	225,5	0	0	31,93	0	56,76	6,87	4,43
LE23R	4	0	29	0	0	0	0	0,0	0	0
LE24R	4	0	64	0	0	73,44	0	26,56	0	0
LE25R	14	4	532	33,7	41,7	10,2	0	14,5	0	0
LE26R	13	1	1881,25	47,42	0	5	2,55	3,51	41,53	0
LE27R	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0
LE28R	6	0	113	0	0	19,47	0	38,94	41,59	0
LE29R	17	4	1863	62,1	0	3,6	0	29,3	5,1	0
LE30R	55	1	1195,75	39,31	0	39,64	0	16,81	4,24	0
LE31R	7	0	108	0	0	55,6	0	44,4	0	0
<b>Total</b>	<b>497</b>	<b>31</b>	<b>14884,5</b>							

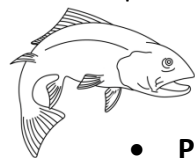


## 12.5 Sylviculture

La sylviculture est très développée dans le sous-bassin. Le sous-bassin est couvert à 52,52 % de forêts et milieux semi-naturels (Voir 3<sup>ème</sup> partie, point 5).

La forêt protège en général les ressources en eau si elle est bien gérée, de nombreux captages se retrouvent ainsi en zone forestière. Elle peut cependant engendrer des pressions sur certaines masses d'eau : débardage en ruisseaux ou dans les zones humides.

La présence de résineux trop près des berges des cours d'eau est un des problèmes rencontrés le plus fréquemment dans le sous-bassin.



## 12.6 Pisciculture et étangs

### • Piscicultures

D'après Filagri, le portail des 11 filières agricoles wallonnes, 6 piscicultures sont recensées<sup>54</sup> sur le sous-bassin :

- pisciculture Henry à Lessive
- pisciculture de la Wamme à Hargimont
- pisciculture provinciale à Mirwart
- pisciculture du Pré Dol Cour à Hatrival
- pisciculture de la Masblette à Masbourg
- Pisciculture du Petit Moulin à Sart Jehonville



Figure 57 : pisciculture provinciale de Mirwart



Figure 58 : pisciculture de la Masblette à Masbourg

### • Etangs

De nombreux étangs privés sont disséminés un peu partout. Certains peuvent engendrer des effets pervers sur l'environnement et sur le cours d'eau en aval (réchauffement, envasement, rejets, assèchement du cours d'eau en période d'étiage...). D'autres étangs captent entièrement le cours d'eau (« étangs-barrage »), et peuvent constituer des obstacles à la libre circulation des poissons (repris alors dans nos inventaires, voir partie 4).

## 12.7 Activités récréatives

### • Pêche

L'activité de la pêche est très développée dans le sous-bassin.

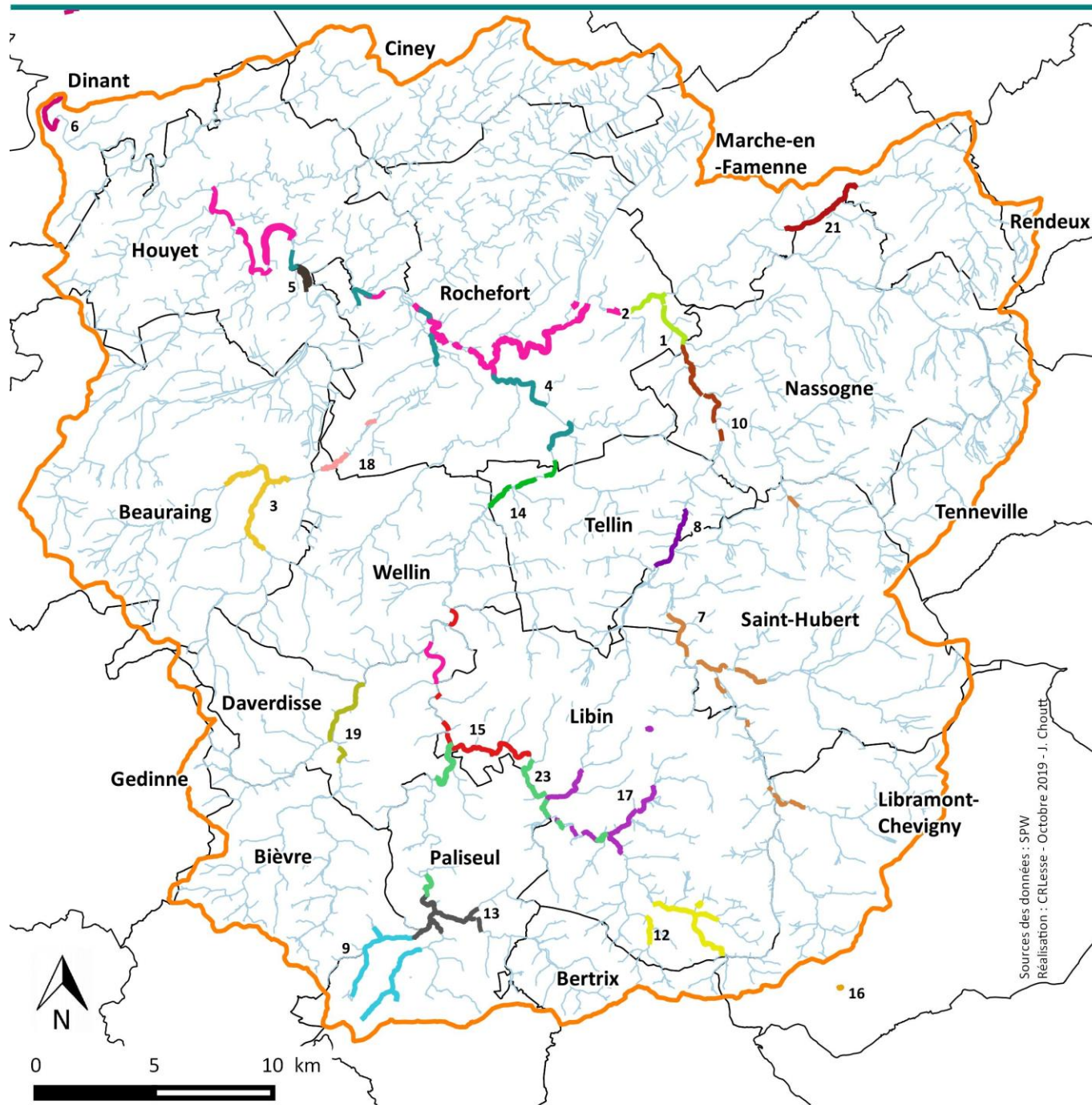
La Lesse et ses affluents, à l'exception du Biran (LE22R) et du Serpont (LE31R), de leurs sources jusqu'au confluent avec la Meuse à Dinant sont repris en Zones d'eaux piscicoles salmonicoles.<sup>55</sup>

De nombreux obstacles à la circulation des poissons ont été relevés un peu partout dans le sous-bassin. Des sociétés de pêche se sont déjà attelées à en lever par des actions spécifiques sur leur tronçons.

<sup>54</sup> source: <https://filagri.be/aquaculture/les-piscicultures-wallonnes/>

<sup>55</sup> salmonicoles : les eaux piscicoles dans lesquelles vivent ou pourraient vivre les poissons appartenant à des espèces telles que les saumons (*Salmo salar*), les truites (*Salmo trutta*), les ombres (*Thymallus thymallus*) et les corégones (*Coregonos*); repris dans l'Annexe XXXII de l'AGW du 3 mars 2005 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif au Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau (M.B. 12.04.2005)

## Parcours des sociétés de pêche fédérées à la FHPSBL



Sources des données : SPW  
Réalisation : CR Lesse - Octobre 2019 - J. Chouët

 Limite communale	 6.La basse Lesse banale	 15.Les Amis de la Lesse
 Limite du sous-bassin	 7.La Limace ASBL	 16.Les Fervents de la Lhomme ASBL
 Réseau hydrographique	 8.La Buroise	 17.Pêcheurs de la Haute Lesse ASBL
 1.Amicale des pêcheurs Jemellois ASBL	 9.Les Amis de Saussure ASBL	 18.Association de pêche de Froidlieu Lavaux-Saint-Anne
 2.Comité royal amicale pêcheurs Lomme et Lesse ASBL	 10.Royale Amicale des Pêcheurs de Forrières ASBL	 19.L'Almache
 3.Royal Fishing club Pondrôme ASBL	 12.Union Saint-André ASBL	 21.Amicale des pêcheurs de Waha
 4.Pêcheurs de la Lesse Réunis BHV ASBL	 13.Les Amis de l'Our ASBL	 23.Fly Fishing Maissin
 5.La Romagne de Hour-Havenne	 14.La Fario de Resteigne ASBL	



Un Décret wallon (27/3/14) relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques est en application depuis le 1/01/2016. Il révisé la loi actuelle sur la pêche fluviale, datant du 1er juillet 1954, qui était axée sur une simple limitation des prélèvements de poissons et d'écrevisses par la pêche et était isolée de la gestion des cours d'eau.

Ce nouveau décret a l'ambition de mettre en place une véritable gestion piscicole et halieutique, plus durable et intégrée à la gestion des cours d'eau, où l'on confronte la demande de pêche à l'état de la ressource et du milieu aquatique à travers des « **Plans de Gestion Piscicole et Halieutique** » (PGPH) réalisés à l'échelle des 15 sous-bassins hydrographiques wallons.

Ce décret apporte ainsi une base légale qui institue ces plans, définit leur contenu et leur mode d'élaboration, permet la définition de leur méthodologie d'élaboration...<sup>56</sup>

Les PGPH, une fois adoptés par le Gouvernement wallon après enquête publique s'imposeront à tout pêcheur, membre ou non d'une fédération ou d'une société de pêche, dans le sous-bassin concerné.

Sur le sous-bassin, 25 sociétés de pêche sont fédérées à la **Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-bassin de la Lesse (FHPSBL)** (avec plus de 1400 pêcheurs affiliés en 2016).

Le tableau suivant reprend les sociétés de pêche fédérées à la FHPSBL en 2019.

**Tableau 18 : sociétés de pêche fédérées à la FHPSBL (janvier 2019)**

Amicale des pêcheurs Jemellois ASBL	Les Amis de la Lesse
Comité royal amicale pêcheurs Lomme et Lesse ASBL	Les Fervents de la Lhomme ASBL
Royal Fishing club Pondrôme ASBL	Pêcheurs de la Haute Lesse ASBL
Pêcheurs de la Lesse Réunis BHV ASBL	Association de pêche de Froidlieu Lavaux-Saint-Anne
La Romagne de Hour-Havenne	L'Almache
La basse Lesse banale	Les Amis de la Gaule
La Limace ASBL	Les Gais Pêcheurs d'Anloy
La Buroise	Amicale des pêcheurs de Waha
Les Amis de Saussure ASBL	Les Gadots d'Almache
Royale Amicale des Pêcheurs de Forrières ASBL	Fly Fishing Maissin
Union Saint-André ASBL	Les étangs de Happe
Les Amis de l'Our ASBL	Amicale des Pêcheurs de Redu
La Fario de Resteigne ASBL	



© Luc Pierssens

Figure 59: pêcheur sur la Lesse (commune de Tellin)



Figure 60 : initiation pêche à Villance le 13/05/17 (commune de Libin)

La carte page 67 localise les tronçons non exhaustifs des sociétés de pêche fédérées à la FHPSBL actualisée en janvier 2019.

<sup>56</sup> source : article de Xavier Rollin dans <http://crdg.eu/actions-2/faune-aquatique-2/nouveautes-sur-la-peche-et-la-gestion-piscicole>. Plus d'infos : Dr Xavier Rollin / Attaché, responsable du Service de la Pêche, DNF – DGO3 – SPW, 15 Avenue Prince de Liège, 5100 Jambes; Xavier.ROLLIN@spw.wallonie.be



## • Baignade

Le sous-bassin hydrographique de la Lesse comptait 5 zones de baignade officielles (AGW du 14 mars 2008), ce qui implique :

- que la qualité de l'eau est expressément surveillée durant la saison balnéaire, et que la baignade est expressément autorisée ou interdite, soit pour toute la saison, soit temporairement.
- que les zones en amont des zones de baignade sont définies avec précisions dans l'arrêté et constituent des zones prioritaires pour les mesures de protection (notamment l'obligation d'interdire l'accès du bétail au cours d'eau).

La zone fermée située au complexe sportif un étang à Libramont est de bonne qualité.<sup>57</sup>

Les trois autres zones de baignade dans la Lesse (Houyet, Gendron, Hulsonniaux) ont été jugées de qualité insuffisante lors de la dernière saison : les derniers résultats d'analyses ont révélé une qualité bactériologique insuffisante de l'eau ou la présence de cyanobactéries potentiellement toxiques avant l'ouverture de la saison balnéaire. Cependant, ces zones pourraient être rouvertes au public en 2020.

La zone de baignade de Belvaux a été définitivement supprimée en 2016 en raison de la qualité médiocre de l'eau.

Le tableau suivant reprend l'état pour les saisons 2016, 2017 et 2018 des 4 zones de baignades officielles.

**Tableau 19: état des 4 zones de baignades officielles pour les saisons 2016 et 2017 et 2018**

Etat des zones de baignade					
Nom	Commune	ME	Été 2016	Été 2017	Été 2018
<b>Le Complexe Sportif de Libramont</b>	Libramont-Chevigny	LE31R	 Qualité excellente	 Qualité excellente	 Qualité excellente
<b>La Lesse à Houyet</b>	Houyet	LE25R	 Pas de classement	 Pas de classement	 Pas de classement
<b>La Lesse à Hulsonniaux</b>	Houyet	LE29R	 Pas de classement	 Pas de classement	 Pas de classement
<b>La Lesse à Pont-à-Lesse</b>	Dinant	LE29R	 Pas de classement	 Pas de classement	 Pas de classement



Figure 61 : zone de baignade à Houyet (source SPW)



Figure 62 : zone de baignade à Hulsonniaux (source SPW)

<sup>57</sup> Source : <http://aquabact.environnement.wallonie.be>





Figure 63 : zone de baignade à Pont-à-Lesse (source SPW)



Figure 64 : zone de baignade à Libramont-Chevigny (source SPW)

On constate cependant que de nombreux autres endroits sont utilisés pour la baignade par les habitants et les touristes, sans garantie de qualité de l'eau, avec les risques pour la santé et la sécurité.



### Embarcations de loisirs

Toutes les embarcations motorisées sont interdites sur le réseau hydrographique du sous-bassin. La circulation des kayaks et des rafts est réglementée par l'AGW du 19 mars 2009.

Seuls certains tronçons de la Lomme et la Lesse sont autorisés à la circulation des kayaks, avec des **aires d'embarquement et débarquement** définies, et à des conditions précisées (débits minimum et maximum) dans l'annexe 1 de l'AGW du 19/03/2009<sup>58</sup> avec :

- Cours d'eau navigables<sup>59</sup> avec circulation admise toute l'année:
  - la Lesse, du premier barrage fixe de la Lesse à Anseremme au confluent de la Meuse à Anseremme.
- Cours d'eau non navigables avec circulation admise toute l'année:
  - La Lesse, depuis le lieu-dit "Al Mainprez" (100 m en amont du Pont de Houyet) jusque Gendron (8 km)
  - La Lesse de Gendron à Anseremme (11 km).
- Cours d'eau non navigables avec circulation admise du 1er octobre au 15 mars :
  - la Lesse, depuis le pont des Barbouillons à Daverdisse jusqu'à Chanly (11 km)
  - la Lesse, du barrage du plan d'eau d'Han-sur-Lesse jusqu'en amont du Pont de Houyet (11 km)
  - la Lhomme, en aval de Mirwart.

Tous les autres cours d'eau sont interdits (sauf dérogation).

Le problème de la sur-fréquentation des kayaks entre Houyet et Anseremme est souvent évoqué.



Figure 65 et Figure 66: kayaks sur la Lesse entre Gendron et Anseremme

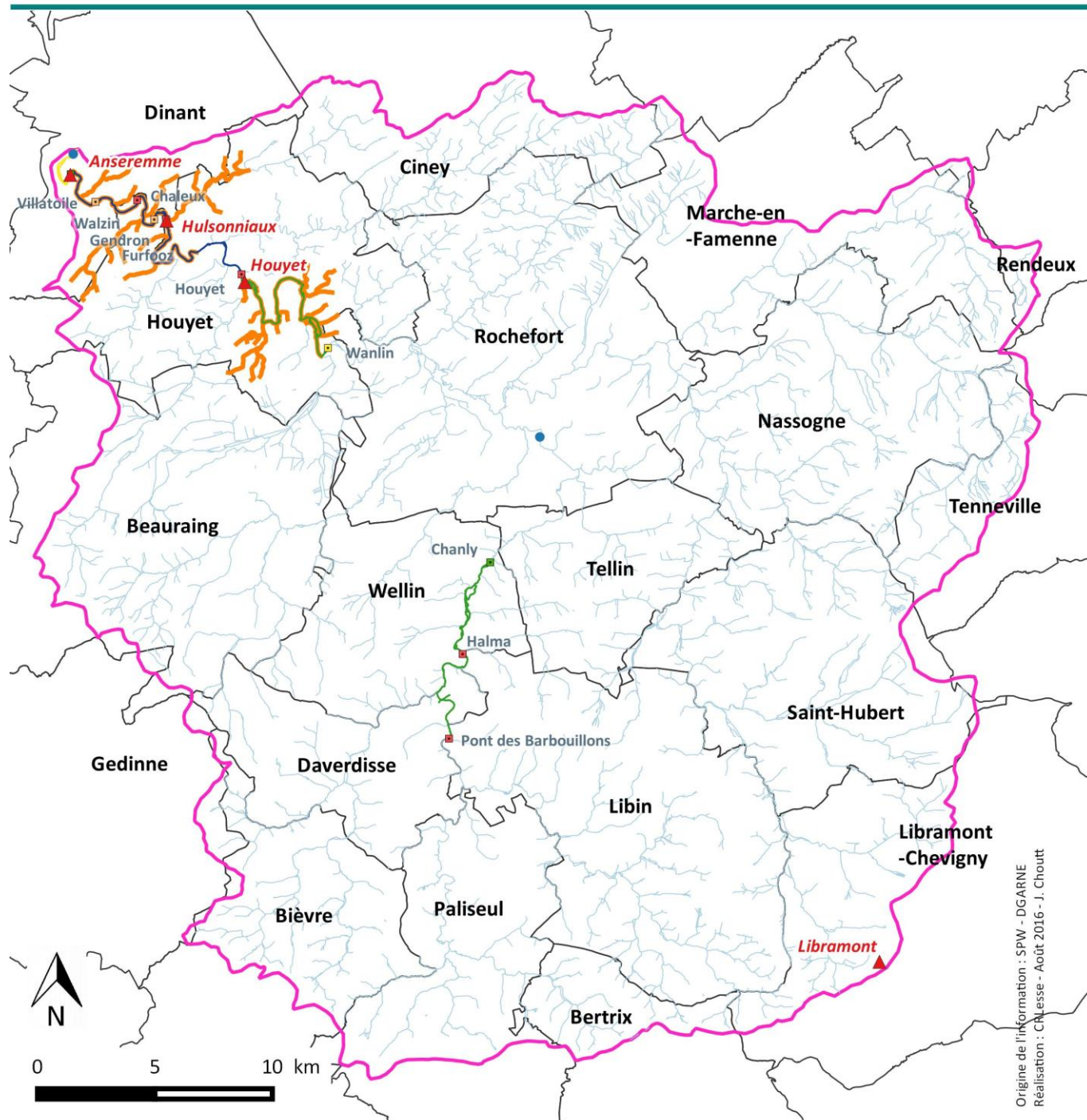
La carte page suivante reprend les plans d'eau, les zones de baignades officielles, leurs zones amont, les aires d'embarquement, d'accostage et de débarquement ainsi que les tronçons autorisant la circulation des kayaks selon les périodes de l'année.

<sup>58</sup> source : <http://kayak.environnement.wallonie.be/public/home>

<sup>59</sup> voir 3<sup>ème</sup> partie, point 4 : catégorie de cours d'eau



## Activités récréatives en rivière



Origine de l'information : SPW - DGARNE  
Réalisation : C.N. Lesse - Août 2016 - J. Chout













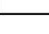
	Limite communale	<b>Aire pour kayaks</b>	<b>Circulation des kayaks autorisée</b>
	Limite du sous-bassin		
	Réseau hydrographique		
	Plan d'eau		
	Zone de baignade		
	Zone amont d'une zone de baignade		





Figure 67 : aire de Gendron Gare



Figures 68 et 69: aire de la 'Passerelle Maria' (Wellin)

Les aires d'accostage n'ayant pas de sigle officiel repris dans l'AGW du 19/03/2009, des réunions ont eu lieu en 2017 et 2018 au Contrat de rivière Lesse afin de réaliser des panneaux d'information sur les services possibles (toilettes, poubelles, pique-nique, ...) et les horaires de navigation aux différentes aires d'accostage (+ 2 généraux explicatifs en début de chaque parcours). Ces panneaux seront placés au printemps 2020.

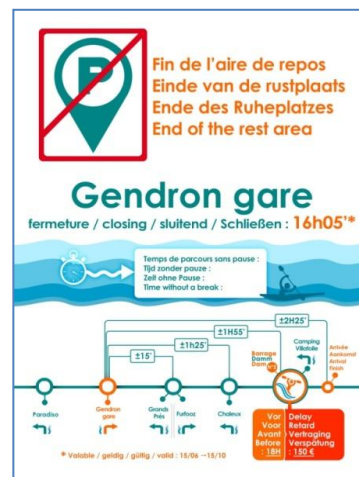


Figure 70 et Figure 71: exemples de panneaux placés en début et fin d'aire d'accostage

### • Spéléologie

Le sous-bassin de la Lesse, dans sa partie Famenne et Calestienne, compte de nombreux sites karstiques (voir 3<sup>ème</sup> partie), et donc de nombreuses grottes. Certaines sont ouvertes au tourisme (Han, Rochefort), d'autres aux clubs de spéléologues. D'autres enfin sont protégées et interdites totalement au public (par ex. les Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) (voir point 11.3)).



Fig.72 : visite géosite du Val de l'Enfer- Grotte de Lorette JWE 2019



Figure 73 JWE 2018 : visite géosite 'Trou Maulin' à Rochefort





## • Randonnées le long des cours d'eau ou autour des phénomènes géologiques

De nombreuses promenades balisées sont proposées par les Syndicats d'initiative le long des cours d'eau, et sur les anciennes voies vicinales qui souvent longeaient les cours d'eau.

Des randonnées géopédologiques ont été réalisées grâce à la Fondation Close et aux concours de scientifiques en vue d'informer et de sensibiliser le promeneur, dont 1 itinéraire géopédologique à Han-sur-Lesse<sup>60</sup>.

Sur le sous-bassin de la Lesse, 251 panneaux ont également été réalisés par le Contrat de rivière pour la Lesse pour nommer les cours d'eau au croisement des sentiers balisés et des routes.

C'est en 2012 que la première campagne a été réalisée avec la pose de 69 panneaux (dont 51 financés par le CR Lesse) aux normes officielles<sup>61</sup>, placés au croisement des routes par les services communaux.

En 2016, pas moins de 182 panneaux ont été placés au croisement de 123 sentiers balisés sur le sous-bassin de la Lesse.

Ce projet résulte d'un travail conjoint de plusieurs partenaires :

- les maisons du tourisme et syndicats d'initiatives du sous-bassin, qui ont collaboré à la présélection des lieux de pose et ont également été revoir sur place,
- les communes partenaires, qui ont validé le choix et l'orthographe des panneaux et qui les ont posés.
- le Contrat de rivière Lesse, qui finance les panneaux, vis et forets



Fig. 75 : Ruisseau des Clairs CHênes à Rendeux



Fig. 76 : La Wimbe à Revogne (Beauraing)

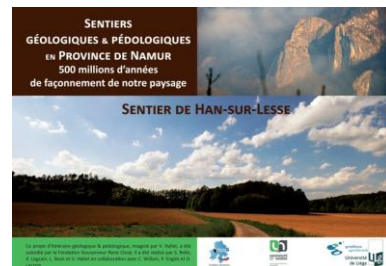


Figure 74 : sentier géologique et pédologique de Han-sur-lesse

## • Géocaches

Lors du programme d'actions 2017-19, des géocaches (petite cachette au trésor à trouver avec une tablette ou un smartphone) ont été placées en collaboration avec les opérateurs touristiques (MT,OT,SI, ...) principalement au croisement de balade et de cours d'eau afin de sensibiliser la population sur des thématiques en lien avec l'eau et la commune.

Le site [www.geocaching.com](http://www.geocaching.com) permet d'accéder aux coordonnées GPS des géocaches, à partir d'un login et d'un mot de passe. Les géocaches sont également reprises sur le site du CR LESSE :

<http://www.crlesse.be/geocaching>

Figure 77 :



Fig. 77 : cache 'à la croisée des trois chemins' – RN Marie Mouchon Ciney

<sup>60</sup> Plus d'infos : <http://www.fondationclose.be/index.php?rub=balade-han-s-lesse> , sur le site [www.tourismegps.be](http://www.tourismegps.be) . Le guide est également disponible auprès de l'OT de Han-sur-Lesse.

<sup>61</sup> Ces normes (signal F57) définissent la hauteur des lettres, le symbole des cours d'eau (les deux petites vagues) et des inscriptions en bleu sur fond blanc.





(Art.R.52 §3, al 4 de l'AGW du 13 novembre 2008 modifiant le livre II du Code de l'environnement contenant le code de l'eau, relatif aux contrats de rivière)



### 1- Méthodologie de l'inventaire

Le réseau hydrographique du sous-bassin de La Lesse, réparti sur 30 masses d'eau, s'étend sur une longueur de 1.930,8 km.

L'inventaire consiste à relever le long des cours d'eau de toutes catégories l'ensemble des problèmes à résoudre et des atouts à sauvegarder. Il a été effectué suivant une méthodologie identique pour tous les contrats de rivière, élaborée par le SPW (D GARNE- Direction des Eaux de surface).

Cette méthodologie consiste à remplir, pour chaque observation, une fiche reprenant, la situation exacte, le degré de gravité, la cause probable, une photo.

Les observations sont regroupées en 10 « types d'observation », à la demande du SPW :

- **Les déchets** (tontes de pelouse, déchets verts ou divers, pneus, ferraille, inertes, ...)
- **Les entraves** : empêchent la circulation de l'eau (ex: chablis, végétation, dépôts de crue, remblais...)
- **Les érosions** : surtout liées à l'accès du bétail au cours d'eau. Ce thème reprend aussi la présence de résineux au bord des cours d'eau.
- **Les ouvrages** : constructions (ex: ponts, étangs, passerelles, gués, voûtements, ...)
- **Le patrimoine** culturel et paysager lié à l'eau à préserver (fontaines, moulins, puits, lavoirs...)
- **Les plantes invasives**
- **Les protections de berges** (ex : murs, gabions, enrochements, ...)
- **Les rejets** : eaux usées, de station d'épuration, drains, vidanges d'étangs, ...
- **Les captages** et les prises d'eau : eaux puisées dans la rivière
- **Les « autres »** (ex: utilisation d'herbicides le long des cours d'eau ou près des collecteurs, présence du castor...).

Certaines observations sont proposées en points noirs prioritaires (PNP), lorsque que le constat de détérioration est fort ou sur base de critères établis par le SPW.

En cas d'observation ayant un caractère d'urgence, elle est immédiatement signalée au responsable ou à l'administration compétente.

Le premier inventaire a été réalisé entre 2008 et 2010, le deuxième inventaire entre 2011 et 2013, le troisième de fin 2013 à fin 2016 et le dernier en date entre 2017 et fin juin 2019. La méthodologie est la même mais avec quelques variantes (au niveau du linéaire et type de cours d'eau, des observations, du personnel, de l'outil et de la classification) détaillées dans le tableau 18 page suivante.

Une grande différence depuis 2014 est l'utilisation d'une **tablette** pour réaliser la mise à jour de l'inventaire, avec une **application** (nommée Fulcrum) reprenant tous les points d'inventaire avec leurs fiches spécifiques, sur fond Google map ou Earth.

Cette application, créée par la cellule CR de la D GARNE et utilisée par tous les Contrats de rivière, permet un gain de temps et d'impression non négligeable : il n'est plus nécessaire de réaliser des cartes au préalable ni d'imprimer toutes les fiches, ni enfin d'encoder les mises à jour dans la base de données.

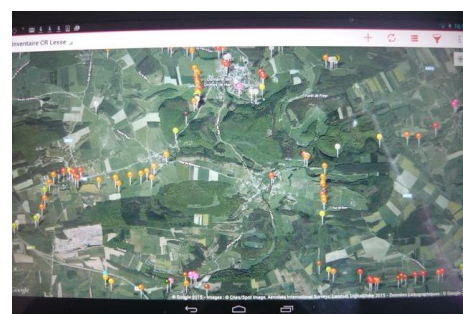


Figure 78 : illustration de l'application Fulcrum

Les partenaires peuvent également consulter en ligne les observations et les imprimer en fiches si besoin (avec un login et un mot de passe).

Tableau 20: méthodologies des inventaires sur les périodes 2008-2010, 2011-2013, fin 2013-2016 et 2017-2019

	1er inventaire 2008-2010	2 <sup>ème</sup> inventaire 2011-2013	3 <sup>ème</sup> inventaire 2013-2016	4 <sup>ème</sup> inventaire 2017-juillet 2019
<b>Linéaire inventorié</b>	Les 1.935 km de cours d'eau	+/- 1.000 km selon l'ordre de priorité suivant - masses d'eau à risque - masses d'eau en amont des zones de baignade officielles - masses d'eau en amont des zones de baignade potentielles - cours d'eau dans les masses d'eau non concernées par les choix précédents	Près de 1301 km, soit près de 67,2% du linéaire total, de cours d'eau répartis sur l'ensemble des communes et des masses d'eau	Un peu plus de 1000 km de cours d'eau répartis sur l'ensemble des communes et des masses d'eau
<b>Type de cours d'eau</b>	Tous les cours d'eau même ceux qui ne courent quasi aucun risque	Les cours d'eau dans les milieux naturels et boisés de feuillus n'ont pas tous été ré-inventoriés	Les cours d'eau dans les milieux naturels et boisés de feuillus n'ont pas tous été ré-inventoriés	Les cours d'eau dans les milieux naturels et boisés de feuillus n'ont pas tous été ré-inventoriés
<b>Nombre de personnes et outil utilisé</b>	Réalisé par plusieurs personnes différentes, des partenaires et des bénévoles	Réalisé toujours à deux et toujours en présence d'au moins un membre de la cellule de coordination (sauf LE03R). Utilisation d'un gps	Réalisé toujours à deux et toujours en présence d'au moins un membre de la cellule de coordination. Utilisation d'une tablette avec l'application Fulcrum	Réalisé toujours à deux et toujours en présence d'au moins un membre de la cellule de coordination. Utilisation d'une tablette avec l'application Fulcrum
<b>Observation</b>	Relevé complet	Mise à jour de l'inventaire 2008-10 et ajout de nouveaux points	Mise à jour de l'inventaire 2011-13 et ajout de nouveaux points	Mise à jour de l'inventaire 2013-16 et ajout de nouveaux points
<b>Classification PN / PNP</b>	Perceptions parfois différentes: donc propositions de points noirs et de points noirs prioritaires assez subjectives (par ex: embâcles)	Perception plus uniforme: Classement en PN et PNP plus cohérent	Perception plus uniforme: Classement en PN et PNP plus cohérent	Perception plus uniforme: Classement en PN et PNP plus cohérent, ajout d'une information pour les points ne posant pas de problème



Figure 79 : encodage d'un rejet – inventaire de terrain



Figure 80 : inventaire 'spécifique 'mulettes'

## 2- Résultats par masse d'eau et catégorie de cours d'eau

Comme évoqué plus haut, le premier inventaire (2008-2010) systématique avait été réalisé sur l'ensemble des cours d'eau du sous-bassin, le deuxième (2011-2013), le troisième (fin 2013-2016) et le quatrième inventaire (2017-juillet 2019) ont été réalisés en parcourant à nouveau la partie la plus problématique du réseau hydrographique, et pour les autres parties, en vérifiant les points noirs prioritaires. Pour la période 2017-juillet 2019, près de **1065 km** de linéaire de cours d'eau ont ainsi été parcourus, soit 55,1 % du linéaire total.

Le tableau 19 reprend les linéaires inventoriés entre 2017 et juillet 2019 selon les masses d'eau et les catégories de cours d'eau.

Tableau 21 : linéaires inventoriés entre 2017 et juillet 2019 selon les masses d'eau et les catégories de cours d'eau

Masse d'eau (ME)	Linéaire inventorié selon les catégories de Cours d'Eau (CE) (m)					Total inventorié (m)	Total inventorié (km)	Linéaire CE par ME (km)	Linéaire CE inventorié par ME (%)
	Navigable	CENN 1	CENN 2	CENN 3	Non classé				
LE01	0	0,0	10344,0	12772,3	12582,3	35698,5	35,7	91,8	38,9
LE02	0	12464,4	5403,1	14218,8	4271,4	36357,8	36,4	56,2	64,7
LE03	0	12728,5	15228,6	23786,7	13007,5	64751,3	64,8	96,6	67,0
LE04	0	6765,6	34034,9	15275,6	18848,2	74924,3	74,9	118,8	63,1
LE05	0	0,0	4989,5	5436,4	1657,1	12083,0	12,1	17,1	70,7
LE06	0	7925,0	47,6	2815,4	852,5	11640,5	11,6	21,2	54,9
LE07	0	0,0	16701,0	0,0	1380,4	18081,4	18,1	27,7	65,2
LE08	0	0,0	14572,3	6599,2	2391,7	23563,3	23,6	47,0	50,1
LE09	0	331,6	4222,7	6995,6	7723,9	19273,8	19,3	51,0	37,8
LE10	0	14009,6	4443,8	7444,6	7775,6	33673,7	33,7	45,4	74,2
LE12	0	0,0	3921,2	2601,9	675,2	7198,4	7,2	25,5	28,3
LE13	0	0,0	8232,1	0,0	3757,4	11989,5	12,0	19,9	60,2
LE14	0	0,0	19886,0	14366,2	23780,4	58032,7	58,0	80,9	71,7
LE15	0	19569,8	5671,6	3179,0	8568,2	36988,6	37,0	65,4	56,6
LE16	0	3359,2	16536,7	11150,5	15071,7	46118,1	46,1	116,3	39,7
LE17	0	0,0	8415,0	10428,9	13246,0	32089,9	32,1	52,7	60,9
LE18	0	5389,9	4072,1	14078,1	6519,0	30059,1	30,1	68,0	44,2
LE19	0	2371,3	9396,1	6698,1	2858,1	21323,6	21,3	52,2	40,8
LE20	0	42732,7	27644,1	29278,1	22356,6	122011,6	122,0	186,9	65,3
LE21	0	647,2	16898,3	9457,9	10550,8	37554,3	37,6	110,4	34,0
LE22	0	2540,2	25834,1	8085,3	16177,3	52636,8	52,6	88,7	59,3
LE23	0	0,0	12469,7	728,9	2328,8	15527,5	15,5	42,9	36,2
LE24	0	473,5	765,3	0,0	0,0	1238,8	1,2	20,0	6,2
LE25	0	21677,7	6098,3	7642,9	16018,7	51437,5	51,4	80,2	64,1
LE26	0	246,6	23720,3	8387,3	15408,7	47762,9	47,8	87,8	54,4
LE27	0	1594,9	5115,0	1538,6	921,1	9169,6	9,2	20,0	45,8
LE28	0	144,1	11826,1	5491,1	5227,2	22688,5	22,7	30,6	74,2
LE29	4508	16180,6	4162,8	4583,5	4565,8	34001,0	34,0	52,2	65,1
LE30	0	9017,8	16084,1	26371,4	24511,5	75984,9	76,0	118,7	64,0
LE31	0	0,0	10413,5	3739,7	6734,2	20887,4	20,9	38,8	53,8
<b>Total (m)</b>	<b>4508,3</b>	<b>180170,2</b>	<b>347150,1</b>	<b>263152,1</b>	<b>269767,5</b>	<b>1064748,2</b>			
<b>Total (km)</b>	<b>4,5</b>	<b>180,2</b>	<b>347,2</b>	<b>263,2</b>	<b>269,8</b>	<b>1064,7</b>	<b>1064,7</b>	<b>1930,8</b>	
<b>Total (%)</b>									<b>55,1</b>



### 3- Résultats par type d'observations

#### 3.1 Ensemble des observations

Comme expliqué précédemment<sup>62</sup>, les observations sont regroupées en 10 types : déchets, entraves, érosions, ouvrages, patrimoine, plantes invasives, protections de berges, rejets, captages et autres.

Tous les points observés ont été classés en prioritaires ou non prioritaires selon une méthodologie approuvée par la Comité de Rivière du 26 mars 2019 à Ciney.

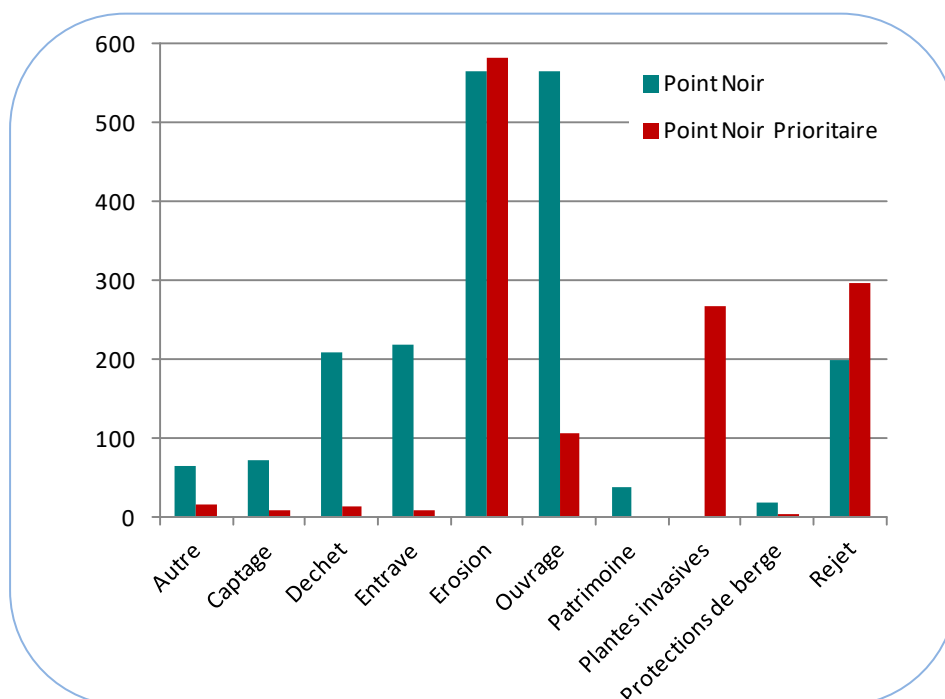
L'inventaire recense **3834 points** non résolus dont 2884 points ont été revus sur la période 2017-2019 (au 30/06/19).

Toutes les observations peuvent être regroupées dans le tableau suivant.

**Tableau 21 : résultats de l'inventaire de terrain selon le type d'observation**

Type d'observations	Nombre d'observations		
	Observation Non Problématique	Point Noir	Point Noir Prioritaire
Autre	88	65	16
Captage	25	72	8
Dechet	5	208	13
Entrave	26	218	9
Erosion	105	566	583
Ouvrage	151	566	107
Patrimoine	83	37	0
Plantes invasives	0	0	267
Protections de berge	33	18	4
Rejet	65	199	297
<b>Total général</b>	<b>581</b>	<b>1949</b>	<b>1304</b>

L'Histogramme montre la répartition des observations non prioritaires et des points noirs prioritaires (PNP).



**Figure 81 : répartition des PN et PNP sur l'ensemble du sous-bassin de la Lesse**

<sup>62</sup> voir 4<sup>ème</sup> partie , 1. Méthodologie de l'inventaire

Le « camembert » illustre la répartition selon les types d'observation.

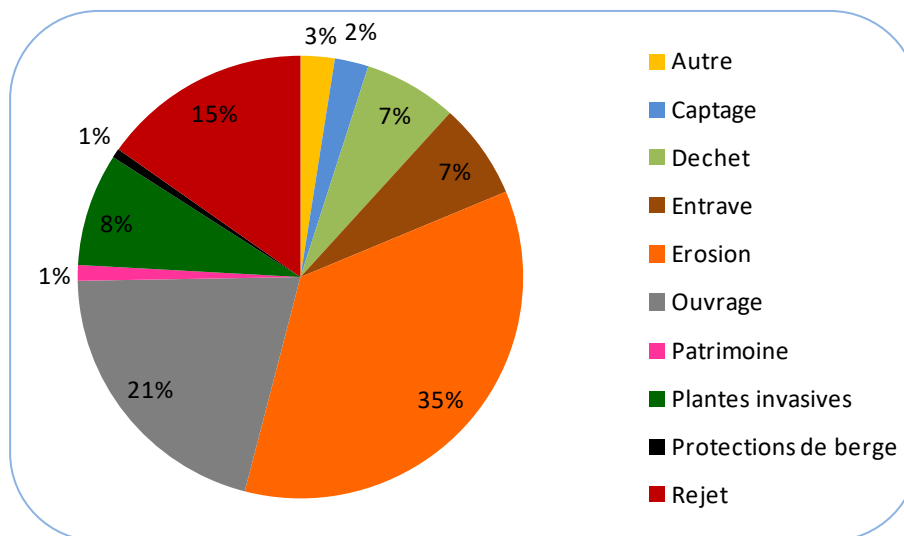


Figure 82 : répartition des PNP et PN selon le type d'observation sur l'ensemble du sous-bassin de la Lesse

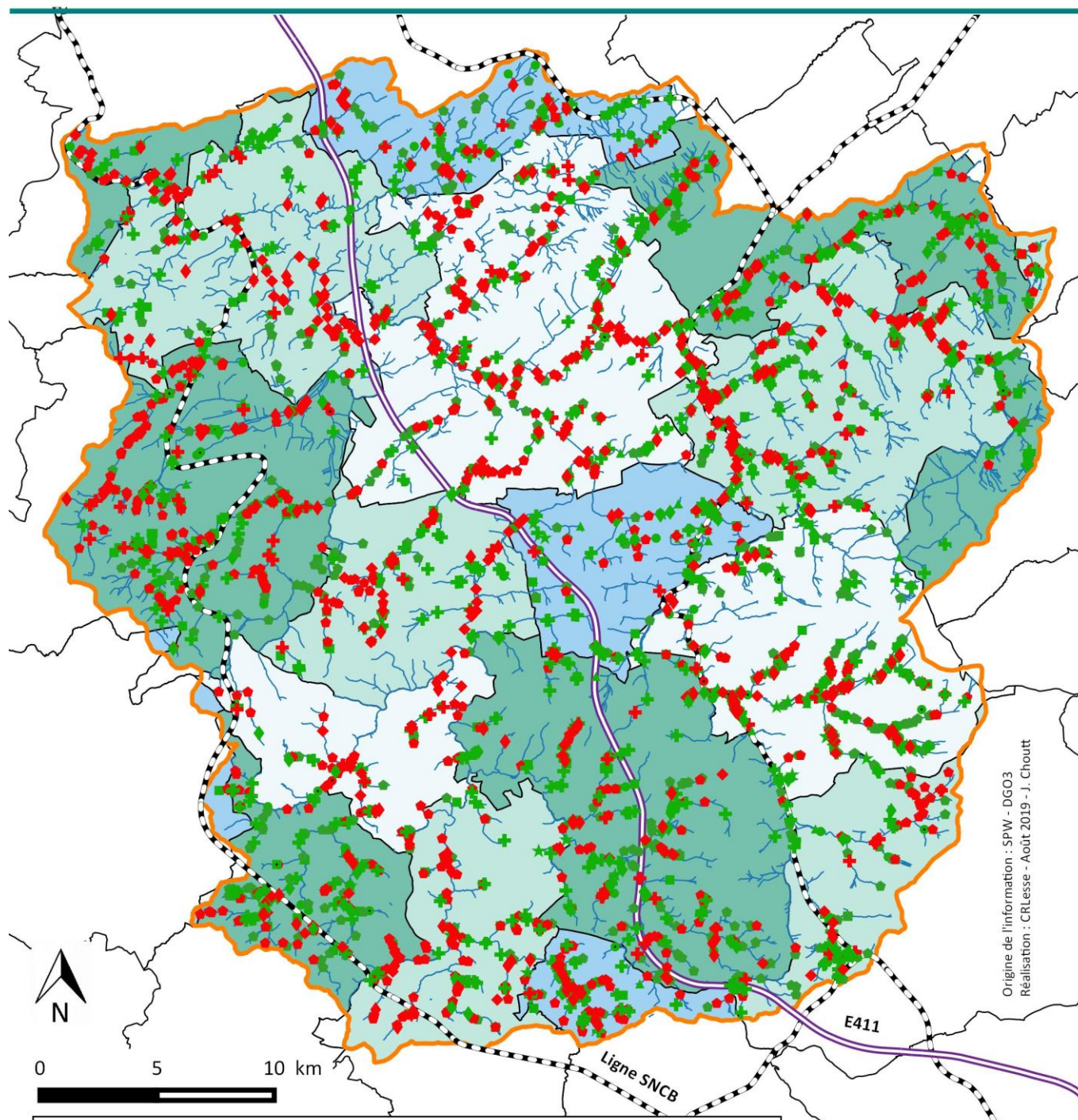
La carte ci-contre regroupe également toutes les observations.

Les érosions sont les plus recensées (1149 observations soit 35% du nombre total), suivies par les ouvrages (21%), puis les rejets (15%) (voir tableau 21 et figure 82).
















Si l'on compare en terme de PN/PNP, les érosions ont le plus de PNP (583 observations) suivies par les rejets (297 observations) puis les plantes invasives (267 observations) (voir tableau 21 et figure 81).

Les pages suivantes détaillent la distinction des PN/PNP, illustrent et localisent les différentes observations selon les 10 types d'observations du SPW.

## Carte de l'ensemble des points d'observation (Inventaire actualisé)



Origine de l'information : SPW - DGO3  
Réalisation : CRT Lesse - Août 2019 - J. Chouff

 Réseau hydrographique	<b>Type d'observation</b>	 Plantes Invasives
 Limite du sous-bassin		 Protection de berge
 Limite communale	 Autre	 Rejet
	 Captage	 Point Noir
	 Déchet	 Point Noir Prioritaire
	 Entrave	
	 Erosion	
	 Ouvrage	
	 Patrimoine	





### 3.2 Les déchets

221 déchets ont été recensés sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont 13 PNP.  
La carte ci-contre localise et détaille le type de déchet observé.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Déchets dangereux (fûts de produits toxiques, fumiers, décharges...)
<b>Observations non prioritaires</b>	Tous types de déchets, dépôts récurrents à surveiller

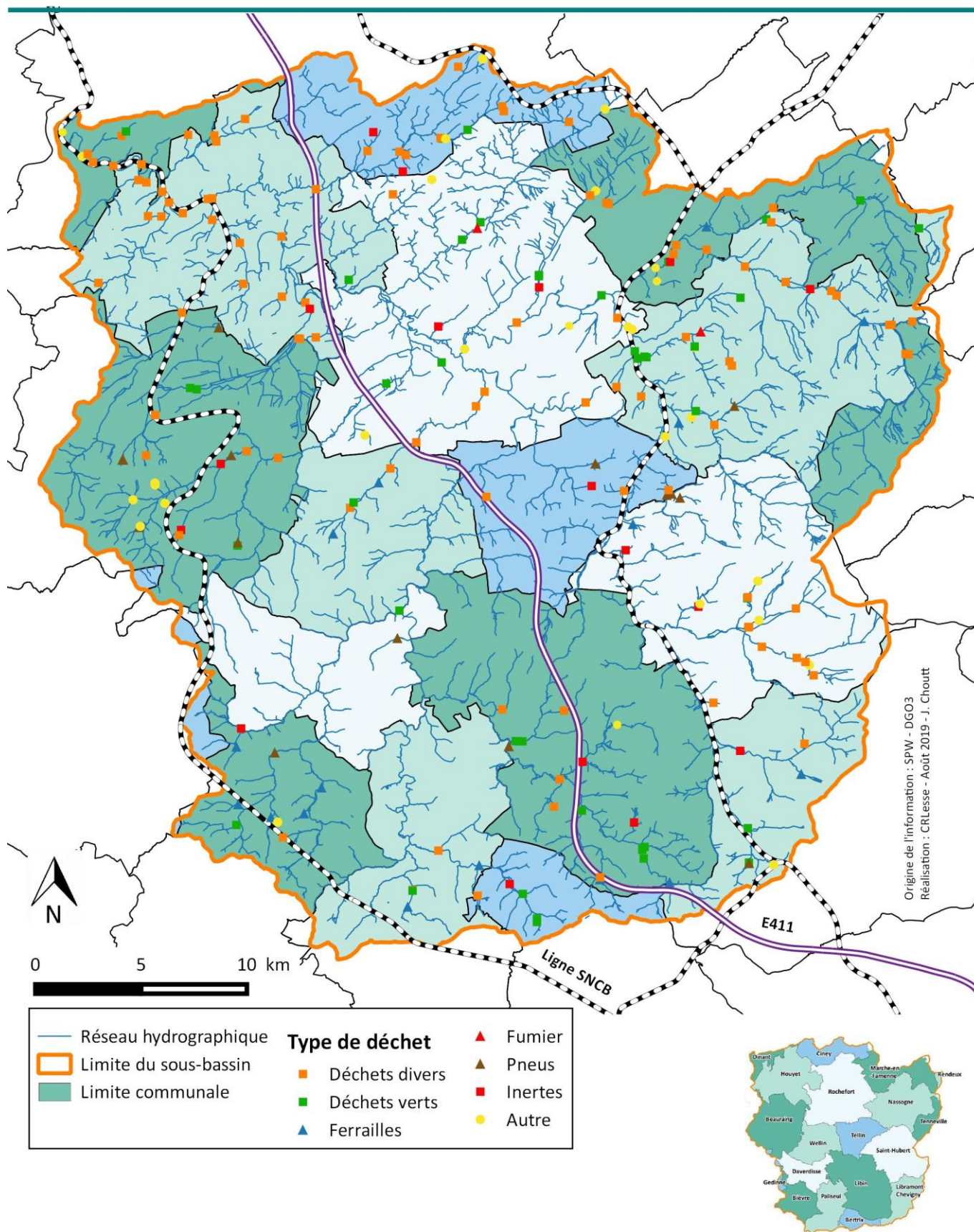


Figures 83, 84, 85, 86, 87 et 88 : exemples de déchets recensés.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type déchet (Inventaire actualisé)





### 3.3 Les entraves

227 observations de type 'entrave' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont 9 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type d'entrave observée.

<b>Points noirs prioritaires</b>	- Entraves risquant de provoquer des inondations dans les zones urbanisées ou fréquentées - Obstacles à poissons (si le cours d'eau est intéressant du point de vue piscicole)
<b>Observations non prioritaires</b>	Embâcles dans des zones non urbanisées mais qui peut freiner l'écoulement

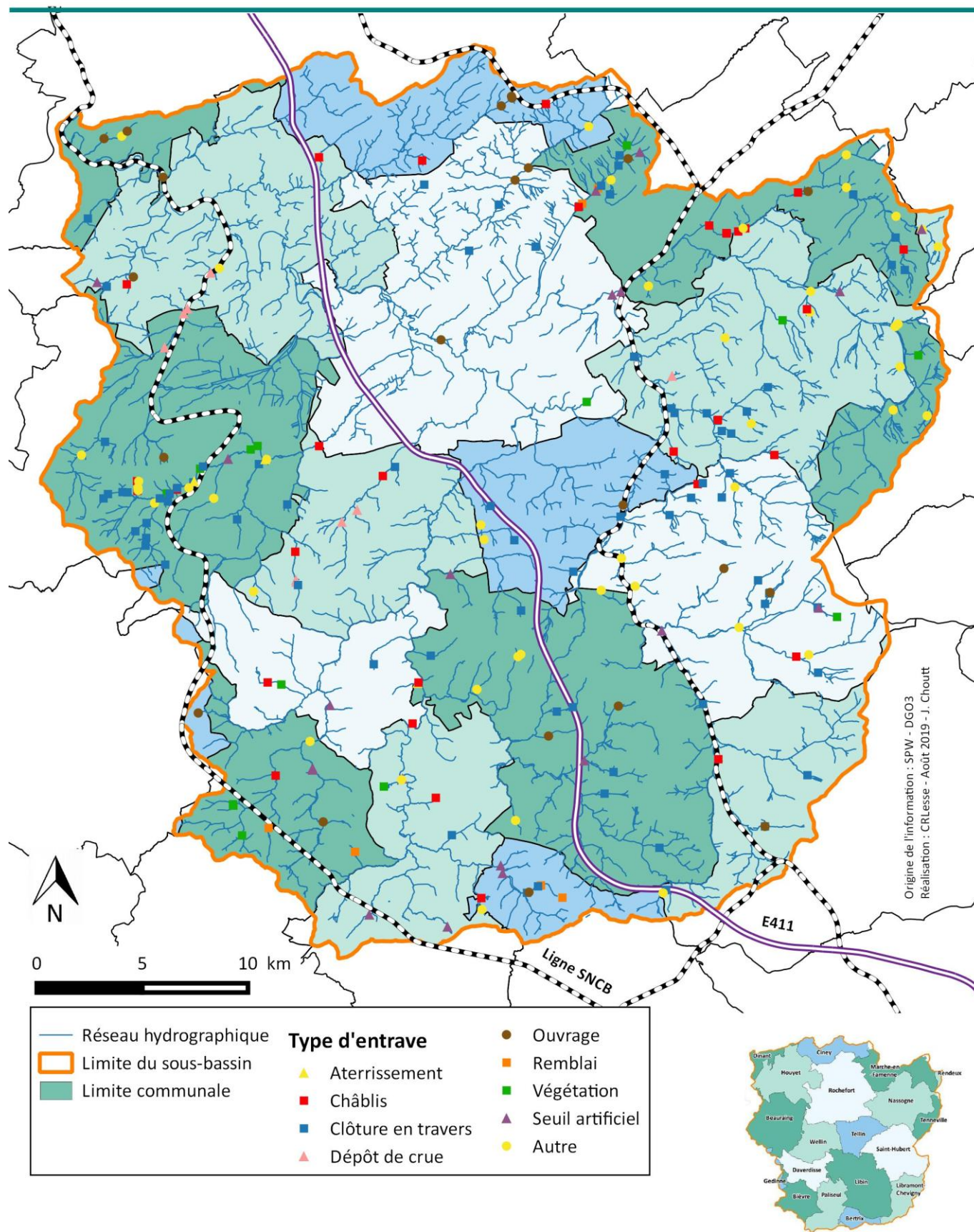


Figures 89, 90, 91, 92, 93 et 94: exemples d'entraves recensées.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type entrave (Inventaire actualisé)





### 3.4 Les érosions

Pour plus de visibilité, les érosions par le bétail ont été séparées de celles des résineux à moins de 6 m des berges.

- **Erosion par le bétail**

1149 observations de type 'érosion' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont 583 PNP. Parmi ces derniers, 420 PNP concernent l'accès du bétail au cours d'eau.

La carte ci-contre localise et détaille le type d'érosion observée.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Berges détruites, déstructurées, disparition de la ripisylve Par exemple : par le bétail
<b>Observations non prioritaires</b>	Erosion naturelle dans des zones non urbanisées

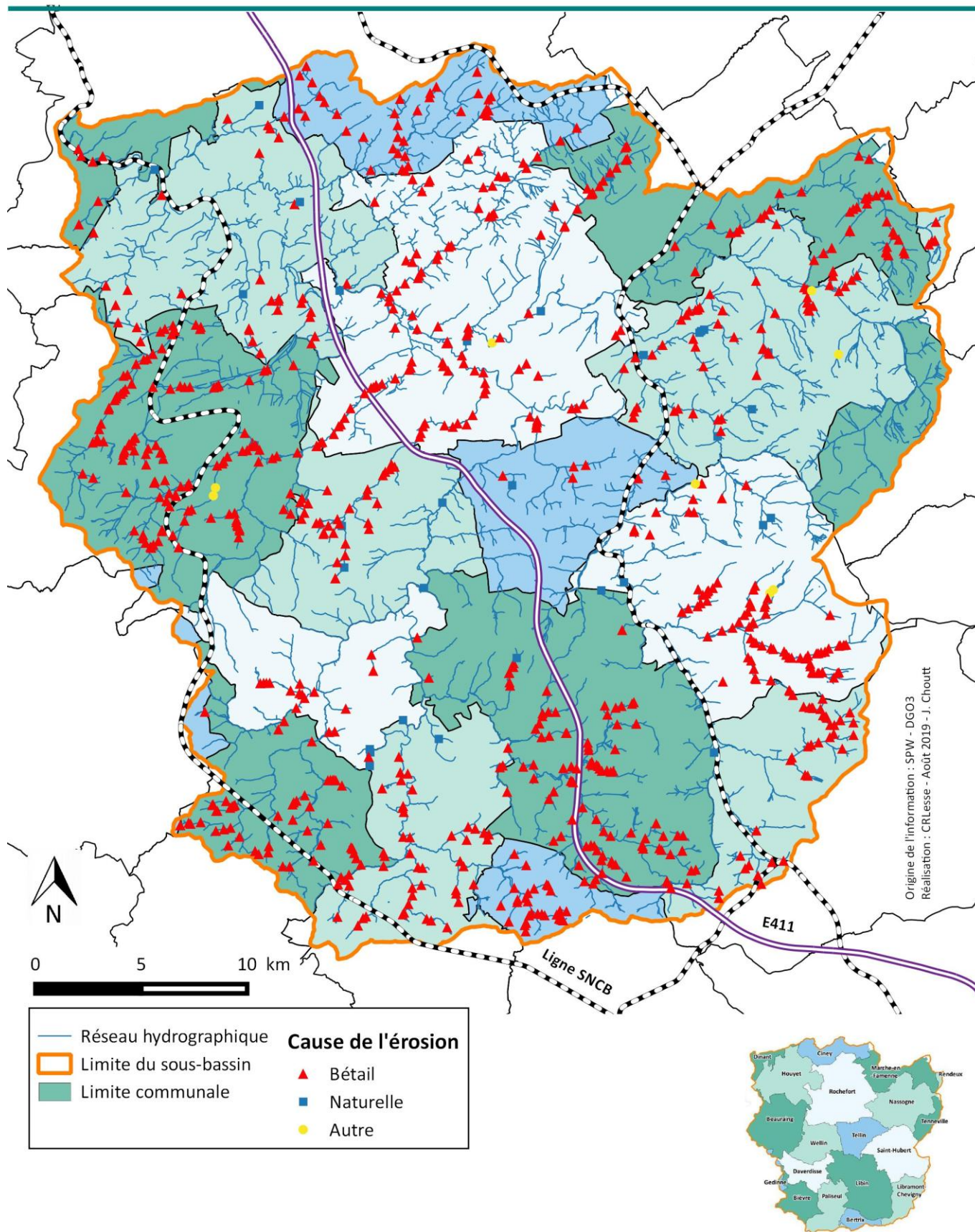


Figures 95, 96, 97, 98, 99 et 100 : exemples d'érosion recensée.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type érosion (Inventaire actualisé)





- **Résineux en bordure de cours d'eau**

288 observations de type 'résineux' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont 154 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type d'érosion de type résineux observée.

<b>Points noirs prioritaires</b>	<p>* <b>Résineux</b> en bordure de cours d'eau <b>plantés après 1968</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à moins de 6 m si propriété privée</li> <li>- à moins de 12 m si propriété publique ou si Natura 2000</li> <li>- à moins de 25 m si Natura 2000 et sur sols alluviaux et hydromorphes à nappe temporaire</li> </ul> <p>---&gt; proposés en action (voir 5<sup>ème</sup> partie)</p> <p>* Résineux en bordure de cours d'eau plantés <b>avant 1968</b> (estimation parfois difficile) --&gt; pas d'action (voir 5<sup>ème</sup> partie)</p>
<b>Observations non prioritaires</b>	<p>* <b>Semis naturels</b> de résineux en bordure de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à moins de 6 m si propriété privée</li> <li>- à moins de 12 m si propriété publique ou si Natura 2000</li> <li>- à moins de 25 m si Natura 2000 et sur sols alluviaux et hydromorphes à nappe temporaire</li> </ul> <p>---&gt; proposés en action (voir 5<sup>ème</sup> partie)</p>

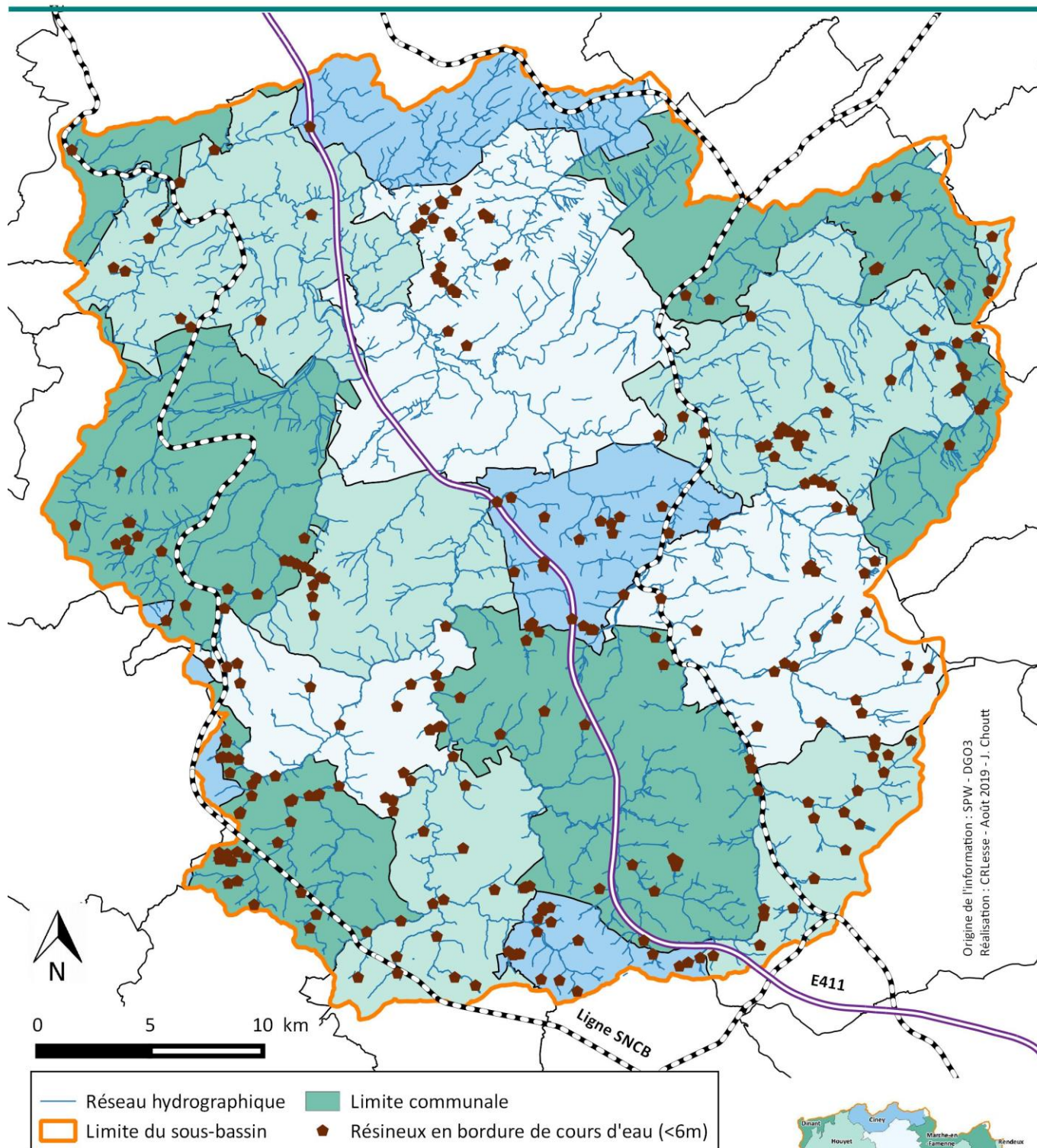


Figures 101, 102, 103 et 104 : exemples de résineux en bordure de cours d'eau

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type résineux (Inventaire actualisé)





### 3.5 Les ouvrages

Les ouvrages considérés sont ceux hors patrimoine et hors entrave.  
673 observations de type 'ouvrage' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont 107 PNP.  
La carte ci-contre localise et détaille le type d'ouvrage observé.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Tout ouvrage fortement détérioré quel que soit le propriétaire
<b>Observations non prioritaires</b>	Les autres dégâts non prioritaires mais qui seront immédiatement signalés pour éviter des dégradations plus importantes

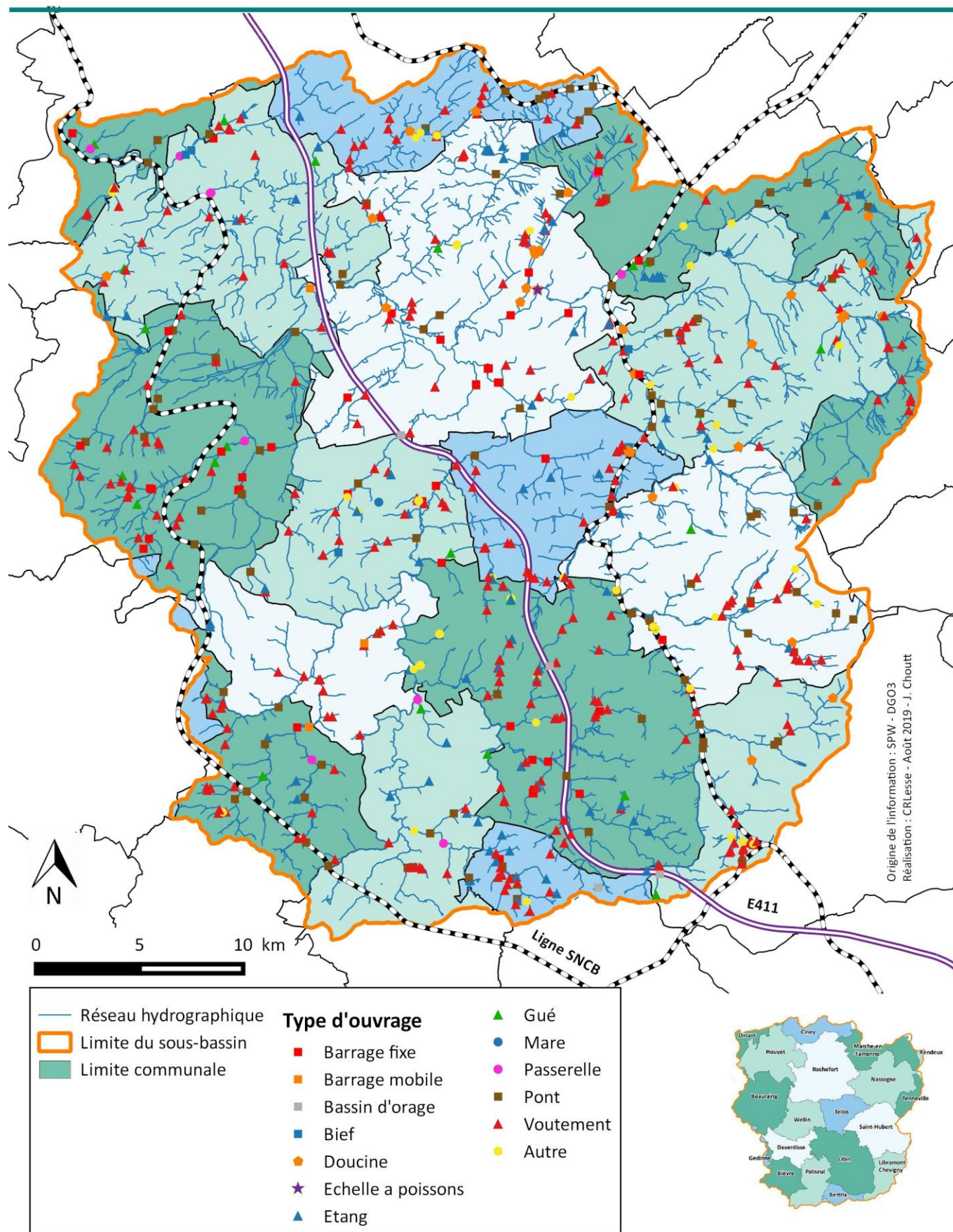


Figures 105, 106, 107, 108, 109 et 110 : exemples d'ouvrages recensés.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type ouvrage (Inventaire actualisé)





### 3.6 Le patrimoine culturel et paysager

37 observations de type 'patrimoine' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) dont aucune n'est un PNP. De plus, 83 observations de type 'patrimoine' sont reprises dans les points non problématiques. La carte ci-contre localise et détaille le type de patrimoine observé.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Tout patrimoine fortement dégradé lié à l'eau même éloigné du cours d'eau (fontaines, lavoirs...)
<b>Observations non prioritaires</b>	Les autres dégradations non prioritaires mais qui seront immédiatement signalées pour éviter des dégradations plus importantes
<b>Points à sauvegarder</b>	Site à préserver paysager, zone de grand intérêt biologique, zone humide, ...

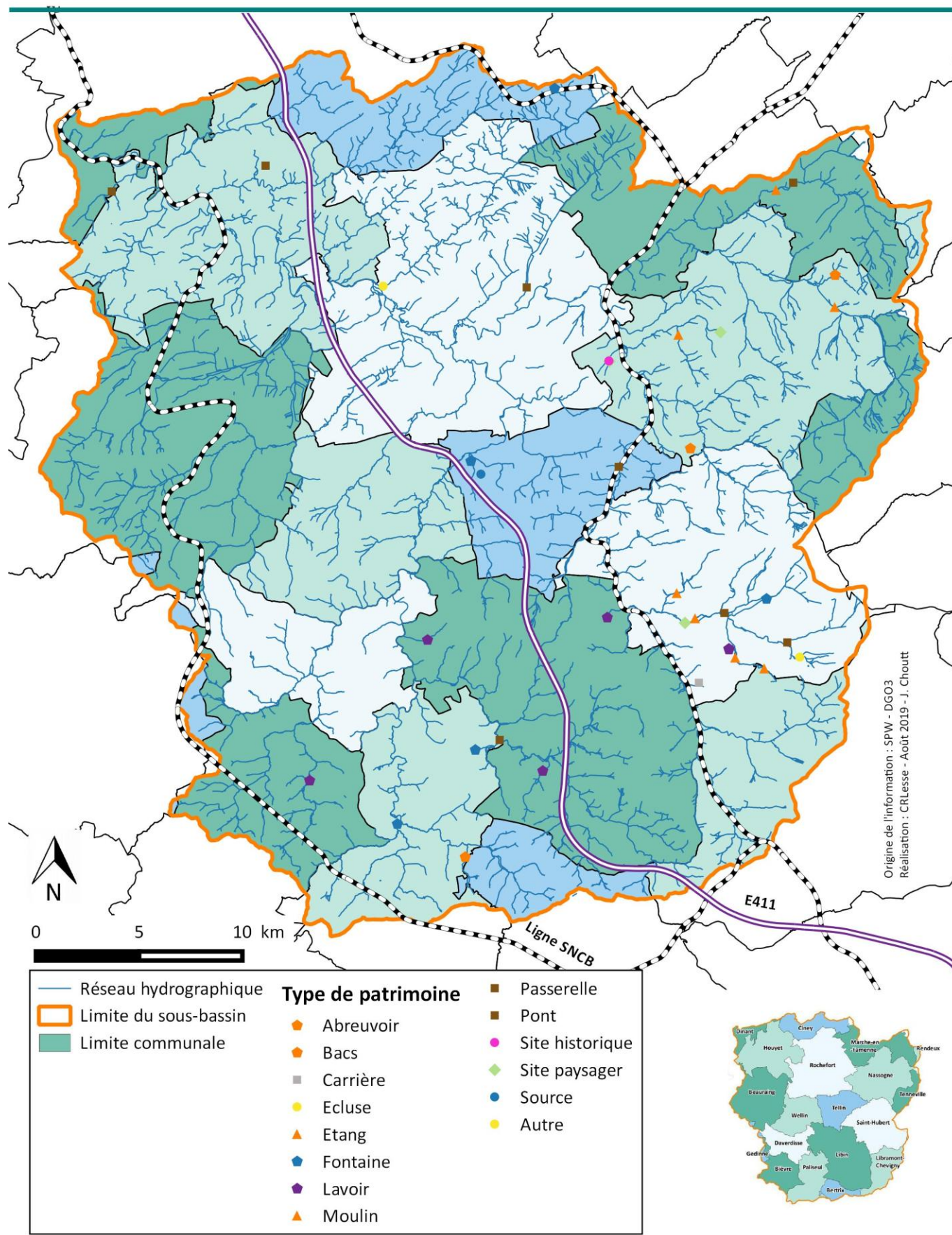


Figures 111, 112, 113, 114, 115 et Figure 116 : exemples de patrimoine recensé.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type patrimoine (Inventaire actualisé)





### 3.7 Les plantes invasives

3 espèces exotiques invasives sont répertoriées le long des cours d'eau : la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase et les renouées asiatiques. Toutes les observations ont été classées en points noirs prioritaires. D'autres espèces sont également répertoriées comme le mimule tacheté ou le solidage du Canada.

267 sites de plantes invasives ont été recensés sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019) tous classés en PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type de plantes invasives observées.



Balsamine de l'Himalaya  
*Impatiens glandulifera*



Mimule tacheté  
*Mimulus guttatus*



Berce du Caucase  
*Heracleum mantegazzianum*



Renouées asiatiques  
*Fallopia japonica*

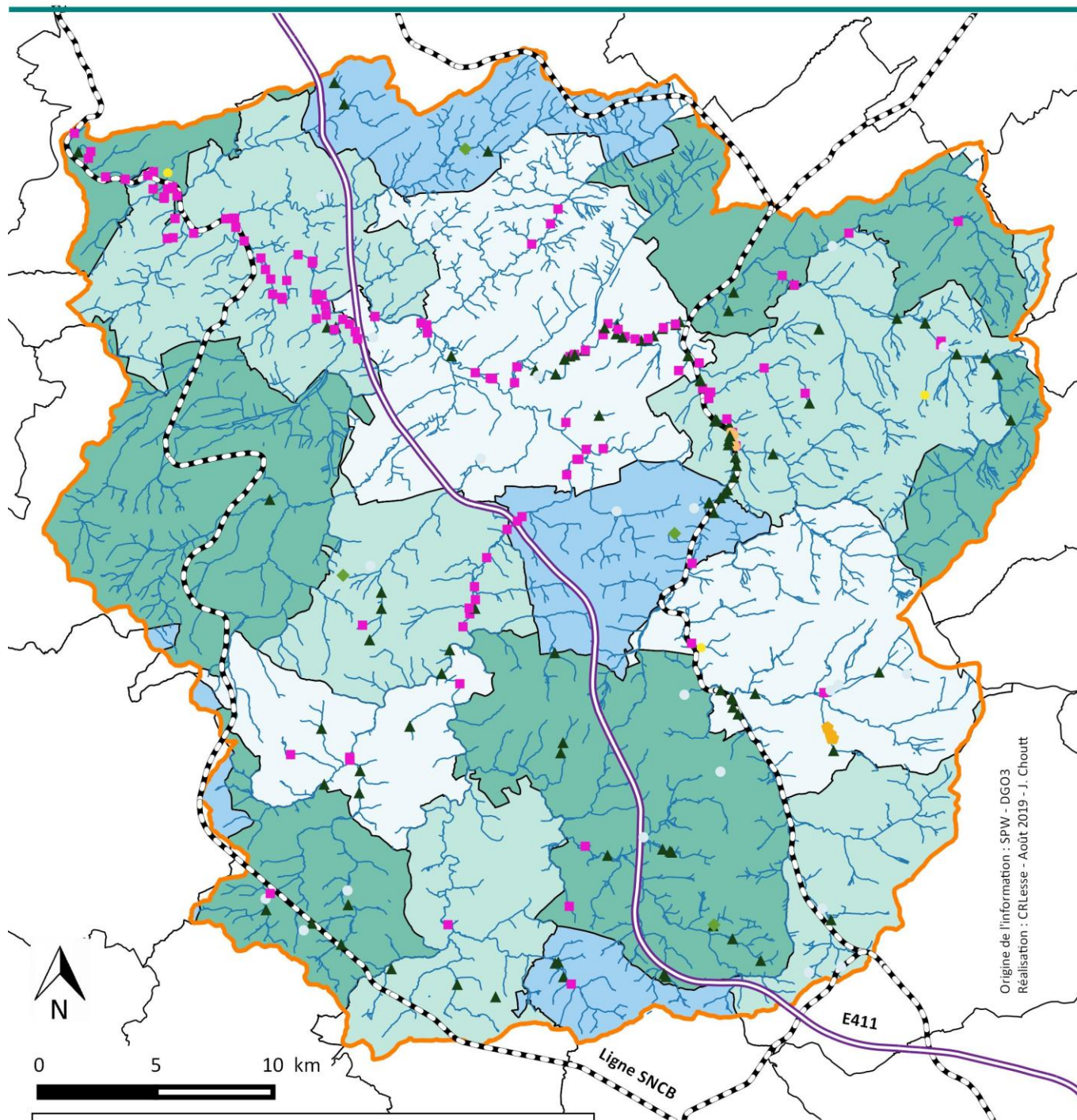


Figures 117, 118, 119 et 120 : exemples de plantes invasives recensées.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type plante invasive (Inventaire actualisé)



Espèce de plante invasive	
	Réseau hydrographique
	Limite du sous-bassin
	Limite communale
	Balsamine de l'Himalaya
	Berce du Caucase
	Elodée
	Mimule tacheté
	Renouée du Japon
	Solidage du Canada
	Autre

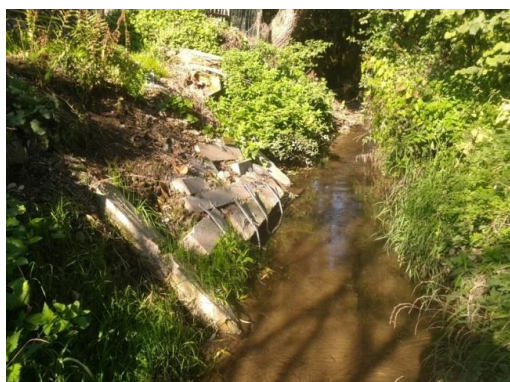




### 3.8 Les protections de berges

22 protections de berges ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019), dont 4 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type de protection de berge observée.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Si réparation ou maintenance nécessaire
<b>Observations non prioritaires</b>	Même peu dégradée l'action est proposée pour éviter des dégâts plus importants

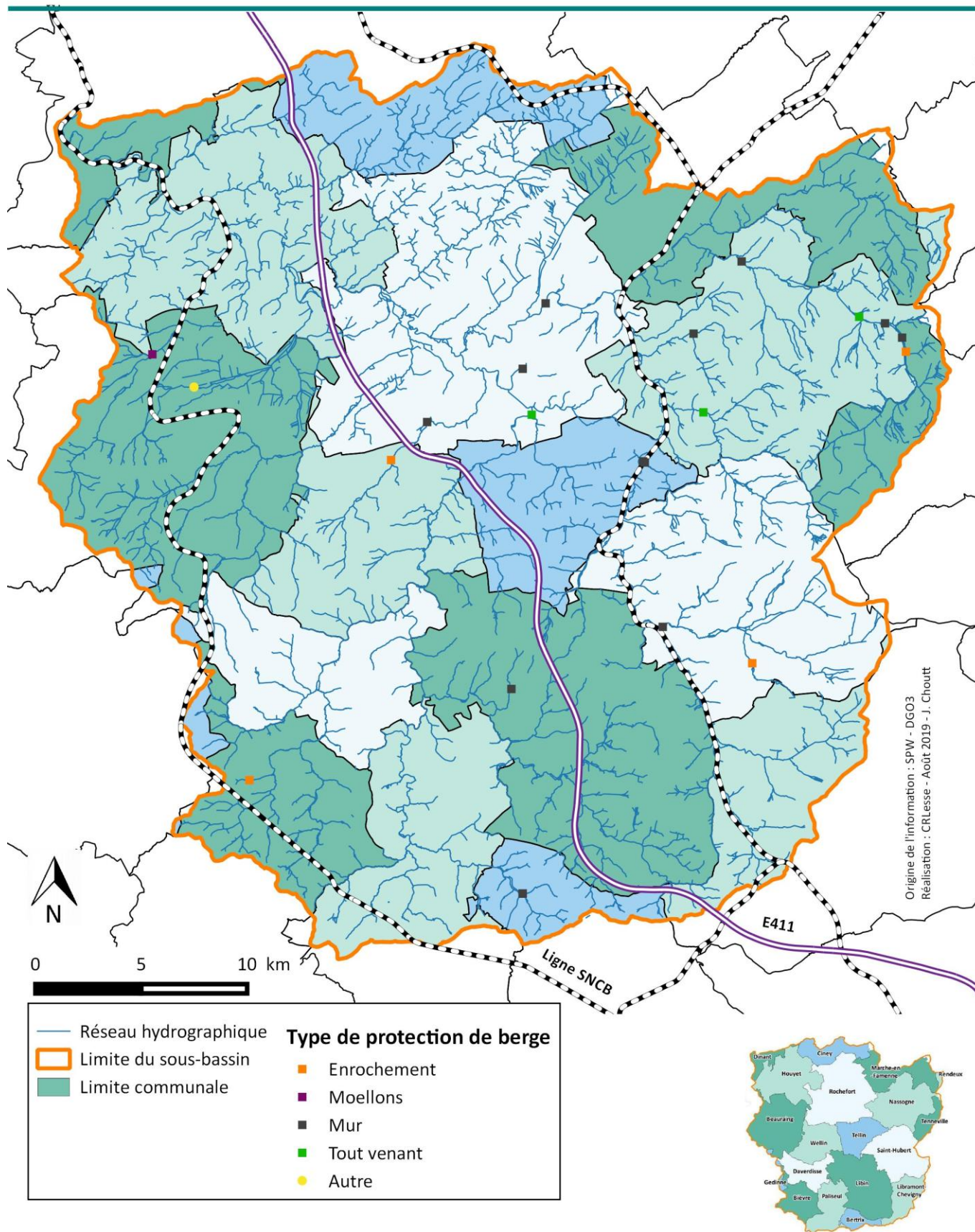


Figures 121, 122, 123, 124, 125 et 126 : exemples de protections de berges recensées.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type protection de berge (Inventaire actualisé)





### 3.9 Les rejets

496 observations de type 'rejet' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019), dont 297 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type de rejet observé.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Rejets permanents et polluants quelle que soit l'origine et la distance par rapport aux cours d'eau, rejets d'égouts, rejets de ferme, éventuellement rejets de STEP
<b>Observations non prioritaires</b>	Rejets de STEP, déversoirs d'orage

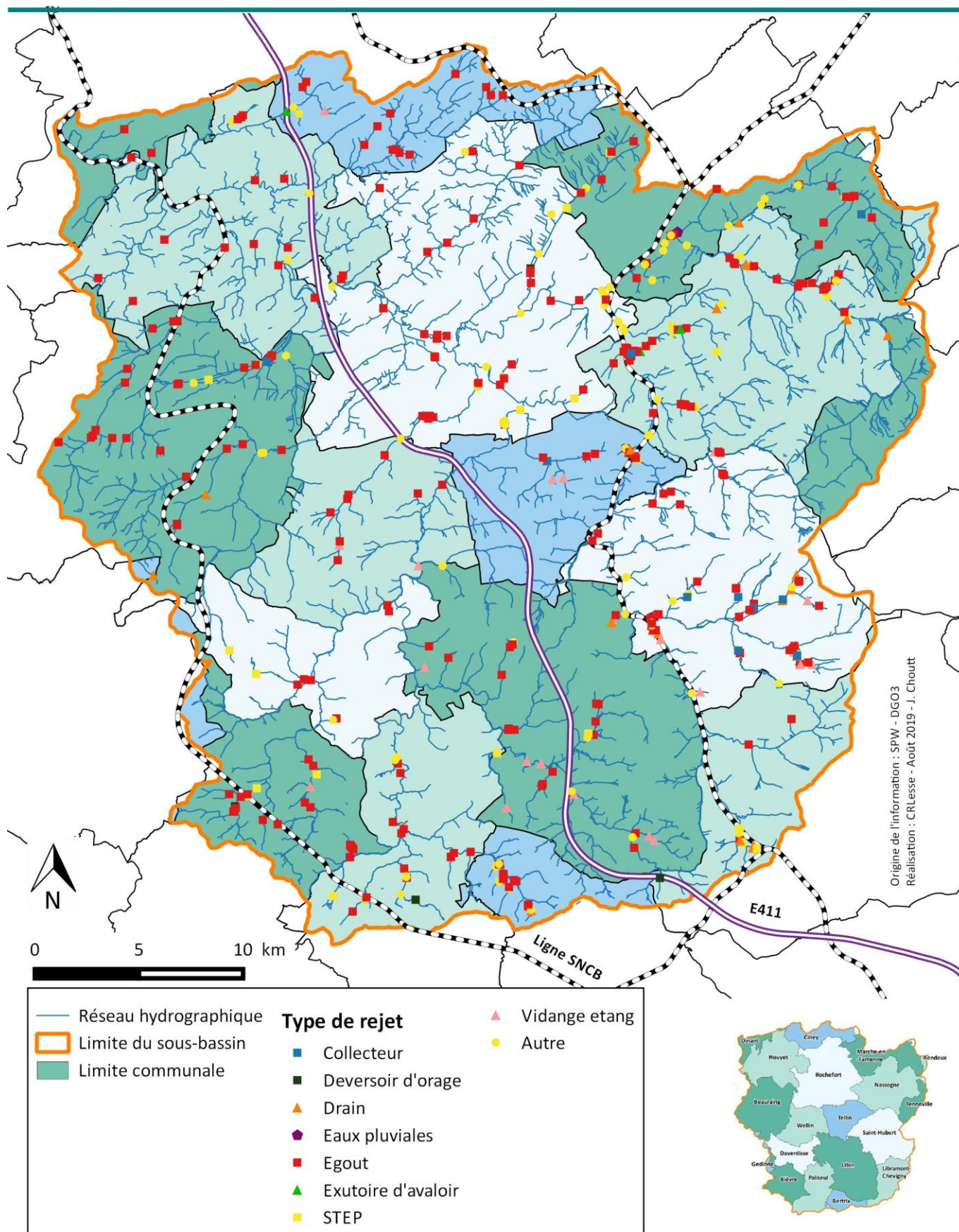


Figures 127, 128, 129, 130, 131 et 132 : Exemples de rejets recensés.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type rejet (Inventaire actualisé)





### 3.10 Les captages et prises d'eau

80 observations de type 'captages' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019), dont 8 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type de captage observé.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Captages eau souterraine ou prises d'eau de surface, si mauvais état, ou réparation nécessaire, ou si non-respect du débit du cours d'eau principal Délimitation des zones de prévention autour des captages d'eau potable surtout dans les zones vulnérables
<b>Observations non prioritaires</b>	Autres captages et prises d'eau mais ne posant pas de problème prioritaire

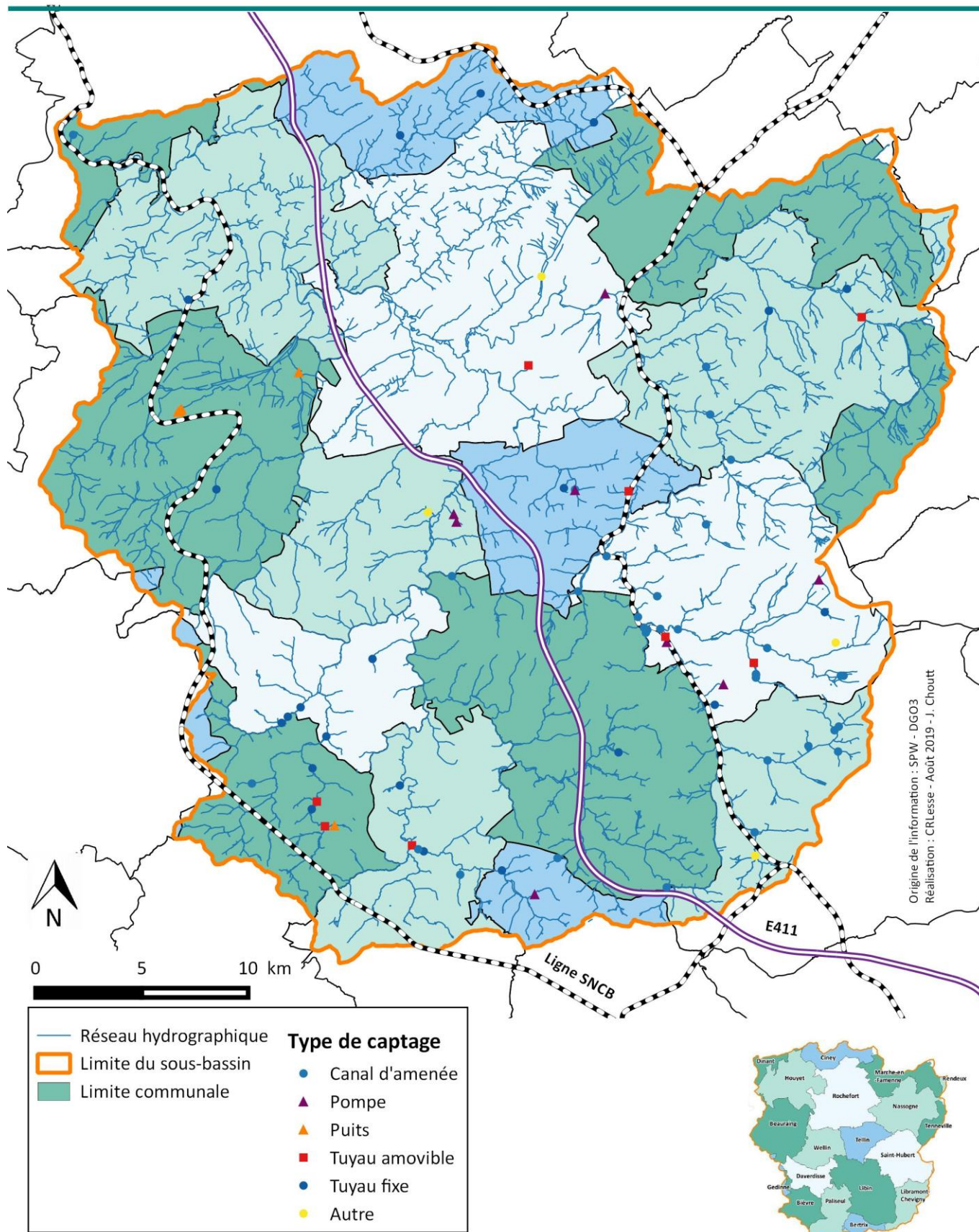


Figures 133, 134, 135, 136, 137 et 138 : exemples de captages et prises d'eau recensés.

Source images : CR Lesse.



## Carte des points d'observation de type captage (Inventaire actualisé)



### 3.11 Les autres

81 observations de type 'autre' ont été recensées sur la période 2017-19 (au 30 juin 2019), dont 16 PNP. La carte ci-contre localise et détaille le type d'observations.

<b>Points noirs prioritaires</b>	Autres observations inclassables dans les types d'observations précédents : herbicides, hydrocarbures
<b>Observations non prioritaires</b>	Autres observations inclassables dans les types d'observations précédents autres qu'herbicides et hydrocarbures



Figures 139, 140 et 141 : Exemples d'observations de type 'autres' recensées.

Source images : CR Lesse.

## 4- Information du public sur les résultats de l'inventaire

L'inventaire est à la disposition de tous les partenaires, il est envoyé à la moindre demande. Il est repris sur le site Internet.

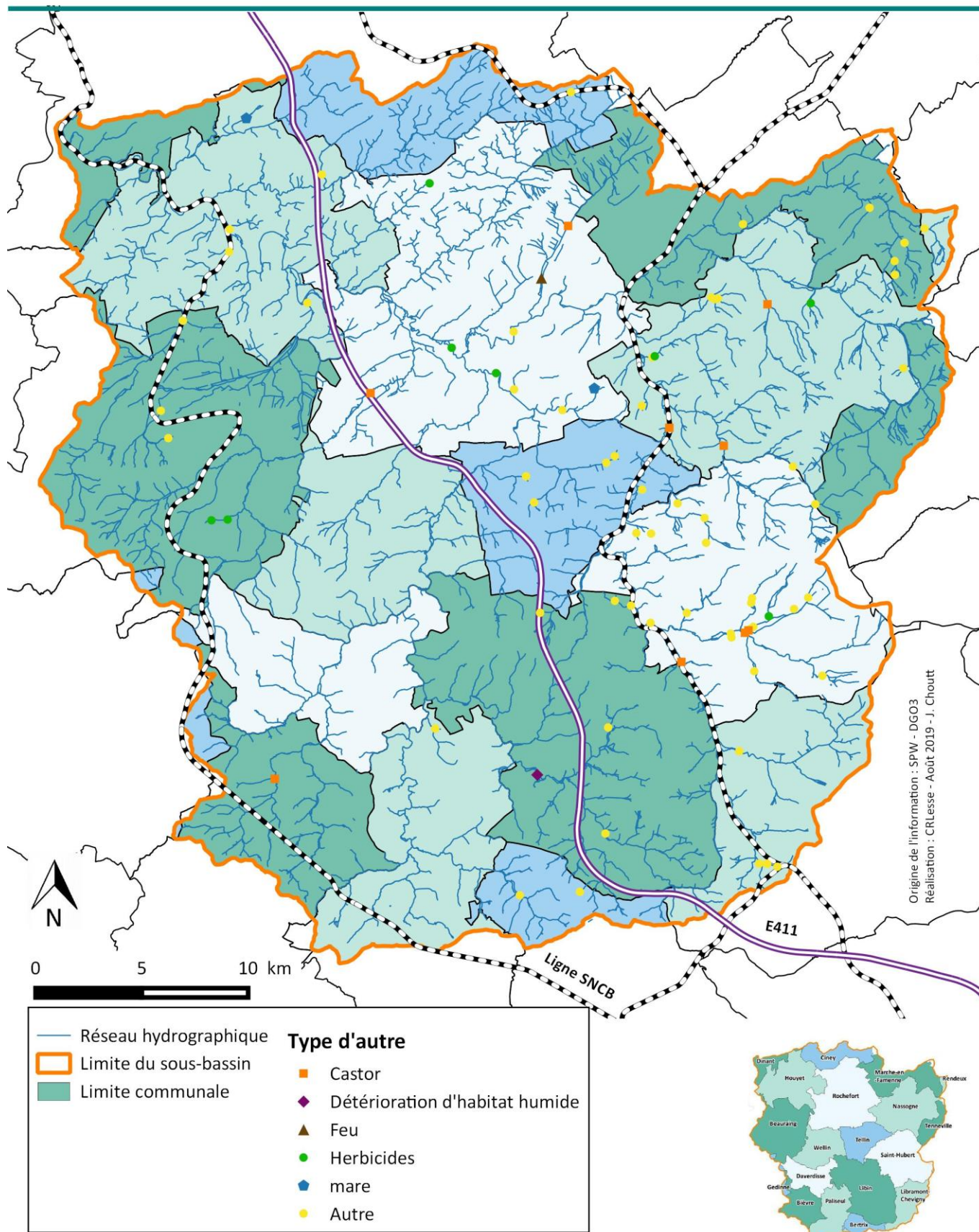
Pour rappel les partenaires peuvent également consulter et imprimer les points d'observation sur le site [www.fulcrum.be](http://www.fulcrum.be) avec un login et un mot de passe.

Avant de fixer les points noirs prioritaires, les résultats sont présentés au Comité de rivière

D'autre part, les résultats de l'inventaire sont présentés sous forme de cartes, de tableaux et de fiches à chaque commune partenaire.



## Carte des points d'observation de type autre (Inventaire actualisé)



C'est-à-dire l'ensemble des propositions adoptées en concertation tant dans le domaine curatif (solutions aux nuisances existantes) que dans le domaine préventif (maintien et protection des éléments de valeur). Ces propositions s'intègrent dans le programme de mesures établi dans le plan de gestion par bassin hydrographique.

### 1- *Elaboration du programme d'actions 2020-2022*

#### **Rappel de la méthode suivie**

Les actions sont proposées aux partenaires selon la logique suivante:

- L'inventaire de terrain permet de repérer les problèmes (les problèmes présentant une urgence particulière sont immédiatement signalés aux responsables ou aux autorités compétentes).
- Des groupes de travail ou des partenaires peuvent éventuellement proposer d'autres priorités ou d'autres actions, notamment des actions de sensibilisation.
- Certaines observations sont classées en points noirs prioritaires (PNP) après concertation et approbation du comité de rivière.
- Les propositions d'actions sont faites aux partenaires dans le cadre de leurs compétences, et en partenariat avec les autres acteurs impliqués.
- Les propositions d'actions peuvent reprendre des points noirs prioritaires, mais aussi des observations non prioritaires pour lesquels une action est possible (en raison d'une opportunité particulière) et des actions de sensibilisation tout public, ou pour un public ciblé.
- Certains points noirs prioritaires ne font pas l'objet d'une action, si aucun maître d'œuvre n'est en mesure de la prendre en charge. Par exemple, les rejets dans les zones d'assainissement collectif dont l'équipement n'est pas encore réalisé. Autre exemple, des passages sous des routes faisant obstacle à la circulation des poissons. Mais ces PNP restent dans la base de données et seront transformés en actions dès que possible.
- Certaines actions des précédents programmes d'actions sont proposées à nouveau, lorsqu'elles n'ont pu être réalisées, ou lorsqu'elles doivent être réalisées périodiquement pour produire de l'effet.
- Le programme d'actions reste toujours ouvert pour de nouvelles propositions d'actions.

### 2- *Domaines d'activités*

Les actions du PA 2020-22 sont réparties selon trois domaines d'activités :

- thèmes du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences de la DCE<sup>63</sup>;
- thèmes du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences PGRI<sup>64</sup>;
- domaine en dehors des exigences DCE et PGRI<sup>65</sup>.

<sup>63</sup> Deuxièmes Plans de Gestion par district hydrographique - 2016-2021 - document général et DHI Meuse et Seine / [www.eau.wallonie.be](http://www.eau.wallonie.be)

<sup>64</sup> Plan de Gestion des risques d'inondation en Wallonie - 2016-2021 - district hydrographique international de la Meuse- SPW-ARNE – 26 février 2016 [http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations\\_plans\\_de\\_gestion\\_cycle1\\_download.html](http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations_plans_de_gestion_cycle1_download.html)

<sup>65</sup> source : SPW-ARNE-DESU



## 2.1 Domaines d'activités correspondant aux thèmes du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)<sup>66</sup>

Le projet de programme de mesures présente les actions que les secteurs doivent entreprendre afin d'atteindre les objectifs environnementaux, dans la limite de leurs possibilités économiques. Le programme de mesures a été élaboré en suivant les étapes suivantes :

- Etat des lieux des pressions et incidences des activités humaines sur la qualité des ressources en eau.
- Comparaison des pressions avec les paramètres déclassants.
- Estimation de l'effort à fournir par secteur pour atteindre le bon état par calcul du "Gap" : écart entre la norme du « bon état » et l'état effectivement mesuré actuellement dans la masse d'eau.
- Proposition d'un programme de mesures propre à chaque masse d'eau et proportionnel à l'importance du « Gap ».
- Calcul du coût des mesures et impact sur les secteurs concernés.
- Sélection du programme de mesure retenu.

Certaines mesures sont dites "de base" si elles font référence à des Directives antérieures à la DCE: Directive Nitrate ou Directive sur les eaux urbaines résiduaires.

D'autres mesures sont proposées spécifiquement pour atteindre les objectifs environnementaux tels que définis par la DCE et sont qualifiés de "complémentaires".

Les mesures sont classées en 10 thèmes repris dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22 : Mesures de base (M.B.) et mesures complémentaires (M.C.) du programme de mesure en réponse aux exigences DCE**

Thèmes DCE	Mesures
<b>01. Assainissement collectif des eaux usées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.01.1.</b> Ouvrages d'assainissement collectif</li> <li>• <b>MB.01.2.</b> Amélioration de la collecte des eaux usées</li> <li>• <b>MB.01.3.</b> Amélioration du raccordement à l'égout</li> <li>• <b>MC.01.1.</b> Suivi des installations E-PRTR<sup>67</sup></li> </ul>
<b>02. Assainissement autonome des eaux usées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MC. 02.1.</b> Mise en conformité d'habitations en zone d'assainissement autonome</li> <li>• <b>MC.02.2.</b> Mise en place d'un service de suivi et d'amélioration de l'assainissement autonome</li> </ul>
<b>03. Gestion des eaux pluviales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.03.1.</b> Gestion des eaux usées par temps de pluie - Amélioration des connaissances</li> <li>• <b>MB.03.2.</b> Préservation et restauration des fossés</li> </ul>
<b>04. Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.04.1.</b> Réduction des émissions des substances dites NQE<sup>68</sup> par l'ajout des paramètres NQE dans les permis d'environnement</li> <li>• <b>MC.04.1.</b> Révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau</li> <li>• <b>MC.04.2.</b> Inspection des industries non-IPPC<sup>69</sup></li> <li>• <b>MC.04.3.</b> Amélioration de la connaissance des rejets industriels</li> </ul>

<sup>66</sup> Deuxièmes Plans de Gestion par district hydrographique - 2016-2021 - document général et DHI Meuse et Seine / [www.eau.wallonie.be](http://www.eau.wallonie.be)

<sup>67</sup> E-PRTR : European Pollutant Release and Transfer Register = Registre des rejets et transferts de polluants européen

<sup>68</sup> NQE : Normes de Qualité Environnementale

<sup>69</sup> IPPC : prévention et à la réduction intégrées de la pollution

Thèmes DCE	Mesures
<b>04. Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MC.04.4.</b> Amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels</li> <li>• <b>MC.04.5.</b> Sensibilisation des industriels</li> <li>• <b>MC.04.6.</b> Mise en place d'une procédure de contrôles d'enquête pour les eaux souterraines</li> </ul>
<b>05. Agriculture - Apports en Nutriments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.05.1.</b> Suivi de l'interdiction d'accès du bétail au cours d'eau</li> <li>• <b>MB.05.2.</b> Mise en place de "contrats captages" participatifs</li> <li>• <b>MB.05.3.</b> Mise en œuvre et évaluation des mesures du PGDA</li> <li>• <b>MB.05.4.</b> Surfaces d'Intérêt Ecologique</li> <li>• <b>MC.05.1.</b> Développement d'une approche participative pilote du milieu agricole dans l'atteinte du bon état des masses d'eau</li> <li>• <b>MC.05.2.</b> Renforcement des contrôles de la mise en œuvre du PGDA</li> <li>• <b>MC.05.3.</b> Support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs</li> <li>• <b>MC.05.4.</b> Lutte contre l'érosion des sols en zone agricole et contre les apports de sédiments dans les cours d'eau</li> <li>• <b>MC.05.5.</b> Installation de bandes enhervées le long de cours d'eau dans le cadre de MAE reprises au Programme wallon de Développement rural (PwDR)</li> <li>• <b>MC.05.6.</b> Réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations des bovins</li> </ul>
<b>06. Pesticides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MC.06.1.</b> Soutien à l'agriculture biologique</li> <li>• <b>MC.06.2.</b> Mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides</li> <li>• <b>MC.06.3.</b> Pesticides-système d'alertes</li> </ul>
<b>07. Pollutions historiques et accidentelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.07.1.</b> Connaissance des liens entre la qualité des eaux et les sites pollués</li> </ul>
<b>08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.08.1.</b> Restauration de la continuité latérale des cours d'eau</li> <li>• <b>MB.08.2.</b> Restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau</li> <li>• <b>MB.08.3.</b> Restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau</li> <li>• <b>MB.08.4.</b> Atteinte des objectifs dans les zones Natura 2000</li> <li>• <b>MB.08.5.</b> Etablir le lien entre Ecosystèmes Terrestres Dépendants (ETD) et les eaux souterraines</li> <li>• <b>MB.08.6.</b> Exploitation de l'énergie hydroélectrique respectueuse des écosystèmes aquatiques</li> <li>• <b>MC.08.1.</b> Zones humides "multifonctions" en particulier pour la régulation des pollutions diffuses</li> <li>• <b>MC.08.2.</b> Maintien des débits écologiques minima en cours d'eau</li> </ul>



Thèmes DCE	Mesures
09. Activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.09.1.</b> Amélioration de la qualité des eaux de baignade</li> </ul>
10. Valoriser les ressources stratégiques en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MB.10.1.</b> Renforcement de la coordination intra-belge sur la gestion de l'eau</li> <li>• <b>MC.10.1.</b> Valorisation des eaux provenant de la géothermie profonde</li> <li>• <b>MC.10.2.</b> Amélioration des connaissances relatives aux impacts des changements climatiques sur la gestion de l'eau</li> <li>• <b>MC.10.3.</b> Mise en place d'une stratégie globale à long terme de communication et de sensibilisation de tous les acteurs de l'eau</li> <li>• <b>MC.10.4.</b> Finalisation et mise en œuvre du Schéma régional d'Exploitation des Ressources en Eau</li> </ul>

## 2.2 Domaines d'activités correspondant aux types du programme de mesures adopté par la Wallonie en réponse aux exigences PGRI<sup>70</sup>

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur les étapes du **cycle de gestion des inondations** (la **prévention**, la **protection**, la **préparation** et la **réparation/analyse post-crise**), en tenant compte des caractéristiques du bassin hydrographique considéré.

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation visent également à encourager des modes d'occupation du sol plus durables, à améliorer la rétention de l'eau, ainsi qu'à privilégier une inondation contrôlée de certaines zones en cas d'épisode de crue.

Le tableau suivant reprend les types de mesures selon les cycles de gestion des risques d'inondations. Ces mesures sont applicables à l'échelle de toute la Wallonie et ont pour objectif d'intervenir le plus en amont du cycle, afin de limiter les risques sur les biens et les personnes.

**Tableau 23 : Mesures globales par étape du cycle de gestion des inondations en réponse aux exigences PGRI**

Cycle de Gestion des Inondations	Type de mesures	Mesures
<b>Prévention</b>	Prévention - Evitement	Dispositif législatif ou réglementaire pour éviter de nouveaux récepteurs de risque
		Appliquer de manière ciblée la législation existante
	Prévention - Suppression ou relocalisation	Dispositif législatif pour supprimer les récepteurs de risque
		Achat de bâtiments
		Echange de terrain
	Prévention - Réduction	Incidants financiers et subsides
		Information en matière de construction adaptée aux inondations
		Réaménagement des bâtis, des infrastructures publiques et des sites d'exploitation
		Dispositifs législatifs afin de réduire les conséquences sur les récepteurs de risque

<sup>70</sup> Plan de Gestion des risques d'inondation en Wallonie - 2016-2021 - district hydrographique international de la Meuse- SPW-ARNE – 26 février 2016 [http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations\\_plans\\_de\\_gestion\\_cycle1\\_download.html](http://environnement.wallonie.be/inondations/inondations_plans_de_gestion_cycle1_download.html)

Cycle de Gestion des Inondations	Type de mesures	Mesures	
<b>Prévention</b>	Prévention - Autres préventions	Amélioration des connaissances	
		Communication des connaissances	
		Centralisation de l'information	
		Bonnes pratiques d'aménagement du territoire	
		Gestion intégrée du sol, de l'érosion et du ruissellement à l'échelle du bassin versant	
		Cellule permanente Inondations	
		Solidarité amont-aval	
		Mise à jour de la cartographie	
		Mesures non-identifiées	
<b>Protection</b>	Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant	Renaturation des cours d'eau	
		Préservation des zones naturelles d'expansion de crue	
		Préservation des zones humides	
		Conservation des bras morts des cours d'eau	
		Réduction du ruissellement et de l'érosion à l'échelle de la parcelle agricole et du bassin versant	
		Dispositif législatif et réglementaire	
	Régulation du débit	Ouvrage de stockage d'eau	
		Ouvrage de régulation de débit	
		Gestion des rejets	
	Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	Travaux de curage (y compris sous les ponts et dans les parties voutées)	
		Travaux d'entretien du lit mineur (gestion des embâcles)	
		Travaux de réparation (notamment des berges et des digues) + travaux de réparation d'ouvrages	
		Travaux d'amélioration (approfondissement, élargissement, rectification)	
		Travaux de dragage	
		Travaux de protections locales	
		Travaux de démergement	
		Gestion des eaux de ruissellement	Gestion séparative des eaux usées et des eaux pluviales
	Drainage		
	Rétention locale		
	Perméabilité des surface		
	Autres protections	Infiltration délocalisée	
		Programme triennaux	
		Planification et coordination des travaux	
		Dispositifs législatifs et réglementaire	
	<b>Préparation</b>	Prévision des crues et alerte	Mesures non-identifiées
			Réseau d'observations hydrologiques
			Réseau d'observations météorologiques
Prévision et aide à la décision			
		Système d'alerte	



Cycle de Gestion des Inondations	Type de mesures	Mesures
Préparation	Planification des événements d'interventions d'urgence	Procédures
		Plan d'urgence
		Exercices
		Service PLANU
	Sensibilisation du public et préparation	Citoyens
		Acteurs professionnels
		Acteurs publics
		Activités à risques
	Autres préparations	Collaboration intra-régionale
		Collaboration extérieure
		Réglementations spécifiques (préparation)
		Mesures non-identifiées
Réparation et analyse post crise	Réparation individuelle et sociétale	Procédures d'aides
		Création d'une réserve de bénévoles
		Fonds des Calamités
	Réparation environnementale	Aides techniques aux victimes
		Dispositions conservatoires
Gestion de crise et apprentissage	Autres réparations et révisions	Centre régional de crise
		Assurances
		Retour d'expérience
		Anticipation sur-crise
		Mesures non-identifiées
Autres		

### 2.3 Autres domaines d'activités

Certaines actions du PA 20-22 ne s'intègrent ni dans le programme de mesures du PGDH (répondant aux exigences DCE) ni dans celui du PGRI (répondant à la Directive 'Inondation').

Cependant, elles s'intègrent dans d'autres plans et programmes wallons existants qui ont un rapport direct ou indirect avec la protection des milieux aquatiques notamment le Programme Natura 2000, le plan de gestion piscicole et halieutique, le plan wallon des déchets, la gestion des espèces invasives.

Elles sont classées en thème et sous-thème repris dans le tableau suivant:

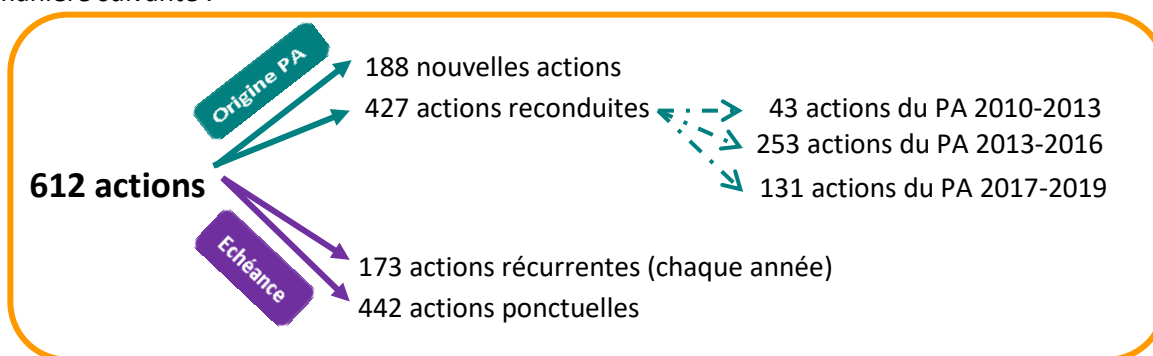
**Tableau 24 : Thèmes et sous-thèmes hors DCE/PGR**

Thèmes hors-DCE	Sous-thèmes hors-DCE
01. Invasives	01.1. Espèces animales
	01.2. Espèces végétales
02. Déchets	02.1. Verts
	02.2. Autres
03. Patrimoine	03.1. Naturel/paysager
	03.2. Bâti
	03.3. Culturel
04. Ouvrages	

Thèmes hors-DCE	Sous-thèmes hors-DCE
<b>05. Habitats et espèces sensibles</b>	05.1. Restauration et valorisation d'habitats ou de sources
	05.2. Protection d'espèces sensibles
	05.3. Zones humides
	05.4. Résineux proches des berges
<b>06. Tourisme, activités sportives et loisirs</b>	
<b>07. Subsidés</b>	07.1. SPW
	07.2. Provinces
	07.3. Communes
	07.4. Autres
<b>08. Information et sensibilisation</b>	
<b>09. Autres</b>	09.1. Autres

### 3- La liste des actions

Le protocole d'accord 2020-2022 comprend **615 actions (dont 26 à confirmer par les partenaires)**<sup>71</sup> réparties de la manière suivante :



#### Remarques :

- parmi les 427 actions reconduites, 198 sont liées à un point d'inventaire (dont 111 points de type 'érosion').
- parmi les 427 actions reconduites, 122 sont récurrentes.

#### 3.1 Répartition des actions selon les 3 domaines (voir 2. ci-dessus)

❖ Si l'on se réfère aux 3 domaines d'activités (DCE, PGRI, hors DCE), les 615 actions du Protocole d'Accord (PA) 2020-2022 se répartissent comme suit : 300 actions 'DCE', 14 actions 'PGRI' et 301 actions 'hors DCE/PGRI'

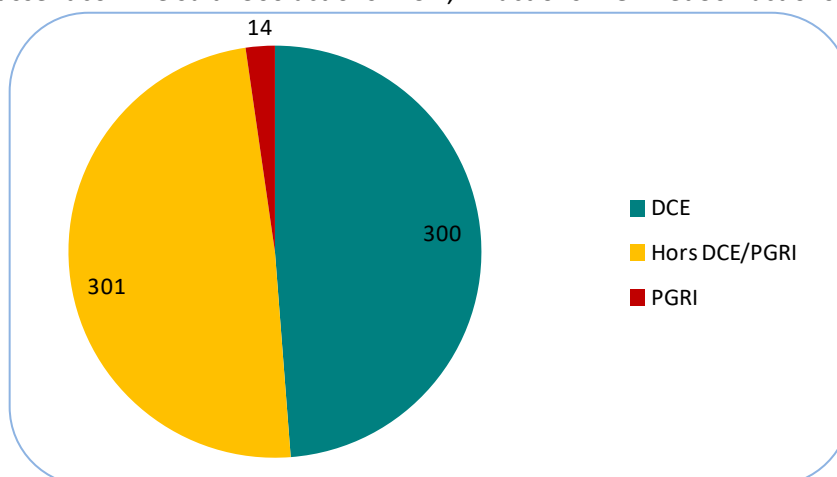


Figure 142 : répartition des actions du PA 20-22 selon les 3 domaines d'activités

<sup>71</sup> Les maîtres d'œuvre de ces 26 actions à confirmer sont : la Ville de Marche-en-Famenne (14 actions), Rendeux (6 actions) et Tenneville (6 actions)



❖ Au sein même d'un domaine d'activités, les 615 actions du PA 2020-2022 se distribuent de la façon suivante :

- **300 actions en lien avec un thème DCE :**

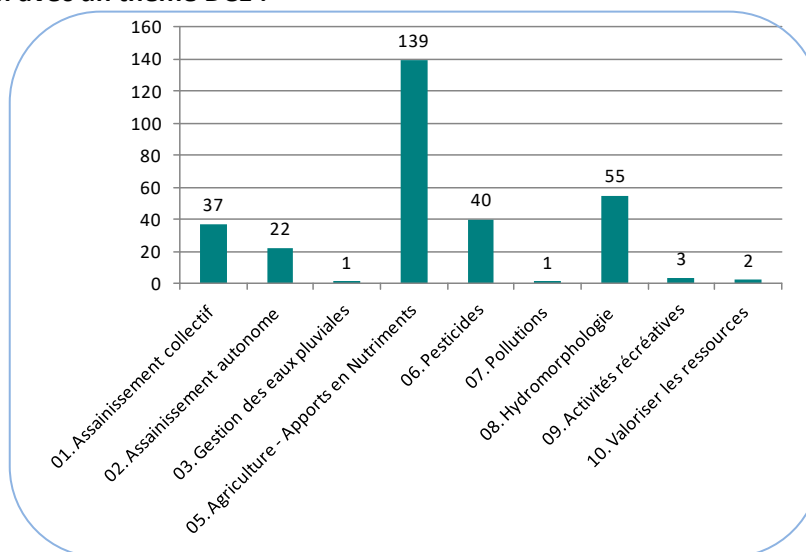


Figure 143 : répartition des actions selon les thèmes DCE

- **14 actions en lien avec un thème PGRI :**

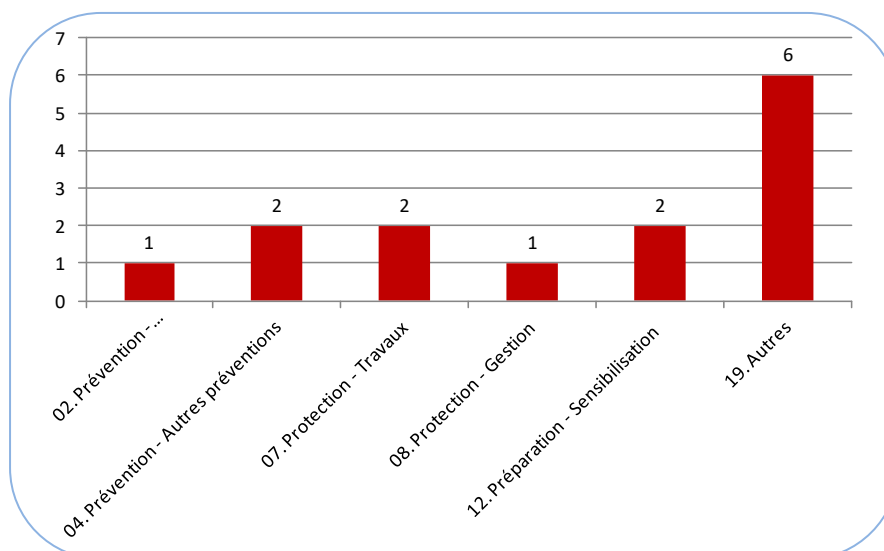


Figure 144 : répartition des actions selon les thèmes PGRI

- **301 actions en dehors des exigences DCE et celles des PGRI :**

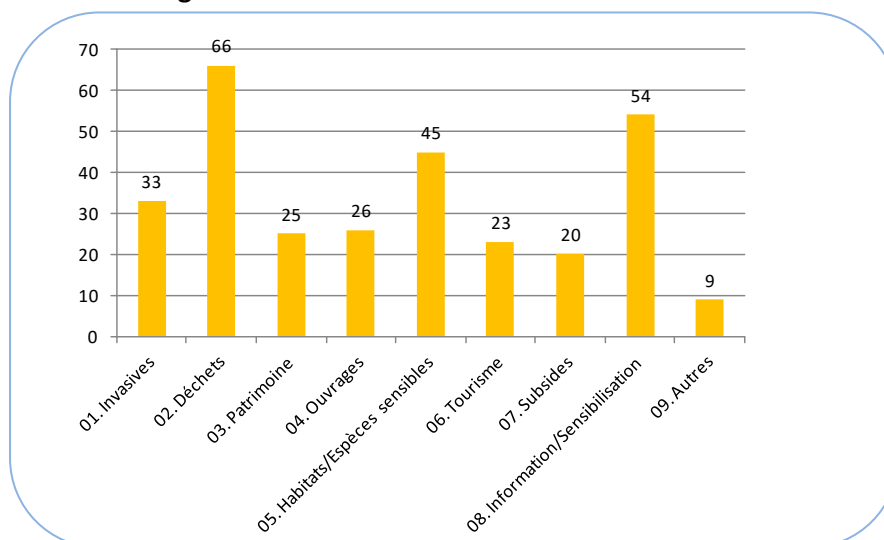


Figure 145 : répartition des actions hors thème DCE et hors thème PGRI

### 3.2 Classement des actions

Les actions acceptées par le maître d'œuvre et les partenaires concernés sont regroupées dans le programme d'actions selon le classement suivant.

- **Par catégorie d'acteurs** : communes et provinces; administrations régionales; acteurs locaux. Ensuite les actions de la cellule de coordination.
- **Pour chaque catégorie d'acteurs**, en commençant par les actions communes à chaque catégorie, ensuite par maître d'œuvre en suivant l'ordre alphabétique. La plupart des actions sont réalisées en partenariat avec d'autres acteurs.
- **Pour chaque maître d'œuvre, par catégorie (DCE, PGRI, hors DCE)**

### 3.3 Présentation des actions

**1- Le présent protocole d'accord reprend le programme d'actions sous forme d'un tableau, où chaque action est présentée sur une ligne, reprenant les informations principales :**

- le maître d'œuvre
- la catégorie, thématique et la sous-thématique concernées (voir ci-dessus point 2)
- le numéro de l'action suivi de son intitulé.
- le cas échéant le n° correspondant de l'observation lors de l'inventaire
- et les partenaires qui ont accepté de réaliser l'action
- l'échéance de l'action
- la nature de l'action

**2- Par ailleurs, chaque partenaire reçoit une version reprenant les actions dont il est maître d'œuvre et/ou partenaire, où chaque action est présentée sur une page A4, contenant en outre :**

- une case blanche intitulée « Etat d'avancement de l'action ». Cette case est destinée à être remplie au fur et à mesure des dispositions prises pour la réalisation de l'action.
- et aussi, le cas échéant:
  - o une photo et une carte;
  - o des précisions sur la localisation du problème (les coordonnées GPS, la masse d'eau concernée, le nom du cours d'eau);
  - o des précisions sur la nature du problème (par ex : caractéristiques du déchet, l'enjeu principal...).



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
<b>Communes et Provinces</b>									
Tous les partenaires	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses		CC Lesse, autres CC	chaque année	Travaux
Toutes les communes partenaires	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...		CWEPSS, CC Haute-Meuse	chaque année	Protection
Toutes les communes partenaires	PGRI	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)		DGO2 - plan PLUIES	chaque année	Protection
Beauraing	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0023	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0156	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Beauraing	DCE	06. Pesticides		10Le0276	Veiller à la sécurisation des 4 chambres de visite permettant l'accès à la partie souterraine du Petit Biran entourées de cultures, à Beauraing au nord de la rue de Martouzin	LeCa0057	STP_Namur, CER Marloie, CC Lesse, DNF - Cantonnement de Beauraing	2022	Travaux
Beauraing	DCE	06. Pesticides		17Le0004	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Beauraing	DCE	06. Pesticides		17Le0124	Veiller à la sécurisation du puit entouré de cultures près de la berge gauche du ruisseau d'Ausse à l'est de Focant.	LeCa0114	STP_Namur cours d'eau, DNF - Cantonnement de Beauraing, CC Lesse	2022	Protection
Beauraing	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0172	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Beauraing	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0140	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Beauraing	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0042	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0117	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Beauraing, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0112	Sensibilisation des particuliers rue de la Causette à Gozin (Beauraing 1 DIV A0302 D <sup>2</sup> ) qui déposent les tontes de pelouse en masses sur les berges du Biran, les sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau	LeDe0557		2022	Travaux
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0035-3	Surveiller régulièrement la présence de déchets dans le ruisseau de Dammarion en amont et aval du croisement de la route menant à Wancennes (route venant de la N981 rue des Ardennes)	LeDe0460		chaque année	Contrôle
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0035-4	Surveiller la présence de déchets de part et d'autre du pont au dessus de l'Hilau dans la rue de Houyet entre Wiesme et Baronville	LeDe0240		chaque année	Contrôle
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0035-5	Surveiller régulièrement la présence de déchets au source du ruisseau du Bois d'Éclaye à Froidfontaine au bout de la rue de la Futaie	LeDe0210		chaque année	Travaux
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0123-2	Faire retirer les déchets disséminés le long du Biran à Beauraing derrière l'Institut Notre Dame du Sacré Cœur.	LeDe0542		2022	Contrôle
Beauraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0111	Faire vérifier la stabilité des aménagements des berges et autres dépôts sur le Biran à Gozin en amont de son passage sous la N911	LePb0053	STP_Namur	2022	Concertation
Beauraing	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0125	Etudier les possibilités de remise en valeur d'une pompe à Wiesme le long de l'Hileau, à l'ouest de la rue de Houyet et proche de la balade BU 04.	LePa0125	Office de tourisme de Beauraing, CC Lesse	2022	Etude
Beauraing	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0126	Etudier les possibilités de remise en valeur de la construction (pour une source ?) à Javingue le long de l'Hileau, au sud de la rue des Ardennes et proche de la balade BU 10.	LePa0124	Office de tourisme de Beauraing, CC Lesse	2022	Etude
Beauraing	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0110	Entretien la rambarde situé au dessus de l'Hileau à Wiesme tout près de la balade BU04	LePa0137		2022	Travaux
Beauraing	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0124	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Beauraing	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0022	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Beauraing, DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0108	Vérifier la légalité du rejet de ferme dans le fossé sur la route menant à Wancennes	LeRe0246	Natagriwal	2022	Contrôle
Beauraing, Office de Tourisme de Beauraing	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0109	Etudier les possibilités de remettre en valeur le circuit de l'eau créée sur la commune de Beauraing	LePa0044	CC Lesse, CC Haute-Meuse	2022	Etude
Bertrix	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0074	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Bertrix, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rej		CC Lesse	chaque année	Protection
Bertrix	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0024	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Bertrix	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0096	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, CC Semois-Chiers, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Bertrix	DCE	06. Pesticides		10Le0905	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, DNF - Cantonnement de Neufchâteau, CC Lesse, CC Semois-Chiers	2022	Gestion
Bertrix	DCE	06. Pesticides		17Le0005	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Bertrix	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0173	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Bertrix	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0162	Aménager la clôture qui se trouve en travers du ruisseau de Devant le Bois au Nord Est de Jehonville, juste en amont d'un étang	LeEn0938		2022	Travaux
Bertrix	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0163	Aménager la clôture qui se trouve en travers du ruisseau de Devant le Bois à Jehonville juste en amont d'un étang	LeEn0939		2022	Travaux
Bertrix	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0078	Vérifier l'utilité de la présence d'un voûtement dans le ruisseau de Devant le Bois à Jehonville dans la parcelle cadastrale Bertrix 4 DIV/Jehonville/D0094B; dans la négative le faire retirer	LeEn0843		2022	Travaux
Bertrix	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0079	Vérifier l'utilité de la présence d'un voûtement dans le ruisseau des Prés Masbourg à Jehonville dans la prairie en amont de la rue de Pailire(parcelle cadastrale Bertrix 4 DIV/Jehonville/B331L); dans la négative le faire retirer	LeOu0848		2022	Travaux
Bertrix	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0099	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse, CC Semois-Chiers	2022	Information
Bertrix	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0043	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Bertrix	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0208	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Neufchâteau, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Bertrix	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0077-1	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tontes de pelouse sur les berges de l'affluent non classé (ayant pour ORI : 210515) du ruisseau d'Acremont. Localisation : habitation de la rue de Bernifa à Acremont parcelle cadastrale 86	LeDe0570		2022	Information
Bertrix	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0077-2	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tontes de pelouse sur les berges de l'affluent non classé (ayant pour ORI : 210515) du ruisseau d'Acremont. Localisation : propriétaire de la parcelle 77A de la rue de Bernifa à Acremont	LeDe0571		2022	Information
Bertrix	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0073-1	En cas d'illégalité, faire retirer le dépôt de remblai à Sart, le long du ruisseau d'Acremont juste en aval de la rue des Horlais	LeDe0482		2022	Contrôle
Bertrix	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0092	Faire retirer les déchets divers (inertes, blocs, porcelaine...) disséminés en berge droite du ruisseau Devant le Bois dans la rue de Burtimpré à Jehonville (parcelle cadastrale Bertrix 4/DIV/Jehonville/B101H)	LeDe0578	DNF - Cantonnement de Neufchâteau	2022	Travaux
Bertrix	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0102	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse, CC Semois-Chiers	chaque année	Sensibilisation



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Bertrix	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0023	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Bertrix	PGRI	02. Prévention - Suppression ou relocalisation		20Le0091	Faire retirer le tuyau placé dans un axe de ruissellement en amont de la source du ruisseau de Devant le Bois à Jehonville (parcelle cadastrale Bertrix 4/DIV/Jehonville/B909P et 909R)	LeEn0970	DNF - Cantonnement de Neufchâteau	2022	Travaux
Bièvre	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0311	Sensibiliser le propriétaire du non raccordement aux égouts de son bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en amont du pont	LeRe0172	CC Lesse	2022	Protection
Bièvre	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0313	Sensibiliser les propriétaires du non raccordement aux égouts de leur bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en aval du pont	LeRe0174	CC Lesse	2022	Protection
Bièvre	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0025	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0095	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, CC Semois-Chiers, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Bièvre	DCE	06. Pesticides		17Le0006	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0107	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0179	Retirer l'atterrissement et les dépôts divers à Bièvre dans le ruisseau de Quériseul juste en aval du pont dans la rue des Witays	LeEn0948		2022	Travaux
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0184	Faire entretenir le voûtement du ruisseau de Quériseul qui semble être obstrué à Bièvre près d'une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine	LeOu0196		2022	Travaux
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0185	Faire retirer le bois et les débris accumulés dans le ruisseau de Quériseul derrière une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine et pouvant nuire au bon écoulement de l'eau	LeOu0205		2022	Travaux
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0118	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau des Baiwez en partenariat avec le DNF et la Province	LeEn0971	DNF - Cantonnement de Bièvre, STP_Namur	2022	Etude
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0119	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau des Baiwez juste en amont et en aval de son passage sous la rue de la Wiaule en partenariat avec le DNF et la Province	LeEn0972	DNF - Cantonnement de Bièvre, STP_Namur	2022	Etude
Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0120	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau de Noirenfoy juste en amont de son passage sous la rue de Monceau en partenariat avec le DNF et la Province	LeEn0973	DNF - Cantonnement de Bièvre, STP_Namur	2022	Etude
Bièvre	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0098	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse, CC Semois-Chiers	2022	Sensibilisation
Bièvre	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0044	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Bièvre	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0209	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Bièvre, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Bièvre	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	10Le0332	Retirer ou faire retirer régulièrement les déchets de l'entreprise le long du ruisseau non classé (code ORI 212374) derrière la gare de Graide Station	LeDe0117	CC Lesse	2022	Travaux
Bièvre	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0180-1	Sensibiliser le riverain à la stabilité et à la propreté de la berge gauche du ruisseau de Quériseul longeant sa propriété (ferme) dans la rue des Witays en amont du pont	LeDe0531		2022	Sensibilisation
Bièvre	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	17Le0182	Etudier les possibilités de mise en valeur d'un ancien lavoir à Graide non loin de la place du Tram	LePa0132	SI de Bièvre	2022	Etude
Bièvre	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		13Le0038	Réparer le pont sur le ruisseau des Baiwez sous une voirie communale (près du lieu-dit Les Maurzies)	LeOu0210		2022	Travaux
Bièvre	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		17Le0181	Vérifier la stabilité de l'ouvrage créé par un particulier sur le ruisseau de Noirenfoy derrière les habitations de la rue des Wez	LeOu0824		2022	Contrôle
Bièvre	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0121	Réparer la culée du pont enjambant un affluent anonyme du ruisseau de Graide sous la rue de Porcheresse à Graide	LeOu0199		2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Bièvre	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0122	Vérifier la stabilité de la dalle enjambant le ruisseau de Noirenfoÿ à Bièvre, utilisée probablement pour le passage d'engins agricole	LeOu0959		2022	Etude
Bièvre	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0101	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse, CC Semois-Chiers	chaque année	Sensibilisation
Bièvre	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0024	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Bièvre	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0328	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.		SPW/DGARNE/DEE/DESo, SPGE	2022	Etude
Bièvre, DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		10Le0329	Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement de sa prise d'eau créant une entrave sur le ruisseau de Frouchi entre Graide-Station et Bièvre en aval de la rue de la gare	LeEn0317	STP_Namur cours d'eau	2022	Gestion
Ciney	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0122	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.		CC Lesse	chaque année	Protection
Ciney	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0026	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Ciney	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0157	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		GAL "Protection des Berges", Centre de Michamps, CC Lesse, CC Haute-Meuse	2022	Sensibilisation
Ciney	DCE	06. Pesticides		10Le0357	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Haute-Meuse	2022	Gestion
Ciney	DCE	06. Pesticides		17Le0007	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Ciney	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0174	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Ciney	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0141	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse, CC Haute-Meuse	2022	Information
Ciney	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0210	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Rochefort, CC Lesse, CC Haute-Meuse	2022	Sensibilisation
Ciney	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0142-1	Faire retirer les déchets le long du ruisseau de Vivy (ancienne décharge dans une propriété privée) + déchets de résidu de tonte et taille le long du chemin à Enhêt le long d'une promenade "Balade du Tige de Ronvaux" et du GR577 var Chevetogne	LeDe0377	DNF - Cantonnement de Rochefort	2022	Gestion
Ciney	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0142-2	Faire retirer les déchets disséminés le long du ruisseau Le Molinia de sa source à son passage sous la route N929 avant d'arriver au village d'Haversin (dépôts certainement dus à la présence d'une petite route)	LeDe0372	DNF - Cantonnement de Rochefort	chaque année	Gestion
Ciney	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		17Le0144	Etudier les possibilités de réparer le voutement, au dessus du ruisseau de Vivy, sous le chemin de promenade ("Balade du Tige de Ronvaux" et GR577 var Chevetogne) à Enhêt, pour éviter qu'il se bouche et obstrue l'écoulement de l'eau ce qui pourrait engendrer	LeOu0734		2022	Travaux
Ciney	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		17Le0167	Réparer, ou faire réparer, le pont en pierre situé rue de Serinchamps vers Hogne, juste en amont de la pisciculture de Serinchamps, à 300m de la ferme de Vachau. Le pilier de celui-ci est abîmé côté amont.	LeOu0744		2022	Travaux
Ciney	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0125	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse, CC Haute-Meuse	chaque année	Sensibilisation
Ciney	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0025	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Daverdisse	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0027	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Daverdisse	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0158	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Daverdisse	DCE	06. Pesticides		17Le0008	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Daverdisse	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0175	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Daverdisse	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0093	Entretien de la végétation, le long du ruisseau de Burnai Fontaine à Sclassin, en aval de l'ouvrage sur 5 m	LeEn0969	SPT_Lux	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0142	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0046	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0211	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Libin, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0100-1	Faire retirer les quelques déchets (pneu + palettes) dans et en bordure du Franc Ry 120 m en amont de la rue des Barbouillons à Daverdisse	LeDe0018		2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0100-2	Faire retirer les plastiques agricoles en berge droite du Franc Ry au lieu-dit Nadrifontaine (parcelle cadastrale daverdisse 1 DIV/Daverdisse/B1128B)	LeEr0170	DNF - Cantonnement de Libin (à confirmer)	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	10Le0391	Remise en valeur d'un site d'abissage le long de l'Almache	LePa0019	SI Daverdisse, CC Lesse	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0094	Restaurer l'ouvrage fortement dégradé sur le ruisseau de Baret à Gembes sous la rue de la croix d'or	LeOu0951	SPT_Lux	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0095	Prévoir un abattage d'un aulne obstruant la sortie du voutement sur le ruisseau de Planiné et arasement de la souche, situé rue de la croix d'or à Gembes	LeOu0950	SPT_Lux	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0096	Surveiller régulièrement le Franc Ry en amont du passage à gué afin d'éviter de déboucher les tuyaux, en amont de la rue ry de Dinnan à Daverdisse	LeOu0037	SPT_Lux	chaque année	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0097	Stabiliser l'aval de l'ouvrage sur le Franc Ry dans la rue ry de Dinnan à Daverdisse, par la pose d'enrochements	LeOu0036	SPT_Lux	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0098	Réparer l'ouvrage fortement dégradé dans le Franc Ry sous la rue des Barbouillons à Daverdisse,	LeOu0953	SPT_Lux	2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0099	Vérifier l'utilité du voutement dans le Franc Ry plus ou moins 150 m en amont du gué de la rue Ry de Dinnan (parcelle cadastrale Daverdisse 1/DIV/Daverdisse/B1069C ou 1069E) qui crée un obstacle à la libre circulation des poissons et un risque d'entrave	LeOu0038		2022	Travaux
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0126	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Daverdisse	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0026	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Daverdisse, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	10Le0960	Poursuivre la remise en valeur de l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier "Les Scottons"	LePa0108	SI Daverdisse	2022	Travaux
Dinant	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0028	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0159	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Dinant	DCE	06. Pesticides		10Le0398	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0	2022	Gestion
Dinant	DCE	06. Pesticides		17Le0009	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Dinant	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0176	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Dinant	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0143	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Dinant	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0212	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Dinant, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Dinant	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0127	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Dinant	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0027	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Dinant	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0145	Mise en valeur des sites karstiques de la commune		CWEPSS, CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Gedinne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0160	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	chaque année	Sensibilisation
Gedinne	DCE	06. Pesticides		13Le0195	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Gedinne	DCE	06. Pesticides		17Le0010	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Gedinne	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0144	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Gedinne	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0048	Maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Gedinne	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0003	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Beauraing, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Gedinne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0128	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Gedinne	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0028	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Houyet	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0008	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.		CC Lesse	chaque année	Protection
Houyet	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0030	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Houyet	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		20Le0065	Etre vigilant à la mise aux normes de l'habitation dite "Ferme d'Harroy", qui est à ce jour non équipée d'un système d'épuration autonome	LeRe0696		2022	Information
Houyet	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0161	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Houyet	DCE	06. Pesticides		10Le0415	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Houyet	DCE	06. Pesticides		17Le0011	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Houyet	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0178	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Houyet	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0145	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Houyet	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0049	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Houyet	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0214	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Dinant, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Houyet	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0171-1	Faire retirer les déchets divers à Hubaille en berge droite du ruisseau du Grand Etang et longeant un sentier de balade	LeDe0495		2022	Sensibilisation
Houyet	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0171-4	Faire retirer régulièrement les déchets le long du Ry Pierre juste en amont de son passage sous la rue de Rochefort (N911) à Wanlin	LeDe0243		chaque année	Gestion
Houyet	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0066	Sensibiliser les riverains de la rue grande et dont les jardins bordent le talus menant au canal de la noue de la Lesse à ne pas jeter leur déchet dans le talus	LeDe0559		2022	Sensibilisation
Houyet	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0272	Entretien (ou étudier la réhabilitation dans le respect de ses attributs d'origine) le pont sur la route de Custinne à Payenne (rmq : les parapets sont en épais fer forgé et de modèle néo classique du 19e)	LePa0139		2022	Travaux
Houyet	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0064	Etudier les possibilités de réparer les piliers de la passerelle enjambant le ruisseau des Forges qui longe le sentier de promenade de l'woigne	LePa0133		2022	Travaux
Houyet	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0068	Réparer, ou faire réparer, le pont en pierre situé Rue du Bleuiri à Ciergnon juste au dessus du cours d'eau non classé ayant pour ORI 243381	LeOu0945		2022	Travaux
Houyet	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	17Le0172	Etudier les possibilités de réhabiliter l'ancienne mare à Hubaille (Celles) en berge droite du ruisseau du Grand Etang et longeant un sentier de balade	LeAu0139		2022	Etude



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Houyet	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0129	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Houyet	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0029	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Houyet,Beuraing	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0171-3	Faire retirer régulièrement les déchets le long du ruisseau du Trinard juste en amont et en aval de son passage sous la rue de Focant (limite communale entre Beuraing et Houyet)	LeDe0245		chaque année	Gestion
Houyet,Dinant, Lesse Kayaks SA	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	10Le0403	Trouver une solution durable pour le nettoyage des berges le long de la Lesse en aval de Houyet		DNF - Cantonnement de Dinant, CC Lesse, Fondation Cyrys	2022	Gestion
Libin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0069	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Libin, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets		CC Lesse, IDELUX-Eau	chaque année	Protection
Libin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0148-1	Remédier au problème de rejet en berge droite du ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin, qui a des impacts sur la prairie en aval	LeRe0630	IDELUX-Eau	2022	Etude
Libin	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0031	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Libin	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0162	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Libin	DCE	06. Pesticides		17Le0012	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Libin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0179	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Libin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0083	Faire retirer ou réaménager la passerelle effondrée dans le ruisseau de Villance juste en amont de son passage sous la rue des Broux à Villance (parcelle cadastrale : LIBIN 7 DIV/VILLANCE/A1131D) afin d'éviter un obstacle au bon écoulement de l'eau	LeOu0908		2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0146	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Libin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0215	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Libin, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Libin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0146-1	Sensibiliser les habitants de la voie de la Hez à Ochamps à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la Lesse en berge droite	LeDe0536	CC Lesse, DNF - Cantonnement de Libin	2022	Sensibilisation
Libin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0146-2	Sensibiliser les habitants du lieu-Dit Les Demoiselles à Villance à ne pas déposer leurs tontes de pelouse le long de la berge droite du ruisseau de la prairie	LeDe0541	CC Lesse, DNF - Cantonnement de Libin	2022	Sensibilisation
Libin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0082-1	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tontes de pelouse sur la berge droite du ruisseau dit de la Grande Buse à Wachamps au niveau de son passage sous la rue de Chestelle Wachamp entre Anloy et Ochamps. Parcelle cadastrale 1271E (LIB)	LeDe0303	DNF - Cantonnement de Libin	2022	Information
Libin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	10Le0454	Surveiller régulièrement les déchets le long du Wezerin entre Transinne et Maissin	LeDe0309	CC Lesse	chaque année	Gestion
Libin	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	10Le0462	Entretien et mise en valeur des lavoirs abreuvoirs et fontaines sur la commune (comme le lavoir à Séchery illustré ci-dessous)	LePa0061	CHTL, Tourisme Haute-Lesse, DGO4, CC Lesse	2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		17Le0147	Faire réparer l'ouvrage enjambant le ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin	LeOu0751		2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0080	Etudier les possibilités de réparer les piliers de voûtements au dessus du ruisseau d'Omois (en 3ème catégorie) au niveau de son passage sous la route qui permet de connecter le rue de Jehonville et la rue d'Anloy à Ochamps	LeOu0927		2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0101	Prévoir un rajeunissement de la végétation sur plus ou moins 5m en berge gauche du ruisseau de Libin juste en amont de son passage sous la ruelle des Messes	LeOu0956	SPT_Lux	2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0102	Prévoir un rajeunissement de la végétation sur plus ou moins 5m en berge gauche du ruisseau du moulin de Libin juste en amont de son passage sous la rue Pairibuchy à Libin	LeOu0958	SPT_Lux	2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Libin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0107	Prévoir un rajeunissement de la végétation sur plus ou moins 5m le long du ruisseau du Wezerin juste en amont de son passage sous la rue du Couvent à Transinne		SPT_Lux	2022	Travaux
Libin	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0130	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Libin	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0030	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Libin	Hors DCE/PGRI	09. Autres	09.1. Autres	13Le0236	Etudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau au lieu-dit "la plage de Lesse"		CC Lesse	2022	Etude
Libin,CHTL	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	10Le0726	Restauration du lavoir-fontaine ( et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy)	LePa0099		2022	Travaux
Libramont-Chevigny	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0032	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Libramont-Chevigny	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0163	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Libramont-Chevigny	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0134	Aide et avis techniques aux agriculteurs pour la clôture des berges des cours d'eau		CC Lesse, CC Semois-Chiers, CC Ourthe	chaque année	
Libramont-Chevigny	DCE	06. Pesticides		17Le0013	Informé et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Libramont-Chevigny	DCE	07. Pollutions historiques et accidentelles		10Le0468	Surveiller le problème de rejet dans le ruisseau des Gouttes dû à une entreprise à Recogne	LeRe0105	CC Lesse	chaque année	Protection
Libramont-Chevigny	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0180	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0147	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0024-3	Demander à la commune d'envoyer le courrier "type" aux propriétaires des déchets, principalement déchets verts, le long du Serpont, derrière l'entreprise Jardilux	LeDe0456		2022	Information
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0216	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0024-2	Faire retirer régulièrement les déchets sur le Serpont qui se trouvent juste en aval de l'entreprise Charlier	LeDe0077		chaque année	Travaux
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0131	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0031	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Libramont-Chevigny	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0472	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.		SPW/DGARNE/DEE/DESo, SPGE	2022	Etude
Marche-en-Famenne	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0480	Etudier les possibilités d'améliorer ou de résoudre le problème du rejet dans la Wamme de On à Hargimont	LeRe0394	IDELUX-Eau, CC Lesse	2022	Protection
Marche-en-Famenne	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0481	Etudier les possibilités d'améliorer ou de résoudre le problème du rejet dans la Wamme à On (tout près du collecteur amenant à la STEP)	LeRe0395	IDELUX-Eau, CC Lesse	2022	Protection
Marche-en-Famenne	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0055-1	Vérifier la conformité d'un rejet d'une habitation à Aye (Rue Devant le Bois, 59), dans le fossé qui rejoint les sources du rau du Pont dol Vau, située en zone d'assainissement collectif	LeRe0584		2022	Contrôle
Marche-en-Famenne	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		13Le0056-1	Etudier les possibilités de raccordement d'une habitation à Aye en assainissement autonome mais à proximité de la station d'épuration (n°72 rue de Serinchamps) qui rejette directement dans le Biran	LeRe0583	IDELUX-Eau	2022	Etude
Marche-en-Famenne	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0033	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Marche-en-Famenne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0164	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Marche-en-Famenne	DCE	06. Pesticides		10Le0484	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux (réalisation d'un cadastre des zones à gérer)		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Marche-en-Famenne	DCE	06. Pesticides		17Le0014	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Information
Marche-en-Famenne	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0181	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Marche-en-Famenne	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0129	Veiller à l'entretien du vuètement enjambant le ruisseau d'Entre Deux Falleux à Humain (rue de Borzileux), régulièrement obstrué par des embâcles naturelles	LeOu0819		chaque année	Travaux
Marche-en-Famenne	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0087	Etudier les possibilités de remettre dans son lit naturel le ruisseau d'Entre Deux Falleux à Humain, juste en aval de son passage sous la rue de Humain (promenade N°13) tout en respectant la ripisylve	LeEr1856	SPT_Lux, DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	2022	Travaux
Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0148	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0132	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0032	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Nassogne	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0052	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.			chaque année	Protection
Nassogne	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0034	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0165	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Nassogne	DCE	06. Pesticides		17Le0015	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Nassogne	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0182	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Nassogne	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0149	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives; inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et leur proposer des plantes indigènes de remplacement et nous tenir informés de la présence de Berce du Caucasse		CC Lesse	2022	Information
Nassogne	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0085	Mise en valeur du bac (trop plein du réservoir de Mormont)	LePa0145		2022	Travaux
Nassogne	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		13Le0088	Vérifier régulièrement et si nécessaire, nettoyer l'entrée des tuyaux (passage du Bonnier sous voirie et sous menuiserie le long de la Grand'Rue à Bande)	LeOu0361		chaque année	Travaux
Nassogne	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0033	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Nassogne, DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0133	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales			chaque année	Sensibilisation
Nassogne-PCDN, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0076	Recenser lors de l'inventaire les habitats susceptibles d'accueillir le triton crêté sur la commune de Nassogne		Nassogne, DNF - Cantonnement de Nassogne	chaque année	Inventaire
Paliseul	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0081	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.		CC Lesse	chaque année	Protection
Paliseul	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0035	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Paliseul	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		20Le0090	Surveiller que le SEI (Système d'Épuration Individuelle) de l'habitation (parcelle cadastrale PALISEUL 1 DIV/PALISEUL/A0397M) à la Tannerie à Paliseul soit entretenu régulièrement pour assurer son bon fonctionnement	LeRe0697		2022	Contrôle
Paliseul	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0097	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, CC Semois-Chiers, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Paliseul	DCE	06. Pesticides		13Le0201	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse, CC Semois-Chiers, DNF - Cantonnement de Bouillon	2022	Gestion
Paliseul	DCE	06. Pesticides		17Le0016	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Paliseul	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		10Le0537	Réparer le pont sur le ruisseau de Framont sous une voirie communale (chemin)	LeOu0011	SPT_Lux - cours d'eau	2022	Gestion
Paliseul	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0183	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Paliseul	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0100	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse, CC Semois-Chiers	2022	Information
Paliseul	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0219	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		CC Lesse, DNF - Cantonnement de Bouillon	2022	Sensibilisation
Paliseul	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0013-2	Retirer régulièrement les déchets le long du Rau des Tchenes près de la STEP de Maissin (au pied du talus de N808)	LeDe0001		chaque année	Gestion
Paliseul	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0138-3	Retirer régulièrement les déchets en berge gauche du ruisseau de Framont au niveau du chemin de la rue du Brou	LeDe0545		chaque année	Gestion
Paliseul	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0103	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse, CC Semois-Chiers	chaque année	Sensibilisation
Paliseul	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0034	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
PCDR - Paliseul	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0135	Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Frêne (chemin du Jardinnet)	LePa0129		2022	Travaux
PCDR - Paliseul	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0136	Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Framont (rue de la Dîme)	LeCa0004		2022	Travaux
PCDR - Paliseul	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0151	Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Carlsbourg (rue Champs-Javaux)	LePa0109		2022	Travaux
PCDR - Paliseul	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0152	Restaurer et remettre en fonction la fontaine à Maissin (rue du Bois d'Haumont)	LePa0001		2022	Travaux
Rendeux	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0036	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Rendeux	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0166	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Rendeux	DCE	06. Pesticides		10Le0545	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0	2022	Gestion
Rendeux	DCE	06. Pesticides		17Le0017	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Rendeux	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0150	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Rendeux	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0134	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Rendeux	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0035	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Rochefort	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0548	Veiller au bon fonctionnement de la station de relevage, dans la rue des grottes à Han-sur-Lesse (quartier du Mwé Tchîn), vers la station d'épuration	LeRe0108	INASEP	2022	Protection
Rochefort	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0551	Veiller à résoudre les problèmes de rejets dans le Biran à Rochefort dans la rue de Ciney (N949)	LeRe0665		2022	Protection
Rochefort	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0125	Veiller à résoudre le problème du rejet (rejet d'une habitation secondaire) dans la Lesse à Belvaux (Rochefort) en amont de l'ancienne zone de Baignade de Belvaux	LeRe0675		2022	Travaux
Rochefort	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0037	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0167	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Rochefort	DCE	06. Pesticides		10Le0569	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Rochefort	DCE	06. Pesticides		17Le0018	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Information
Rochefort	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0185	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Rochefort	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0153	Entretien régulièrement l'entrée du voûtement sur le ruisseau de la Planche à Han-sur-Lesse	LeOu0126		chaque année	Gestion
Rochefort	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0151	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Rochefort	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0056	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0221	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Rochefort, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0154-5	Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse ((Rochefort 10 div/Mont-Gauthier/183M) Rue de Vachaux), sur les berges du Vachau, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau	LeDe0494		2022	Information
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	17Le0154-7	Courrier au particulier qui dépose les tontes de pelouse (parcelle cadastrale A1285n, rue de l'antenne juste en aval du pont), sur la berge droite du Cobri, le sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges des cours d'eau	LeDe0101		2022	Information
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0122-1	Sensibilisation des particuliers (habitation rue de Genimont, N94, Villers-sur-Lesse (Rochefort), parcelle cadastrale ROCHEFORT 9 DIV/VILLERS-S-LESSE/E0366) qui déposent les tontes de pelouse en masses sur en berge droite de la Wimbe, les sensibiliser aux	LeDe0565		2022	Sensibilisation
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0122-2	Sensibilisation des particuliers (parcelle cadastrale : ROCHEFORT 1 DIV/ROCHEFORT/B0160A004) qui déposent les tontes de pelouse en masses sur la berge droite du Biran à Rochefort, les sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur les berges d	LeDe0550		2022	Information
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0120-3	Faire retirer les déchets dans le ruisseau de Haie Lagaisse de part et d'autre du pont de la rue Rabanisse près de la croix Saint Jean à Rochefort	LeDe0109	CC Lesse	chaque année	Travaux
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0154-1	Retirer les déchets dans le Biran à Rochefort juste en aval du pont de la rue de la Libération (section du Biran avant la station essence en quittant Rochefort)	LeDe0451		2022	Gestion
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0154-4	Retirer régulièrement les déchets le long du Ry d'Ave juste en amont de son passage sous la N94	LeDe0507		chaque année	Gestion
Rochefort	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0154-6	Vérifier la légalité des remblais en berge gauche du Ry Doyen en amont du ravel (parcelle cadastrale A460d)	LeDe0110		2022	Législation
Rochefort	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0123	Etudier les possibilités de mettre en valeur la fontaine à Wavreille le long de la N899	LePa0136		2022	Etude
Rochefort	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0124	Faire réparer le pont enjambant le ry Doyen à Eprave au niveau de la rue du vieux Moulin (quelques pierres sont déchaussées en berge gauche en aval de son passage sous la rue)	LeOu0732		2022	Travaux
Rochefort	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0126	Demander au propriétaire de l'ouvrage en berge droite du ruisseau du Bois de Halleux à Buissonville, au niveau de la rue Gobinette (parcelle cadastrale : ROCHEFORT 11 DIV/BUISSONVILLE/B0009), de vérifier sa stabilité	LePb0057		2022	Travaux
Rochefort	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0128	Remettre en état l'aménagement de berge dégradé situé en berge gauche du ry de la planche à Han-sur-Lesse au niveau de la Rue de la Fontaine Saint-Martin, juste en amont d'une propriété privée.	LePb0066		2022	Travaux
Rochefort	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0135	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Rochefort	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0036	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Rochefort	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0571	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.		SPW/DGARNE/DEE/DESO, SPGE	2022	Etude

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Rochefort, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	20Le0127	Essayer de limiter l'expansion des renouées asiatiques en berge droite de la Lomme à Rochefort (au niveau de la passerelle) via des tests proposés par la CIEI en collaboration avec le DNF	LePi0069	DNF - Cantonnement de Rochefort, CIEI	2022	
Saint-Hubert	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0114	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.		CC Lesse	chaque année	Protection
Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0168	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Saint-Hubert	DCE	06. Pesticides		10Le0341	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Saint-Hubert	DCE	06. Pesticides		17Le0019	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Saint-Hubert	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0186	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Saint-Hubert	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0261	Etudier les possibilités de rouvrir le rau du Petit Vivier canalisé à Vesqueville (le long de la rue de la scierie)	LeOu0526	PCDR Saint-Hubert, SPT_Lux	2022	Travaux
Saint-Hubert	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0117	Envisager des aménagements en amont du voûtement situé rue du Paradis à Arville afin que les eaux de ruissellement rejoignent directement le ruisseau de Germainvau à ciel ouvert dans les pâtures.	LeOu0954	SPT_Lux	2022	Travaux
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0152	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0057	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0222	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0204-1	Inciter le riverain à retirer les déchets le long du ruisseau des Rochettes à Arville juste en aval de son passage sous la rue du rivage	LeDe0473		2022	Travaux
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0204-2	Inciter le riverain à retirer les déchets le long du ruisseau de Lorcy juste en amont de son passage sous la route de Rochefort (N803)	LeDe0471		2022	Travaux
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	13Le0197	Mise en valeur de l'ancien pont du vicinal enjambant le ruisseau du Petit Vivier à Vesqueville.	LePa0086	Saint-Hubert - PCDR	2022	Protection
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	13Le0297	Mise en valeur et réparation à l'identique de l'ancien pont du vicinal enjambant le Leupont à Vesqueville.	LePa0083		2022	Travaux
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés		13Le0136	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation	07.3. Communes	20Le0037	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0814	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.		SPW/DGARNE/DEE/DESo, SPGE	2022	Etude
Saint-Hubert, Grande Forêt de Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.1. Restauration et valorisation d'habitats ou de sources	13Le0213	Etudier les possibilités de réaménager le parc à gibier afin de mieux préserver le ruisseau de Chermont et cette zone située en Natura 2000 Haute-Wamme et Masblette (BE34029)	LeEr1527	DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, SPT_Lux	2022	Etude
SPT_Lux	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0109	Prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de 2ième catégorie		CC Lesse	chaque année	Information
STP_Namur	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0316	Prendre des mesures favorisant l'hydromorphologie et la biodiversité lors de toute intervention sur les cours d'eau non navigables		CC Lesse	chaque année	Gestion
STP_Namur	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0211	Assurer ses missions légales en matière de travaux ordinaires de curages, d'entretien et de réparation des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie			chaque année	Travaux
STP_Namur	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0319	Lutter de manière coordonnée d'amont en aval contre les plantes invasives le long des cours d'eau non navigables, en priorité la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya		CC Lesse	chaque année	Gestion
STP_Namur	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0216	Réaliser, au bénéfice des écoles et du grand public, des ateliers et animations de sensibilisation à la nature (dont un atelier "rivières")			chaque année	Sensibilisation



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
STP_Namur	Hors DCE/PGRI	09. Autres		13Le0317	Renforcer le rôle "conseiller technique et/ou juridique" auprès des communes (et par conséquent des citoyens) en matière d'appui technique et juridique à la gestion des cours d'eau non navigables			chaque année	Aide
STP_Namur	PGRI	04. Prévention - Autres préventions		17Le0214	Remettre un avis technique pour toute demande visant la réalisation d'un projet situé à proximité du cours d'eau ou dans la zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau			chaque année	Etude
STP_Namur	PGRI	07. Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières		17Le0212	Evacuer, dans les plus brefs délais, les entraves créant un risque non négligeable d'inondation des zones habitées ou sensibles			chaque année	Travaux
STP_Namur	PGRI	07. Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières		17Le0213	Appui technique dans le cadre de la stabiliser des berges qui le nécessitent			chaque année	Travaux
Tellin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0078	Dès qu'une nouvelle step ou des poses de collecteurs sont programmées sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminu			chaque année	Protection
Tellin	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0039	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Tellin	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0169	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Tellin	DCE	06. Pesticides		10Le0612	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Tellin	DCE	06. Pesticides		17Le0020	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Tellin	DCE	06. Pesticides		17Le0169	Sensibiliser les utilisateurs (agriculteurs remplissant les pulvérisateurs et particuliers utilisant du savon lors du lavage de leur véhicule) aux risques de pollution à la source des Cachets à Resteigne dont les eaux de ruissellement arrivent dans le rui	LePa0131	Phyteauwal, CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Tellin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0187	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Tellin	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0153	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Tellin	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	17Le0058	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.		SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	2022	Législation
Tellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0223	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Tellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0003-4	Surveiller les dépôts de déchets à Bure à la Croix Renkin aux abords de la source du Ruisseau de Derrière Aube	LeDe0483		chaque année	Travaux
Tellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	20Le0074	Faire retirer les déchets à Bure dans le Ry des Boyes (en aval de la rue de Belvaux) (déchets=tas de pneus agricoles)	LeDe0061		2022	Travaux
Tellin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0073	Etudier les possibilités de réparer le voutement, au dessus du ry des Revoz, sous le sentier de randonnée de la Croix Javelle sur la commune de Tellin avant qu'il ne s'affaisse complètement et engendre des problèmes d'écoulement par exemple	LeOu0912		2022	Travaux
Tellin	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés		13Le0137	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Tellin	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation	07.3. Communes	20Le0038	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Tellin,CC Lesse	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	10Le0953	Remettre en valeur l'ancienne fontaine-lavoir sur le Rau du Village à Resteigne	LePa0025	, Tourisme	2022	Travaux
Tellin-PCDN,Tellin, Société de pêche ' La Fario de Resteigne'	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0168-2	Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : suppression du secteur sous-terrain en amont du square du forgeron, ce qui résoudrait le risque d'effondrement du voutement actuel fortement dégradé	LeOu0088	SPT_Lux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	Etude

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Tenneville	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0170	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Tenneville	DCE	06. Pesticides		10Le0586	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Tenneville	DCE	06. Pesticides		17Le0021	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Tenneville	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0188	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Tenneville	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0154	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Tenneville	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés		13Le0138	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Tenneville	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation	07.3. Communes	20Le0039	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Wellin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0626	Trouver une solution pour remédier au problème des deux rejets (1 tuyau en PVC et une canalisation béton 400) dans le Ry d'Ave à Lomprez au niveau de la pêcherie	LeRe0048	IDELUX-Eau, CC Lesse	2022	Protection
Wellin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		10Le0627	Surveiller régulièrement que la vidange de la fosse septique de la salle du patro de Wellin (près CFV)	LeRe0042	IDELUX-Eau, CC Lesse	chaque année	Protection
Wellin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0226	Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets.		CC Lesse	chaque année	Protection
Wellin	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0069	Vérifier le bon raccordement à l'égout des habitations dont les terrains bordent la rue de Libin à Halma	LeRe0700	IDELUX-Eau	2022	Inventaire
Wellin	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0041	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		IDELUX-Eau, INASEP, CC Lesse	2022	Information
Wellin	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0171	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau		CC Lesse, Centre de Michamps	2022	Sensibilisation
Wellin	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0067	Etudier les possibilités de mettre en place un anneau de puit dans la Lesse à Chanly pour éviter que les agriculteurs abîment le fond de la rivière en venant puiser de l'eau		DNF - Cantonnement de Libin, DCENN, CC Lesse	2022	Travaux
Wellin	DCE	06. Pesticides		10Le0632	Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux		Adalia 2.0, CC Lesse	2022	Gestion
Wellin	DCE	06. Pesticides		17Le0022	Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Adalia, CC Lesse	2022	Information
Wellin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0189	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		CC Lesse	chaque année	Information
Wellin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0134	Veiller à déboucher l'ouvrage au niveau du ruisseau d'Halma (en amont du restaurant du Père Finet) qui pour le moment crée une zone humide dans la prairie	LeOu0814		2022	Travaux
Wellin	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0063	Veiller à déboucher l'ouvrage sur le ry de Weri afin qu'il ne s'accroisse pas davantage et entrave complètement l'écoulement de l'eau	LeOu0901		2022	Travaux
Wellin	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0155	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement		CC Lesse	2022	Information
Wellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0225	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau		DNF - Cantonnement de Libin, CC Lesse	2022	Sensibilisation
Wellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.1. Verts	20Le0070-1	Sensibilisation des particuliers (ou du propriétaire de la pêcherie) qui déposent les tontes de pelouse le long du Ry d'Ave à Lomprez, rue de Gouba (juste derrière le bâtiment de la pêcherie), les sensibiliser aux risques de déposer ce type de déchets sur	LeDe0575		2022	Sensibilisation



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
Wellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0070-2	Sensibilisation des particuliers (à Bârzin, rue de Haut-Fay N835, au niveau du groupe de maisons N°93, 89, 88A) qui déposent des déchets divers sur les berges du Ry d'Ave	LeDe0442	CC Lesse, DNF - Cantonnement de Libin	2022	Information
Wellin	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	17Le0133-3	Retirer régulièrement les déchets le long du Ry d'Ave entre la station d'épuration de Wellin et le pont de l'autoroute E411 (déchets le long de la rue Fonds des Vaux)	LeDe0093		2022	Travaux
Wellin	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0072	Etudier les possibilités de remettre sous eau la fontaine/lavoir rue des Tilleuls à Chanly	LePa0016	CC Lesse, IDELUX-Eau	2022	Travaux
Wellin	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		17Le0178	Sensibiliser le propriétaire de l'étang le long du ruisseau de Parfondveau à aménager la prise d'eau pour son étang, afin que celle-ci ne constitue pas un obstacle à la libre circulation des poissons	LeOu0825	DCEP-SP	2022	Sensibilisation
Wellin	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés		13Le0139	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales		CC Lesse	chaque année	Sensibilisation
Wellin	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation	07.3. Communes	20Le0040	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
Wellin, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	20Le0071	Poser un panneau spécifiant qu'il est interdit de déverser des poissons rouges ou autres espèces exotiques (tortues de Californie par exemple...) au niveau de la mare près du parc à conteneur à Wellin	LeOu0946		2022	Information
Wellin, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	20Le0075	Poser un panneau spécifiant qu'il est interdit de déverser des poissons rouges ou autres espèces exotiques (tortues de Californie par exemple...) au niveau de la mare de Sohier			2022	Information
<b>Administrations régionales</b>									
Tous les partenaires	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses		CC Lesse, autres CC	chaque année	Travaux
Beauraing, DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0108	Vérifier la légalité du rejet de ferme dans le fossé sur la route menant à Wancennes	LeRe0246	Natagriwal	2022	Contrôle
Bièvre, DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		10Le0329	Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement de sa prise d'eau créant une entrave sur le ruisseau de Frouchi entre Graide-Station et Bièvre en aval de la rue de la gare	LeEn0317	STP_Namur cours d'eau	2022	Gestion
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		10Le0020	Entretien des cours d'eau: travaux de curage et de réparation			chaque année	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		10Le0021	Entretien des cours d'eau: entretien ripisylve			chaque année	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0020	Favoriser autant que possible l'utilisation du cheval de trait pour l'enlèvement des embâcles dans les cours d'eau			chaque année	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0108	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de 1ère catégorie		CC Lesse	chaque année	Information
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0151	Enlever l'atterrissement dans la Wamme, rue de la Wamme à Jemelle	LeEn0975		2022	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0166	Aménagement d'une passe à poissons sur le Vachau à Villers-sur-Lesse	LePa0110		2022	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0167	Aménagement d'une passe à poissons sur la Lomme en amont de Forrières	LeOu0365		2022	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0168	Equiper le barrage automatique sur la Lomme à Rochefort pour permettre la remontée du poisson en aval de la ville	LeOu0146		2022	Travaux
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0169	Aménagement d'une passe à poissons sur la Wimbe à Villers-sur-Lesse	LeOu0194		2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DCENN_Na	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0170	Sécurisation des lignes de chemin de fer le long de la Lomme (consolidation des pieds des talus, entretien de la ripisylve susceptible de tomber sur les voies)			chaque année	Travaux
DCENN_Na	PGRI	19. Autres		20Le0144	Coordination du Comité Technique par Sous-bassin Hydrographique relatif à la Lesse et ses affluents.		CC Lesse	chaque année	Coordination
DCENN_Na	PGRI	19. Autres		20Le0145	Mise en place et participation à la tenue de l'enquête publique pour la cartographie de l'aléa d'inondation et les PGRI.		CC Lesse	chaque année	Coordination
DCENN_Na	PGRI	19. Autres		20Le0147	Placement des repères de crue (Mesure Globale 13)		CC Lesse	chaque année	Analyse
DNF	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles		17Le0218	Informier la cellule de coordination pour tout projet situé en Natura2000 en lien avec l'eau (zone humide, plantes invasives...), porté par le DNF et financé par le PDR		CC Lesse	2022	Information
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-106	Faire clôturer le cours d'eau (Le Biran-à Focant en aval de la rue Saint Jacques) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0924	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-109	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Petit Biran-en amont de la rue de Gozin à Gozin)	LeEr0919	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-110	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Petit Biran-en amont de la rue de Gozin à Gozin)	LeEr0920	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-120	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Javingue juste en amont de la rue des Ardennes) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0825	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-121	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Javingue en aval de la rue des Ardennes et de la future STEP) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0895	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-123	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Javingue en amont de la rue de Sevry) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1641	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-132	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Petit Biran-à Focant, en amont de la rue de Neuville)	LeEr0918	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-147	Faire aménager l'accès au cours d'eau de part et d'autre du ponton (LeHilan-à Beauraing près du Bois de Grande Loire) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0824	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-148	Faire clôturer le cours d'eau (LeHilan-à Beauraing près du Bois de Grande Loire) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0888	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-150	Faire clôturer le cours d'eau (LeHilan-à Beauraing juste en amont de la rue de Givet (N40)) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0823	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-151	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Beauraing juste en aval de la rue de Givet (N40)) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0822	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-152	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Beauraing à 150m en aval de la rue de Givet (N40)) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0821	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-153	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Beauraing à 400m en aval de la rue de Givet (N40)) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0896	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-154	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-près de Baronville en amont de l'étang) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0820	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-155	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-près de Baronville en aval de l'étang) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1643	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-156	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Hilan-à Baronville à 350m en amont de la rue Vieille)	LeEr1644	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-158	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Hilan-à Baronville à l'est de la rue menant à Maisoncelle)	LeEr0818	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-159	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Baronville à l'est de la rue menant à Maisoncelle) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0817	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-160	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-à Baronville à l'est de la rue menant à Maisoncelle) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0816	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-162	Faire clôturer le cours d'eau (Le Hilan-en aval de la rue de Houyet entre Wiesme et Baronville) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0810	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-163	Faire clôturer le cours d'eau (L'Hilan-au sud de Wiesme à la confluence avec un ruisseau anonyme) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0811	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-165	Faire clôturer le cours d'eau (L'Hilan-au sud de Wiesme à la confluence avec un ruisseau anonyme) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0813	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-168	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le ruisseau de Maisoncelle-dans la prairie derrière les dernières maisons de la rue de Maisonnelles)	LeEr0806	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-169	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le ruisseau de Maisoncelle-entre Wiesme et Maisoncelle)	LeEr0891	CC Lesse	2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-171	Faire clôturer le cours d'eau (le ruisseau du Bois d'Eclaye-à Froidfontaine à l'est de la rue de Honnay) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0828	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-172	Faire clôturer le cours d'eau (le ruisseau du Bois d'Eclaye-à Froidfontaine à l'est de la rue de Honnay) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0829	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-173	Faire clôturer le cours d'eau (le ruisseau du Bois d'Eclaye-à Froidfontaine à l'est de la rue de Honnay) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0830	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-214	Faire clôturer le ruisseau du Ponchery (2ème catégorie) juste en aval de la route d'Honnay	LeEr0878	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-215	Faire clôturer le ruisseau du Ponchery (2ème catégorie) juste en aval de la route d'Honnay	LeEr0877	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-375	Faire clôturer le cours d'eau (le Rau de la Snaye à Pondrôme, en amont de son passage sous la N40) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0949	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-376	Faire clôturer le cours d'eau (le Rau de la Snaye à Pondrôme, en amont de son passage sous la N40) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0873	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-377	Faire clôturer le cours d'eau (le Rau de la Snaye à Pondrôme, en amont de son passage sous la N40) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0874	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-378	Faire clôturer le cours d'eau (le Rau de la Snaye à Pondrôme, en amont de son passage sous la N40) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0875	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-381	Réaménager l'accès au cours d'eau, la clôture étant inefficace à cet endroit (le petit Biran juste en aval de son passage sous la rue de Gozin entre Gozin et Martouzin-Neuville) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1634	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-382	Faire clôturer le cours d'eau (Le Biran à Focant) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0923	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-385	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau des Fagnes à Honnay juste en amont de sa confluence avec le rau de Gonyon) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0876	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-16	Faire clôturer l'Hileau à Baronville, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0897		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-17	Faire clôturer le ruisseau de Snaye pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0797		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-18	Faire clôturer le ruisseau du Bois d'Eclaye pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0871		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-19	Faire clôturer le ruisseau du Bois d'Eclaye pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0827		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-20	Faire clôturer le ruisseau du Bois d'Eclaye pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0788		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-21	Faire clôturer le ruisseau du Bois d'Eclaye pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0880		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Beauraing	DCE	06. Pesticides		13Le0261	Sensibiliser les producteurs de sapins de Noël face aux risques liés au traitement par pesticides des parcelles situées à proximité des cours d'eau		Beauraing, CC Lesse	2022	Sensibilisation
DNF - Cantonnement de Beauraing	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0012	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Beauraing, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Beauraing	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	10Le0071	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau	LeEr0955	CC Lesse	2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Beauraing	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-22	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux (semis naturels) en bordure de cours d'eau (le long du ruisseau de L'Hilan, en bordure ouest de la forêt domaniale des Longues Virées)	LeEr0898		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-103	Faire clôturer le cours d'eau (le Rau Rau Du Pré Aux Trembles-en aval des sources) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0655	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-83	Faire clôturer le cours d'eau (le rau d'Herbois-en aval du moulin d'Herbois) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0677	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-86	Faire clôturer le cours d'eau (le rau de Graide-en amont de la pêcherie) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0652	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-91	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau des Baiwez-en aval de la rue de la Wiaule à Bièvre) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0665	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-22	Faire clôturer les sources d'un affluent du Rancenne (au sud-ouest du Monument du Maquis) pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0627		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-23	Faire clôturer le ruisseau de Frouchy pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0615		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0021	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Bièvre, Gedinne, CC Lesse, DCENN	2022	Protection



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-13	Faire respecter la distance réglementaire des plantations ou de semis naturels de résineux en bordure de cours d'eau (aux sources du lieu-dit les Baiwez)	LeEr0714		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-14	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau (le Rau de Quérisseul-au sud de la rue Bellefontaine à Bièvre)	LeEr0691		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-18	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau (le Rau du We Moray-aux sources, au nord-est du bois de Stayisse)	LeEr0698		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-20	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau (le Rau anonyme-à Naomé à l'est du lieu-dit le Trou Lobié)	LeEr0700		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Bièvre	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	17Le0183-1	Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux en bordure de cours d'eau (ruisseau de Quérisseul) à Bièvre	LeEr0690	Bièvre	2022	Sensibilisation
DNF - Cantonnement de Bouillon	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0013	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Paliseul, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-166	Faire clôturer le cours d'eau (le ruisseau de Maisoncelle-en aval de l'étang Binamé) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0994	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-167	Faire clôturer le cours d'eau (le ruisseau de Maisoncelle-en amont de l'étang) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0962	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-353	Faire clôturer le cours d'eau (le rau anonyme ORI=246832 à ses sources à Falmagne, non loin de la N95) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0759	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-354	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse à sa confluence avec le Rau du Fossé de Chavia non loin du château de Walzin) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0758	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-355	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse en amont du château de Walzin) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0763		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-358	Faire clôturer le cours d'eau (Le rau de Vesse en aval de son passage sous la route du mémorial Halifax) pour empêcher l'accès du bétail après avoir vérifié l'affectation de la prairie (pâture ou pré de fauche)	LeEr1012	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-360	Faire clôturer le cours d'eau (Le rau anonyme ORI=246502 derrière le cimetière de Finnevaux) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0975	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-363	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse au lieu-dit Erwé) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0990	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-366	Faire clôturer le cours d'eau (Le Ri Pierre en aval de son passage sous la N911) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0965	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-15	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse au château de Walzin) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1861		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Dinant	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0014	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Dinant, Houyet, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Libin	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0015	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Libin, Daverdisse, Wellin, CC Lesse,	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		17Le0219	Surveiller l'écoulement de fumier dans la Hédrée (près du lieu-dit Trifoi) et en informer le DPC qui se chargera du suivi éventuel	LeRe0642	CC Lesse	2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0019	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Marche-en-Famenne, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-28	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau (rau de Magny au lieu-dit "sous la fagne de Buzin")	LeAu0124		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-3	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau (Rau dit Pecheu Ry)	LeEr1395		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne	Hors DCE/PGRI	09. Autres		13Le0060	Vérifier la légalité du détournement du cours d'eau "L'Eau Derrière le Bois" au lieu-dit "Sur le Jardinnet"	LeAu0058		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-300	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de la Fosse, juste en aval de sa confluence avec le ruisseau de la Haie Gerlache à Ambly) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1061	CC Lesse	2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-302	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de la Fosse, à sa confluence avec un ruisseau non classé ORI=234602 au lieu dit Bois Trinau) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1062	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-303	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de la Fosse, à sa confluence avec un ruisseau non classé ORI=234622) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1063	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-304	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de la Pepinette, en amont d'étang sur ce même ruisseau le long de la route d'Harsin) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1068		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-305	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Boccogne, à ses sources à Nassogne) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1077	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-306	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Saufosse, en amont de sa confluence avec la Wamme à Bande) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1081	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-307	Faire clôturer le cours d'eau (Le Bonnier, en amont de sa confluence avec la Wamme à Bande le long de la Grand Rue) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1092	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-308	Faire clôturer le cours d'eau (Le Bonnier, en aval de son passage sous la route de Fonzy à Bande) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1058	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-309	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Veni, en amont de son passage sous la route de Wavreille à Lesterny) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1070	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0016	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Nassogne, Tenneville, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-29	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau le long du ruisseau de Veni au lieu-dit le Ronchy (rue de Hérimont) au nord de Lesterny	LeEr1099		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	17Le0209	Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux (semis naturels) en bordure du ruisseau des Compagnons au nord-est du lieu-dit Crevai	LeEr1767		2022	Information
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.4. Résineux proches des berges	17Le0210	Sensibiliser le propriétaire à la distance réglementaire des résineux (semis naturels) en bordure du ruisseau de Nanfurnal au sud du lieu dit Tier Saint-Léonard	LeEr1768		2022	Information
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-5	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau de la Pisserotte	LeEr1124	CC Lesse	2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-7	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau du Ry de Baileu (en aval du croisement avec la N889)	LeEr0739		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-207	Faire réaménager l'accès du bétail au cours d'eau (Le Ry d'Ave-à Auffe, juste en amont de son passage sous la rue de Resteigne)	LeEr0402	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-208	Faire clôturer le cours d'eau (Le Ry d'Ave-à Han-sur-Lesse juste en amont de sa confluence avec la Lesse)	LeEr0406	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-227	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau de Vesî près de Navaugle au nord du lieu-dit "Fosse à l'argile") pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0475	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-228	Faire clôturer le cours d'eau (le Vachaux entre Frandeux et Navaugle à nord du bois des Grosses Haies) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0385	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-231	Faire clôturer le cours d'eau (le Biran à Rochefort près de la confluence avec la Lomme) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0492	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-243	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe en amont de Lavaux-Sainte-Anne à l'ouest du lieu-dit "Tienne du Bi") pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0500	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-245	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe un peu avant la confluence avec le Rau de Gongon) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0485	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-247	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe en aval de la rue de Genimont) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1655	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-249	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe près de Genimont à l'ouest du bois de la Héronnerie) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0486	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-251	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe près de Genimont à l'ouest du bois de la Héronnerie) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1657	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-253	Faire clôturer le cours d'eau (la Wimbe à Villers sur Lesse au lieu-dit Grand Pachis juste en amont avec la confluence avec la Lesse) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0509	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-254	Faire clôturer le cours d'eau (le Cobri près de Lessive juste en amont de la rue de l'Antenne) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0464	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-255	Faire clôturer le cours d'eau (le Cobri près de Lessive derrière le cimetière) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0463	CC Lesse	2022	Travaux

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-256	Faire clôturer le cours d'eau (le Cobri près de Lessive en amont du cimetière) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0462	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-258	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse juste en amont de la station d'épuration d'Han-sur-Lesse) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0423	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-260	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse à 500m de la confluence avec la Lomme) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0420	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-262	Faire clôturer le cours d'eau (La Lesse juste avant la confluence avec la Lomme) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0419	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-265	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse en amont du pont de la route Eprave-Lessive) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0481	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-266	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse en aval du pont de la route Eprave-Lessive) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0480	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-267	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse en aval du 2ème pont de la route Eprave-Lessive) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0478	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-268	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse entre Lessive et Villers-sur-Lesse) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0477	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-269	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse à Villers-sur-Lesse en amont de la rue des platanes-N918) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0439	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-270	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse à Villers-sur-Lesse en aval de la rue des platanes-N918) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0407	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-271	Faire clôturer le cours d'eau (la Lesse à Villers-sur-Lesse entre le ravel et la ferme de Naron) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr0440	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-334	Faire clôturer le cours d'eau (berge gauche) (Le Rau de Reux en amont des étangs le long de la rue Le Claviat) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1339	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-335	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau de Reux en amont de la N982 à Conjoux) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1337	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-337	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau de Conjoux à Conjoux, entre son passage sous les routes rue de la Chapelle et route de conjoux) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1334	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-338	Faire clôturer le cours d'eau (Le Rau de Conjoux en aval de son passage sous l'E411) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1313	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-10	Faire clôturer le ruisseau anonyme juste en aval de l'Etang des frères Mathieu, affluent du Biran, à Rochefort, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 1 DIV/ROCHEFORT/B0360C)	LeEr0488		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-11	Vérifier l'affectation de la prairie traversée par le ruisseau anonyme longeant la N949, affluent du Biran, à Rochefort, le cas échéant faire clôturer le cours d'eau afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 1 DIV/ROC)	LeEr0497		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-12	Faire clôturer le ruisseau d'Aulne en non classé, affluent du Rau d'Aulne en 2ème catégorie, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau	LeEr0568		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-5	Faire clôturer le ruisseau d'Aulne afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 9 DIV/VILLERS-SUR-LESSE/C0386 A)	LeEr0389		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-6	Faire réaménager l'accès aménagé en berge droite du ruisseau anonyme, affluent du Ry d'Ave à Auffe, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 7 DIV/AVE-ET-AUFFE/B0669B)	LeEr0408		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-7	Faire réaménager l'accès aménagé au source du ruisseau de la Planche, longeant la rue de la fontaine Saint-Martin à Han-sur-Lesse, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 4 DIV/Han-sur-Lesse/A0166E)	LeEr0413		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-8	Vérifier l'affectation de la prairie (bétail ou prairie de fauche) aux sources du ruisseau de Namorimont à Mont-Gauthier et le cas échéant faire clôturer la source (parcelle cadastrale ROCHEFORT 10 DIV/MONT-GAUTHIER/A0674E)	LeEr0433		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-9	Faire clôturer le ruisseau anonyme, affluent de la Lesse, à Villers-sur-Lesse, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale ROCHEFORT 9 DIV/VILLERS-SUR-LESSE/B0988A)	LeEr0476		2022	Législation
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	06. Pesticides		17Le0207	Rappeler au riverain l'interdiction et le danger de pulvériser le long de la Lesse juste en amont du barrage à Lessive	LeAu0148		2022	Information
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	06. Pesticides		17Le0208	Rappeler au riverain l'interdiction et le danger de pulvériser le long de la Lesse à Han-sur-Lesse juste en aval de la confluence de la Lesse avec son bras artificiel	LeAu0149		2022	Information



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
DNF - Cantonnement de Rochefort	DCE	06. Pesticides		20Le0154	Faire respecter la distance réglementaire de pulvérisation de pesticides sous des clôtures à gibier de part et d'autre du ruisseau de Namorimont à Mont-Gauthier	LeAu0242		2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Rochefort	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0017	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Rochefort, Ciney, CC Lesse, DCENN	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-290	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Chermont, à 250m en aval de son passage sous la N849 à Saint-Hubert) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1403	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-291	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Chermont, juste en aval de son passage sous la N803 à Saint-Hubert) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1424	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-293	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Nareday, le long de la route de Poix à Saint-Hubert) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1398	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-295	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Leupont, en amont de son passage sous la route d'Hatival à 200m d'un point de pompage au lieu-dit Font du Petit Maçon) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1453	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-296	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Leupont, en amont de son passage sous la route d'Hatival à 250m d'un point de pompage au lieu-dit Font du Petit Maçon) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1450	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-297	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Leupont, juste en aval de son passage sous la route d'Hatival) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1451	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0001-298	Faire clôturer le cours d'eau (Le ruisseau de Leupont, au Moulin d'en Haut) pour empêcher l'accès du bétail	LeEr1452	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		17Le0257-1	Faire clôturer le Leupont (en amont du captage du Petit Maçon) pour empêcher l'accès du bétail (aux environs de la parcelle A1367b)	LeEr36	CC Lesse	2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-13	Faire clôturer le ruisseau anonyme non classé, affluent du Linson, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau dans le "Champ Sainte Marguerite" (parcelle cadastrale SAINT-HUBERT 3 DIV/AWENNE/A1009A)	LeEr1412		2022	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		20Le0133-14	Faire clôturer le ruisseau anonyme non classé, affluent de la Masblette, afin d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (parcelle cadastrale SAINT-HUBERT 3 DIV/AWENNE/A2019A)	LeEr1414		chaque année	Travaux
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0018	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent		Saint-Hubert, Tellin, Libramont-Chevigny, CC Lesse,	2022	Protection
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-40	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux (semis naturels) en bordure du ruisseau de Baichamps	LeEr0354	Libramont-Chevigny	2022	Contrôle
DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	05.4. Résineux proches des berges	13Le0002-52	Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure du ruisseau non classé (ORI 233422) au lieu-dit le Bèyôli en zone Natura 2000 (BE34029)	LeEr1520	Saint-Hubert (à confirmer)	2022	Contrôle
GTI	PGRI	19. Autres		20Le0143	Elaboration et suivi du Plan de Gestion des Risques d'inondation pour le district hydrographique de la Meuse, comprenant le sous-bassin hydrographique de la Lesse		CC Lesse	chaque année	Plan
Nassogne, DNF - Cantonnement de Nassogne	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0133	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales			chaque année	Sensibilisation
SPW - ARNE - DEE - DESU	DCE	09. Activités récréatives		10Le0053	Transmettre à la cellule de coordination du CR les profils des zones de baignade (5 sur le sous-bassin) mis à jour			chaque année	Communication
SPW - ARNE - DEE - DESU	DCE	09. Activités récréatives		20Le0136	Informier systématiquement la cellule de coordination de tout dépassement des normes liées à la qualité des eaux de baignade durant la période balnéaire			chaque année	Information
SPW - ARNE - DEE - DESU	Hors DCE/PGRI	07. Subsidés	07.1. SPW	17Le0234	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière			chaque année	Subside
SPW - ARNE - DEE - DESU	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0135	Transmettre les résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'adoption des plans de gestion visés par la DCE			2020	Information
<b>Acteurs locaux</b>									
Tous les partenaires	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses		CC Lesse, autres CC	chaque année	Travaux
Beauraing, Office de Tourisme de Beauraing	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0109	Etudier les possibilités de remettre en valeur le circuit de l'eau créée sur la commune de Beauraing	LePa0044	CC Lesse, CC Haute-Meuse	2022	Etude

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
CC Lesse, IDELUX-Eau - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, INASEP	Hors DCE/PGRI	02. Déchets		13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		Communes partenaires, Sociétés de pêche locales, autres CC, SA 'Grottes de Han'	chaque année	Sensibilisation
Comité Royal Amicale des Pêcheurs Lomme et Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	13Le0338	Analyse des critères génotypiques de la population de truites sur le Ruisseau de Jawet près de Villers-sur-Lesse et étude de conservation et de mise en valeur du ruisseau frayères		Donation Royale, DCP-SP	2022	Etude
CWEPSS	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles		17Le0226	Diffusion régulière (sous formes d'articles) d'information sur le karst situé dans le bassin de la Lesse dans l'éco-karst			chaque année	Information
CWEPSS	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles		17Le0227	Mise à jour en continu des données de l'Atlas du karst Wallon et ce y compris dans les zones où une monographie a déjà été publiée comme les zones concernant le sous-bassin de la Lesse			chaque année	Inventaire
CWEPSS	Hors DCE/PGRI	09. Autres		20Le0165	Projet Epukarst sur le sous-bassin de la Lesse : étude de la présence du nitrate dans les eaux souterraines au niveau du double recoupement de méandre souterrain de Furfooz		SPGE, ISSEP, SANIFOX, CC Lesse	2022	Etude
Euro Space Center	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	10Le0939	Veiller à la sauvegarde du milieu naturel proche des installations de l'Eurospacecenter, en particulier l'ancienne carrière de kaolin, le ruisseau de Marsault, la tourbière de la « Fange Mariette » ...		DNF - Cantonnement de Libin	chaque année	Protection
Euro Space Center	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0941	Organiser le stage « objectif Terre -Earth Camp» dans un but de sensibilisation à la protection de l'environnement			chaque année	Sensibilisation
Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0141	Suivi des caches à poissons placées dans la Lomme le long de la rue de Dewoin			chaque année	Etude
Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0142	Etudier les possibilités de lever l'obstacle sur le ruisseau de la Prairie, affluent de la Lesse au lieu-dit Les Demoiselles à Villance (Libin), afin d'en refaire un cours d'eau frayère. (obstacle engendré par la prise d'eau pour la production hydroélectrique)		DNF, service de la pêche, SPT_Lux	2022	Etude
Gal Nov'Ardenne	DCE	10. Valoriser les ressources stratégiques en eau		20Le0132	Présenter les résultats/les analyses obtenus dans le cadre de la fiche "Etude des ressources alternatives à l'eau de Distribution" au cours d'événements divers		CC Lesse	2021	Sensibilisation
Geopark Famenne-Ardenne Unesco	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.1. Restauration et valorisation d'habitats ou de sources	20Le0155	Valorisation des géosites situés sur le geopark Famenne-Ardenne Unesco via la pose de panneaux descriptifs à destination du grand public (sous réserve d'accord de subsides régionaux)		CC Lesse, CC Ourthe	2022	Information
GRIMM	Hors DCE/PGRI	02. Déchets		13Le0344	Continuer à participer au nettoyage de printemps et à encadrer des groupes et écoles dans le cadre de "l'opération communes et rivières propres / BeWapp"		Marche-en-Famenne, IDELUX-Eau	chaque année	Sensibilisation
GRIMM	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	17Le0285	Réparer la passerelle enjambant le Biran à Humain	LeOu0867	Marche-en-Famenne, SPT_Lux, CC Lesse	2022	Travaux
GRIMM	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0148	Restaurer les abreuvoirs, rue des bacs à Roy			2022	Travaux
GRIMM	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	20Le0150	Restauration de la fontaine de Grimbiémont			2022	Travaux
GRIMM	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	13Le0064	Etudier les possibilités de la mise en valeur du lavoir sur les berges de la Wamme à Hargimont (rue d'Ambly, juste en aval de sa confluence avec la Hédérée)	LePa0075	Marche-en-Famenne, DCENN, CC Lesse	2022	Travaux
GRIMM	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0149	Entretien et consolidation du Hargipont	LeOu0806	DCENN_Na	2022	Travaux
GRIMM	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.1. Restauration et valorisation d'habitats ou de sources	20Le0089	Installation de nichoirs et plantation de saules dans le Gerny pour recréer un habitat favorable à la chouette Chevêche			2022	Gestion
GRIMM	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0088	Poursuivre l'opération annuelle de protection des batraciens lors des migrations printanières au lieu-dit La Rochette à Hologne		Marche-en-Famenne	chaque année	Protection
GRIMM	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0156	Entretien des mares à batraciens le long du Biran à Humain		CC Lesse, Marche-en-Famenne	2022	Travaux
Houyet, Dinant, Lesse Kayaks SA	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	10Le0403	Trouver une solution durable pour le nettoyage des berges le long de la Lesse en aval de Houyet		DNF - Cantonnement de Dinant, CC Lesse, Fondation Cyrus	2022	Gestion
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0197	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement		Communes partenaires, SPGE	chaque année	Travaux
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0198	Finalisation de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques		Communes partenaires, SPGE	chaque année	Etude

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0199	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes (Dihec), assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration		Communes partenaires, SPGE	chaque année	Travaux
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0200	Préservation et développement de la biodiversité sur nos sites d'exploitation et lors de l'étude de nouveaux projets d'assainissement		Communes partenaires	chaque année	Protection
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0137	Accompagner les communes pour l'amélioration du taux de raccordement des habitations en zone d'assainissement collectif			chaque année	Etude
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0138	Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une STEP ou dont la STEP est en construction.		CC Lesse	chaque année	Obligation
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0173	Construction du collecteur de Awenne			2022	Travaux
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0174	Construction de la station d'épuration de Awenne			2022	Travaux
IDELUX-Eau	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0175	Egouttage des rues Calozet, Tombois et Souvenir à Awenne			2022	Travaux
IDELUX-Eau	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		20Le0139	Accompagnement des particuliers en zone d'assainissement autonome dans la GPAA			chaque année	Aide
IDELUX-Eau	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0202	Sensibilisation des différents publics cibles (particuliers, agriculteurs, communes, ...) à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées.		Communes partenaires	chaque année	Sensibilisation
IDELUX-Eau	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0203	Information et sensibilisation des candidats bâtisseurs et des professionnels de la construction aux problématiques eaux usées - eaux pluviales et aux obligations en matières d'assainissement et d'évacuation		Communes partenaires	chaque année	Sensibilisation
IDELUX-Eau	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0204	Sensibilisation du public scolaire à nos métiers et aux comportements adéquats à adopter à travers des visites de stations d'épuration, des animations en classes et dans nos stations d'épuration		Communes partenaires	chaque année	Sensibilisation
IDELUX-Eau	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0205	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets afin de limiter les impacts sur nos ouvrages et les cours d'eau		Communes partenaires	chaque année	Sensibilisation
IDELUX-Eau	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0206	Accompagnement particulier des communes concernées par les modifications de PASH afin d'assurer le respect des nouvelles impositions adéquates		Communes partenaires	chaque année	Information
INASEP	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0157	Mise en oeuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement.			chaque année	Travaux
INASEP	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0158	Poursuite de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques.			chaque année	Etude
INASEP	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0159	Préparation des plans trienaux : aide à la définition des investissements prioritaires tels que définis par le contrat d'égouttage.			chaque année	Plan
INASEP	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0160	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration.			chaque année	Travaux
INASEP	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		20Le0161	Sensibilisation des Communes et des particuliers à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées.			chaque année	Sensibilisation
INASEP	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		20Le0162	Apport d'une aide aux Communes et aux particuliers dans la gestion des zones d'assainissement autonome de manière à y assurer un traitement approprié : aide à l'application de la législation en vigueur.			chaque année	Aide
INASEP	DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		20Le0163	Réalisation des études de zone dans les zones prioritaires (assainissement autonome).			chaque année	Etude



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
INASEP	DCE	03. Gestion des eaux pluviales		20Le0164	Au cas par cas, étudier l'opportunité d'installer un égouttage séparatif dans le cadre des projets d'égouttage repris au plan triennal.			chaque année	Etude
Libin,CHTL	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	10Le0726	Restauration du lavoir-fontaine ( et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy)	LePa0099		2022	Travaux
Parc Naturel Ardenne Méridionale	Hors DCE/PGRI	09. Autres		20Le0153	Recherche de synergies entre le Parc Naturel Ardenne Méridionale et les Contrats de Rivière		CC Lesse, CC Semois-Chiers, CC Haute-Meuse	2022	Communication
Protect'Eau	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		17Le0223	Encadrement des agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre du "Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture" (PGDA)			chaque année	Information
Protect'Eau	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		17Le0224	Mise à disposition de brochures sur les thèmes développés par Protect'Eau en lien avec l'eau, le nitrate et les produits phytopharmaceutiques			chaque année	Information
Protect'Eau	DCE	06. Pesticides		20Le0060	Encadrement des agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise en oeuvre des mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau par les produits phytopharmaceutiques			chaque année	Information
SA 'Grottes de Han',UBS (PROTAC, clubs UBS locaux), Spéléo Club Rochefortois, Association Spéléo la Calestienne (ASC)	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0351	Nettoyage du gouffre de Belvaux		CWEPSS, CC Lesse	chaque année	Travaux
Saint-Hubert,Grande Forêt de Saint-Hubert	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.1. Restauration et valorisation d'habitats ou de sources	13Le0213	Etudier les possibilités de réaménager le parc à gibier afin de mieux préserver le ruisseau de Chermont et cette zone située en Natura 2000 Haute-Wamme et Masblette (BE34029)	LeEr1527	DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, SPT_Lux	2022	Etude
Tellin-PCDN,Tellin, Société de pêche ' La Fario de Resteigne'	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		17Le0168-2	Projet de remise à ciel ouvert de deux tronçons du ruisseau du Village à Resteigne : suppression du secteur sous-terrain en amont du square du forgeron, ce qui résoudrait le risque d'effondrement du voûtement actuel fortement dégradé	LeOu0088	SPT_Lux, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	Etude
UBS (PROTAC, clubs UBS locaux)	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0366	Nettoyage du "Trou Maulin" et du "Pré au Tonneau" à Rochefort		CWEPSS, Rochefort	chaque année	Travaux
UBS,Spéléo-J	DCE	09. Activités récréatives		13Le0364	Participer au "Big Jump" dans les Grottes de Han		SA 'Grottes de Han', CWEPSS, CRH de Han-sur-Lesse	chaque année	Sensibilisation
<b>Cellule de coordination</b>									
Tous les partenaires	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses		CC Lesse, autres CC	chaque année	Travaux
CC Lesse	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		17Le0217	Etude au cas par cas d'un rejet problématique recensé lors de l'inventaire pouvant concerné l'INASEP		INASEP	chaque année	Etude
CC Lesse	DCE	05. Agriculture - Apports en Nutriments		17Le0225	Partenariat avec les CR en tant que relais d'informations vers l'agriculteur et le citoyen à la problématique de la contamination des eaux par le nitrate et les produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux bonnes pratiques d'utilisation de ces intrants		Protect'Eau	chaque année	Information
CC Lesse	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0086	Fournir au STP_Namur les fiches d'inventaire liées à leur compétence relevées sur les cours d'eau du sous-bassin de 2ième catégorie en province de Namur		STP_Namur	chaque année	Inventaire
CC Lesse	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0228	Fournir à la DCENN_Namur les fiches d'inventaire liées à leur compétence relevées sur les cours d'eau du sous-bassin de 1ère catégorie		DCENN_Na	chaque année	Travaux
CC Lesse	DCE	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0001	Mise à disposition des fiches d'inventaire		tous les partenaires	chaque année	Inventaire
CC Lesse	DCE	10. Valoriser les ressources stratégiques en eau		20Le0131	Participation/Soutien au GAL Nov'Ardenne pour la fiche "Etude des ressources alternatives à l'eau de Distribution"		GAL Nov'Ardenne	2021	Concertation

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	10Le0871	Article de sensibilisation à la population pour la prévention, les dangers, et les alternatives aux plantes invasives			2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	20Le0084	Surveiller la recolonisation éventuelle de l'étang communal d'Ochamps (route de Nargaufay) par l'élodée de Nutall, une plante aquatique exotique envahissante	LeOu0771	Libin, CIEI	chaque année	Etude
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets		20Le0062	Etudier les possibilités de mettre en place des bâches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)		Toutes les communes partenaires	2022	Etude
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets		20Le0115	Réduire les déchets sur la Lesse entre Houyet et Anseremme dans le but d'atteindre une rivière "zéro déchets"		Fondation Cyrys, Houyet, Dinant, BeWapp,	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)		autres CR, tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	04. Ouvrages		20Le0081	Surveiller la stabilité de la protection de berge en berge droite du ruisseau d'Acremont en aval de la rue de Burtimpré à Jehonville (parcelles cadastrales : Bertrix 4 DIV/Jehonville/AO213, Bertrix 4 DIV/Jehonville/AO214E) (en zone d'aléa d'inondation moy	LePb0061	Bertrix	2022	Contrôle
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	17Le0229	Dans le cadre du projet Life-Intégré, aider le DEMNA a detecté la présence de moules (moule perlière, mulette épaisse, anodonte de canards principalement) dans les cours d'eau du sous-bassin de la Lesse			chaque année	Inventaire
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0113	Pilotage du suivi des travaux et des recommandations du plan de gestion avec le DNF et du suivi de la population et de la qualité de l'habitat de l'Agrion de Mercure avec le DEMNA		Beauraing, STP_Namur (à confirmer), DNF - Cantonnement de Beauraing (à confirmer), DEMNA (à confirmer),	chaque année	
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0152	Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion "After-Life Prairies bocagères 2020-203", s'assurer de la tenue des réunions de concertation en vue de la sauvegarde des populations d'agrion de Mercure		Beauraing, STP_Plux, DNF - Cantonnement de Beauraing, DEMNA,	chaque année	Coordination
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0062	Proposer un geocaching sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	LeAu0222	Bertrix, SI Bertrix	2020	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0066	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.		Dinant	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0071	Proposer un geocaching ou une balade, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.		Marche-en-Famenne	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		17Le0076	Proposer un geocaching, sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.		Saint-Hubert	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0080	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0084	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires		tous les partenaires	chaque année	Etude
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0281	Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différentes thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique "Bâche où est Charlie ?"		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		17Le0282	Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et naturel) via l'outil pédagogique "Cycles de l'eau"		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0002	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Bièvre, Bièvre, Gedinne	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0003	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Beauraing, Beauraing	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0004	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Dinant, Dinant, Houyet	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0005	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Bouillon, Paliseul	2022	Sensibilisation

Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0006	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Libin, Libin, Daverdisse, Wellin	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0007	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, Saint-Hubert, Tellin, Libramont-Chevigny	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0008	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Nassogne, Nassogne, Tenneville	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0009	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Neufchâteau, Bertrix	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0010	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Rochefort, Rochefort, Ciney	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0011	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt		DNF - Cantonnement de Marche-en-Famenne, Marche-en-Famenne	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0041	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du Programme d'Actions.		Beuraing	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0042	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Bertrix	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0043	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Bièvre	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0044	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Ciney	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0045	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Daverdisse	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0046	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Dinant	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0047	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Gedinne	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0048	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Houyet	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0049	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Libin	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0050	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Libramont-Chevigny	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0051	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Marche-en-Famenne	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0052	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Nassogne	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0053	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Paliseul	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0054	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Rendeux	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0055	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Rochefort	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0056	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Saint-Hubert	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0057	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Tellin	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0058	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Tenneville	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0059	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		Wellin	2022	Information
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0114	Sensibiliser les usagers de la Lesse entre Houyet et Anseremme durant l'été au respect de l'environnement		Dinant, Houyet, Fondation Cyrys	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	08. Information et sensibilisation		20Le0140	Proposer, à l'ensemble des partenaires, les panneaux d'exposition "Si j'étais une petite goutte d'eau", réalisés par la CWE PSS		CWE PSS	chaque année	Sensibilisation



Maître(s) d'œuvre	Catégorie	Thème	Sous-Thème Hors	N° de l'action	Intitulé	N° de l'observation	Partenaire(s)	Echéance	Nature
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	09. Autres		13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"		tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	09. Autres		13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		DCP-SP, tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	09. Autres		20Le0061	Etudier les possibilités de réaliser le projet "La mer commence ici" consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochoirs au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer en passant		Toutes les communes partenaires	2022	Etude
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	09. Autres		20Le0171	Rappeler aux usagers du camping "La Clusure" l'interdiction de construire des barrages/couloirs de pierres dans la Lomme		DNF - Cantonnement de Nassogne, DNF - Cantonnement de Saint-Hubert	2022	Sensibilisation
CC Lesse	Hors DCE/PGRI	09. Autres		20Le0172	Réaliser une fiche technique sur l'impact des barrages/couloirs de pierres dans les rivières			2022	Information
CC Lesse	PGRI	04. Prévention - Autres préventions		13Le0407	Information des riverains installés en bord de cours d'eau sur la nécessité d'y accéder pour l'entretien		Communes partenaires	2022	Information
CC Lesse	PGRI	12. Préparation - Sensibilisation du public et préparation		13Le0384	Diffusion de la nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation auprès des partenaires du CRLesse		GTI	2022	Information
CC Lesse	PGRI	12. Préparation - Sensibilisation du public et préparation		13Le0385	Diffusion de la nouvelle cartographie des risques de dommages dus aux inondations auprès des partenaires du CRLesse		Centre régional de Crise	2022	Information
CC Lesse	PGRI	19. Autres		13Le0408	Informations sur les travaux d'aménagement réalisés, les projets, les études, la sensibilisation, la solidarité amont-aval...			2022	Information
CC Lesse	PGRI	19. Autres		20Le0146	Communication annuelle sur l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des PGRI aux acteurs locaux du sous-bassin via leur bulletin de liaison/newsletter		DCENN	chaque année	Communication
CC Lesse, autres CC	Hors DCE/PGRI	09. Autres		13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars		Tous les partenaires	chaque année	Sensibilisation
CC Lesse, IDELUX-Eau - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, INASEP	Hors DCE/PGRI	02. Déchets		13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		Communes partenaires, Sociétés de pêche locales, autres CC, SA 'Grottes de Han'	chaque année	Sensibilisation
CR de la Province de Luxembourg	Hors DCE/PGRI	09. Autres		10Le0876	Organiser annuellement une 'Rencontre entre acteurs de la rivière' sur un thème spécifique repris dans les missions du Contrat de rivière en collaboration avec les autres Contrats de rivière de la Province de Luxembourg			chaque année	Sensibilisation
Daverdisse, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.2. Bâti	10Le0960	Poursuivre la remise en valeur de l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier "Les Scottons"	LePa0108	SI Daverdisse	2022	Travaux
Nassogne-PCDN, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.2. Protection d'espèces sensibles	20Le0076	Recenser lors de l'inventaire les habitats susceptibles d'accueillir le triton crêté sur la commune de Nassogne		Nassogne, DNF - Cantonnement de Nassogne	chaque année	Inventaire
Rochefort, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	01. Invasives	01.2. Espèces végétales	20Le0127	Essayer de limiter l'expansion des renouées asiatiques en berge droite de la Lomme à Rochefort (au niveau de la passerelle) via des tests proposés par la CIEI en collaboration avec le DNF	LePi0069	DNF - Cantonnement de Rochefort, CIEI	2022	
Tellin, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	03. Patrimoine	03.3. Culturel	10Le0953	Remettre en valeur l'ancienne fontaine-lavoir sur le Rau du Village à Resteigne	LePa0025	, Tourisme	2022	Travaux
Wellin, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	20Le0071	Poser un panneau spécifiant qu'il est interdit de déverser des poissons rouges ou autres espèces exotiques (tortues de Californie par exemple...) au niveau de la mare près du parc à conteneur à Wellin	LeOu0946		2022	Information
Wellin, CC Lesse	Hors DCE/PGRI	05. Habitats et espèces sensibles	05.3. Zones humides	20Le0075	Poser un panneau spécifiant qu'il est interdit de déverser des poissons rouges ou autres espèces exotiques (tortues de Californie par exemple...) au niveau de la mare de Sohier			2022	Information

## 6<sup>ème</sup> partie : budget et financement

Le tableau ci-dessous reprend le budget pour l'année 2020. Les budgets pour les années 2021 et 2022 seront calculés selon l'indice santé annuel <sup>72</sup>

**Tableau 25 : Budget 2020 reprenant le détail des postes budgétaires liés au fonctionnement du Contrat de rivière**

<u>Dépenses (en euros)</u>	<u>2020</u> <u>Budget</u>
-	-
620200 Rémunérations employées	163.000,00
Rémunérations étudiants	-
621000 Cotisations patronales d'assurances sociales	12.500,00
625000 Provision pécule de vacances	14.000,00
Reprise provision pécule de vacances	- 14.000,00
661000 Charges années antérieures (Préc.prof.)	
623100 Assurance Loi	2.000,00
623200 Médecine du travail	500,00
613255 Service social	1.500,00
Total "Frais du personnel"	179.500,00
613600 Frais de déplacements stagiaires	250,00
611026 Parking	20,00
613600 Frais de déplacements	5.980,00
Total "Frais de déplacements"	6.250,00
610000 Loyers, charges et entretien forfaitaire	7.000,00
610005 Locations salles	250,00
611000 Entretiens et réparations bâtiments loués	-
611005 Agencement locaux	1.000,00
612100 Téléphone	1.500,00
612130 Frais postaux	500,00
612300 Imprimés et fournitures de bureau	2.500,00
612310 Frais internet - hébergement nom de domaine	1.000,00
612410 Matériel divers	500,00
612420 Petit matériel de bureau	1.900,00
613015 Frais d'analyse	700,00
613125 Assurance véhicules agents	800,00
613135 Assurance RC	450,00
613256 Publications légales	200,00
613250 Comptabilité	2.200,00
614600 Missions réceptions, frais réunions	506,96
614660 Boissons bureau (café pour réunions,...)	250,00
614700 Documentation	250,00
614740 Frais Journées Wallonnes de l'Eau	4.000,00
614750 Animations, formations et séminaires	300,00

<sup>72</sup> Décision du CA du 1er mars 2019 – voir partie 1 du PA 2020-2022

614800	Vêtements professionnels	1.000,00
640500	Précompte mobilier	50,00
650100	Frais bancaires	500,00
660000	Charges exceptionnelles	-
	Total "Fonctionnement et loyer"	27.356,96
	Total "Sous traitance"	500,00
	Total "Sensibilisation"	1.000,00
	<b>Totaux</b>	<b>214.606,96</b>

Recettes (en euros)

-	-	-
		<b>2020</b>
730100	Parts des communes	44.328,08
736100	Subsides SPW	123.624,88
736110	Subside Journées Wallonnes de l'Eau	4.000,00
736200	Subvention Forem	18.000,00
736500	Aide Maribel	16.000,00
736300	Subventions provinces	8.654,00
749000	Autres produits d'exploitation	-
750000	Produit des immobilisations financières	-
	<b>Totaux</b>	<b>214.606,96</b>
	Différence recettes/dépenses	-



**Pour l'année 2020, montant de l'engagement de chaque commune et de chaque province et le montant de la subvention du SPW (calculé en fonction des montants communaux et provinciaux) dans la participation au financement du Contrat de rivière Lesse.**

Communes	Subvention
BEAURAING	4.377,50 €
BERTRIX	560,25 €
BIEVRE	1.669,96 €
CINEY	1.606,65 €
DAVERDISSE	1.434,53 €
DINANT	601,68 €
GEDINNE	118,77 €
HOUYET	3.264,06 €
LIBIN	4.043,22 €
LIBRAMONT-CHEVIGNY	1.817,72 €
MARCHE-EN-FAMENNE	3.643,12 €
NASSOGNE	3.693,71 €
PALISEUL	2.405,32 €
RENDEUX	77,10 €
ROCHEFORT	6.987,81 €
SAINT-HUBERT	3.665,45 €
TELLIN	1.774,35 €
TENNEVILLE	441,91 €
WELLIN	2.144,97 €
<b>TOTAL part communes</b>	<b>44.328,08 €</b>

Provinces	Subvention
Luxembourg	1.000,00 €
Namur	7.654,00 €
<b>TOTAL part provinces</b>	<b>8.654,00 €</b>

Service Public de Wallonie	Subvention
SPW	123.624,85 €
<b>TOTAL part SPW</b>	<b>123.624,85 €</b>

<b>Total général</b>	<b>176.606,93 €</b>
----------------------	---------------------

## 7<sup>ème</sup> partie : liste des partenaires et signatures

**Madame Céline TELLIER**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Pour la Province de Namur  
**Monsieur Denis MATHEN**, gouverneur

Représenté par **Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN**, député-président de la province de Namur

Pour la Province de Luxembourg  
**Monsieur Olivier SCHMITZ**, gouverneur

Représenté par **Madame Marie-Eve HANNARD**, députée provinciale en charge des Services Techniques et Cours d'eau

Pour le Contrat de rivière  
**Monsieur Jean-Pol LEJEUNE**, président du Contrat de rivière

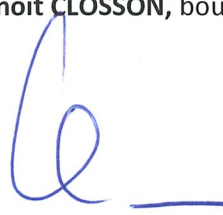


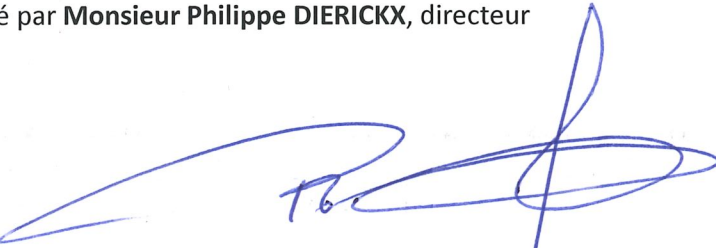
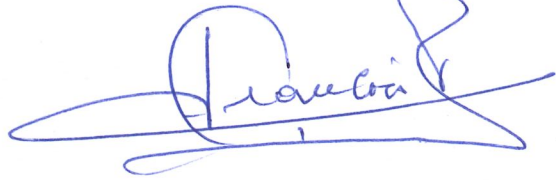

**Monsieur Guillaume RATY**, secrétaire du Contrat de rivière

Pour la Ville de BEURAING	<b>Monsieur Marc LEJEUNE</b> , bourgmestre, Représenté par <b>Monsieur Benoît ROLLAND</b> , échevin 	<b>Monsieur Denis JUILLAN</b> , directeur général 
Pour la Commune de BERTRIX	<b>Monsieur Mathieu ROSSIGNOL</b> , bourgmestre 	<b>Madame Marie-France ROBINET</b> , directrice générale  <b>DUFOUR J.-L.</b> Chef administratif
Pour la Commune de BIEVRE	<b>Monsieur Michaël MODAVE</b> , bourgmestre ff 	<b>Madame Olivier BRISBOIS</b> , directeur général 
Pour la Commune de CINEY	<b>Monsieur Frédéric DEVILLE</b> , bourgmestre Représenté par <b>Monsieur Jean-Marc GASPARD</b> , échevin 	<b>Madame Nathalie CONSTANT</b> , directrice générale 
Pour la Commune de DAVERDISSE	<b>Monsieur Maxime LEONET</b> , bourgmestre 	<b>Madame Cécile KIEBOOMS</b> , directrice générale 
Pour la Ville de DINANT	<b>Monsieur Axel TIXHON</b> , bourgmestre Représenté par <b>Monsieur Thierry BODLET</b> , échevin 	<b>Madame Martine PIRSON</b> , directrice générale f.f. 


Pour la Commune de GEDINNE	<b>Monsieur Vincent MASSINON</b> , bourgmestre Représenté par <b>Monsieur Pierre Rolin</b> , échevin 	<b>Madame Ginette BRICHET</b> , directrice générale
Pour la Commune de HOUYET	<b>Madame Hélène LEBRUN</b> , bourgmestre 	<b>Monsieur Nicolas GOBLET</b> , directeur général f .f. 
Pour la Commune de LIBIN	<b>Madame Anne LAFFUT</b> , députée bourgmestre Représentée par <b>Monsieur Luc BOSSART</b> , échevin 	<b>Madame Esther DUYCK</b> , directrice générale 
Pour la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY	<b>Monsieur Laurence CRUCIFIX</b> , bourgmestre 	<b>Monsieur Maximilien GUEIBE</b> , directeur général 
Pour la Ville de MARCHE-EN-FAMENNE	<b>Monsieur André BOUCHAT</b> , bourgmestre, 	<b>Madame Claude MERKER</b> , directrice générale 
Pour la Commune de NASSOGNE	<b>Monsieur Marc QUIRYNEN</b> , bourgmestre 	<b>Monsieur Charles QUIRYNEN</b> , directeur général 



Pour la Commune de PALISEUL	<b>Monsieur Freddy ARNOULD</b> , bourgmestre 	<b>Madame Eline HEGYI</b> , directrice générale 
Pour la Commune de RENDEUX	<b>Monsieur Cédric LERUSSE</b> , bourgmestre 	<b>Madame Marylène NOËL</b> directrice générale 
Pour la Ville de ROCHEFORT	<b>Madame Corine MULLENS</b> , bourgmestre f.f. Représentée par <b>Monsieur Jean-Pol LEJEUNE</b> , échevin 	<b>Monsieur Luc PIRSON</b> , directeur général 
Pour la Commune de SAINT-HUBERT	<b>Monsieur JEAN-LUC HENNEAUX</b> , bourgmestre 	<b>Madame Charlotte LEDUC</b> , directrice générale 
Pour la Commune de TELLIN	<b>Monsieur Yves DEGEYE</b> , bourgmestre 	<b>Madame Annick LAMOTTE</b> , directrice générale 
Pour la Commune de TENNEVILLE	<b>Monsieur Nicolas CHARLIER</b> , bourgmestre Représenté par <b>Monsieur Maximilien FRANCOIS</b> , échevin 	<b>Madame Claudine HALKIN-MAWET</b> , directrice générale 

Pour la Commune de WELLIN	<b>Monsieur Benoît CLOSSON</b> , bourgmestre 	<b>Madame Charlotte LÉONARD</b> , directrice générale 
Pour le SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE) <b>Monsieur Briec QUEVY</b> , Directeur Général Représenté par <b>Monsieur Augustin SMOOS</b> , attaché 		
Pour le SPW Mobilité et Infrastructures <b>Monsieur Etienne WILLAME</b> , Directeur Général Représenté par <b>Monsieur Philippe DIERICKX</b> , directeur 		
Pour l'Intercommunale pour le Développement économique durable de la province de Luxembourg (Idelux Eau) <b>Madame Stéphanie HEYDEN</b> , présidente Représenté par <b>Monsieur Roger FRANCOIS</b> , administrateur 		
Pour l'INASEP, Intercommunale Namuroise de Services publics <b>Monsieur Didier HELLIN</b> , Directeur Général Représenté par <b>Monsieur Olivier BOURLON</b> , directeur 		

Pour le Centre d'Economie Rurale (CER-Groupe)  
**Monsieur Bertrand MOINET**, Administrateur-Directeur,  
 Représenté par **Monsieur Jean-Noël DEGEYE**, directeur du département agri-développement



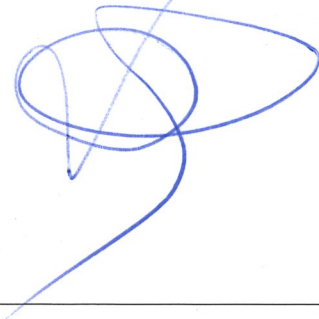
Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW)  
**Monsieur Alain JACQUET**, responsable Ardenne-Famenne



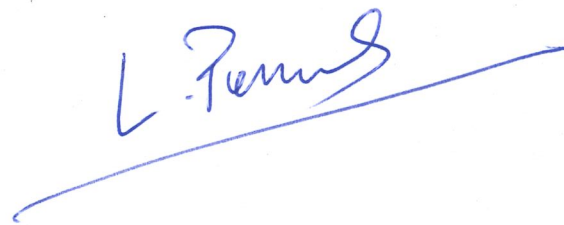
Pour la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA)  
**Monsieur Didier VIEUXTEMPS**



Pour le Groupe Réflexion Environnement Rochefort (GRE)  
**Monsieur Louis DELTOMBE**



Pour le PCDN de Tellin  
**Monsieur Luc PIERSENS**



Pour le Groupe d'Intérêt pour le Milieu Marchois (GRIMM)  
**Monsieur Gérard HUBERT**



Pour la SA Domaine des Grottes de Han  
**Monsieur Albert JORIS**, directeur d'exploitation



Pour la SA Aquabiotica  
**Monsieur Marc GROSJEAN**

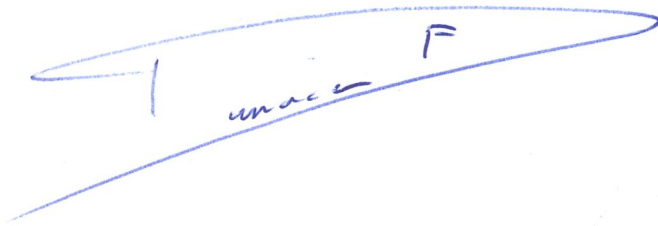
Pour la SA « Les Carrières du Fond des Vaulx »  
**Monsieur Paul BERTRAND**, administrateur

Pour la SA LESSE KAYAK  
**Monsieur Olivier PITANCE**





Pour la Maison Wallonne de la Pêche  
Monsieur Frédéric DUMONCEAU, directeur



Pour la Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin de la Lesse ASBL  
Monsieur Alain PIERRET, président



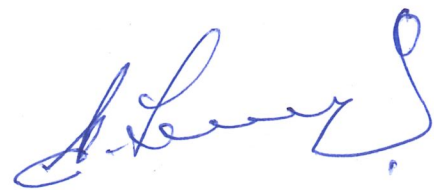
Pour la Fédération Sportive des pêcheurs francophones de Belgique  
Monsieur Benoît SOTTIAUX, directeur



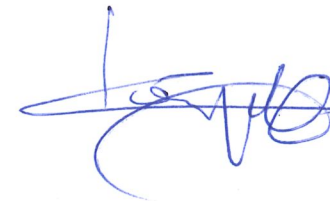
Pour la Société de pêche 'Amis de Saussure – Carlsbourg'  
Monsieur Jean-François BAAR, vice-président



Pour le Comité Royal de l'Amicale des Pêcheurs Lomme et Lesse  
Monsieur Henri DE LAMPER



Pour la Société de pêche 'La Limace' Arville  
Monsieur Jean-Marcel CHAMPAGNE, président

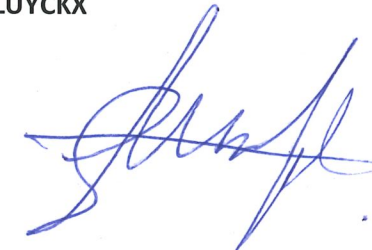


Pour la société de pêche « Les Amis de l'Our »  
Monsieur Daniel GLEMOT

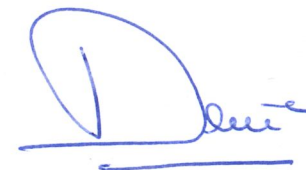


Dominique COLLARD

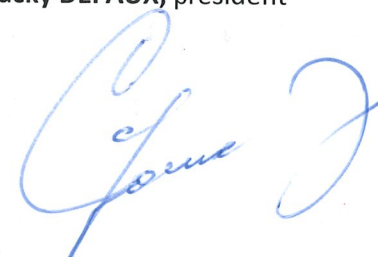
Pour la Société de Pêche 'Entente Waha'  
Monsieur Didier LUYCKX



Pour la société de pêche 'La fario de Resteigne'  
Monsieur Georges DEVIS, secrétaire-trésorier



Pour la société de pêche 'Les Pêcheurs de la Lesse réunis' ASBL  
Monsieur Jacky DEFAUX, président





Pour la société de pêche « Pêcheurs de la Haute-Lesse »  
**Monsieur Guy MAHIN**, président

Pour le « Royal Fishing Club Pondrôme »  
**Monsieur Serge LEVIS**, président

Pour l'ASBL 'Les Amis du Château de Lavaux Sainte Anne'  
**Madame Fanny TOUSSAINT**, directrice

Pour le Syndicat d'Initiative de Daverdisse  
**Madame Francine STALMANS**, présidente

Pour le Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert  
**Monsieur Jean-Pierre HOTTON**

Pour l'Office Royal du Tourisme de Han-sur-Lesse  
**Monsieur Pierre TALMAS**, directeur

Pour l'Office du tourisme de Beauraing ASBL,  
**Monsieur Dimitri VAN HOUCHE**, coordinateur  
 Représenté par **Madame Cécile GOFFAUX**

Pour le « Unesco Global Geopark Famenne-Ardenne »,  
**Monsieur Alain PETIT**, directeur

Pour le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement du Fourneau Saint-Michel  
**Monsieur Christian DAVE**, coordinateur

Pour le Centre de découverte de la Nature de la Province de Luxembourg (CDN)  
**Madame Florence LOUIS**

Pour l'Euro Space Center,  
Monsieur Jean-Marcel THOMAS, directeur

Pour la Commission Wallonne d'Etude & de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS)  
Monsieur Georges THYS, président

Pour l'Union Belge de Spéléologie (UBS)  
Monsieur Loran HAESEN

Pour l'ASBL 'Les Naturalistes de la Haute-Lesse'  
Monsieur Georges DE HEYN

Pour le Cercle d'Histoire et de Traditions de Libin  
Monsieur Jean Claude LEBRUN, président

Pour la Ligue Royale Belge pour la protection des oiseaux  
Monsieur Michel DAVID


Pour NATAGORA  
Monsieur Patrick LIGHEZZOLO

Pour le LIFE Prairies Bocagères  
Monsieur Thibaut GORET, coordinateur,  
Représenté par Monsieur Patrick LIGHEZZOLO

Pour la Fondation CYRYS  
Madame Isabelle CAIGNET

Pour l'ASBL 'Adalia 2.0'  
Madame Marie ANDRE, directrice

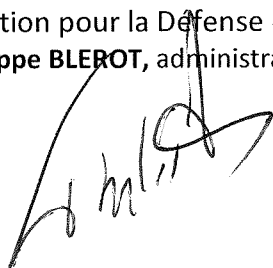
Pour la Commission agricole Nassogne  
**Monsieur Marc QUIRYNEN**



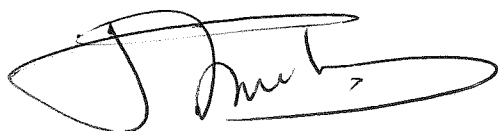
Pour le Centre de Michamps,  
**Monsieur Richard LAMBERT, directeur**



Pour l'Association pour la Défense des Sites et Vallées du Namurois,  
**Monsieur Philippe BLEROT, administrateur**

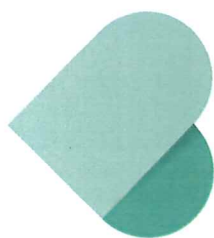


Pour l'ASBL Association de Promotion du site de Malagne,  
**Madame Françoise FONTAINE, directrice**





## **ANNEXE : Les décisions des collèges et/ou conseils communaux**



VILLE DE  
**BEAURAING**

Au cœur de nos campagnes

Beauraing, le 26 JUIN 2019

CONTRAT DE RIVIERE LESSE asbl  
Rue de Dewoin, 48

**5580 ROCHEFORT**

**Concerne: Propositions d'actions 2020-2022**

*Nos réf : CDU 1.777.77*

Madame,  
Monsieur,

Veillez trouver en annexe de la présente, l'extrait du registre aux délibérations du Conseil communal du 17 juin 2019, relatif au programme d'actions 2020-2022.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège communal,

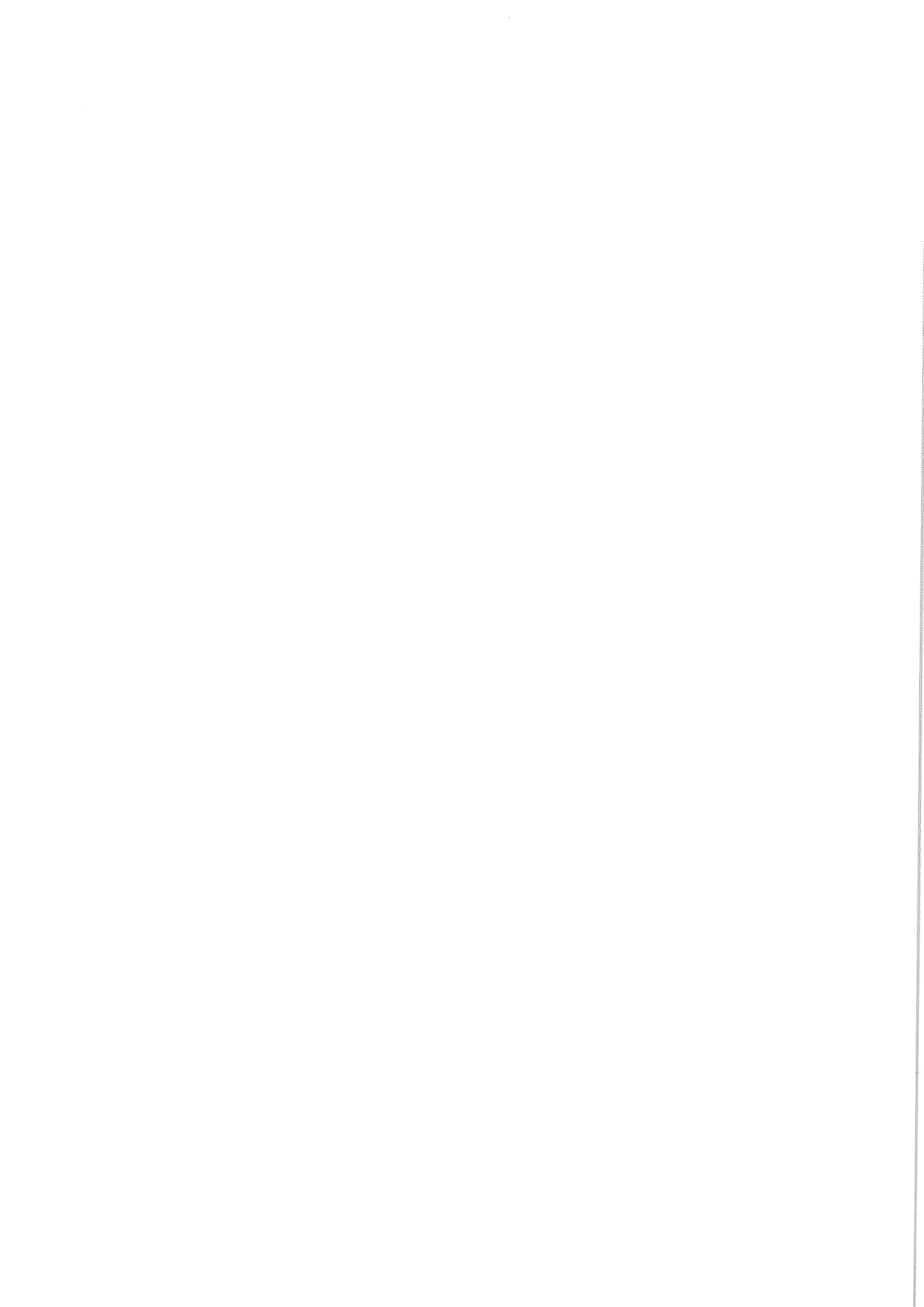
Le Directeur général,

  
Denis JUILLAN



Le Bourgmestre,

  
Marc LEJEUNE





Province de NAMUR

**VILLE DE BEAURAING**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du lundi 17 juin 2019**

La séance est ouverte à 20h10.

**Présents** : MM. LEJEUNE Marc, *Bourgmestre* ;  
ROLLAND Benoît, HAVENNE Mélanie, DURY Pierre et REVELLO Piero, *Echevins* ;  
DEMARS Marie Claire, *Présidente du Conseil de l'Action sociale* ;  
BRACK Caroline, DESONNIAUX Jean, LISOIR Caroline, ROCHETTE Régine,  
RODRIGUEZ VERDASCO Ana, , GUERISSE Fanny, MASSET Cyrille,  
LAMBILOTTE Thierry, BARBIER Alain, ANTOINE Cyprien, ANCEAU Jérôme,  
JADOT Frédéric, OLIX Cheila et DALCETTE Benoît, *Conseillers communaux* ;

Assistés de Mr Denis JUILLAN, *Directeur général*.

**Excusé** : BRACK Caroline

**Objet** : Contrats de rivières Haute Meuse et Lesse – Rapport d’activité – Information – Plans d’actions  
2020-2022 – Approbation – Décision

**Point n° 01B - Contrat de Rivière Lesse - séance publique – CDU-1.777.77-ad**

**Le Conseil Communal ;**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces.

Vu les délibérations du conseil communal de Beauraing des 21 décembre 2005, 29 mars 2006, 27 mars 2007, 13 mai 2009, 18 novembre 2010, 23 janvier 2013, 12 juin 2013, 27 février 2015, 19 mai 2016 et du 21 janvier 2019

**A l'unanimité ;**

**DÉCIDE :**

**Article 1** : De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

**Article 2** : D'inscrire les actions décrites en annexe au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière pour la Lesse.

**Article 3** : De financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 4.377,50 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 4.377,50 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.

**Pour le Conseil communal ;**

**Le Directeur général,  
(s) Denis JUILLAN**

**Le Bourgmestre,  
(s) Marc LEJEUNE**

**Pour extrait conforme délivré le 25 juin 2019**

**Le Directeur général,**

**Denis JUILLAN**



**Le Bourgmestre,**

**Marc LEJEUNE**

**Séance du 29 mai 2019**

**N° 118a**

Présents : MM. Mathieu ROSSIGNOL, Bourgmestre- président,  
MM. Michel HARDY, Axel ISTACE, Emmanuel  
WAUTHIER, Cécile BARRAS, Echevins,  
Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS  
MM. Roger FRANCOIS, Philippe GOTAL, Léon  
COLLIN, Denis COLLARD, Serge MOUZELARD,  
Anne SERVAIS, Dominique ROISEUX, ~~Jean-Pierre~~  
GRAISSE, Laurent CONTOR, Marc BODSON,  
Fabienne PONCELET, Marc DAMIEN, André  
CHANTEUX, Conseillers  
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

***Objet : Contrat de rivière Lesse – programme d’actions 22.12.2019- 22.12.2022***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.



Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces.

Vu les délibérations du conseil communal des 17 avril 2007, du 24 février 2007, du 24 février 2011, du 31 mars 2011, du 20 décembre 2012, du 27 juin 2013, du 28 avril 2016 et du 20 décembre 2018.

A l'unanimité, décide :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.
- De confier au Collège communal le soin des actions à mener au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **560,25 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 560,25 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**
- (De confirmer la désignation de M. Emmanuel WAUTHIER, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et M. Serge MOUZELARD, conseiller communal, comme membre suppléant – délibération du 20 décembre 2018)

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre-Président,  
(s) ROBINET (s) ROSSIGNOL

Pour copie certifiée conforme,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

  
M.F. ROBINET

  
M. ROSSIGNOL



Séance : 04 juin 2019

Présents : MM. Mathieu ROSSIGNOL, Bourgmestre-Président  
Michel HARDY, Axel ISTACE,  
Emmanuel WAUTHIER, Cécile BARRAS, Echevins  
~~Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS~~  
Marie-France ROBINET, Directrice générale

**Objet : Contrat de rivière Lesse – Actions 2020-2022**

Le Collège,

Revu la décision du Conseil communal en date du 29.05.2019  
décidant :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.
- De confier au Collège communal le soin des actions à mener au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **560,25 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 560,25 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**
- (De confirmer la désignation de M. Emmanuel WAUTHIER, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et M. Serge MOUZELARD, conseiller communal, comme membre suppléant – délibération du 20 décembre 2018)

Vu les propositions d'actions à réaliser durant la période 2020-2022 ;

A l'unanimité, décide de retenir les actions 2020-2022 ci-annexées dans le cadre du Contrat Rivière Lesse.

Par le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre-Président  
(s) ROBINET. (s) ROSSIGNOL

Pour copie certifiée conforme,  
La Directrice générale Le Bourgmestre

M.F. ROBINET M. ROSSIGNOL



Programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière Lesse - Propositions d'actions pour la commune de Bertrix

Thème DCE - PGRI hors DCE	Thème	Sous-thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Echéance	Proposition acceptée 2020-2022 OUI/NON	
<b>Actions où la commune est maître d'œuvre</b>										
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0074		Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Bertrix, voir avec la CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon recensement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets	Bertrix, ,	CC Lesse, , ,	chaque année		
	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0024		Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Bertrix, ,	AIVE, INASEP, CC Lesse,	2022		
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0096		Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Bertrix, ,	CC Lesse, CC Semois-Chiers, Centre de Michamps,	2022		
	06. Pesticides		10Le0905		Continuer la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics communaux	Bertrix, ,	Pôle de Gestion Différenciée, DNF - Cantonnement de Neufchâteau, CC Lesse, CC Semois-Chiers	2022		
			17Le0005		Inform et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Bertrix, ,	Adalia, CC Lesse, ,	2022		
			13Le0173		Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Bertrix, ,	CC Lesse, , ,	chaque année		
			20Le0078	LeEn0843	Vérifier l'utilité de la présence d'un voûtement dans le ruisseau de Devant le Bois à Jehonville dans la parcelle cadastrale Bertrix 4 DIV/Jehonville/D0094B; dans la négative le faire retirer	Bertrix, ,	, , ,	2022		
		08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		20Le0079	LeOu0848	Vérifier l'utilité de la présence d'un voûtement dans le ruisseau des Prés Meeboug à Jehonville dans la prairie en amont de la rue de Pallire(parcelle cadastrale Bertrix 4 DIV/Jehonville/B3331); dans la négative le faire retirer	Bertrix, ,	, , ,	2022	
			17Le0163	LeEn0939	Aménager la clôture qui se trouve en travers du ruisseau de Devant le Bois à Jehonville juste en amont d'un étang	Bertrix, ,	, , ,	2022		
			17Le0162	LeEn0938	Aménager la clôture qui se trouve en travers du ruisseau de Devant le Bois au Nord Est de Jehonville, juste en amont d'un étang	Bertrix, ,	, , ,	2022		
PGRI	02. Prévention - Suppression ou réhabilitation		20Le0091	LeEn0970	Faire retirer le tuyau placé dans un axe de ruissellement en amont de la source du ruisseau de Devant le Bois à Jehonville (parcelle cadastrale Bertrix 4/DIV/Jehonville/B9099P et 909R)	Bertrix, ,	DNF - Cantonnement de Neufchâteau	2022		
	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116		Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires, , ,	DGO2 - plan PLUIES, , ,	chaque année		
	01. Invasives végétales		13Le0106		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires, , ,	CC Lesse, autres CC, ,	chaque année		
			13Le0099		Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balustrade de Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement	Bertrix, ,	CC Lesse, CC Semois-Chiers, , ,	2022		
		17Le0043		Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Bertrix, ,	SPW-DG03-DEMNA-CIEI, CC Lesse, , ,	2022			
		13Le0208		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tonnes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Bertrix, ,	DNF - Cantonnement de Neufchâteau, CC Lesse, , ,	2022			
		02.1. Vers	20Le0077-2	LeDe0571	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tonnes de pelouse sur les berges de l'affluent non classé (ayant pour ORI : 210515) du ruisseau d'Acremont. Localisation : propriété de la parcelle 77A de la rue de Bernifa à Acremont	Bertrix, ,	, , ,	2022		



Programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière Lesse - Propositions d'actions pour la commune de Bertrix

hors DCE	02. Déchets	20Le0077-1	LeDe0570	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tonnes de pelouse sur les berges de l'affluent non classé (avant pour CR : Z10515) du ruisseau d'Acremont. Localisation : habitation de la rue de Bernifa à Acremont parcelle cadastrale 86	Bertrix, , , ,	, , ,	2022	
		13Le0073-1	LeDe0482	En cas d'illégalité, faire retirer le dépôt de remblai à Sart, le long du ruisseau d'Acremont juste en aval de la rue des Hortais	Bertrix, , , ,	, , ,	2022	
		02.2. Autres	20Le0092	LeDe0578	Faire retirer les déchets divers (nettes, blocs, porcelaine...) disséminés en berge droite du ruisseau Devant le Bois dans la rue de Burtimpré à Jehonville (parcelle cadastrale Bertrix 4/DIV/Jehonville/B3101H)	, , ,	DNF - Cantonnement de Neufchâteau	2022
		05. Habitats et espèces sensibles	13Le0115	13Le0115	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...	Toutes les communes partenaires, , , ,	CWEPSS, CC Haute-Meuse, , , ,	chaque année
DCE	06. Tourisme, activités sportives et loisirs	13Le0102	13Le0102	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Bertrix, , , ,	CC Lesse, CC Semois-Chiers, , , ,	chaque année	
		07.3. Communes	20Le0023	20Le0023	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement vaillon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	Bertrix, , , ,	, , ,	chaque année
		<b>Actions où la commune est partenaire</b>						
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0233	13Le0233	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préservons l'or bleu"	CC Lesse, , , ,	tous les partenaires, , , ,	chaque année	
		02.2. Autres	20Le0001	20Le0001	Mise à disposition des fiches d'inventaire	CC Lesse, , , ,	tous les partenaires, , , ,	chaque année
		02.2. Autres	13Le0229	13Le0229	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI", porté par le CR Sambre)	CC Lesse, , , ,	autres CR, tous les partenaires, , , ,	chaque année
		02. Déchets	13Le0104	13Le0104	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, INASEP	Communes partenaires, Sociétés de pêche locales, autres CC, SA 'Grottes de Han'	chaque année
hors DCE	04. Ouvrages	20Le0062	20Le0062	Etudier les possibilités de mettre en place des baches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)	CC Lesse, , , ,	Toutes les communes partenaires, , , ,	2022	
		04.1. Espèces animales	20Le0081	LePb0061	Surveiller la stabilité de la protection de berge en berge droite du ruisseau d'Acremont en aval de la rue de Burtimpré à Jehonville (parcelles cadastrales : Bertrix 4 DIV/Jehonville/A0243, Bertrix 4 DIV/Jehonville/A0214E) (en zone d'aléa d'inondation moyen)	CC Lesse	, , ,	2022
		05. Habitats et espèces sensibles	20Le0020	20Le0020	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art à où c'est pertinent	DNF - Cantonnement de Neufchâteau (à confirmer), , , ,	Bertrix, CC Lesse, DCENN, , , ,	2022
		06. Tourisme, activités sportives et loisirs	17Le0062	LeAu0222	Proposer un géocaching sur la commune, mettant en avant la protection de l'eau et les cours d'eau.	CC Lesse, , , ,	Bertrix, Si Bertrix, , , ,	2020
		08. Information et sensibilisation	20Le0009	20Le0009	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt	CC Lesse, , , ,	DNF - Cantonnement de Neufchâteau, Bertrix, , , ,	2022
			20Le0042	20Le0042	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'événement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.	CC Lesse, , , ,	Bertrix, , , ,	2022
			17Le0080	17Le0080	Mettre à disposition la maquette pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse, , , ,	tous les partenaires, , , ,	chaque année
				17Le0081	17Le0081	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse, , , ,	tous les partenaires, , , ,

Programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière Lesse - Propositions d'actions pour la commune de Bertrix

Actions où la commune est partenaire

					CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		17Le0082	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		17Le0083	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		17Le0084	Réaliser des IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) à la demande des partenaires		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		17Le0282	Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et naturel) via l'outil pédagogique "Cycles de l'eau"		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		13Le0411	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		CC Lesse,,	DGP-SP, tous les partenaires,,	chaque année
		20Le0051	Etudier les possibilités de réaliser le projet "La mer commence ici" consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochors au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer.		CC Lesse,,	Toutes les communes partenaires,,,	2022
		13Le0105	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars		CC Lesse, autres CC,	Tous les partenaires,,,	chaque année
		13Le0234	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Draie de Pêche"		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
		17Le0281	Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différentes thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique "Bâche où est Charlie ?"		CC Lesse,,	tous les partenaires,,,	chaque année
hors DCE	08. Information et sensibilisation						

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 01 juillet 2019



Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL, Député-Bourgmestre-Président ;  
Michaël MODAVE, Vinciane ROLIN, Lucie CATIAUX, Echevins ;  
Thierry LEONET, Président du CPAS ;  
André COPINE, Francis MARTIN, Sandra DOS SANTOS GOMES, Mélissa PONCIN, Annie  
MARTIN, Christine COMES, Jeannine PONCELET, Conseillers communaux ;  
Olivier BRISBOIS, Directeur Général.

Absents : André GERARD, Conseillers communaux ;

---

OBJET : Contrat de rivière Lesse - programme d'actions 22.12.2019- 22.12.2022

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;  
Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;  
Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;  
Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;  
Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;  
Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;  
Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;  
Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,  
Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.  
Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.  
Vu les délibérations du conseil communal des 8 juin 2006, 4 janvier 2007, 1<sup>er</sup> février 2007, 4 mai 2009, 5 octobre 2010, 20 décembre 2010, 7 janvier 2013, 15 juillet 2013, 14 janvier 2019



Considérant qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces.

**DECIDE à l'unanimité :**

1. De s'engager avec les autres partenaires dans le « *Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022* » suivant les termes des documents joints.
2. D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse :

Thème	Intitulé	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Proposition acceptée OUI/NO N
<b>Actions où la commune est maître d'oeuvre</b>				
01. Assainissement collectif des eaux usées	Sensibiliser le propriétaire du non raccordement aux égouts de son bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en amont du pont	Bièvre	CC Lesse,	OUI
	Sensibiliser les propriétaires du non raccordement aux égouts de leur bâtiment à Bièvre qui se rejette dans le Ruisseau de Queriseul, dans la rue des Witays en aval du pont	Bièvre	CC Lesse	OUI
02. Assainissement autonome des eaux usées	Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	Bièvre	AIVE, INASEP, CC Lesse	OUI
05. Agriculture - Apports en Nutriments	Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Bièvre	CC Lesse, CC Semois-Chiers, Centre de Michamps,	OUI
06. Pesticides	Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Bièvre	Adalia, CC Lesse	OUI
08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	Sensibiliser le propriétaire de l'étang à l'aménagement de sa prise d'eau créant une entrave sur le ruisseau de Frouchi entre Graide-Station et Bièvre en aval de la rue de la gare	Bièvre, DNF - Cantonnement de Bièvre	DST_PN cours d'eau	OUI
	Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau	Bièvre,	CC Lesse	OUI

	Retirer l'atterrissement et les dépôts divers à Bièvre dans le ruisseau de Quériseul juste en aval du pont dans la rue des Witays	Bièvre		OUI
	Faire entretenir le voûtement du ruisseau de Quériseul qui semble être obstrué à Bièvre près d'une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine	Bièvre		OUI
	Faire retirer le bois et les débris accumulés dans le ruisseau de Quériseul derrière une exploitation agricole de la rue de Bellefontaine et pouvant nuire au bon écoulement de l'eau	Bièvre		OUI
	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau des Baiwez en partenariat avec le DNF et la Province	Bièvre	DNF - Cantonnement de Bièvre, DST_PN,	OUI
	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau des Baiwez juste en amont et en aval de son passage sous la rue de la Wiaule en partenariat avec le DNF et la Province	Bièvre	DNF - Cantonnement de Bièvre, DST_PN	OUI
	Etudier la nécessité d'un curage léger du ruisseau de Noirenfroy juste en amont de son passage sous la rue de Monceau en partenariat avec le DNF et la Province	Bièvre	DNF - Cantonnement de Bièvre, DST_PN	OUI
08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement	Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Toutes les communes partenaires	DGO2 - plan PLUIES	OUI
01. Invasives	Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement	Bièvre	CC Lesse, CC Semois-Chiers	OUI
	Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	Tous les partenaires	CC Lesse, autres CC	OUI
	Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune.	Bièvre	SPW-DGO3-DEMNA-CIEI, CC Lesse	OUI
02. Déchets	Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau	Bièvre	DNF - Cantonnement de Bièvre, CC Lesse	OUI
	Retirer ou faire retirer régulièrement les déchets de l'entreprise le long du ruisseau non classé (code ORI 212374) derrière la gare de Graide Station	Bièvre	CC Lesse	OUI
	Sensibiliser le riverain à la stabilité et à la propreté de la berge gauche du ruisseau de	Bièvre		OUI



	Quérisseul longeant sa propriété (ferme) dans la rue des Witays en amont du pont			
03. Patrimoine	Etudier les possibilités de mise en valeur d'un ancien lavoir à Graide non loin de la place du Tram	Bièvre	SI de Bièvre	OUI
04. Ouvrages	Réparer le pont sur le ruisseau des Baiwez sous une voirie communale (près du lieu-dit Les Maurzies)	Bièvre		OUI
	Vérifier la stabilité de l'ouvrage créé par un particulier sur le ruisseau de Noirenfoy derrière les habitations de la rue des Wez	Bièvre		OUI
	Réparer la culée du pont enjambant un affluent anonyme du ruisseau de Graide sous la rue de Porcheresse à Graide	Bièvre		OUI
	Vérifier la stabilité de la dalle enjambant le ruisseau de Noirenfoy à Bièvre, utilisée probablement pour le passage d'engins agricole	Bièvre		OUI



05. Habitats et espèces sensibles	Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...	Toutes les communes partenaires	CWEPSS, CC Haute-Meuse	OUI
06. Tourisme, activités sportives et loisirs	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Bièvre	CC Lesse, CC Semois-Chiers	OUI
07. Subsidés	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	Bièvre		OUI
09. Autres	Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.	Bièvre	SPW/DGARNE /DEE/DESo, SPGE	OUI
<b>Actions où la commune est partenaire</b>				
01. Assainissement collectif des eaux usées	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	Mise à disposition des fiches d'inventaire	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
02. Déchets	Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp	CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP, INASEP	Communes partenaires, Sociétés de pêche locales, autres CC, SA 'Grottes de Han'	OUI
	Etudier les possibilités de mettre en place des bâches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)	CC Lesse	Toutes les communes partenaires	OUI
	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	CC Lesse	autres CR, tous les partenaires	OUI
05. Habitats et espèces sensibles	Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent	DNF - Cantonnement de Bièvre (à confirmer)	Bièvre, Gedinne, CC Lesse, DCENN	OUI
08. Information	Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la	CC Lesse	Bièvre	OUI

et sensibilisation	commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.			
	Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différentes thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique "Bâche où est Charlie ?"	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
	Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt	CC Lesse	DNF - Cantonnement de Bièvre, Bièvre, Gedinne,	OUI
	Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.	CC Lesse	DGP-SP, tous les partenaires	OUI
	Etudier les possibilités de réaliser le projet "La mer commence ici" consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochoirs au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer en passant	CC Lesse	Toutes les communes partenaires	OUI
	Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	CC Lesse, autres CC	Tous les partenaires	OUI
	Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	CC Lesse	tous les partenaires	OUI

Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et naturel) via l'outil pédagogique "Cycles de l'eau"	CC Lesse	tous les partenaires	OUI
--	----------	----------------------	-----

3. De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1.669,96 euros pour l'année 2020** (*part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)*). Ce montant de 1.669,96 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

Par le Conseil,

Le Directeur Général,  
(s) Olivier BRISBOIS.

Le Président,  
(s) David CLARINVAL.

Le Directeur Général,

Pour extrait conforme,

Le Député-Bourgmestre,



Olivier BRISBOIS.

David CLARINVAL.



## VILLE DE CINEY

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SEANCE DU 24 juin 2019

**OBJET : Contrat Rivière Lesse – Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 – Décision à prendre**

Présents : Messieurs Frédéric DEVILLE – Bourgmestre – Président

A. PIRSON – J.-M. GASPARD – L. DAFTE – G. MILCAMPES – G. GERARD – Echevins

S. GOEDERT – Présidente du CPAS participant au Conseil Communal avec voix consultative

M. EMOND – F. BOTIN – J.-M. CHEFFERT – L. FONTAINE – G. DESILLE – A. MARCHAL – F. BOUCHAT – A. DEMARCHE-PIRSON – B. DAVIN – J. JOUANT – Q. GILLET – L. CHABOTEAUX – I. DESTINE – C. MAGIS – C. CLEMENT – D. BORLON – V. VANHEER-NAGANT – A. FOURNEAU – Conseillers

CONSTANT Nathalie – Directrice Générale

Absent : P. DUPRIEZ

Sorti de séance : J.-M. CHEFFERT

**LE CONSEIL COMMUNAL :**

*Séant en séance publique*

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 30 mai 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 19 juin 2006, 26 février 2007, 27 avril 2009, 25 mai 2009, du 20 septembre 2010, du 02 septembre 2013, du 6 octobre 2014 et du 30 mai 2016.

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De s'engager avec les autres partenaires dans le «Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022» suivant les termes des documents joints.
- De ratifier les choix du collège sur les actions à mener.
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1606,65 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%). Cette somme est à verser sur le compte IBAN BE36.3630.1997.6481 ouvert au nom de l'asbl Contrat de rivière Lesse.
- De confirmer la désignation de Frédéric Deville, bourgmestre, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Colin Pirlot, employé d'administration, comme membre suppléant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**PAR LE CONSEIL,**

La Directrice Générale,  
Nathalie CONSTANT

Le Président,  
Frédéric DEVILLE

**POUR EXPEDITION CONFORME,**

La Directrice Générale,  
Nathalie CONSTANT

Le Bourgmestre,  
Frédéric DEVILLE



**Province de Luxembourg**  
**COMMUNE DE DAVERDISSE**

---

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

**Séance du 28 mai 2019**

Etaient présents :

M. Léonet M.

Bourgmestre

MM. Vincent, Léonard, Poncin

Echevins

MM Poncelet, Leyder, De Vlaminck

Membres

Mme Kiebooms C.

Directrice générale

MM Nicolas, Guichard, Membres, excusés

---

**Objet : Contrat de rivière Lesse. Programme d'actions 22.12.2019- 22.12.2022. Décision**

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;



Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces ;

Vu les délibérations du conseil communal des 20 décembre 2005, 29 septembre 2006, 5 février 2007, 1<sup>er</sup> mars 2007, 18 mai 2009, 30 septembre 2010, 28 octobre 2010, 24 janvier 2013, 17 juin 2013, 25 mai 2016 et du 22 janvier 2019

A l'unanimité,

### **DÉCIDE :**

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.
- D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)
  - Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome
  - Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau
  - Informer et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires
  - Si possible, prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau
  - Entretenir la végétation, le long du ruisseau de Burnai Fontaine à Sclassin, en aval de l'ouvrage sur 5 mètres
  - Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)
  - Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses
  - Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes en remplacement
  - Rédiger/maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune
  - Sensibiliser la population aux risques de déposer les tontes de pelouses sur les berges des cours d'eau
  - Faire retirer les quelques déchets (pneus + palettes) dans et en bordure du Franc Ry 120 m en amont de la rue des Barbouillons à Daverdisse
  - Faire retirer les plastiques agricoles en berge droite du Franc Ry au lieu-dit Nadrifontaine
  - Poursuivre la remise en valeur de l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier « Les Scottons »

- Remise en valeur d'un site d'abissage le long de l'Almache
- Restaurer l'ouvrage fortement dégradé sur le ruisseau de Baret à Gembes sous la rue de la Croix d'Or
- Prévoir un abattage d'un aulne obstruant la sortie du voûtement sur le ruisseau de Planiné et arasement de la souche, situé rue de la Croix d'Or à Gembes
- Surveiller régulièrement le Franc Ry en amont du passage à gué afin d'éviter de déboucher les tuyaux, en amont de la rue Ry de Dinnan à Daverdisse
- Stabiliser l'aval de l'ouvrage sur le Franc Ry dans la rue Ry de Dinnan à Daverdisse par la pose d'enrochements
- Réparer l'ouvrage fortement dégradé dans le Franc Ry sous la rue des Barbouillons à Daverdisse
- Vérifier l'utilité du voûtement dans le Franc Ry plus ou moins 150 m en amont du gué de la rue Ry de Dinnan qui crée un obstacle à la libre circulation des poissons et un risque d'entrave
- Dans l'aménagement du territoire, continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages, ...
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales
- Engagement moral de financer le Contrat Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Préservons l'or bleu »
- Mise à disposition des fiches d'inventaire
- Poursuivre l'opération « Communes et Rivières propres »/BeWapp
- Etudier les possibilités de mettre en place des bâches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (aux endroits pertinents)
- Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet « Barrage OFNI 's » porté par le CR Sambre)
- Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent
- Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique « Drôle de pêche »
- Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la Région wallonne : Saumon 2000
- Mettre à disposition la malle pédagogique « Les usagers de l'eau » à l'attention des écoles primaires
- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique « Mare »

- Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via « Le jeu de l'eau » qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse, ...
  - Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse
  - Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires
  - Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différentes thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique « Bâche où est Charlie ? »
  - Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et naturel) via l'outil pédagogique « Cycles de l'eau »
  - Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt
  - Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'évènement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du plan d'action
  - Etudier les possibilités de réaliser le projet « La mer commence ici » consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochoirs au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer en passant par nos rivières
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 1.434,53 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 1434,53 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.
  - De confirmer la désignation de M. François PONCELET, conseiller communal, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et M. Jean-Claude VINCENT, échevin, comme membre suppléant – délibération du 22 janvier 2019)

En séance date que dessus,  
 Pour extrait conforme,  
 Par le Conseil,

La Directrice Générale,  
 (sé) KIEBOOMS Cécile

Le Bourgmestre,  
 (sé) LEONET Maxime

La Directrice Générale,  
 KIEBOOMS Cécile



Le Bourgmestre,  
 LEONET Maxime





**EXTRAIT AU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 15 juillet 2019

**PRESENTS :**

Nos références : 2019/~~53~~/CT038

**Objet : Contrat de Rivière du bassin de la Lesse : propositions d'actions 2020-2022**

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les

engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 14 novembre 2006, 27 février 2007, 21 avril 2009, 21 septembre 2010, 18 juin 2013, 11 juillet 2016.

**DÉCIDE :**

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **601,68 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). **Ce montant de 601,68 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

**PAR LE CONSEIL,**

La Directrice générale ff,  
M.PIRSON

Le Président,  
L. NAOME

**POUR COPIE CONFORME,**

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,

  
M.PIRSON

  
A. TIXHON



DE GUEULES A LA  
BANDE  
COTIGEE D'ARGENT

**Le Conseil Communal**

**Contrat de Rivière Lesse**  
**Stéphanie Dessy - Coordinatrice**  
Rue Dewoin 48  
5580 Rochefort



Nos Réf: 40051 Vos Réf: Décision du Conseil communal du 27/06/2019

**OBJET : Contrat de Rivière Lesse - Programme d'actions 2019/2022 - Décision.**

Madame, Monsieur,

Sous ce couvert, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Collège communal concernant l'objet précité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

**Pour le Collège,**

**La Directrice générale,**

  
**Ginette Brichet**



**Le Bourgmestre,**

  
**Vincent Massinon.**



**COMMUNE DE GEDINNE**  
Rue Albert Marchal 2  
5575 Gedinne  
061/58.82.76  
fax : 061/58.99.87  
e-mail : ginette.brichet@gedinne.be

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 27/06/2019**

**Étaient présents :** Vincent MASSINON, Bourgmestre;  
Pierre ROLIN, Daniel NORMAND, Marie-Thérèse COLAUX, Echevins;  
Pierre LAMOTTE, Conseiller communal - Président d'assemblée;  
Etienne MARCHAL, Sylvianne SIMON, Julien GRANDJEAN, Magali BIHAIN, Benoît LEFEBVRE, Jean-Noël MOREAU, Jean-Claude GRANDJEAN, Quentin JACQUES, Géraldine GODART, Stéphanie GENDARME, Conseillers communaux;  
Ginette BRICHET, Directrice générale.

**Objet :** Contrat de rivière pour la Lesse - asbl - Programme d'actions 2019-2022.  
**Décision.**

**LE CONSEIL,**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3ème programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces.

Vu les délibérations du conseil communal des 23 décembre 2005, 15 février 2007, 30 septembre 2010, du 27 février 2013, du 04 juillet 2013, 25 mai 2016 ;

À l'unanimité des membres présents,  
Décide

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse (voir annexe).

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 118,77 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 118,77 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.

De confirmer la désignation de M. Pierre ROLIN - Echevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et M. Michel ANDRE, employé, comme membre suppléant.

La présente délibération sera transmise au CRL asbl pour suite voulue.

**PAR LE CONSEIL,**  
La Directrice générale,  
(s)Ginette BRICHET.  
**POUR EXPÉDITION CONFORME,**  
La Directrice générale,

  
Ginette BRICHET.



Le Bourgmestre,  
(s)Vincent MASSINON.

Le Bourgmestre,

  
Vincent MASSINON.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 15 mai 2019

Présents : Mme. Hélène LEBRUN, Bourgmestre-Présidente ;  
Mmes et M. ROSIERE Ludivine, MAROT Etienne et LISSOIR Sandrine, Echevins ;  
Mme. et MM. ROUARD Didier, RONDIAT Hervé, LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian,  
BRASSEUR Jean-Pol, ROUARD Nicolas, DECLAYE Pascale, HYAT Quentin, DAVIN  
Emmanuel et DARON Thierry, Conseillers communaux ;  
M. Guillaume RATY, Président du C.P.A.S. ;  
M. GOBLET Nicolas, Directeur général ff.

**Objet : Contrat de rivière Lesse – programme d’actions 22.12.2019- 22.12.2022 –  
approbation**

LE CONSEIL COMMUNAL,  
En séance publique

## **Le Conseil communal,**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,



Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la troisième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 16 mai 2007, 28 septembre 2010, du 4 juillet 2013 et du 16 juin 2016.

A l'unanimité,

### DÉCIDE :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

De confier au collègue le soin de choisir les actions à mener

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **3.264,06 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%). Ce montant de 3.264,06 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

De confirmer la désignation de M. Guillaume RATY, conseiller communal, Président du CPAS comme membre effectif de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et M<sup>me</sup> Ludivine ROSIERE, 1<sup>ère</sup> échevine, comme membre suppléant.

Le Directeur général ff,  
(s) N. GOBLET

Pour le Conseil :

La Présidente,  
(s) H. LEBRUN

Le Directeur général ff,

Pour extrait conforme :

La Bourgmestre,

Nicolas GOBLET



Hélène LEBRUN

**COMMUNE  
DE  
HOUYET**

Séance du 22 octobre 2019

Présents : Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre-Présidente  
Mmes et M. Ludivine ROSIERE, Etienne MAROT et Sandrine LISSOIR,  
Echevins  
M. Guillaume RATY, Président du CPAS  
M. Nicolas Goblet, Directeur Général f.f.

**Objet Contrat de rivière « Lesse » : Programme d'actions 2019 – 2022 – choix des actions**

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la délibération du 15 mai 2019 par laquelle le Conseil communal décidait :

- de s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 »
- de confier au Collège communal le choix des actions à mener
- De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 3.264,06 euros pour l'année 2020 ;

Vu les propositions d'actions pour la commune de Houyet, soit comme maître d'œuvre, soit comme partenaire ;

Considérant toutefois que certaines actions partiellement ou totalement du ressort communal, devront être soumises à une analyse de faisabilité aux regards des critères techniques, financiers, temporels et humains ;

**DECIDE :**

- ✓ D'approuver l'ensemble du programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 proposé par l'A.S.B.L Contrat de rivière de la Lesse.
- ✓ De mettre tout en œuvre pour réaliser au mieux les actions du ressort communal.
- ✓ De transmettre la présente délibération à la cellule de coordination du contrat de rivière Lesse.

**Pour le Collège :**

(s) Le Directeur Général f.f.

Nicolas GOBLET.

(s) La Présidente,

Hélène LEBRUN.

**Pour extrait conforme :**

Le Directeur Général f.f.

Nicolas GOBLET.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN.

PROVINCE  
de  
LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette  
Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 28 mai 2019

ARRONDISSEMENT  
de  
NEUFCHATEAU

COMMUNE  
de  
LIBIN

Délibération N°

PRESENTS : Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente  
MM BAIJOT C., BOSSART L., DERO W., GERARD A.,  
Echevins;  
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique,  
MAGIN Ann, MAHIN Mélodie, MAHIN Antoine,  
JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, TOUSSAINT  
Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,  
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,  
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,  
avec voix consultative,  
E. DUYCK, Directrice générale, secrétaire,

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

**OBJET : Contrat de rivière Lesse – programme d’actions 22.12.2019 – 22.12.2022.**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l’association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d’étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 – 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.16-22 - 22.12.2019) a été approuvé le 26 mai 2016 par la conseil communal de la Commune de Libin;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d’accord contenant la quatrième phase d’exécution du contrat de rivière (programme d’actions 22.12.2019 – 22.13.2022) comprenant les engagements généraux, les



engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 26 janvier 2006, 15 février 2007, 30 septembre 2010, 20 décembre 2012, du 27 juin 2013, du 26 mai 2016;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé) et de ratifier les choix du Collège communal sur les actions à mener.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 4.043,22 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%). Cette somme sera indexée chaque année.

De confirmer la désignation de Mr Luc BOSSART, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Mr Christian BAIJOT, échevin, comme membre suppléant.

Par le Conseil :

La Secrétaire,  
s) E. DUYCK

La Directrice générale

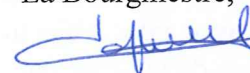
  
E. DUYCK

Pour extrait conforme,



La Présidente  
s) A. LAFFUT

La Bourgmestre,

  
A. LAFFUT

Proposition d'actions pour le programme 2020-2022 de la commune de Libin avec le contrat de rivière Lesse

DCE/PGR/Hors DCE	Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maitre(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022	
					Actions ou la commune est maître d'œuvre						
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		131e0069		Dès qu'une nouvelle step est programmée sur la commune de Libin, voir avec le CC Lesse l'inventaire des rejets relevés sur la commune pour vérifier le bon raccordement de tous. En attendant, tenter de trouver des solutions pour diminuer l'impact des rejets		Libin	CC Lesse, AVE	chaque année	OUI	
			171e048-1	1eDe030	Remédier au problème de rejet en berge droite du ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin, qui a des impacts sur la prairie en aval		Libin	AVE	2022	OUI	
			171e0031		Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.		Libin	AVE, INASEP, CC Lesse	2022	OUI	
			131e0162		Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau		Libin	CC Lesse, Centre de Michamps	2022	OUI	
			171e0012		Inform et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.		Libin	Adalia, CC Lesse	2022	OUI	
			131e0179		Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		Libin	CC Lesse	chaque année	OUI	
			201e0083	1eOu0908	Faire retirer ou réaménager la passerelle effondrée dans le ruisseau de Villance juste en amont de son passage sous la rue des Broux à Villance (parcelle cadastrale : LIBIN 7 DIV/VILLANCE/A1131D) afin d'éviter un obstacle au bon écoulement de l'eau		Libin		2022	OUI	
			131e0216		Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)		Toutes les communes partenaires	DGO2 - plan PLUIES	chaque année	OUI	
			131e0146	01.2. Espèces végétales		Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement.		Libin	CC Lesse	2022	OUI
			131e0106	01.2. Espèces végétales		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses		Tous les partenaires	CC Lesse	chaque année	OUI
PGR	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		131e0215		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tonnes de pelouses sur les berges des cours d'eau		Libin	DNF - Cantonnement de Libin	2022	OUI	
			171e0146-2	1eDe0541	Sensibiliser les habitants du lieu-Dit Les Demoiselles à Villance à ne pas déposer leurs tonnes de pelouse le long de la berge droite du ruisseau de la prairie		Libin	CC Lesse	2019	OUI	
			101e0164	1eDe0309	Surveiller régulièrement les déchets le long du Wezerin entre Transinne et Maisin			CC Lesse	chaque année	OUI	
			201e0082-1	1eDe0303	Sensibilisation des particuliers aux risques de déposer les tonnes de pelouse sur la berge droite du ruisseau dit de la Grande Buse à Vachamps au niveau de son passage sous la rue de Chastelle Wachamp entre Anloy et Oichamps. Parcelle cadastrale 1271E (LIB		Libin		2022	OUI	
			171e0146-1	1eDe0536	Sensibiliser les habitants de la voie de la Hex à Oichamps à ne pas déposer leurs tonnes de pelouse le long de la Lesse en berge droite		Libin	CC Lesse	2019	OUI	
			101e0462	1ePa0061	Entretien et mise en valeur des lavoirs abreuvoirs et fontaines sur la commune (comme le lavoir à Séchery illustré ci-dessous)		Libin	CHTL	2022	OUI	
			101e0726	1ePa0099	Restauration du lavoir-fontaine ( et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy)		Libin	ADDES en Haute Lesse	2022	OUI	
			171e0147	1eOu0751	Faire réparer l'ouvrage enjambrant le ruisseau de Libin au niveau du Chemin du Tram à Libin		Libin		2022	OUI	
			201e0080	1eOu0927	Etudier les possibilités de réparer les piliers des voûtements au dessus du ruisseau d'Omols (en 3ème catégorie) au niveau de son passage sous la route qui permet de connecter la rue de Jehonville et la rue d'Anloy à Oichamps		Libin		2022	OUI	
			201e0101	1eOu0956	Prévoir un rajustement de la végétation sur plus ou moins 5m en berge gauche du ruisseau de Libin juste en amont de son passage sous la ruelle des Masses		Libin	DST_Plux	2022	OUI	
201e0107	1eOu0956	Prévoir un rajustement de la végétation sur plus ou moins 5m le long du ruisseau du Wezerin juste en amont de son passage sous la rue du Couvent à Transinne		Libin	DST_Plux	2022	OUI				
Hors DCE	03. Patrimoine	03.2. Bât	101e0462	1ePa0061	Entretien et mise en valeur des lavoirs abreuvoirs et fontaines sur la commune (comme le lavoir à Séchery illustré ci-dessous)		Libin	CHTL	2022	OUI	
			101e0726	1ePa0099	Restauration du lavoir-fontaine ( et du site) du Ruisseau de Chemont (Anloy)		Libin	ADDES en Haute Lesse	2022	OUI	



DCE/FR/hrs	Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maitre(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022		
DCE	05. Habitats et espèces sensibles	05. Habitats et espèces sensibles	20Le0102	LeOu0958	Prévoir un rajustement de la végétation sur plus ou moins 5m en berge gauche du ruisseau du moulin de Libin juste en amont de son passage sous la rue Paribuchy à Libin	suggestion du service des cours d'eau de la Province suite à la visite du 28/09/2016	Libin	DST_Plux	2022	OUI		
			13Le0115		Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...	Dans les permis d'urbanisme et les travaux en général	Toutes les communes partenaires	CWEPSS	chaque année	OUI		
			13Le0130		Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Rédaction et publication par le CC Lesse. Diffusion par la commune	Libin	Libin	CC Lesse	chaque année	OUI	
		07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0030		Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	Les montants ont été définis au cours du CA du 01/03/2019. Pour 2020, le montant est de 4043,22 euros. En 2021 et 2022, il y aura une indexation annuelle sur base de l'indice santé.	Libin			chaque année	OUI
				13Le0236		Etudier les possibilités d'améliorer la qualité de l'eau au lieu-dit "le plage de Lesse"		Libin	CC Lesse		2022	OUI
				<b>Actions ou la commune est partenaire</b>								
		DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées	01. Assainissement collectif des eaux usées	13Le0233		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"	animation en plusieurs phases: étapes de traitement d'une STEP, lien entre les actes quotidiens à la maison et les solutions pour ne pas polluer; confection d'un produit d'entretien écologique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
					20Le0001		Mise à disposition des fiches d'inventaire	application Fulcrum	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
					20Le0084	LeOu0771	Surveiller la recolonisation éventuelle de l'étang communal d'Ochamps (route de Nargaufay) par l'écloée de Nutall, une plante aquatique exotique envahissante	Réalisation d'un échamionnage annuel des plantes aquatiques de l'étang afin de surveiller la présence / absence de la plante, puis transmission d'un rapport à la commune	CC Lesse	Libin, CIEI		chaque année
13Le0229					Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFN" porté par le CR Sambre)	barrage placé dans un cours d'eau pour stopper les déchets + animations sur le thème des déchets (Tri - Temps de vie des déchets dans la nature - Recyclage)	CC Lesse	autres CR, tous les partenaires		chaque année	OUI	
20Le0062					Etudier les possibilités de mettre en place des baches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)		CC Lesse	Toutes les communes partenaires		2022	OUI	
13Le0104					Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propriétés, BEP, INASEP	Communes partenaires		chaque année	OUI	
04. Ouvrages	04.1. Espèces végétales				20Le0104	LeOu0711	Etudier les possibilités de réparer le voutement sous la RM40 permettant le passage du ruisseau le Wizerin sous cette route à Trinsime (le mur tympan et la culée droite du voutement juste en amont de son passage sous la route est déstabilisé)	suggestion du service des cours d'eau de la Province suite à la visite du 28/09/2016	DG01_Luxembo urg Dir routes du Luxembourg	Libin, DST_Plux	2022	OUI
					20Le0103	LeOu0957	Etudier les possibilités de réparer le voutement permettant le passage du ruisseau de Mussel sous la RM40 non loin de l'entreprise Green Cap (le mur tympan et la culée droite du voutement juste en amont de son passage sous la route sont déstabilisés)	suggestion du service des cours d'eau de la Province suite à la visite du 28/09/2016	DG01_Luxembo urg Dir routes du Luxembourg	Libin, DST_Plux	2022	OUI
					20Le0015		Intégrer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art à l'ouest de la commune	DNF - localisation/recommandation des sites et pose éventuelle ; propriétaire des ouvrages : autorisation de pose et pose éventuelle ; CC Lesse : fabrication et pose éventuelle	CC Lesse	Libin, Deverdisse, Wellin, CC Lesse, DCENN		2022
Hors DCE	01.1. Espèces animales	13Le0105		Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	Proposition par les partenaires et autres d'une ou plusieurs activités liées à l'eau	CC Lesse	Tous les partenaires	chaque année	OUI			
		20Le0061		Etudier les possibilités de réaliser le projet "La mer commence ici" consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochoirs au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer en passant par les égouts		CC Lesse	Toutes les communes partenaires	2022	OUI			
		13Le0411		Coordonner le projet "Saumon en classe" : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		CC Lesse	DCF-SP, tous les partenaires	chaque année	OUI			



DCE/PGR/Hors DCE	Thème	Sous-thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	(Maître(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Echéance	Proposition acceptée 2020-2022
			131e0234		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Droble de Pêche"		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0084		Réaliser des BGN (Index Biologique Global Normalisé) à la demande des partenaires		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0282		Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et nature) via l'outil pédagogique "Cycles de l'eau"		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0281		Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différences thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique "Bâche où est Charlie ?"		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
	08. Information et sensibilisation		171e0083		Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, aspect présenté le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	animation avec 3 panneaux d'information et un livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0082		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...	2 jeux de l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0081		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	animation + jeux + livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			171e0080		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	la malle créée par le GAL Raches et Ressources : matériels et consignes pour 10 expériences sur l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	OUI
			201e0049		Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'événement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		CC Lesse	Libin	2022	OUI
			201e0006		Sensibiliser le grand public à un thème en lien avec l'eau et la forêt	article d'information sur les panneaux forestiers existants (rédaction : CC Lesse, autorisation placement : commune et DNF)	CC Lesse	DNF - Cantonement de Libin, Libin, Daverdisse, Wellin	2022	OUI

VU ET APPROUVE PAR LE  
CONSEIL COMMUNAL  
DE LIBIN EN SEANCE  
DU... 28.10.2019...

Par le Conseil

La Directrice La Bourgmestre,  
générale



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 04 septembre 2019**

**Présents :** M. E. de FIERLANT DORMER, Président,  
Mme L. CRUCIFIX, Bourgmestre;  
M. B. JACQUEMIN, M. Ch. MOUZON, Mme C. JANSSENS, M. B. NIQUE, M.  
J. MARTIN et M. C. WILLAY (voix consultative), Membres du Collège communal  
;  
M. P. JEROUVILLE, ~~M. R. DEOM~~, M. E. GOFFIN, Mme M-CI. PIERRET, M. F.  
URBAING, Mme S. PIERRE, Mme H. ARNOULD, M. J. BALON, M. G.  
HOTTON, ~~Mme F. COPPIN~~, Mme V. WILKIN, M. J-M. WALTZING, M. Ph.  
PIETTE et M. P. GERARD, Conseillers.  
M. Maximilien GUEIBE, Directeur général.

**LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,**

**Objet : Contrat rivière Lesse : Programme d'actions 2020-2022.**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune;

Vu les délibérations du conseil communal des 14 juin 2006, 14 février 2007, 13 mai 2009, 10 décembre 2010, du 13 octobre 2010, du 12 juin 2013 et du 11 mai 2016;

DÉCIDE à l'unanimité,

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions inscrites dans le document en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération, au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1.817,72 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 1.817,72 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL COMMUNAL,**

Le Directeur général.

M. GUEIBE.

Le Directeur général.

M. GUEIBE.



**Pour expédition conforme,**

La Présidente,

L. CRUCIFIX.

La Bourgmestre.

L. CRUCIFIX.



**Proposition d'actions pour le programme 2020-2022 de la commune de Libramont-Chevigny avec le contrat de rivière Lesse**

DCE/PGR/Hors DCE	Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maître(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022	
<b>Actions ou la commune est maître d'œuvre</b>											
DCE	02. Assainissement autonome des eaux usées		17Le0032		Sensibiliser la population concernée à l'assainissement autonome.	article (rédigé par CC Lesse et diffusé via bulletin communal et/ou site internet), séance d'information...	Libramont-Chevigny	AIVE, INASEP, CC Lesse	2022	oui	
	05. Agriculture - Apports en Nutriments		13Le0163		Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau	Via le courrier communal pour la récolte des baches (ou autres courriers aux agriculteurs)	Libramont-Chevigny	CC Lesse, Centre de Michamps	2022	oui	
	06. Pesticides		17Le0013		Informier et sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires.	Via article (rédigé par CC Lesse par exemple et diffusé dans bulletin communal et/ou site internet), stand du CC Lesse au cours de manifestation...	Libramont-Chevigny	Adalia, CC Lesse	2022	oui	
	07. Pollutions historiques et accidentelles		10Le0468	LeRe0105	Surveiller le problème de rejet dans le ruisseau des Gouttes d' à une entreprise à Recogne		Libramont-Chevigny	CC Lesse	chaque année	oui	
	08. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques		13Le0180		Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les cours d'eau de la commune ou sur les voiries communales croisant un cours d'eau		Libramont-Chevigny	CC Lesse	chaque année	oui	
	PGR	08. Protection - Gestion des eaux de ruissellement		13Le0116		Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant)	Dans les permis d'urbanisme et les travaux communaux	Toutes les communes partenaires	DGO2 - plan PLUIES	chaque année	oui
		01. Invasives	01.2. Espèces végétales	13Le0106		Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible, agir tant que les espèces sont peu nombreuses	campagnes de gestion des Balsamines de l'Himalaya et des Berces du Caucase	Tous les partenaires	CC Lesse	chaque année	oui
			01.2. Espèces végétales	13Le0147		Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, et leur proposer des plantes indigènes de remplacement	article réalisé par CR, diffusion via bulletin communal et/ou site internet	Libramont-Chevigny	CC Lesse	2022	oui
	Hors DCE	02. Déchets	02.1. Verts	13Le0024-3	LeDe0456	Demander à la commune d'envoyer le courrier "type" aux propriétaires des déchets, principalement déchets verts, le long du Serpont, derrière l'entreprise Jardilux	envoi d'un courrier par la commune, but modèle peut être fourni par le CR Lesse.	Libramont-Chevigny		2022	Procédure en cours
				13Le0216		Sensibiliser la population aux risques de déposer les tonnes de pelouses sur les berges des cours d'eau	rédaction de l'article par CC Lesse, diffusion par la commune (via bulletins communaux et/ou site internet)	Libramont-Chevigny	DNF - Cantonnement de Saint-Hubert, CC Lesse	2022	oui
02.2. Autres		13Le0024-2	LeDe0077	Faire retirer régulièrement les déchets sur le Serpont qui se trouvent juste en aval de l'entreprise Charlier		Libramont-Chevigny		chaque année	oui		
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0115		Dans l'aménagement du territoire continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages...	Dans les permis d'urbanisme et les travaux en général	Toutes les communes partenaires	CWEPSS	chaque année	oui	
	06. Tourisme, activités sportives et loisirs		13Le0131		Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales	Rédaction et publication par le CC Lesse, Diffusion par la commune	Libramont-Chevigny	CC Lesse	chaque année	oui	
	07. Subsidés	07.3. Communes	20Le0031		Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	Les montants ont été définis au cours du CA du 01/03/2019. Pour 2020 le montant est de 1817,72 euros. En 2021 et 2022, il y aura une indexation annuelle sur base de l'indice santé.	Libramont-Chevigny		chaque année	oui	
	09. Autres		10Le0472		Poursuivre les procédures de délimitation de zones de prévention autour des captages pour la distribution publique.		Libramont-Chevigny	SPW/DGARNE/DEE/DES o, SPGE	2019	oui	

DCE/PSR/Hors DCE	Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maître(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022
2020-134					Aide et avis techniques aux agriculteurs pour la clôture des berges des cours d'eau	visites de terrains, subvention communale	Libramont-Chevigny	CR Lesse	2020-2021-2022	oui
<b>Actions ou la commune est partenaire</b>										
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"	animation en plusieurs phases: étapes de traitement d'une STEP; lien entre les actes quotidiens à la maison et les solutions pour ne pas polluer; confection d'un produit d'entretien écologique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	oui
			20Le0001		Mise à disposition des fiches d'inventaire	application Fulcrum	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	oui
			13Le0104		Poursuivre l'opération "Communes et rivières propres" / BeWapp		CC Lesse, AIVE - Secteur Valorisation et Propreté, BEP	Communes partenaires, Sociétés de pêche locales, autres CC, SA 'Grottes de Han'	chaque année	oui
			20Le0062		Etudier les possibilités de mettre en place des bâches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)		CC Lesse	Toutes les communes partenaires	2022	oui
	02. Déchets		13Le0229		Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	barrage placé dans un cours d'eau pour stopper les déchets + animations sur le thème des déchets (Tri - Temps de vie des déchets dans la nature - Recyclage)	CC Lesse	autres CR, tous les partenaires	chaque année	non
			20Le0018		Intégrer des niches pour les chiropètes et pour les cincies plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent	DNF : localisation/recommandation des sites et pose éventuelle ; propriétaire des ouvrages : autorisation de pose et pose éventuelle confirmer ; CC Lesse : fabrication et pose éventuelle	DNF - Cantonnement de Saint-Hubert (à confirmer)	Saint-Hubert, Tellin, Libramont-Chevigny, CC Lesse, DCENN	2022	non
	05. Habitats et espèces sensibles		13Le0105		Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars	Proposition par les partenaires et autres d'une ou plusieurs activités liées à l'eau	CC Lesse, autres CC	Tous les partenaires	chaque année	non
			13Le0234		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"	animation sur l'indice biotique simplifié + jeux divers + livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	oui
			13Le0411		Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		CC Lesse	DCP-SP, tous les partenaires	chaque année	oui
			17Le0080		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	la malle créée par le GAL Racines et Ressources : matériels et consignes pour 10 expériences sur l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	non
Hors DCE		17Le0081		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	animation + jeux + livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	non	
		17Le0082		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...	2 jeux de l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année	oui	





**Séance du 23 septembre 2019**

André BOUCHAT, Bourgmestre  
Nicolas GREGOIRE,  
Christian NGONGANG,  
Valérie LESCRENIER,  
Jean-François PIERARD,  
Carine BONJEAN-PAQUAY, Echevins  
Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS  
Claude MERKER, Directrice générale

**Objet :** Programmes d'actions 2020 - 2022 des Contrats de Rivières Ourthe et Lesse  
**Activité :** Aménagement du territoire / Environnement  
**Référence :** ADTENV/20190923-21

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu les Programmes d'Actions 2020 - 2022 proposés par les Contrat de Rivière Ourthe et Contrat de Rivière pour la Lesse;  
Considérant que les actions proposées ont fait l'objet d'une première analyse de faisabilité par le Service Environnement;  
Considérant que les actions nécessitant un financement de la Ville devront être budgétisées en 2020, 2021 ou 2022 après analyse des services concernés ;  
Considérant que chaque action devra faire l'objet d'une analyse approfondie par les services concernés et être validées par le Collège communal.

DECIDE

d'approuver les programmes d'actions 2020 - 2022 proposés respectivement par le Contrat de Rivière Ourthe et par le Contrat de Rivière pour la Lesse, sous réserve que chaque action nécessitant un financement ou un engagement particulier de la Ville après analyse approfondie par les services concernés, soit validée par le Collège communal. Ces deux programmes d'actions seront soumis à l'approbation du Conseil communal.

(ENV + ST)

**Par le Collège :**  
La Directrice générale,  
Claude MERKER

Le Bourgmestre,  
André BOUCHAT

**Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2019**

La Directrice générale,  
Claude MERKER

Le Bourgmestre,  
André BOUCHAT

Par délégation, Art L-1132-5 CDLD  
Philippe PERET, Chef de Division

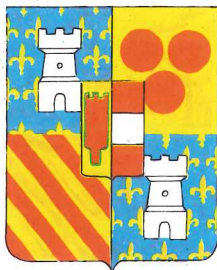
Par délégation, Art L-1132-4 CDLD  
Valérie LESCRENIER, Echevine



04-07-2019

Province de LUXEMBOURG

Commune  
de  
**PALISEUL**



Contrat de rivière pour la Lesse Asbl

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort

N/Réf. : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2019-2022

Agent administratif : Charline MALEK –Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme – tél. : 061/275.986

Objet : Contrat de rivière pour la Lesse – programme 2019-2022

---

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe la délibération du Conseil communal en date du 27 juin 2019 avalisant le programme d'actions 2019-2022 dans le cadre du Contrat de rivière pour la Lesse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale f.f.,

P. TRIGALET



Le Bourgmestre,

F. ARNOULD

PROVINCE  
de  
LUXEMBOURG  
-----  
ARRONDISSEMENT  
de  
NEUFCHATEAU  
-----  
COMMUNE DE  
PALISEUL

Du registre aux délibérations du Conseil communal  
de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2019

Présents :

MM.  
ARNOULD Freddy : Bourgmestre ;  
MARLET Marjorie, PONCELET Alain,  
CARROZZA Anne, DAUVIN Stéphane : Echevins ;  
MOLINE Yvon (Président) ;  
~~HANNARD Jean-Pol~~, POLINARD Jacques, FRANCOIS Marie Claire,  
LAMBERT Jean-Marc, LEONARD Philippe, MARCHAL Isabelle,  
MAZAY Bérengère, JACQUEMIN Marc (Président du CPAS),  
~~LAGNEAU François, BRACONNIER Chloé~~, HENRY Pascal : membres  
HEGYI Eline : Directrice générale.

**Contrat de rivière Lesse – approbation du programme 2019-2022**

Le Conseil Communal,

Madame Julie CHOUTT, du contrat de rivière Lesse, présente le point.

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;



Vu les délibérations du Conseil communal des 27 février 2006, 8 mai 2009, 14 septembre 2010, 27 avril 2011, du 27 juin 2013 et du 25 mai 2016 ;

DÉCIDE à l'unanimité :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints ;
- D'inscrire toutes les actions reprises dans le tableau ci-annexé, faisant partie intégrante de la délibération, au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse ;

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 2.405,32 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 2.405,32 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.

Par le Conseil :

La Directrice générale,  
(s) E. HEGYI

Le Bourgmestre,  
(s) F. ARNOULD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

P. TRIGALET

F. ARNOULD





Contrat de Rivière de la Lesse  
Madame Marie LECOMTE  
Rue de Dewoin 48

5580 ROCHEFORT

Agent traitant : Marylène NOEL  
Directrice générale  
Tél. : 084/37.01.75  
Fax. : 084/47.77.77  
E mail : marylene.noel@rendeux.be

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes
		MN/2019	

Madame,

**Objet : Programme d'actions 2019-2022**


Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'en séance du 22.10.2019, le Conseil communal a approuvé le programme d'actions 2019-2022.

Vous trouverez en annexe, copie :

- De la délibération du Conseil communal du 22.10.2019
- Du programme d'action dûment signé pour accord

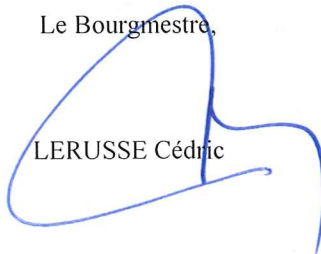
Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale

  
NOEL Marylène



Le Bourgmestre,

  
LERUSSE Cédric

## Règlement Général pour la Protection des Données

Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « RGPD ») impose au responsable du traitement de lui fournir, au moment où les données en question sont obtenues, diverses informations.

Dans le cadre de l'inscription de votre vos enfant(s), la Commune de Rendeux récolte des données.

Conformément à son obligation d'information prévue à l'article 13 du RGPD, la Commune de Rendeux, souhaite fournir aux personnes concernées, toutes les informations suivantes.

### L'identité et les coordonnées du responsable du traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est l'administration communale de Rendeux, dont la maison communale est établie Rue de Hotton, n°1 à 6987 Rendeux, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0207387978

### Les coordonnées du délégué à la protection des données

La commune de Rendeux a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO).

Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD

Vous pouvez le contacter par courriel électronique à l'adresse suivante : [dpo.rendeux@gmail.com](mailto:dpo.rendeux@gmail.com)

par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Rendeux A l'attention du Délégué à la Protection des Données Rue de Hotton 1 - 6987 Rendeux

### Objet du traitement des données Les finalités

Le traitement a pour objet de :

- Permettre à la commune d'accomplir ses missions légales (tenue du registre de la population, gestion de l'état civil, maintien de l'ordre public, régir les biens et revenus de la commune, régler et acquitter les dépenses locales, diriger et faire exécuter les travaux publics à charge de la commune, administrer les établissements qui appartiennent à la commune ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des habitants)
- Permettre à la commune de gérer tout ce qui relève de l'intérêt communal (intérêt communal recouvre la notion des besoins collectifs des habitants). Ceci représente une liste non exhaustive, les missions de la commune étant amenées à évoluer en fonction de l'intérêt communal.

### La base juridique

La base de légitimation du traitement précité effectué par la Commune de Rendeux est la suivante :

#### Obligation légale

##### Intérêt public/autorité publique

**Consentement** (publications dans le bulletin communal, site internet, réception de la newsletter...)

### Données traitées

#### Catégories de données traitées

Les données à caractère personnel et/ou les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- Données d'identification (p.ex : nom, prénom, dates de naissance) dans le cadre des actes d'état civil, d'un enregistrement à la population, d'une demande de permis, d'une candidature à un emploi, etc.)
- Données de contact (p.ex : adresse, numéro de tél)
- Données bancaires (p.ex : numéro de compte bancaire dans le cadre de la gestion des salaires, de la gestion de la trésorerie...)
- Données financières et patrimoniales (p.ex : dettes, propriétés immobilières, baux...)
- Données judiciaires (p.ex : casier judiciaire, sanctions administratives...)

#### Caractère obligatoire du recueil des données

Le recueil des données à caractère personnel est nécessaire pour effectuer les traitements précités.

La fourniture de données à caractère personnel est nécessaire à la réalisation des missions légales et d'intérêt public. Dans le cas du contrat, en cas de non-fourniture des données, il ne sera pas possible de conclure le contrat.

#### Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

#### Les destinataires des données à caractère personnel

##### Catégorie de destinataires

Dans le cadre des traitements de données précités, nous pouvons être amenés à communiquer vos données aux personnes ou organismes suivants :

- Vous-mêmes
- D'autres destinataires, uniquement en fonction des obligations et autorisations légales d'information et d'échanges (à titre d'exemple :
  - autres services de la Commune et du CPAS de Rendeux
  - Services Publics Fédéraux en ce compris, la justice, les services de police, la Cellule de traitement des informations financières et les organismes de sécurité sociale, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions légales respectives
  - les services administratifs de l'Etat, y compris les parquets et les greffes des

Cours et de toutes les juridictions, les administrations des Communautés, des Régions, des Provinces, des agglomérations, des fédérations de communes, des communes et des établissements et organismes publics dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions légales respectives.

#### Transfert des données hors EEE

Aucun transfert de données hors de l'Espace Economique Européen n'est réalisé.

#### La durée de conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre des traitements précités ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et conformément à la Loi du 24 juin 1955 relative aux archives, aux modifications ultérieures et à toute autre disposition légale applicable.

#### Les droits des personnes concernées

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Voir la Politique de Confidentialité de la Commune de Rendeux pour plus d'informations ([www.rendeux.be](http://www.rendeux.be)) Par ailleurs, pour autant que le traitement de vos données soit fondé sur l'article 6, par. 1. a), ou sur l'article 9, par. 2. a) RGPD, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans que cela ne porte toutefois atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

#### Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Si vous pensez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, nous vous invitons à nous contacter en envoyant un courrier électronique à [dpo.rendeux@gmail.com](mailto:dpo.rendeux@gmail.com) ou un courrier ordinaire à l'adresse reprise ci-dessous :

Administration communale de Rendeux  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
Rue de Hotton 1 - 6987 Rendeux

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais.

Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD).

Autorité de Protection des Données  
Rue de la Presse 35 - 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 274 48 00  
Fax : +32 (0)2 274 48 35  
E-mail : [contact@apd.cba.be](mailto:contact@apd.cba.be)  
URL : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>



Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE

Séance Publique du 22.10.2019

DE

Présents :

M. LERUSSE Cédric, **Bourgmestre**

M. ONSMONDE Frédéric, **Président de l'assemblée et Conseiller**

M. TRICOT Benoît, Mme CARLIER Audrey, M. COLLIN Louis-Philippe ; **Echevins**

M. CORNET Albert, ~~M. LECLERE Philippe~~, M. RASKIN Marc, Mme RASKIN

Carole, M. SONET Dominique, Mme SPEYBROUCK Elise ; **Conseillers**

Mme Lucienne DETHIER, **Présidente du CPAS**

Mme Marylène NOEL, **Directrice générale**

RENDEUX

**OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS A MENER DANS  
LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE LESSE – du 22.12.2019 au 22.12.2022.**

Le Conseil,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (MB 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 - 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 - 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la deuxième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70 % dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune ;

Vu les délibérations du Conseil communal des 29 décembre 2005, 20 novembre 2006, 29 décembre 2006, 28 février 2007, 6 mai 2009, 27 octobre 2010, 19 décembre 2012, 27 février 2013 et 30 mai 2016 ;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

1. De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.
2. D'inscrire les actions, jointes en annexe à cette délibération, au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.
3. De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **77,10 euros** par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70 %). Ce montant de 77,10 € sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.

PAR LE CONSEIL

La Directrice générale,  
(s) NOEL

Le Président,  
(s) ONSMONDE

POUR EXPEDITION CONFORME

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

  
NOEL Marylène

  
LERUSSE Cédric







DCE/PGR/ Hors DCE	Thème	Sous- Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maitre(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022	
Actions où la commune est partenaire											
DCE	01. Assainissement collectif des eaux usées		13Le0233		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Préserveons l'or bleu"	animation en plusieurs phases: étapes de traitement d'une STEP; lien entre les actes quotidiens à la maison et les solutions pour ne pas polluer; confection d'un produit d'entretien écologique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
					Mise à disposition des fiches d'inventaire	application Fulcrum	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	02. Déchets	02.2. Autres	13Le0229		Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les cours d'eau non navigables (projet "Barrage OFNI's" porté par le CR Sambre)	barrage placé dans un cours d'eau pour stopper les déchets + animations sur le thème des déchets (Tri - Temps de vie des déchets dans la nature - Recyclage)	CC Lesse	autres CR	chaque année		
					Poursuivre l'opération "Communes et Rivières propres" / BeWapp		CC Lesse	Communes partenaires	chaque année		
	Hors DCE	08. Information et sensibilisation		20Le0062		Etudier les possibilités de mettre en place des bâches sensibilisant les riverains à ne pas jeter de déchets (bâche qui pourrait être déplacée sur la commune aux endroits pertinents)		CC Lesse	Toutes les communes partenaires	chaque année	
						Coordonner le projet « Saumons en classe » : élevage d'œufs de saumon en aquarium en classe et lâchage en rivière des alevins avec les enfants et le DNF. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de la région wallonne : Saumon 2000.		CC Lesse	DCP-SP	chaque année	
Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des cours d'eau via l'outil pédagogique "Drôle de Pêche"						animation sur l'indice biotique simplifié + jeux divers + livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
Organiser des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars						Proposition par les partenaires et autres d'une ou plusieurs activités liées à l'eau	CC Lesse	Tous les partenaires	chaque année		
08. Information et sensibilisation		20Le0061		Etudier les possibilités de réaliser le projet "La mer commence ici" consistant en la pose de plaquettes et/ou de pochoirs au niveau des avaloirs en vue de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets qui se retrouvent dans la mer		CC Lesse	Toutes les communes partenaires	2022			

DCE/PGR/Hors DCE	Thème	Sous-Thème	N° de l'action	N° de l'observation	Intitulé	Moyen	Maitre(s) d'œuvre	Partenaire(s)	Échéance	Proposition acceptée 2020-2022	
	<b>Actions où la commune est partenaire</b>										
	08. Information et sensibilisation		17Le0282		Sensibilisation du public scolaire et tout public aux cycles de l'eau (anthropique et nature) via l'outil pédagogique "Cycles de l'eau"		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		17Le0281		Sensibilisation du public scolaire et tout public aux différentes thématiques touchant l'eau via l'outil pédagogique "Bâche où est Charlie ?"		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		17Le0083		Information du public (scolaire et tout public) sur le castor, espèce présente le long des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse	animation avec 3 panneaux d'information et un livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		17Le0082		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection de l'eau au sens large via "le jeu de l'eau", qui aborde différents thèmes dont l'éco-consommation, la nature, la technologie, le sous-bassin de la Lesse...	2 jeux de l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		17Le0081		Sensibilisation du public (scolaire et tout public) à la protection des mares via l'outil pédagogique "Mare"	animation + jeux + livret pédagogique	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		17Le0080		Mettre à disposition la malle pédagogique "les usages de l'eau" à l'attention des écoles primaires.	la malle créée par le GAL Racines et Ressources : matériels et consignes pour 10 expériences sur l'eau	CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		
	08. Information et sensibilisation		20Le0054		Sensibiliser le grand public via la tenue d'un stand lors d'événement sur la commune, au moins une fois sur les trois ans du PA.		CC Lesse	Rendezvous	2022		
	08. Information et sensibilisation		17Le0084		Réaliser des IBGN (Indice Biotique Global Normalisé) à la demande des partenaires		CC Lesse	tous les partenaires	chaque année		

Vu et approuvé par le Conseil Municipal en séance du 22/10/2015

La Directrice générale  
  
 NOËLLE MARVLÈNE  
 Bourgmestre  
  
 FREDERIC FRIJSSE







VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du  
COLLEGE COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR

Séance du 1<sup>er</sup> août 2019.

Présents : Mme et MM. *DERMAGNE Pierre-Yves, Bourgmestre-Président ;  
MULLENS Corine, DEFAUX Julien, HERMAN Yvon, DAVIN Christophe  
et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ;  
PIRSON Luc, Directeur général.*

Excusée : Mme *LEJEUNE Janique, Présidente du C.P.A.S.*

Délibération n° 1508/2019.

**CONTRAT DE RIVIERE POUR LA LESSE – PROGRAMME D’ACTIONS 22.12.2019-  
22.12.2022.**

Le Collège communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Attendu que la Ville de Rochefort a décidé de devenir membre de l’asbl « Contrat de Rivière pour la Lesse et d’en approuver les statuts (délibération du Conseil communal du 17.04.2007, n° 076/2007) ;

Attendu que l’asbl a été constituée le 29.06.2007 ;

Vu la Convention d’étude signée le 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Attendu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Attendu que le 2<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Attendu que le 3<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;

Vu la proposition de protocole d’accord contenant la quatrième phase d’exécution du contrat de rivière (programme d’actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d’actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu’une telle démarche de gestion intégrée s’inscrit dans le contexte d’un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces ;

# VILLE DE ROCHEFORT



## Extrait du Registre aux délibérations du COLLEGE COMMUNAL

PROVINCE DE NAMUR

Séance du 1<sup>er</sup> août 2019.

### Délibération n° 1508/2019 (suite 2).

Vu les délibérations du conseil communal de Rochefort des 5 décembre 2005, 28 avril 2006, 30 octobre 2006, 17 avril 2007, 2 juin 2009, 7 septembre 2010, 20 octobre 2010, 22 novembre 2010, 30 mars 2011, 22 février 2013, 26 juin 2013, 14 octobre 2013, 29 juin 2016, 8 mars 2017, 19 décembre 2018 et 29 janvier 2019 ;

Attendu qu'après la vente du bâtiment occupé par l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse », la Ville ne recevra plus le montant du loyer versé par cette asbl, à savoir +/-466€ / mois, soit +/-5.600€ /an ;

Considérant cependant qu'il est opportun de continuer de subsidier cette asbl étant donné l'importance des actions menées d'un point de vue environnemental ;

A L'UNANIMITE :

DÉCIDE DE PROPOSER au Conseil communal :

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » susvisé ;
- d'inscrire l'ensemble des actions reprises dans la liste susvisée et dont la Ville sera maître d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse ;
- de financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 6.987,81 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)) étant entendu que le versement de cette contribution financière est subordonné à l'inscription annuelle au budget communal du crédit nécessaire et à l'approbation par l'Autorité de Tutelle de ce crédit budgétaire. Ce montant de 6.987,81 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022 ;

Par délibération du 29 janvier 2019, n° 016.1.14 M. Jean-Pol LEJEUNE, Echevin, a été désigné pour représenter la Ville au sein de l'asbl contrat de rivière pour la Lesse en tant que membre effectif ; Monsieur Jean-Yves ANTOINE, Conseiller communal a été désigné comme membre suppléant.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
(s) L. PIRSON.

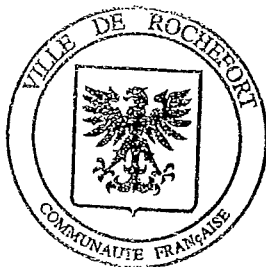
Le Président,  
(s) P.-Y. DERMAGNE.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 1er août 2019.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

L. PIRSON.



P.-Y. DERMAGNE.



Séance du 19 septembre 2019.

**Présents :** *Mmes et MM. MULLENS Corine, Bourgmestre faisant fonction-Présidente ;  
DERMAGNE Pierre-Yves, Bourgmestre empêché ;  
MERTZ Louise, DEFAUX Julien, HERMAN Yvon, DAVIN Christophe et LEJEUNE  
Jean-Pol, Echevins ;  
ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BELLOT François, BILLIET Léonard, de  
BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise, de BRABANT Martin, DELMAIL Lévi,  
MOMMAERTS-HERMAN Julie, ZABUS Arthur, DE MEESTER Etienne, LAVIS  
Thierry, MANIQUET Albert, CONVIÉ Bernard et LEBEAU Françoise, Conseillers  
communaux ;  
LEJEUNE Janique, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
PIRSON Luc, Directeur général.*

**Excusés :** *MM. LUPCIN Gérard et LIBOTTE Laurent, Conseillers communaux.*

**Délibération n° 131/2019.**

**CONTRAT DE RIVIERE POUR LA LESSE – PROGRAMME D’ACTIONS 22.12.2019-  
22.12.2022.**

Le Conseil communal,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d’un plan de gestion intégrée de l’eau par bassin hydrographique ;

Vu l’article 32 du Livre II du Code de l’Environnement constituant le Code de l’Eau, modifié par l’article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l’arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement ;

Attendu que la Ville de Rochefort a décidé de devenir membre de l’asbl « Contrat de Rivière pour la Lesse et d’en approuver les statuts (délibération du Conseil communal du 17.04.2007, n° 076/2007) ;

Attendu que l’asbl a été constituée le 29.06.2007 ;

Vu la Convention d’étude signée le 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l’élaboration d’un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d’améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Attendu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d’exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d’action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Attendu que le 2<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Attendu que le 3<sup>ème</sup> programme d’actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées ;

Vu les propositions d’actions découlant des groupes de travail et de l’actualisation de l’inventaire de terrain le long des cours d’eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver ;





Séance du 19 septembre 2019.

**Délibération n° 131/2019 (suite 2).**

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre ;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces ;

Vu les délibérations du conseil communal de Rochefort des 5 décembre 2005, 28 avril 2006, 30 octobre 2006, 17 avril 2007, 2 juin 2009, 7 septembre 2010, 20 octobre 2010, 22 novembre 2010, 30 mars 2011, 22 février 2013, 26 juin 2013, 14 octobre 2013, 29 juin 2016, 8 mars 2017, 19 décembre 2018 et 29 janvier 2019 ;

Attendu que, par délibération du 29 janvier 2019, n° 016.1.14, M. Jean-Pol LEJEUNE, Echevin, a été désigné pour représenter la Ville au sein de l'asbl contrat de rivière pour la Lesse en tant que membre effectif et que Monsieur Jean-Yves ANTOINE, Conseiller communal, a été désigné comme membre suppléant ;

Vu la délibération du Collège communal du 1<sup>er</sup> août 2019, n° 1508/2019 ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que, s'agissant d'un projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 euros, Monsieur le Directeur financier, à qui ce projet de décision a été communiqué, n'a pas souhaité appeler le dossier en vue de remettre un avis de légalité (article L1124-40, §1, al. 1er, 4 du C.D.L.D.) ;

A L'UNANIMITE (21 VOIX POUR) :

DÉCIDE :

- d'approuver le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » susvisé ;
- d'inscrire l'ensemble des actions proposées dont la Ville sera maître d'œuvre ou partenaire, au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse ;
- de marquer son accord sur le financement de l'asbl « Contrat de rivière de la Lesse » à concurrence de 6.987,81 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)) étant entendu que le versement de cette contribution financière est subordonné à l'inscription annuelle au budget communal du crédit nécessaire et à l'approbation par l'Autorité de Tutelle de ce crédit budgétaire. Ce montant de 6.987,81 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.



PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance publique

Séance du 19 septembre 2019.

Délibération n° 131/2019 (suite 3).

Par le Conseil,

Le Directeur général,  
(s) L. PIRSON.

La Présidente,  
(s) C. MULLENS.

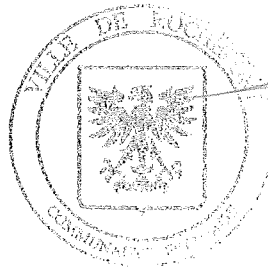
Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 20 septembre 2019.

Le Directeur général,

La Bourgmestre f.f.,

  
L. PIRSON.

  
C. MULLENS.







OBJET : Programme 2019-2022 du Contrat Rivière Lesse

**Présents :**

Jean-Luc HENNEAUX,  
Bourgmestre;

Pierre HENNEAUX,  
Patrick PIERLOT,  
Anne HENNEAUX,  
Céline NICOLAS,  
Echevins;

André ADAM,  
Président du CPAS (voix  
consultative);

Didier NEUVENS,  
Anne FELIX,  
Séverine PIERRET,  
Dominique BOSENDORF,  
Arnaud COLLETTE,  
Joseph MARCHAL,  
Christine PALIZEUL,  
Jean-François  
SLACHMUYLDERS,  
Pauline PICARD,  
Dominique PENOY,  
Philippe GILSON,  
Jean-Louis BROCARD,  
Georges JAUMIN,  
Conseillers;

André LOTIN,  
Directeur général f.f.

**Le Conseil Communal réuni en séance publique :**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013)

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 - 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3ème programme d'actions (22.12.2016 - 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 11 mai 2006, 8 mars 2007, 5 juin 2009, 25 octobre 2010, 11 avril 2013, 15 juin 2016.

**DÉCIDE : à l'unanimité**

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions suivantes au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **3.665,45 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). **Ce montant de 3.665,45 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

De désigner Jean-Louis BROCARD, conseiller communal comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « *Contrat de rivière pour la Lesse* » et Anne HENNEAUX, échevine, comme membre suppléant.

Par le Conseil :

Le Directeur Général f.f.,

Le Président ,

(s) A. LOTIN

(s) J.L. HENNEAUX

Pour extrait conforme :

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

F. LEROY

J.L. HENNEAUX



## Délibération du Conseil Communal

Séance publique du 09 septembre 2019

Présents : M. MOISSE Rudy, Président (voir L1122-15) ;  
M. DEGEYE Yves, Bourgmestre ;  
MM. CLARINVAL Frédéric, LAURENT Freddy, Mme ROSSIGNOL Natacha, Echevins ;  
~~Mme ANCIAUX Françoise~~, M. MARTIN Thierry, M. PIRLOT Jean, M. LAURENT Steve, M.  
VANDERBIEST Didier, M. BRUWIER Bernard, Conseillers ;  
Mme LAMOTTE Annick, Directrice générale.  
Le président excuse Mme BOEVE Françoise.

---

**OBJET : CM - 2019 - 637 - Contrat rivière LESSE - Programme actions 2019-2022**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2ème programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3ème programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.



Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune et provinces.

Vu les délibérations du conseil communal des 28 novembre 2005, 10 novembre 2006, 14 février 2007, 26 mars 2009, 27 mai 2009, 30 septembre 2010, 27 juin 2013, 24 mai 2016 et 3 décembre 2018.

DÉCIDE à l'unanimité :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

De ratifier les choix du collège sur les actions à mener au programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **1774,35 euros pour l'année 2020** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 1774,35 euros **sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.**

De confirmer la désignation de M. Freddy LAURENT, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Mme Natacha ROSSIGNOL, échevine, comme membre suppléant – délibération du 3 décembre 2018)

Ainsi délibéré en séance date que dessus

Par le Conseil,

La Directrice générale,  
(s) LAMOTTE A.

Le Président,  
(s) MOISSE R.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



LAMOTTE A.



DEGEYE Y.

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Communal**

Séance du 21 octobre 2019

Présents: MM. Nicolas CHARLIER Bourgmestre – Président  
Marc GAUTHIER, Walter JORIS, Maximilien FRANCOIS Echevins ;  
Ludovic COLLARD, Catherine CHARLIER-GAUTHIER, ~~Christiane NOEL~~, Christian  
SIMON, Philippe ANDRE, Sophie LEONARD, Aurélie de BARSY, membres  
Claudine HALKIN-MAWET, directrice générale

Le Conseil communal réuni en séance publique,

**Contrat rivière Lesse : programme d'actions 2019-2022**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du Conseil communal des 23 décembre 2005, 26 février 2007, 23 avril 2009, 3 juin 2010, 28 septembre 2010, 31 janvier 2013, 27 juin 2013, 15 juin 2016 ;  
A l'unanimité,

Décide :

De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

D'inscrire les actions telles que proposées au document joint au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.

De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de 441,91 euros pour l'année 2020 (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)). Ce montant de 441,91 euros sera indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022.

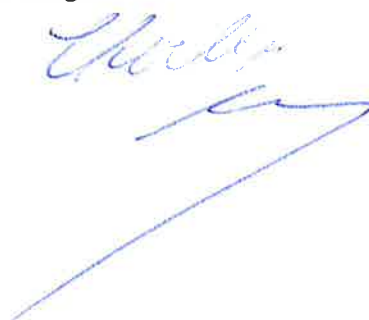
De confirmer la désignation de Maximilien François, échevin comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « *Contrat de rivière pour la Lesse* » et Ludovic Collard, conseiller communal, comme membre suppléant.

Par le Conseil

la Directrice générale      Le Président  
(s) C. HALKIN-MAWET    (s) N. CHARLIER  
Pour extrait certifié conforme

Par le Collège

la Directrice générale      le Bourgmestre





PROVINCE DE LUXEMBOURG  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU  
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, A ETE EXTRAIT  
CE QUI SUIT :

SEANCE DU 28 MAI 2019

Présents :

Mr Benoît CLOSSON, Bourgmestre – Président ;  
MM. Thierry DENONCIN, GODÉT Nadine, et MAHIN Annick, Echevins ;  
Mme Thérèse MAHY, Présidente CPAS et conseillère communale ;  
MM. Bruno MEUNIER, Guillaume TAVIER, Valérie TONON, Marc GILLET,  
Philippe ALEXANDRE, Olivia LAMOTTE, Samuel JEROUVILLE, et Marc  
SIMON, Conseillers communaux.  
Charlotte LEONARD, Directrice générale.

Objet : CONTRAT DE RIVIERE LESSE – PROGRAMME D'ACTIONS  
22.12.2019- 22.12.2022

*Le Conseil communal, en séance publique,*

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE imposant la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu l'article 32 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007, et l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) relatif aux contrats de rivière et à leur financement;

Vu la participation de représentants désignés par la Commune à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière pour la Lesse » fondée le 29 juin 2007 ;

Vu la signature de la Convention d'étude du 12 juin 2007 par les communes concernées et la Région wallonne, relative à l'élaboration d'un Contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse, avec pour objectif d'améliorer la qualité des ressources en eau dans le sous-bassin hydrographique de la Lesse par un partenariat entre tous les acteurs concernés ;

Vu que cette convention a débouché sur la signature de la première phase d'exécution du contrat de rivière le 15 décembre 2010 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés (programme d'action 22.12.2010 - 22.12.2013) ;

Vu que le 2<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2013 – 22.12.2016) a été signé le 19 décembre 2013 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu que le 3<sup>ème</sup> programme d'actions (22.12.2016 – 22.12.2019) a été signé le 13 décembre 2016 par les 19 communes et les autres partenaires publics et privés ;

Vu la volonté de poursuivre les activités entamées,

Vu les propositions d'actions découlant des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, identifiant les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Vu la proposition de protocole d'accord contenant la quatrième phase d'exécution du contrat de rivière (programme d'actions 22.12.2019 - 22.12.2022) comprenant les engagements généraux, les engagements financiers et les propositions d'actions, à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre.

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de la Lesse ;

Considérant que le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de rivière, mais que cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Vu les délibérations du conseil communal des 16 février 2006, 13 novembre 2006, 13 février 2007, 10 septembre 2010, du 13 octobre 2010, du 24 juin 2013 et du 28 juin 2016 ;

**DÉCIDE, à l'unanimité,**

**Article 1 :** De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2019 au 22/12/2022 » suivant les termes des documents joints.

**Article 2 :** D'inscrire les 45 actions en annexe au programme d'actions 2019-2022 du Contrat de rivière pour la Lesse.

**Article 3 :** De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **2144,97 euros pour l'année 2020 et d'être indexé annuellement sur base de l'indice santé pour 2021 et 2022** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%)

**Article 4 :** De confirmer la désignation de Nadine Godet, échevine, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Fabienne Laurent, employé administratif, comme membre suppléant.

Par le Conseil Communal,  
En séance date que dessus,

La Secrétaire  
Sé) C. LEONARD

La Directrice Générale  
Charlotte Léonard

Pour extrait conforme le 28 mai 2019,



Le Président  
Sé) B. CLOSSON

Le Bourgmestre  
B. CLOSSON

2017 → 2020

## Contrat de gestion entre la Province de Namur et le Contrat de rivière Lesse

<sup>13</sup>  
Vu les articles L2223-12 à 15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles L3331-1 à 8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002;

Entre les soussignés,

D'une part, la Province de Namur représentée par le Collège provincial de son Conseil provincial en les personnes de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président, et de Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur général ;  
ci-après dénommée « la Province »,

Et

D'autre part, l'association sans but lucratif Contrat de rivière Lesse dont le siège social est établi rue de Dewoin 48 à 5580 Rochefort et valablement représentée par Monsieur Hugues PETIT, Président ;  
ci-après dénommée « l'Association »,

IL est convenu ce qui suit :

**Article 1.** En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'Association s'engage à remplir les missions de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012 - 2018.

Mission 1 : Mener des actions d'inventaires de terrain telles que définies dans l'arrêté d'exécution du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière, sur les cours d'eau de 2e catégorie en Province de Namur.

Mission 2: Mener, en Province de Namur ou au bénéfice de partenaires publics ou privés établis en Province de Namur, des actions d'information et de sensibilisation sur le thème de la gestion intégrée et globale du cycle de l'eau.

Mission 3: Réaliser, sur base des données de terrain en possession des contrats de rivière, un état des lieux global des cours d'eau non navigables classés en 3ème catégorie pour les communes adhérentes au Contrat de rivière Lesse, qui signent la convention relative à l'aide à l'entretien des cours d'eau communaux proposée par la Province de Namur.

Une présentation de cet état des lieux peut être sollicitée par la Province de Namur en cas de besoin.

Les indicateurs d'exécution des missions sont détaillés en annexe 1 du présent contrat.

**Article 2.** La Province décide annuellement, dans la limite des crédits disponibles, des moyens à accorder à l'Association en vue de lui permettre d'exécuter les missions de service public visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent contrat.



Une/des décision(s) provinciale(s) distincte(s) précisera(ont) les conditions d'octroi du subside.

**Article 3.** Afin de convenir des contreparties qui devront être adaptées en fonction de la proportion du subside provincial, le responsable du projet prendra contact avec le Directeur du Service Promotion et Relations publiques, Place Saint- Aubain, 2 à 5000 NAMUR, au 081/77.67.45 (**rp.secretariat@province.namur.be**).

**Article 4.** L'Association s'engage à réaliser les missions énumérées à l'article 1 dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination.

**Article 5.** Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

**Article 6.** Chaque année, au plus tard le 30 juin, l'Association transmet à la Province le rapport d'activités annuel présenté à l'Assemblée générale identifiant clairement l'exécution des missions énumérées à l'article 1<sup>er</sup>, sur base des indicateurs détaillés en annexe 1 du présent contrat, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites missions pour l'exercice suivant.

**Article 7.** Le Collège provincial est saisi du rapport d'activités et de la note d'intention visés à l'article 6. Un projet d'évaluation établi par l'Administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial établit le rapport d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel.

A la demande de la Commission *ad hoc* du Conseil provincial, l'Association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du rapport mentionné à l'article 6.

Le rapport d'évaluation est notifié à l'Association après son passage au Conseil.

**Article 8.** Conformément à l'article L2212-33 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'Association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets, comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'Association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du Président de l'Association.

**Article 9.** Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'Association.

Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'Association qui lui fixe rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les demandes de visites des Conseillers.

**Article 10.** Le présent contrat pourra à tout moment être résilié par la Province de Namur, moyennant préavis de trois mois donné par lettre recommandée à la poste, dans l'hypothèse où l'Association ne respecterait pas les obligations mises à sa charge par le présent contrat de gestion ou par la(es) décision(s) d'octroi de la subvention dont question à l'article 2.

Il est mis fin anticipativement et de plein droit au présent contrat si les conditions visées aux articles L2223-13 ou L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne sont plus remplies.

Article 11. Le présent contrat sort ses effets le 1 juillet 2017.

Fait en double exemplaire à Namur, le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Pour la Province de Namur,  
Le Directeur général      Le Député-Président

Valéry ZUINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

Pour l'Association,  
Le Président

Hugues PETIT

Jean-Pol LEJEUNE

# CONTRAT DE GESTION

*entre LA PROVINCE DE NAMUR et Le Contrat de Rivière Lesse*

## ANNEXE 1

Evaluation du rapport annuel d'activités de l'Association « Contrat de Rivière de la Lesse » reprenant notamment les critères suivants :

### **Critères d'évaluation de la mission 1**

- kilométrage de cours d'eau de deuxième catégorie ayant fait l'objet d'un inventaire ;
- nombre d'atteintes aux cours d'eau relevées lors de ces inventaires ;
- nombre de jours/homme consacrés à l'inventaire.

### **Critères d'évaluation de la mission 2**

- nombre d'actions de sensibilisation menées au bénéfice des citoyens ou des administrations publiques situées sur le territoire de la Province de Namur ;
- nombre d'actions de sensibilisation menées au profit de communes et partenaires namurois ;
- nombre de personnes sensibilisées.

### **Critères d'évaluation de la mission 3**

- nombre d'état des lieux réalisés en rapport avec le nombre de demandes réalisées par la Province